

LA FINANCE EN AFRIQUE

Temps incertains, banques résilientes :
le secteur financier africain à la croisée des chemins



Banque européenne
d'investissement

LA FINANCE EN AFRIQUE

Temps incertains, banques résilientes :
le secteur financier africain à la croisée des chemins



Banque européenne
d'investissement

La finance en Afrique :

Temps incertains, banques résilientes : le secteur financier africain à la croisée des chemins

© Banque européenne d'investissement, 2023

Tous droits réservés.

Toutes les questions relatives aux droits et aux autorisations doivent être transmises à l'adresse suivante : publications@eib.org.

Publication du département Analyses économiques (BEI).

À propos du rapport

Le rapport « La finance en Afrique » est une publication du département Analyses économiques de la BEI qui propose une analyse de l'évolution récente des secteurs bancaires en Afrique ainsi que de certaines questions structurelles pertinentes. Il repose sur des travaux internes de recherche conjugués aux contributions de spécialistes de premier plan venant de banques commerciales actives dans la région, d'institutions financières internationales et d'autres institutions. Le présent rapport se base sur des données disponibles en juin 2023.

À propos du département Analyses économiques de la BEI

Le département Analyses économiques de la BEI a pour mission de fournir des analyses et des études économiques destinées à aider la Banque à mettre en œuvre ses opérations et à définir son positionnement, sa stratégie et ses politiques. Fort de 45 économistes, le département est placé sous la direction de Debora Revoltella.

www.eib.org/economics

economics@eib.org

Principaux contributeurs au présent rapport

Directrices du rapport : Barbara Marchitto et Debora Revoltella

Coordinateurs du rapport : Colin Bermingham, Moses Nyangu et Ricardo Santos

Rédacteur du département Communication : Daniel Berze, sous la direction de Valentina Kalk, cheffe de la division Publications.

Édition: Tamar Vidon, sous la direction de Valentina Kalk, cheffe de la division Publications, services linguistiques de la Banque européenne d'investissement et Charlesworth Author Services

Traduction : services linguistiques de la Banque européenne d'investissement

Coordination : Nathalie Gilson, assistante opérationnelle principale, Banque européenne d'investissement

Résumé analytique : Debora Revoltella

Chapitre 1 : Alfredo Baldini, Colin Bermingham, Moses Nyangu, Eugenio Parigi et Ricardo Santos

Chapitre 2 : Colin Bermingham et Emmanouil Davradakis

Chapitre 3 : Colin Bermingham et Valerio Castaldo

Chapitre 4 : Alfredo Baldini, Colin Bermingham, Emmanouil Davradakis, Kevin Koerner, Moses Nyangu et Ricardo Santos

Encadré 1 par Marina Finken, Grakolet Arnold Zamereith Gourene, Hugues Kamewe Tsafack and Matseliso Teele (tous Making Finance Work for Africa)

Chapitre 5 : Colin Bermingham, Barbara Marchitto, Rozalia Pal et Serena Sorrentino

Chapitre 6 : Colin Bermingham

Encadré 1 par Bertrand Magné.

Encadré 2 par Arthur Minsat et Elisa Saint Martin (tous deux Centre de développement, OCDE).

Clause de non-responsabilité

Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position de la BEI.

Publié par la Banque européenne d'investissement.

Imprimé sur du papier FSC®.

eBook: QH-05-23-262-FR-E ISBN 978-92-861-5603-8 doi:10.2867/623094

pdf: QH-05-23-262-FR-N ISBN 978-92-861-5599-4 doi:10.2867/072628

SOMMAIRE

Résumé analytique.....	3
1. Conditions au sein des marchés financiers et des secteurs bancaires	7
2. Tendances concernant l'intégration financière et les marchés obligataires	33
3. Le secteur bancaire en Afrique subsaharienne.....	59
4. Évolution du secteur bancaire régional	81
5. Égalité des sexes, entrepreneuriat et finance en Afrique	115
6. Investissement climatique et risque climatique en Afrique.....	141

Remerciements

La BEI tient à remercier, avant tout, le personnel et la direction des banques africaines qui ont généreusement donné de leur temps pour compléter l'enquête 2023 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

En plus des principaux auteurs, la BEI remercie tous les collègues de la BEI, du Making Finance Work for Africa Partnership (MFW4A), de la Global Private Capital Association (GPCA) et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dont les contributions ont soutenu et enrichi le présent rapport.

En particulier, nous souhaiterions mentionner : Toluwani Adedeji (GPCA), Sanja Blatt, Marius Chirila, Carmelo Cocuzza, Marc-Antoine Coursaget, Christian Elias, Jane Feehan, Matteo Ferrazzi, Marina Finken (MFW4A), Grakolet Arnold Zamereith Gourene (MFW4A), Fotios Kalantzis, Sabrina Katz (GPCA), Eleni Kyrou, Hugues Kamewe Tsafack (MFW4A), Hilina Lakew Weldetekle, Chavi Meattle (Climate Policy Initiative), Baysa Naran (Climate Policy Initiative), Patrick Le Goff, Christophe Litt, Sonja Mohnen, Davide Monguzzi, Arthur Minsat (Centre de développement, OCDE), Faith Njoroge, Nicholas Nzioka, Nancy Saich, Elisa Saint Martin (Centre de développement, OCDE), Anne Schmidt-Sheehan, Markus Schulte, Rahul Shah, Inmaculada Soto Riba, Jean-Philippe Stijns, Matseliso Teele (MFW4A), Annamaria Tueske et Peter Zajc.

Avant-propos

L’Afrique est un continent de tous les possibles. Si vous croyez à l’impact porteur de transformation du financement du développement, vous croyez aux chances de l’Afrique. Il n’en reste pas moins vrai que nous ne pouvons sous-estimer les défis actuels. Nous devons tout mettre en œuvre pour y faire face. L’instabilité économique, les changements climatiques et l’inégalité entre les sexes empêchent des millions de personnes de réaliser pleinement leur potentiel.

Alors que le continent se remet encore de la pandémie de COVID-19, l’invasion de l’Ukraine par la Russie perturbe davantage l’économie mondiale. Confrontés à cette conjoncture, les pays africains peinent à attirer des investissements et à créer des emplois. Les changements climatiques se font également sentir dans toute l’Afrique. Le continent est particulièrement vulnérable aux effets des changements climatiques, tels que les phénomènes météorologiques extrêmes, l’élévation du niveau de la mer et la désertification.

Pour relever ces défis, nous devons mobiliser toutes nos ressources. Les femmes restent le levier le plus sous-estimé du changement porteur de transformation. Le rapport *La finance en Afrique 2023* constate que dans une majorité de pays, les entreprises bien gérées sont plus susceptibles d’être dirigées par des femmes ; dans la plupart des cas, la proportion de prêts bancaires non productifs s’avère plus faible chez les entrepreneuses. Cela montre que soutenir l’entrepreneuriat féminin est sans doute l’un des meilleurs investissements que l’on puisse faire en Afrique aujourd’hui.

L’Union européenne (UE) est déterminée à atteindre les objectifs de développement durable des Nations unies. L’initiative Global Gateway donne à l’Europe et à ses partenaires du monde entier l’occasion d’établir une coopération plus étroite et d’accélérer le développement. La Banque européenne d’investissement, par l’intermédiaire de BEI Monde, s’est engagée à mettre en œuvre les objectifs de l’UE. Elle s’emploie à relever les défis auxquels l’Afrique est confrontée en investissant dans des projets en faveur des infrastructures, de l’adaptation aux changements climatiques et de l’égalité entre les hommes et les femmes. Cela passe par la mise en place d’une coopération étroite avec nos partenaires, la collaboration avec des innovateurs africains, la mise à profit de l’expertise et des ressources locales, l’appel aux marchés financiers internationaux et la mise à disposition de financements et de compétences là où ils sont le plus nécessaires. Nous finançons des projets qui génèrent un impact positif sur les conditions de vie des populations. Ces projets vont des services essentiels au soutien des petites et moyennes entreprises, qui sont l’épine dorsale de l’économie africaine.

De nombreuses évolutions positives sont à l’œuvre en Afrique, et le présent rapport met en lumière la manière dont le secteur financier peut accélérer cette tendance. Le continent est de plus en plus intégré au système financier mondial. Les marchés obligataires et les marchés du non-coté sont dynamiques et en croissance, et le secteur des technologies financières joue également son rôle pour accompagner ces mutations.

Le rapport *La finance en Afrique 2023* met l’accent sur les moyens à notre disposition pour soutenir au mieux le secteur financier africain afin qu’il puisse, à son tour, promouvoir le développement d’un secteur privé florissant et résilient. J’espère que l’éclairage qu’il donne pourra ouvrir la voie à de futurs partenariats pour améliorer la vie des populations en Afrique.

Werner Hoyer
Président de la Banque européenne d’investissement

Résumé analytique

L'année 2023 recèle, à son tour, son lot de difficultés pour l'Afrique en raison d'une conjonction de facteurs, notamment le ralentissement de l'économie mondiale et le durcissement des conditions financières internationales à la suite des chocs causés par la pandémie de COVID-19 et l'invasion de l'Ukraine. Ces chocs se traduisent par une inflation élevée, qui a des répercussions particulièrement graves sur les populations pauvres en provoquant une hausse du coût des produits essentiels que sont la nourriture et l'énergie. En 2019, l'Afrique était déjà très pauvre et les événements récents ont aggravé la situation, faisant passer le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté de 444 millions en 2019 à 497 millions en 2021, soit une augmentation de 12 %¹. La forte inflation a également contraint les banques centrales du monde entier, y compris en Afrique, à relever leurs taux d'intérêt, malgré le ralentissement de l'économie mondiale. En effet, dans les Perspectives de l'économie mondiale d'avril 2023, le Fonds monétaire international a annoncé ses plus faibles projections de croissance depuis 30 ans. La guerre en Ukraine a freiné d'autant plus la propension au risque, provoquant des sorties de portefeuille des investisseurs internationaux sur les marchés émergents et pré-émergents, ainsi qu'une augmentation des coûts d'emprunt. Les inquiétudes relatives à la perception de la qualité du crédit ont fortement influé sur les coûts des emprunts souverains en Afrique. En outre, durant cette période, les investisseurs ont préféré détenir des actifs plus sûrs, ce qui a entraîné une appréciation du dollar. Cette appréciation a des conséquences négatives pour les pays ayant des engagements en devises fortes.

Le présent rapport établit un indice des conditions financières pour l'Afrique afin d'évaluer le durcissement de ces dernières depuis le début de la pandémie. Des indices spécifiques ont d'abord été construits pour le Nigeria, l'Afrique du Sud, l'Égypte et le Kenya, puis combinés afin de fournir une vue d'ensemble des conditions financières à l'échelle du continent. L'indice africain révèle que les conditions financières ont continué de s'assouplir après le début de la pandémie en raison de la baisse des taux directeurs et de la résilience des marchés boursiers. Toutefois, à partir de la mi-2021, un durcissement significatif des conditions financières s'est produit à mesure que l'inflation grimpait, ce qui a entraîné un renversement de la politique monétaire et affaibli les taux de change africains. Bien que les marchés financiers ne soient pas encore aussi tendus au point de retomber à certains niveaux planchers observés lors d'épisodes antérieurs, la détérioration par rapport à la situation extrêmement souple de 2021 laisse présager une aggravation des difficultés d'accès aux financements.

La part croissante de dette publique inscrite au bilan des banques entrave l'accès du secteur privé au crédit. Dans le présent rapport, nous avons actualisé l'indice de gravité de l'effet d'éviction, qui a révélé une intensification de ce dernier depuis la pandémie parallèlement à la mise sous pression des finances publiques. Les banques ont dû financer davantage les pouvoirs publics alors que la demande du secteur privé augmentait. Toutefois, d'importantes différences existent au niveau régional, les tendances à l'éviction les plus fortes étant enregistrées en Afrique de l'Est et les plus faibles en Afrique du Nord. Conjugué à un durcissement plus général des conditions sur les marchés financiers, l'indice de gravité de l'effet d'éviction met en évidence des obstacles qui encombreront le secteur privé.

Le rapport met également en lumière l'évolution des marchés obligataires africains, faisant état d'une hausse considérable des encours de dette souveraine depuis 2010. Plus précisément, les encours en Afrique subsaharienne (hors Afrique du Sud) étaient 22 fois plus élevés en 2021 qu'en 2010, tandis qu'ils étaient sept fois plus importants en Afrique du Nord. Les obligations d'État les mieux notées ont guidé la progression des émissions souveraines au cours de cette même période. Les titres de dette souveraine en devises fortes émis par des pays d'Afrique subsaharienne sont détenus par des investisseurs étrangers, principalement des gestionnaires d'actifs et des banques. Au cours des 15 dernières années, l'intégration des économies africaines dans le système financier mondial s'est fortement accrue, bien que l'ampleur de cette intégration varie considérablement d'une région à l'autre. Ce maillage financier plus dense a des implications sur la sensibilité des flux de capitaux aux variations du sentiment mondial à l'égard des risques. Les titres de créance d'Afrique subsaharienne émis en devises fortes sont principalement libellés en dollar américain, qui représente 83 % de l'ensemble des obligations d'État en devises fortes de cette région. Par rapport à d'autres marchés émergents, le nombre d'obligations

¹ Kibrom et al. (2022), « Africa might have dodged a bullet, but systematic warnings abound for poverty reduction efforts on the continent », blog de la Banque mondiale.

cotées en monnaies locales en Afrique subsaharienne est nettement plus faible. En outre, le marché obligataire en monnaies locales est dominé par les obligations souveraines plutôt que privées, et les pratiques de gestion active se concentrent également sur les obligations souveraines.

En 2022, l'aversion accrue au risque à l'échelle mondiale a fortement nui à la levée de fonds sur le marché du non-coté (capital-investissement et capital-risque) en Afrique, mais ce marché est resté solide. La collecte de fonds a chuté de 35 % en 2022 pour s'établir à 2,1 milliards de dollars, soit le niveau le plus bas sur ce continent depuis 2013. Cette tendance reflète ce qui a été observé sur d'autres marchés financiers marqués par des conditions de financement moins favorables pour les crédits plus risqués. Malgré les défis en matière de collecte de fonds, l'investissement dans le non-coté est demeuré solide en Afrique. En 2022, il n'a reculé que de 3 %, pour s'établir à 6,3 milliards de dollars, restant proche de son niveau record atteint en 2021. Cette résilience a été attribuée au déploiement de capitaux préexistants, indiquant la persistance d'une forte appétence pour les opérations dans la région. Plus précisément, une proportion considérable des investissements dans le non-coté s'est concentrée au sein de quatre grands marchés nationaux : l'Afrique du Sud, le Kenya, l'Égypte et le Nigeria, qui représentent ensemble près des deux tiers de tous les investissements de ce type sur le continent. Le secteur des services financiers continue d'attirer la plus grande part des investissements dans le non-coté, comptabilisant près de 40 % de l'ensemble des investissements en 2022.

Malgré l'environnement difficile décrit dans les premiers chapitres du rapport, le secteur bancaire de l'Afrique continue à se montrer résilient et désireux de soutenir le développement du secteur privé. Les indicateurs clés du secteur bancaire, tels que les ratios de capital, la rentabilité et les prêts non productifs, ne se sont pas détériorés malgré les défis auxquels la région est confrontée. Si les mesures de soutien en pleine pandémie pour renforcer le système bancaire africain ont pu, dans un premier temps, jouer un rôle dans ce résultat positif, bon nombre de ces mesures ont été supprimées depuis lors, et la plupart des indicateurs clés des banques restent néanmoins solides.

Les résultats de l'enquête de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique montrent que les préoccupations des banques ont évolué au fil du temps, parallèlement à la mutation de leur environnement opérationnel. Après l'apparition de la pandémie, la principale préoccupation du secteur bancaire en 2021 a été la qualité des actifs, qui reste un problème pour certaines banques. En 2022, dans un contexte de hausse de l'inflation et de relèvement des taux d'intérêt nationaux, de nouvelles inquiétudes sont toutefois apparues, notamment concernant les coûts de financement en monnaie locale. Cette préoccupation persiste malgré les bénéfices des banques qui profitent de l'accroissement des marges d'intérêt nettes. Les banques comme les emprunteurs souverains se heurtent à des difficultés de financement externe, ce qui a déplacé les préoccupations des banques, dans l'édition 2023 de l'enquête, vers le coût et la disponibilité des financements en devises étrangères. Ce constat reflète la situation observée sur les marchés des obligations souveraines.

La moitié des banques interrogées lors de l'enquête 2023 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique souhaitent accélérer l'expansion de leur activité de prêt au cours des 12 prochains mois. Cependant, les banques font également preuve de prudence et leurs critères d'octroi de crédit devraient se durcir. La collecte de ressources pourrait également constituer un obstacle pour les banques qui souhaitent élargir leur activité. Des facteurs structurels entravent également l'offre de prêts, les petites et moyennes entreprises étant particulièrement désavantagées. Comme dans les éditions précédentes de l'enquête, les deux obstacles les plus importants cités par les petites et moyennes entreprises pour obtenir un crédit sont le manque de garanties acceptables et de mauvais antécédents de crédit.

Les banques africaines sont entrées dans l'ère numérique. La fourniture de services en ligne est aujourd'hui l'une de leurs principales activités, seule une faible proportion d'entre elles ne proposant pas de services numériques. Les banques adoptent plusieurs stratégies pour accélérer leur transformation numérique, les investissements jouant un rôle clé. Plus de 90 % des banques ciblent des investissements à la fois dans leurs infrastructures numériques et la formation de leur personnel. Confirmant l'impact transformateur sans précédent de la mutation numérique de leur secteur, 90 % des banques remanient également leur structure organisationnelle pour l'adapter à leur offre de services numériques. De plus, les deux tiers des banques coopèrent ou nouent des partenariats avec des sociétés de technologies financières, ou encore investissent dans ces dernières.

L'analyse des données au niveau des entreprises fournit des informations précieuses sur les différences structurelles, selon qu'il s'agit d'entreprises dirigées par des femmes ou des hommes, en Afrique subsaharienne et sur les progrès réalisés par les banques quant à leurs pratiques de prêt. Durant la pandémie de COVID-19, les entrepreneuses ont été légèrement plus touchées que leurs homologues masculins par des pertes de chiffre d'affaires et des problèmes de liquidités. Toutefois, après la pandémie, les entreprises aux mains de femmes ont fait preuve d'une résilience similaire à celles de leurs homologues masculins, avec des taux comparables de faillite et de fermeture définitive. Les données montrent que les entreprises bien gérées sont plus susceptibles d'avoir des femmes à leur tête. Les entreprises dirigées par des femmes sont plus enclines à investir dans l'innovation, à exporter des biens et des services et à offrir des formations à leur personnel. L'enquête de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique révèle que 65 % des banques ont mis en place une stratégie en matière d'égalité des sexes, et que 19 % envisagent de le faire prochainement. Seule une petite minorité de banques de la région sera donc dépourvue d'une stratégie en matière d'égalité hommes-femmes à l'avenir. En outre, les banques africaines continuent de constater des actifs d'une qualité supérieure du côté des prêts accordés aux femmes, plus de la moitié des banques interrogées faisant état d'un pourcentage de prêts non productifs plus faible chez les femmes que chez les hommes.

Ces dernières années, le volume de capitaux destinés aux projets en faveur du climat a considérablement augmenté à l'échelle mondiale. L'Afrique connaît également une hausse des financements à l'appui de la lutte contre les changements climatiques. Néanmoins, sa part dans l'enveloppe mondiale de financement de l'action en faveur du climat reste relativement faible, à environ 5 %, et principalement concentrée dans les plus grandes économies du continent. Une caractéristique déterminante du contexte financier de la lutte contre les changements climatiques en Afrique réside dans sa forte dépendance à l'égard des bailleurs de fonds étrangers et internationaux, qui représentent près de 90 % de l'ensemble des flux de financement climatique du continent. Cette dépendance s'explique notamment par le rôle important des banques multilatérales de développement, qui ont financé 45 % des investissements liés au climat en 2020. Les établissements financiers locaux utilisent principalement deux grands instruments pour financer des projets relatifs au climat : le financement sur bilan (dette) et le financement sur projet (dette) au taux du marché.

À mesure que les risques climatiques augmentent, il est important de comprendre l'ampleur de ceux qui pèsent sur le secteur financier. Le présent rapport passe en revue les risques climatiques qui influent sur le bilan des banques. Il analyse l'exposition des banques de 21 pays africains à la dette des entités souveraines, des ménages et de différents secteurs d'activité. Le niveau de risque climatique de chaque type d'emprunteur est apprécié selon le classement de la BEI des risques climatiques par pays pour évaluer la dette souveraine et la dette des ménages, et selon les classifications sectorielles des risques climatiques de la BEI pour différents secteurs d'activité. Sur les 21 pays étudiés, 13 présentent un risque physique élevé. Par conséquent, ce risque physique est plus préoccupant pour les banques en Afrique que le risque lié à la transition, qui est atténué par les faibles niveaux d'émission actuels. L'exposition des banques au risque physique est la plus élevée en Afrique de l'Ouest et la plus faible en Afrique australe, comme l'indique le regroupement des classements nationaux du risque physique par région. Si certains secteurs bancaires détiennent une part relativement importante de l'exposition au risque climatique, ils sont généralement peu développés, ce qui se traduit par une faible exposition globale, en pourcentage du produit intérieur brut, par rapport aux régions où le secteur bancaire est plus développé.

Les banques démontrent leur engagement indéfectible à lutter contre les effets des changements climatiques. À titre d'exemple, selon l'enquête 2023 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique, 59 % des banques ont déjà mis en place une stratégie en matière de changements climatiques et 22 % envisagent d'en élaborer une, ce qui signifie que quatre banques sur cinq pourraient bientôt disposer d'une stratégie climatique en bonne et due forme. En outre, 65 % des banques prennent actuellement en compte le risque climatique lorsqu'elles évaluent de nouveaux clients ou projets, et 23 % d'entre elles prévoient de faire de même, ce qui souligne l'importance croissante du risque climatique dans le processus de souscription. Cependant, il est important de soutenir les secteurs bancaires locaux lorsqu'ils introduisent ou élargissent des lignes de produits verts, étant donné que les banques recherchent toujours une assistance technique pour exploiter pleinement le potentiel de ces nouveaux débouchés, pour leurs propres bénéficiaires et ceux de leurs emprunteurs potentiels.

La BEI investit en Afrique depuis 1965, afin de soutenir des projets d'infrastructure, des entreprises innovantes, des programmes liés aux énergies renouvelables ainsi que le secteur public dans plus de 50 pays. Désireuse d'accroître encore son engagement au-delà des frontières de l'Europe, la Banque a créé BEI Monde

en novembre 2021. BEI Monde continuera d'investir dans des projets qui renforcent les liens économiques cruciaux entre l'Europe et l'Afrique, en contribuant à valoriser le vaste potentiel africain tout en donnant la priorité à l'action pour le climat et à la politique de développement dans le cadre de leur programme commun.

Debora Revoltella
Directrice, département Analyses économiques
Banque européenne d'investissement

Conditions au sein des marchés financiers et des secteurs bancaires

Ce chapitre a été rédigé par Alfredo Baldini, économiste principal, Colin Bermingham, économiste principal, Moses Nyangu, économiste, Eugenio Parigi, stagiaire au moment de la rédaction, et Ricardo Santos, économiste, au sein de la Banque européenne d'investissement. Les auteurs tiennent à remercier Barbara Marchitto et Debora Revoltella pour leurs commentaires sur les versions précédentes.

Les opinions exprimées dans ce chapitre sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de la Banque européenne d'investissement. Toute erreur relève de la responsabilité des auteurs.

Messages clés

Le premier chapitre de ce rapport vise à comprendre la situation des marchés financiers et des secteurs bancaires en Afrique, compte tenu des turbulences exceptionnelles qu'ils traversent depuis le début de la pandémie de COVID-19. La première partie porte sur la construction d'un indice des conditions financières pour l'Afrique combinant les indices de quatre pays : Nigeria, Afrique du Sud, Égypte et Kenya. Ces indices s'appuient sur une série de variables plus restreinte que celles généralement utilisées pour les indices des conditions financières des économies avancées. En outre, les variables sont choisies de manière à comprendre les conditions de financement dont bénéficient les entreprises. Pour soutenir efficacement le secteur privé en Afrique, la Banque européenne d'investissement (BEI) doit avoir une vision claire des tensions qui sont susceptibles de peser sur les systèmes financiers du continent ainsi que de l'ampleur des interventions politiques requises. Il est également important de comprendre dans quelle mesure le resserrement actuel des conditions financières en Afrique est le résultat de récents chocs mondiaux.

L'indice africain révèle que les conditions financières ont continué de s'assouplir après le début de la pandémie, sur fond de faiblesse des taux directeurs et de résilience initiale des marchés boursiers. Toutefois, à partir de la mi-2021, les conditions financières se sont considérablement durcies. La montée de l'inflation a entraîné un changement de cap de la politique monétaire et un affaiblissement des taux de change africains. Les conditions sur les marchés financiers ne sont pas encore aussi tendues que celles observées lors de certains creux atteints au cours d'épisodes précédents, notamment parce que leur détérioration intervient après un assouplissement extrême en 2021. Or, certaines variables individuelles ont atteint des niveaux historiquement bas (resserrement maximal) à la fin de 2022 et au début de 2023. La détérioration des conditions financières entre le point haut de 2021 et le point bas de début 2023 est du même ordre que celle enregistrée entre fin 2012 et mi-2016. Toutefois, l'actuel durcissement des conditions financières n'étant pas terminé et l'inflation demeurant élevée, cette détérioration pourrait, in fine, se révéler plus importante. L'indice africain ne suit pas exactement la trajectoire des indices des conditions financières des pays avancés, mais il semble réagir aux mesures de la volatilité des marchés financiers internationaux.

La part croissante de dette souveraine dans les bilans des banques soulève également des préoccupations quant à la disponibilité de crédits pour le secteur privé. Des données empiriques montrent que l'effet d'éviction¹ était déjà un phénomène répandu dans les pays africains avant même la récente flambée de la dette publique due à la pandémie de COVID-19 (Attout et al., 2022 ; BEI, 2022). En raison du développement relativement limité des systèmes financiers africains, les bons du Trésor et les obligations d'État dominent les marchés. Toutefois, la détention excessive d'obligations souveraines entrave l'intermédiation financière, car les banques préfèrent prêter à un emprunteur réputé sûr plutôt qu'à une entreprise privée qui présente des risques. En période d'incertitude, de forte inflation et de taux d'intérêt élevés, la tentation de se replier vers les actifs sûrs s'amplifie. La deuxième partie de ce chapitre porte sur l'indice de gravité de l'effet d'éviction en Afrique.

L'indice de gravité de l'effet d'éviction montre que les pressions en matière d'éviction en 2023 correspondent aux sommets atteints en 2022. La hausse de l'effet d'éviction qu'a connue l'Afrique après l'apparition de la pandémie était initialement liée à l'augmentation de la dette publique, du fait que les États empruntaient davantage. Toutefois, à mesure que les économies se sont redressées après la crise du coronavirus et que le produit intérieur brut (PIB) a rebondi, la demande accrue de crédit du secteur privé est devenue un moteur plus important de la progression de l'effet d'éviction. Il existe néanmoins des variations notables entre les régions d'Afrique, les tendances à l'éviction les plus fortes étant enregistrées en Afrique de l'Est et les plus faibles en Afrique du Nord. La combinaison de ces informations avec les données tirées de l'indice des conditions financières permet de confirmer que la situation du système financier est difficile en Afrique depuis le début de la pandémie, ce qui entrave l'accès au crédit pour le secteur privé.

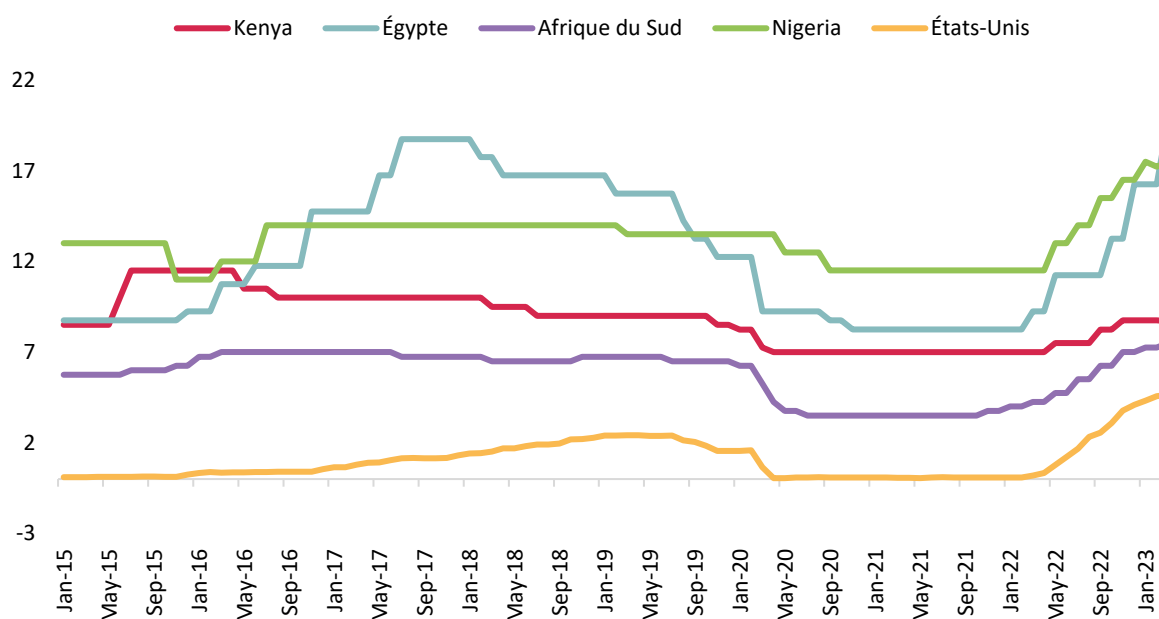
¹ L'effet d'éviction se produit lorsque les banques choisissent d'investir dans la dette publique plutôt que de prêter au secteur privé.

Situation macroéconomique et financière

L'économie africaine se trouve à la croisée des chemins. Avant la pandémie, les perspectives macroéconomiques pour l'Afrique subsaharienne s'amélioraient de manière constante, les prévisions de croissance économique ayant augmenté de 2017 à 2019 [Fonds monétaire international (FMI), 2023a]. Toutefois, la pandémie a fait mentir ces projections, les confinements et les restrictions en matière de déplacements ayant fait reculer la production et les échanges. Ces facteurs, ainsi que les déséquilibres entre l'offre et la demande, ont entraîné une baisse de la consommation et des hausses de prix. Ensuite, alors que les pays se remettaient de la pandémie, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a provoqué de nouveaux chocs sur la croissance et l'inflation. La flambée des prix de l'énergie et des denrées alimentaires a conduit à une poussée inflationniste. Les banques centrales ont lutté contre la forte inflation persistante au moyen d'un important resserrement monétaire synchronisé à l'échelle mondiale.

Dans le sillage de la Réserve fédérale américaine, les banques centrales africaines ont réagi tôt à l'inflation afin d'empêcher un creusement des écarts de taux d'intérêt par rapport aux États-Unis. La Réserve fédérale américaine a amorcé l'actuel cycle de resserrement en mars 2022 avec un relèvement des taux de 25 points de base. La figure 1 montre les variations des taux directeurs aux États-Unis et dans plusieurs grandes économies africaines. Le premier pays africain à relever les taux d'intérêt lors de ce cycle était l'Afrique du Sud fin 2021, quelques mois avant les États-Unis. Les hausses des taux d'intérêt au Kenya, au Nigeria et en Égypte cadraient plus ou moins avec celles des États-Unis. Néanmoins, certains pays africains ont dû mener une politique beaucoup plus agressive que les États-Unis pour lutter contre la spirale inflationniste.

Figure 1 – Taux directeurs aux États-Unis et dans certaines économies africaines (%)



Source : banques centrales nationales.

La hausse des taux d'intérêt, conjuguée à l'augmentation de la dette publique, rend le crédit moins accessible en Afrique. La dette s'accroissait déjà avant la pandémie : en Afrique subsaharienne, elle a atteint 50 % du PIB en 2019, contre 26 % en 2010. La crise liée au COVID-19 s'est traduite par une nouvelle hausse, portant la dette publique à 56 % du PIB en 2022, soit le niveau le plus élevé depuis le début des années 2000. L'augmentation des coûts d'emprunt ne s'explique pas seulement par la hausse des taux d'intérêt nationaux. Après le déclenchement de la guerre en Ukraine, on a constaté une diminution notable de la propension au risque à l'échelle mondiale, ce qui a augmenté les rendements obligataires pour ceux qui ont accès au marché. En avril 2023, le Fonds monétaire international a indiqué que les écarts de rendement ou *spreads* sur les obligations souveraines émises par les pays d'Afrique subsaharienne étaient trois fois plus élevés que la moyenne des pays

émergents depuis le début du cycle mondial de durcissement des politiques monétaires (FMI, 2023a). À cet égard, outre le durcissement des conditions financières à l'échelle mondiale, les marchés exercent une discrimination active fondée sur la qualité du crédit. Par rapport à d'autres régions, certains pays africains souffrent en effet d'une moins bonne qualité de crédit. Certains États se retrouvent ainsi confrontés à un choix stratégique épineux entre le financement de dispositifs de protection sociale adéquats et la prise en charge de l'augmentation du service de la dette.

Les dépréciations des taux de change ont encore compliqué la dynamique de la dette. En 2022, la hausse des taux d'intérêt sur les bons du Trésor américain et la préférence des investisseurs pour les actifs plus sûrs ont poussé le dollar américain à son plus haut niveau depuis vingt ans. La plupart des monnaies d'Afrique subsaharienne ont connu de fortes baisses de valeur par rapport au dollar américain, ce qui a encore alimenté la montée de l'inflation et augmenté le coût du service de la dette libellée en dollars. L'accumulation d'évolutions défavorables a aggravé les problèmes de soutenabilité de la dette en Afrique subsaharienne. Alors que certains pays voient leur capacité d'honorer leur dette fortement limitée, le Ghana, la Zambie, l'Éthiopie et le Tchad ont demandé à bénéficier d'un traitement au titre du cadre commun du G20. À la fin du mois de juin 2023, 21 pays africains à faible revenu étaient en surendettement (9) ou exposés à un risque élevé de surendettement (12), selon le FMI.

Ce chapitre vise à analyser dans quelle mesure les conditions financières se sont durcies sur le continent africain depuis le début de la pandémie en élaborant un indice des conditions financières pour l'Afrique. Pour soutenir le plus efficacement possible le secteur privé en Afrique, la BEI a besoin de bien comprendre les tensions qui sont susceptibles de peser sur les marchés financiers afin d'évaluer l'ampleur des interventions politiques requises. Elle doit également savoir dans quelle mesure le resserrement actuel des conditions financières en Afrique trouve son origine à l'étranger.

Ces dernières années, le paysage bancaire africain a été marqué par un niveau élevé de prêts au secteur public, prenant généralement la forme d'obligations d'État détenues par les banques. Toutefois, la détention excessive d'obligations souveraines peut entraver l'intermédiation financière et évincer les prêts à l'appui d'entreprises et d'investissements privés alors que les conditions financières se durcissent déjà et que l'accès au crédit devient de plus en plus difficile pour le secteur privé. La deuxième partie de ce chapitre examine cette question plus en détail et comprend une mise à jour de l'indice de gravité de l'effet d'éviction, qui a été présenté pour la première fois dans la dernière édition de *La finance en Afrique* (BEI, 2022). Par l'analyse combinée de l'indice des conditions financières pour l'Afrique et de l'indice de gravité de l'effet d'éviction, le présent chapitre vise à donner une image claire des conditions qui règnent sur les marchés financiers et dans les secteurs bancaires africains.

Un indice des conditions financières pour l'Afrique

Les conditions financières englobent un ensemble de variables qui reflètent la facilité avec laquelle les entreprises, les ménages et les administrations publiques peuvent obtenir un financement. Leur évaluation remonte à l'étude des effets de la politique monétaire sur la macroéconomie, y compris le rôle joué par les taux de change dans les économies ouvertes. Initialement, les conditions financières étaient évaluées à l'aide d'indicateurs simples basés sur un indice pondéré des taux de change et des taux d'intérêt. Au fil du temps, les modèles ont été étendus pour intégrer d'autres variables en rapport avec l'activité économique, ce qui a conduit à la création d'indices des conditions financières plus complexes.

En règle générale, les chercheurs utilisent principalement deux méthodes pour construire des indices des conditions financières : le calcul de la somme pondérée et l'analyse en composantes principales. La première méthode calcule l'indice des conditions financières comme une moyenne pondérée des indicateurs individuels, diverses méthodes servant à déterminer les pondérations. Selon Moccero et al. (2014), on peut choisir d'appliquer la même pondération² (comme l'indice Bloomberg des conditions financières) ou des pondérations différentes fondées sur d'autres critères tels que le PIB [à l'instar des indices des conditions financières de

² Banque centrale européenne (2009), Lall et al. (2008) et Rosenberg (2009) sont des exemples d'études qui utilisent cette méthode.

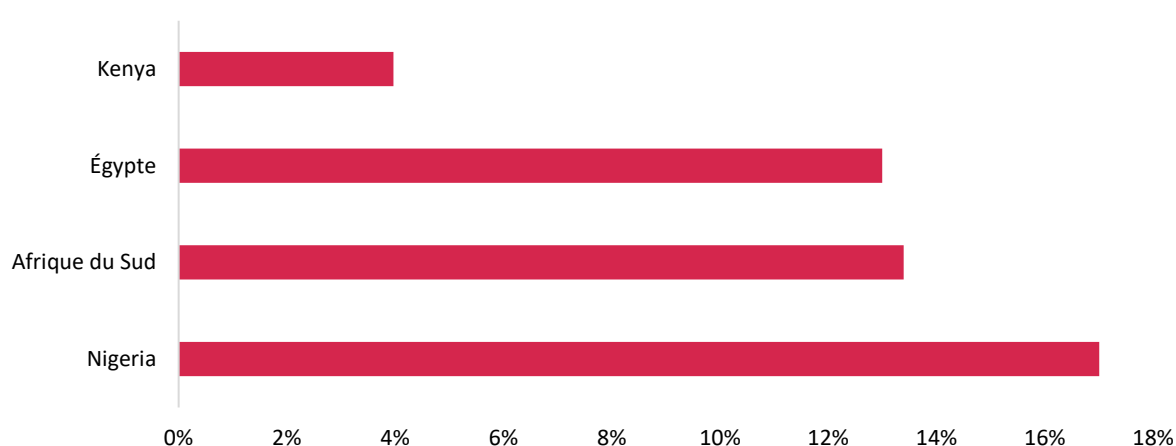
Goldman Sachs (Hatzius et Stehn, 2018), de Citi et de l'Organisation de coopération et de développement économiques]. La deuxième méthode estime les indices des conditions financières comme une composante commune dérivée d'un ensemble de variables financières. Selon Stock et Watson (2002, 2011), Forni et al. (2000) et Doz et al. (2012), la composante commune est calculée à partir des projections linéaires de variables sous-jacentes et reflète la plus grande variation courante de manière à synthétiser l'ensemble des informations dans un seul indicateur (par exemple, l'indice St. Louis Fed Financial Stress, l'indice du FMI et l'indice Chicago Fed National).

Les indices des conditions financières présentés dans ce chapitre utilisent l'approche de la somme pondérée plutôt que l'analyse en composantes principales. Plus précisément, ils sont calculés à l'aide d'une moyenne simple dans laquelle chaque variable a un poids égal. Les publications scientifiques ne permettent pas de déterminer la supériorité de l'une ou l'autre méthode. Les deux méthodes aboutissent souvent à des résultats analogues, comme l'ont démontré Arrigoni et al. (2011). Bien que l'approche de la moyenne ait été privilégiée, une analyse en composantes principales a également été réalisée. Pour certains pays, les résultats des deux méthodes sont très similaires. Pour d'autres, cependant, il existe des différences notables pour certaines parties de la période d'étude et les résultats de la moyenne fournissent des descriptions plus plausibles de l'évolution des conditions financières³.

Données et méthodologie

L'analyse repose sur des données mensuelles pour quatre pays d'Afrique subsaharienne de février 2009 à février 2023. L'Égypte, le Nigeria, le Kenya et l'Afrique du Sud ont été retenus car ils font partie des principales économies de la région. En outre, l'hétérogénéité régionale nous permet de formuler des hypothèses concernant les tendances à l'échelle du continent. Comme le montre la figure 2, ces pays représentent environ 50 % du PIB de l'Afrique en parité de pouvoir d'achat. Sept variables sont prises en compte à l'échelle des pays : la croissance du crédit (secteurs privé et public), l'écart de rendement sur les prêts aux entreprises⁴, la variation du taux de change nominal par rapport au dollar américain sur 12 mois, la variation du taux directeur sur 12 mois, la variation de l'indice boursier sur 12 mois et l'inflation. Des variables financières mondiales telles que l'indice de volatilité S&P 500 ainsi que l'Emerging Market Bond Index et le Total Return Index de J.P. Morgan sont parfois prises en compte dans les indices des conditions financières. Ces variables ont été testées, mais, en règle générale, elles n'ont eu qu'une incidence limitée sur le calcul des indices des conditions financières. En outre, si ces facteurs internationaux étaient inclus dans l'indice de chaque pays, ils auraient implicitement un poids plus important que d'autres variables de l'indice africain agrégé, sans aucune justification évidente.

Figure 2 – Part du PIB total de l'Afrique en parité de pouvoir d'achat



Source : FMI, base de données des Perspectives de l'économie mondiale, avril 2023 (FMI, 2023b).

³ Pour de plus amples informations sur la comparaison entre l'analyse en composantes principales et la méthode de la moyenne, veuillez consulter l'annexe A.

⁴ Il s'agit de la différence entre les taux d'intérêt pour les entreprises et le taux directeur.

Les variables choisies visent à tenir compte des différents aspects des conditions de financement dont bénéficient les entreprises, sous réserve de la disponibilité des données. La croissance du crédit aux secteurs privé et public contribue à décrire les conditions de l'offre sur le marché du crédit pour le secteur privé, tandis que la croissance du crédit au secteur public signale des effets d'éviction⁵. L'écart de rendement sur les prêts reflète l'efficacité avec laquelle les décisions en matière de politique monétaire sont transmises à l'économie dans son ensemble en comparant le taux directeur (une mesure des coûts d'emprunt) au taux des prêts accordés aux entreprises et aux ménages⁶. Les variations des taux de change sont essentielles pour évaluer les flux de capitaux, qui sont particulièrement importants pour les économies d'Afrique subsaharienne qui ont connu des dépréciations. En outre, ces variations influencent les coûts des services et de la dette, ce qui influe considérablement sur les conditions financières. L'inflation est prise en compte car elle est structurellement plus élevée en Afrique que dans les pays développés, ce qui signifie qu'elle peut atteindre des niveaux vertigineux, avec des effets néfastes sur les salaires réels et la capacité d'emprunt. L'indice boursier fournit une mesure du sentiment des investisseurs sur les marchés financiers, de la tarification du risque du capital et de la facilité avec laquelle les entreprises peuvent lever des fonds. Alors qu'un modèle de ce type comprend généralement l'écart entre le rendement des obligations d'État à long terme, par exemple sur 10 ans, et celui des bons du Trésor américain équivalents, de nombreux pays africains n'émettent pas d'obligations de référence à cette échéance, ce qui signifie qu'il n'est pas possible de créer des séries historiques suffisamment longues pour ce type de variable.

Les variables du modèle ont été normalisées à l'aide de scores z, et toutes les valeurs aberrantes ont été plafonnées à quatre écarts types afin d'éviter une volatilité excessive. Comme mentionné précédemment, une méthode de calcul de la moyenne simple a été utilisée pour établir les indices des conditions financières à l'échelle des pays. Ceux-ci ont ensuite été agrégés au moyen de l'approche de la somme pondérée de manière à établir l'indice des conditions financières pour l'Afrique, avec des pondérations basées sur le PIB annuel de chaque pays. Des pondérations positives ont été attribuées à la croissance du crédit au secteur privé et à l'indice boursier, ce qui signifie qu'une augmentation représente un assouplissement des conditions financières. En revanche, pour les autres variables – auxquelles des pondérations négatives ont été attribuées –, une augmentation de la valeur représente un durcissement des conditions financières.

L'indice des conditions financières pour l'Afrique

D'après l'indice des conditions financières calculé pour l'Afrique, la période examinée se caractérise par quatre épisodes d'assouplissement et quatre épisodes de durcissement. Un mouvement à la hausse de l'indice implique un assouplissement des conditions financières, tandis qu'une baisse correspond à un resserrement de celles-ci (figure 3). L'indice montre la trajectoire globale des conditions financières depuis peu après la crise financière mondiale jusqu'aux premiers mois de 2023. Dans l'ensemble, les périodes de resserrement sont légèrement plus longues que les périodes d'assouplissement. L'évolution de l'indice au cours de chacune de ces périodes est expliquée ci-dessous.

Période d'après-crise

La période qui a suivi la crise financière mondiale a été caractérisée par un assouplissement initial des conditions financières jusqu'en 2009, puis par un resserrement progressif au cours des deux années suivantes. L'assouplissement initial était lié à la mise en place, par les banques centrales, de politiques monétaires accommodantes, à un redressement des marchés boursiers et à la fermeté des taux de change. Toutefois, début 2010, la situation financière s'est de nouveau détériorée. L'inflation a augmenté, suivie d'une hausse des taux directeurs et d'un renversement rapide de la trajectoire des marchés boursiers. Sur toute la période d'après-crise, les marchés africains du crédit sont restés assez stables, les taux de croissance du crédit évoluant peu, tant dans le secteur privé que public.

⁵ Bien que la deuxième partie du chapitre comporte un indice de l'effet d'éviction spécifique, il n'est pas utilisé pour l'indice des conditions financières, car la plupart des variables de cet indicateur ont une fréquence annuelle plutôt que mensuelle.

⁶ En Afrique du Sud, l'écart de rendement sur les prêts correspond à la différence entre le taux directeur et le rendement des obligations d'État à 10 ans, les données sur les taux débiteurs n'étant pas disponibles.

De décembre 2011 à mars 2016

Les conditions financières se sont assouplies entre décembre 2011 et mars 2013. Cette période a été marquée par une augmentation sensible des fonds disponibles dans le monde entier, avec, à la clé, une abondance de liquidités dans l'économie mondiale. Cet excédent a incité les investisseurs à rechercher activement des rendements plus élevés dans diverses opportunités d'investissement. Des marchés pré-émergents comme la Zambie ont pu émettre des obligations à des rendements inférieurs à ceux de pays développés comme l'Espagne, traduisant l'appétence des investisseurs pour le risque et une accélération de la croissance africaine, qui a plus que doublé (de 3 % en 2011 à environ 7 % en 2012). Le paysage économique s'est éclairci presque partout, en particulier dans les pays qui ont subi un impact limité des crises financières mondiales, comme le Kenya et le Nigeria. Une exception notable est l'Afrique du Sud, où l'activité économique a connu un ralentissement. Parmi les composantes de l'indice des conditions financières qui ont conduit à l'assouplissement figurent le marché boursier, le taux directeur et, dans une moindre mesure, le rétrécissement des écarts de rendement et la baisse de l'inflation.

Figure 3 – Indice des conditions financières pour l'Afrique



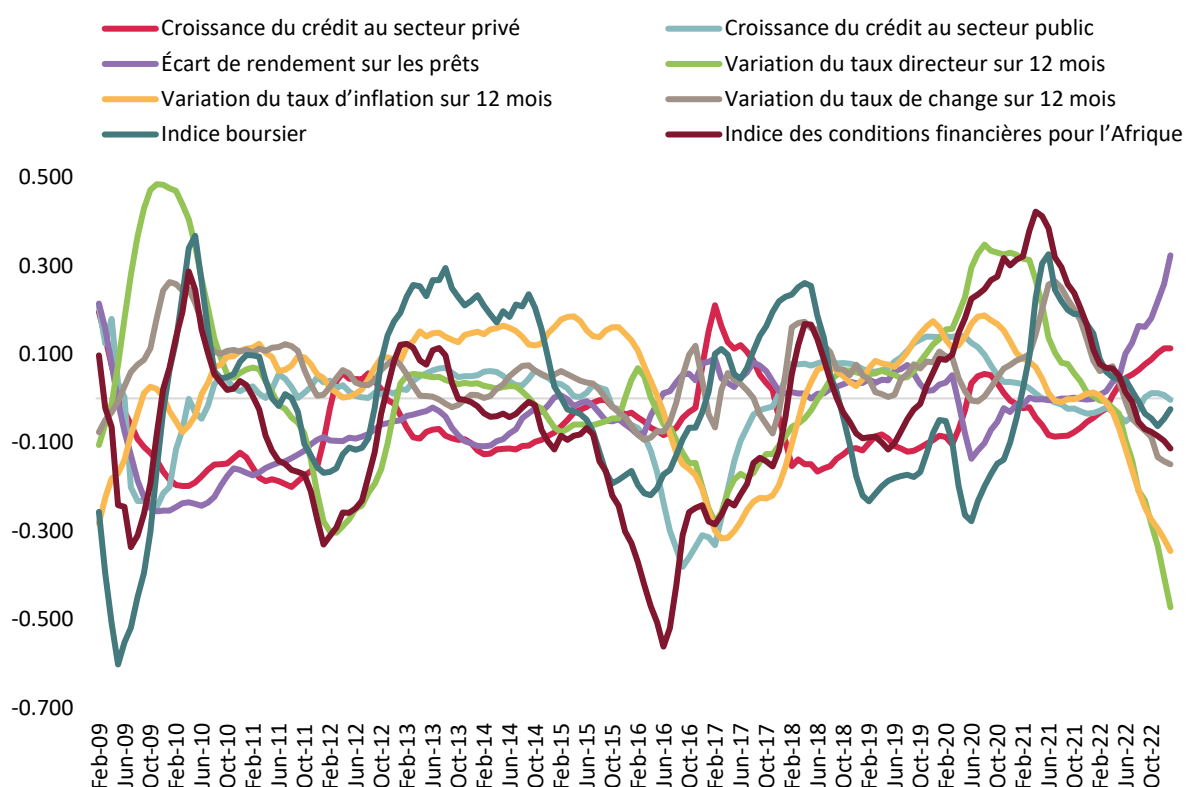
Sources : banques centrales nationales ; base de données des statistiques financières internationales du FMI (FMI, 2023c) ; Perspectives de l'économie mondiale du FMI (FMI, 2023b) et calculs des auteurs. Sur la base des données disponibles en mai 2023. Moyenne pondérée en fonction du PIB.

La mi-2013 a vu le début d'une période prolongée de durcissement des conditions financières. Celle-ci aurait été précipitée par le resserrement monétaire américain, en particulier le « taper tantrum » de mai 2013, lorsque la Réserve fédérale américaine a annoncé son intention de réduire ses achats d'obligations. Le durcissement initial était dû à la baisse des cours des actions et à une tendance à la hausse des prêts au secteur public. Cependant, le durcissement s'est accéléré en 2015, sous l'effet de plusieurs facteurs nationaux. Selon le FMI (2016), la croissance des économies d'Afrique subsaharienne est tombée à 3 % en 2016, contre 5,2 % en 2014. En outre, l'épidémie d'Ebola de 2014 à 2016 a durement touché l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est. Tous ces facteurs ont contribué à éteindre la propension au risque, à entamer encore les cours boursiers, à creuser les écarts de taux d'intérêt et à accroître les prêts au secteur public. L'inflation a également augmenté, de même que les taux directeurs.

Assouplissement de la fin 2016 au début de 2020

De mars 2016 à fin 2019, l'indice des conditions financières révèle une tendance générale d'assouplissement, avec toutefois un repli temporaire à la mi-2019. L'environnement économique étant plus favorable, la croissance a commencé à s'accélérer en Afrique, comme indiqué plus en détail au début du chapitre. Les tensions inflationnistes ont commencé à s'atténuer, ce qui a permis un assouplissement de la politique, avec, à la clé, une hausse des cours des actions lors de la première moitié de cette période. Cependant, les marchés boursiers ont fini par s'essouffler et ont entraîné la baisse de l'indice au cours de la deuxième moitié de la période. La croissance des crédits au secteur public s'est atténuée tout au long de cette période, les perspectives de croissance se sont améliorées et les écarts de rendement sur les prêts ont été inférieurs à ceux des périodes précédentes. Toutefois, la croissance du crédit au secteur privé a été relativement faible en 2018 et 2019. La dynamique des taux de change a été irrégulière, ne présentant aucune tendance perceptible.

Figure 4 – L'indice des conditions financières pour l'Afrique et ses moteurs



Sources : banques centrales nationales ; base de données des statistiques financières internationales du FMI (FMI, 2023c) ; Perspectives de l'économie mondiale du FMI (FMI, 2023b) et calculs des auteurs. Moyenne pondérée en fonction du PIB.

La pandémie et la guerre

Les conditions financières ont continué de s'assouplir pendant la première année qui a suivi le début de la pandémie. Comme entre 2011 et 2013, l'économie mondiale bénéficiait d'une abondante liquidité. De février 2020 à mai 2021, les taux directeurs ont été réduits et les marchés boursiers ont connu une forte hausse. L'inflation a reculé et les écarts de rendement ont commencé à diminuer quelque peu. La période qui a immédiatement suivi la pandémie a également été caractérisée par une vigueur relative des taux de change.

Toutefois, l'indice des conditions financières signale un resserrement brutal à partir de la mi-2021, principalement en raison de deux tendances majeures. Premièrement, la politique monétaire est devenue de moins en moins expansionniste en raison de la nécessité de mettre fin au soutien exceptionnel accordé pendant la pandémie et de contenir l'inflation. Les taux directeurs ont augmenté, tandis que la dépréciation des taux de

change – tirée par la détérioration des perspectives économiques – a entraîné une hausse des coûts d’emprunt et un renchérissement des émissions de dette. Deuxièmement, l’invasion de l’Ukraine par la Russie en 2022 a aggravé la situation, avec de nouvelles dépréciations, une flambée de l’inflation et une hausse des taux directeurs (figure 4). Malgré une forte hausse de ces derniers, les taux débiteurs ont augmenté dans une moindre mesure, une explication possible étant que les banques tentaient de protéger les volumes de prêts, ce qui a conduit à une réduction des écarts de rendement. La croissance du crédit au secteur privé s’est également relativement bien comportée, en partie grâce aux mesures de soutien des pouvoirs publics. Ces facteurs ont empêché un resserrement plus prononcé des conditions financières.

Le récent resserrement des conditions financières n’a pas atteint le creux observé en 2016, ni celui de 2012. Cela s’explique en partie par le fait que le sommet atteint en 2021 – le point de départ du récent durcissement – était plus élevé que les précédents. Les mesures prises par les pouvoirs publics pour soutenir l’économie et le secteur financier y contribuent aussi. Entre 2021 et début 2023, l’écart entre le point haut et le point bas s’établissait à 0,58 écart type, très proche de l’écart entre le point haut et le point bas observé entre fin 2012 et mi-2016. Toutefois, le durcissement des conditions financières se poursuit, de sorte qu’il pourrait, in fine, se révéler plus important, étant donné que l’inflation reste élevée. Un dernier point à noter au sujet de la période récente est la dispersion inhabituelle des valeurs des composantes de l’indice des conditions financières. Alors qu’en général, ils s’assouplissaient, le crédit au secteur privé et les écarts de rendement commencent à se resserrer, tandis que l’inflation, les taux de change et les taux directeurs ont tous atteint, à la fin de 2022, le niveau maximal de durcissement au cours de la période étudiée.

Indices des conditions financières et activité économique à l’échelle des pays

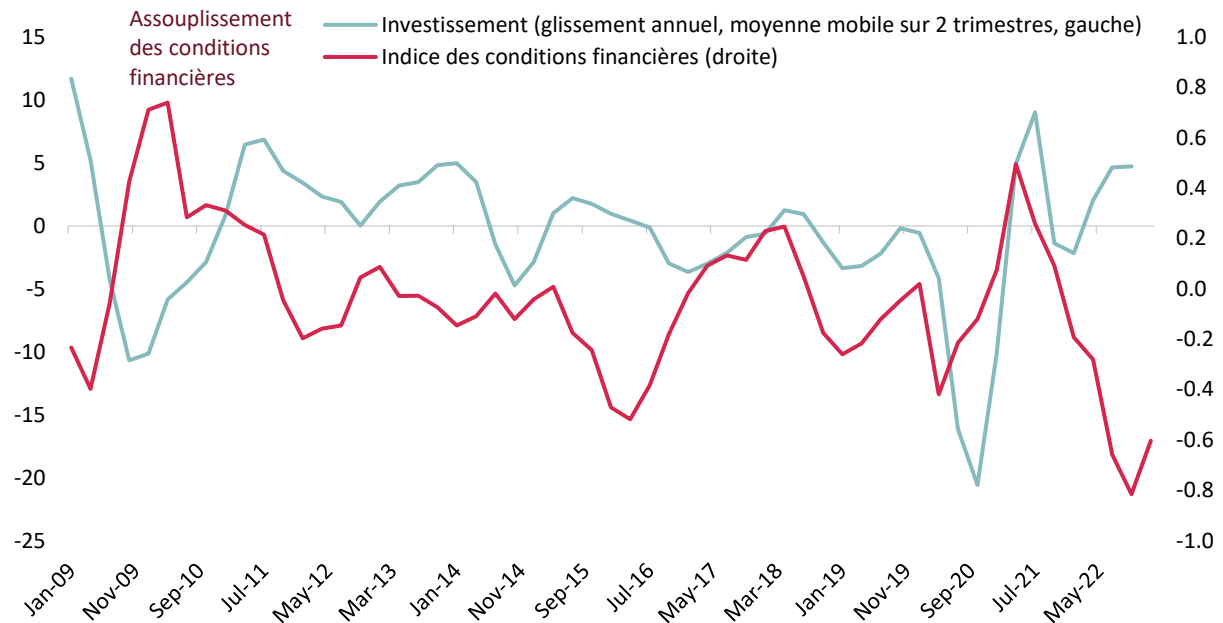
Théoriquement, on pourrait s’attendre à ce que l’indice des conditions financières nationales soit lié aux mesures de l’activité réelle. À mesure que les conditions financières se resserrent, les particuliers et les entreprises trouvent les conditions économiques plus difficiles, le crédit devient de plus en plus rare et plus coûteux, ce qui finit par se répercuter sur les mesures de l’activité réelle. Ainsi, alors que les indices des conditions financières ne sont pas conçus comme des estimateurs de l’activité réelle, la comparaison entre les deux est courante. Selon cette approche, les indices des conditions financières à l’échelle des pays sont comparés à l’activité nationale dans les quatre pays africains étudiés. Dans la mesure du possible, l’investissement est utilisé comme mesure de l’activité réelle : l’investissement est susceptible d’être la composante du PIB la plus sensible aux conditions financières et la BEI s’attache à encourager les investissements dans les pays où elle intervient. Toutefois, lorsque les données sur l’investissement ne sont pas facilement disponibles, la croissance du PIB ou d’autres mesures sont utilisées à la place. Pour résumer les résultats, on peut dire que les indices des conditions financières à l’échelle des pays suivent l’activité réelle sur certaines périodes, mais pas toutes, et que des divergences peuvent se produire pendant les périodes de volatilité économique.

L’indice des conditions financières pour l’Afrique du Sud présente un faible lien avec la croissance de l’investissement national. Après la crise financière mondiale, les conditions financières se sont nettement détendues en Afrique du Sud en 2009 (figure 5), initialement en raison d’un assouplissement de la politique monétaire, mais plus tard sous l’effet d’un redressement des marchés boursiers et d’une baisse de l’inflation. La croissance de l’investissement s’est ensuite redressée, avec un retard d’environ un an par rapport à l’évolution des conditions financières⁷. Les conditions financières ont ensuite commencé à se durcir relativement rapidement en 2010, et l’investissement s’est mis à décliner en 2011, bien que l’indice des conditions financières se soit détérioré plus que l’investissement. Au cours des années suivantes, l’indice des conditions financières et la croissance de l’investissement ont été relativement stables, mais n’ont montré aucun signe important d’association, excepté le fait que les points d’inflexion de l’indice des conditions financières ont continué de devancer ceux de l’investissement. À partir de 2016-2017, les deux séries se sont davantage alignées, et la période 2019-2021 a vu naître une relation de coïncidence plutôt qu’une relation de décalage. La forte détérioration de l’indice des conditions financières en 2021 s’est d’abord traduite par une baisse de l’investissement, mais celui-ci a ensuite rebondi, tandis que l’indice des conditions financières a poursuivi sa chute. Cependant, les perspectives globales en Afrique du Sud indiquent un ralentissement de la croissance à presque zéro en 2023, contre 2 % en 2022 (FMI, 2023b), ce qui signifie que l’investissement pourrait à nouveau

⁷ Il s’agit purement d’une observation et non d’une suggestion de causalité.

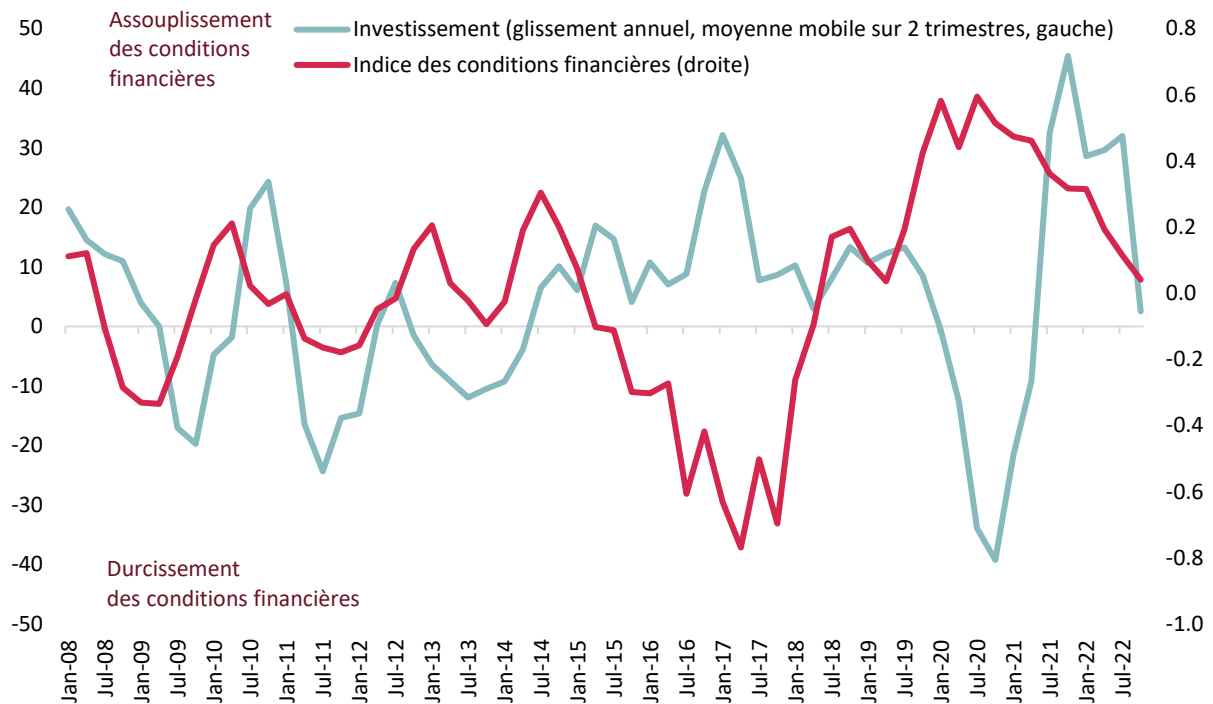
converger vers la trajectoire de l'indice des conditions financières. En résumé, l'indice des conditions financières et la croissance de l'investissement ne sont que faiblement associés au cours de la période examinée. Si une relation existe, elle semble instable, avec des décalages variables.

Figure 5 – Indice des conditions financières et croissance réelle de l'investissement (%) en Afrique du Sud



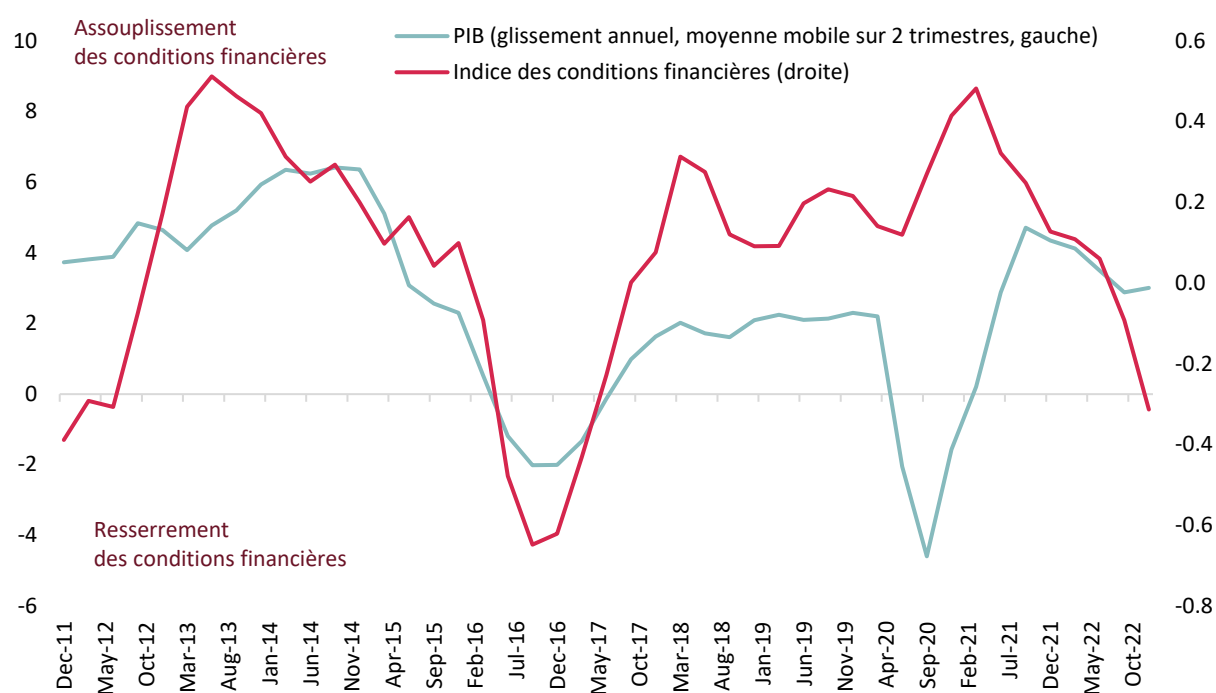
L'indice des conditions financières pour l'Égypte suit relativement bien la croissance de l'investissement au cours de la première moitié de la période considérée, mais ce lien se distend à partir de 2015. Au début de la période étudiée, l'évolution de l'indice des conditions financières rimait avec changements dans la croissance de l'investissement, une tendance qui s'est maintenue de manière lâche jusqu'en 2015 (figure 6). Cependant, la période qui a suivi a été marquée par des turbulences, débouchant, fin 2016, sur la mise en place d'un programme du FMI pour l'Égypte. L'inflation a commencé à s'envoler en 2015, ce qui a entraîné un resserrement monétaire, suivi d'une forte dévaluation en 2016. Ces facteurs ont causé une détérioration de l'indice des conditions financières. Toutefois, l'activité réelle a résisté, la croissance de l'investissement s'est accélérée temporairement, se dissociant ainsi de l'indice des conditions financières. Néanmoins, l'investissement en pourcentage du PIB est resté faible par rapport à la période précédant la crise financière mondiale. L'indice des conditions financières a connu une embellie entre 2017 et 2020 en raison du relâchement de la politique, du recul de l'inflation et d'une baisse des signes d'éviction. Cependant, l'investissement a commencé à se replier fin 2019, juste avant la pandémie, ce qui signifie que les deux séries sont restées divergentes. Dans l'ensemble, il est possible que les conditions financières aient fini par influencer l'investissement au cours de la période examinée, mais avec un très long retard. Cette théorie est étayée par des données provenant des trois autres pays.

Figure 6 – Indice des conditions financières et croissance réelle de l'investissement (%) en Égypte



Au Nigeria, l'indice des conditions financières suit le PIB pendant la majeure partie de la période étudiée, excepté au début de la pandémie. Globalement, l'indice des conditions financières semble coïncider avec le PIB ou le devancer légèrement (figure 7). Le durcissement des conditions financières entre 2013 et 2016 – en raison de facteurs tels que la hausse de l'inflation, l'expansion rapide du crédit au secteur public et un ralentissement du crédit au secteur privé – a coïncidé avec une baisse de la croissance du PIB. Toutefois, alors que l'indice des conditions financières a rebondi du fait d'une stabilisation du taux directeur, d'une reprise de la croissance du crédit au secteur privé et d'un ralentissement des prêts au secteur public, le PIB s'est également redressé. Les deux séries ont divergé pendant la pandémie, lorsque la croissance du PIB a chuté. L'indice a continué à témoigner de conditions financières favorables dans un contexte d'assouplissement monétaire, de réduction des écarts de rendement sur les prêts aux entreprises et de résilience du crédit au secteur privé. La croissance du PIB a rebondi relativement rapidement avec la fin de la pandémie. Toutefois, alors que les conditions financières ont commencé à se durcir de manière sensible à partir de 2020, la croissance du PIB a également décéléré à partir de 2021. Par conséquent, les deux séries ont à nouveau coïncidé dans une certaine mesure à la fin de la période concernée.

Figure 7 – Indice des conditions financières et croissance du PIB (%) au Nigeria

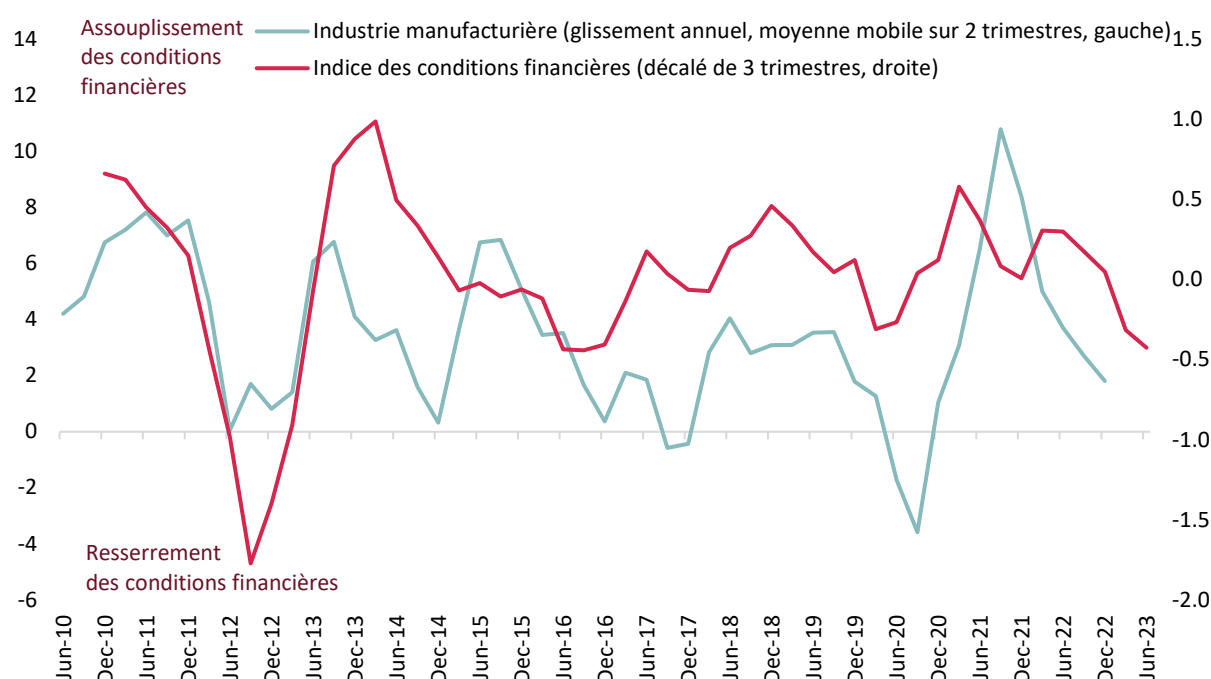


La corrélation entre l'activité réelle et l'indice des conditions financières semble faible au Kenya, ce qui s'explique en partie par le contraste entre la forte volatilité de l'indice et la relative stabilité de la croissance du PIB. Il est nécessaire de creuser dans les composantes de la croissance du PIB pour trouver ce qui pourrait ressembler à un lien avec l'indice des conditions financières. La figure 8 met en regard la croissance de l'industrie manufacturière et l'indice des conditions financières datant de trois trimestres plus tôt⁸. Ces deux séries semblent avoir des tendances similaires, en particulier au début de la période examinée. Parmi les quatre pays pris en compte dans l'indice, le Kenya est celui qui a connu la pire détérioration des conditions financières en 2011-2012 : l'inflation a grimpé, les taux directeurs ont augmenté, le taux de change s'est déprécié, le crédit au secteur privé a reculé, le crédit au secteur public a augmenté, les écarts de rendement se sont creusés et les cours boursiers ont baissé. En résumé, chaque élément de l'indice des conditions financières s'est détérioré. Il n'est donc pas surprenant que certains éléments du PIB s'alignent sur la tendance de l'indice des conditions financières au début de la période étudiée. Quoique dans une moindre mesure, un certain alignement se maintient entre les deux séries tout au long de la période observée. Alors qu'au moment de la rédaction du présent rapport, les données disponibles sur les comptes nationaux du Kenya se terminent au quatrième trimestre 2022, l'indice des conditions financières, dont la courbe est décalée, a continué de se détériorer à la fin de la période étudiée, ce qui laisse penser que la croissance de l'industrie manufacturière pourrait encore baisser.

En résumé, les indices des conditions financières à l'échelle des pays montrent une tendance modérée à devancer ou à suivre l'activité réelle, mais les relations observées varient au cours de la période étudiée. Pendant une période de turbulences économiques, les conditions financières, telles qu'elles ressortent de ces indices, peuvent parfois aller dans la direction opposée à l'activité économique. L'explication en est parfois que l'évolution de l'inflation ou des taux directeurs se produit avant que l'activité ne soit touchée. Dans une telle situation, l'indice réagit avant les variables réelles. Un autre problème est que l'ensemble de données disponible pour l'Afrique est beaucoup plus limité que pour les indices des conditions financières pour l'Europe ou les États-Unis, ce qui signifie que chaque variable a un impact plus important sur l'indice. Deux des sept variables de l'indice des conditions financières pour l'Afrique sont les taux de croissance du crédit, qui ont tendance à réagir plus lentement aux événements économiques que les autres indicateurs financiers. Dans ce cas, l'indice réagit après les variables réelles.

⁸ Les séries étant assez volatiles, il est difficile de voir une relation dans le graphique sans imposer la relation de décalage. Toutefois, on peut s'attendre à ce que l'indice des conditions financières influence l'activité avec un décalage dans tous les cas.

Figure 8 – Indice des conditions financières et croissance de l'industrie manufacturière (%) au Kenya



Comparaison internationale

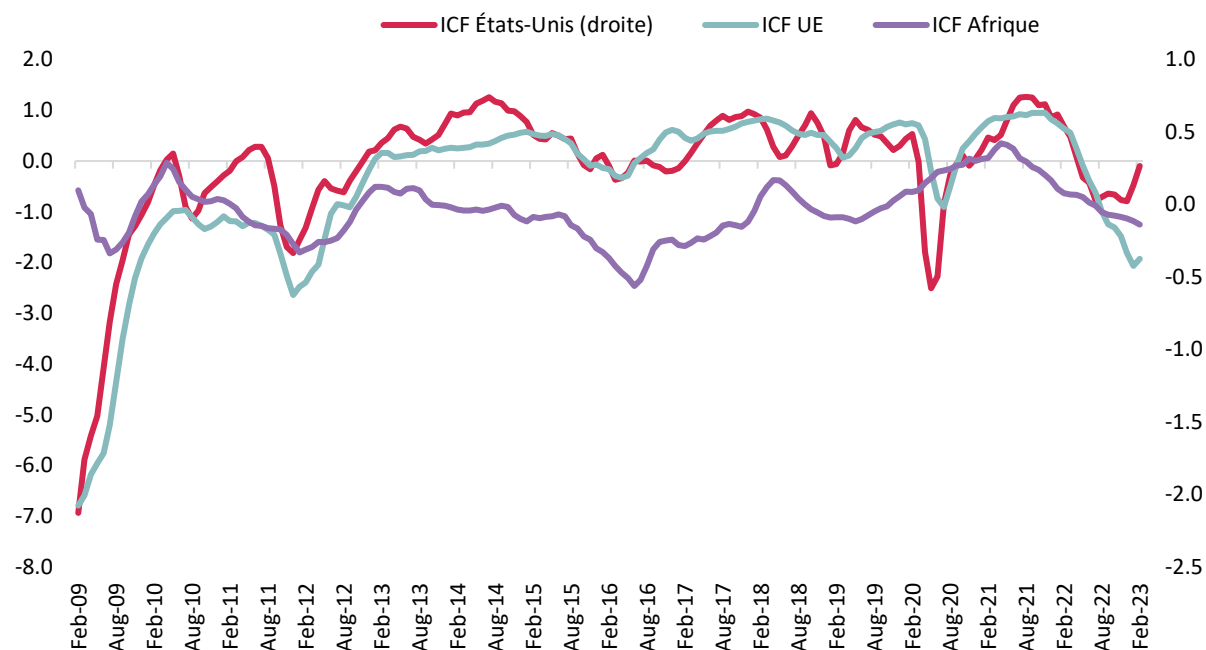
Une analyse rapide a été effectuée pour déterminer si les conditions financières africaines sont susceptibles d'être en avance ou en retard par rapport aux conditions financières internationales. La BEI avait déjà élaboré un indice des conditions financières pour l'Europe (Maurin et al., 2014), tandis que Bloomberg publie un indice pour les États-Unis, ce qui permet une comparaison entre l'Afrique et des régions avancées. Certaines composantes de l'indice des conditions financières pour l'Afrique, telles que le crédit et l'inflation, sont très axées sur les marchés nationaux. Cependant, les cours boursiers, les taux de change et les taux directeurs sont tous susceptibles d'être influencés par des événements internationaux. La figure 9 montre qu'il y a des périodes où l'indice des conditions financières pour l'Afrique a suivi une tendance similaire à celle des indices américains et européens, mais aussi des périodes où les séries se sont comportées de manière tout à fait différente. De manière très générale, les indices ont suivi des évolutions comparables après la crise financière mondiale et pendant la pandémie et la guerre en Ukraine, mais ont montré un comportement plus individuel dans l'intervalle. Vraisemblablement, les conditions financières ont été davantage synchronisées pendant les périodes de tensions mondiales accrues, ce qui correspond à ce qui a été constaté précédemment.

Certains éléments indiquent que les conditions financières en Afrique ont suivi de manière systématique les conditions financières internationales. Un modèle vectoriel autorégressif simple a été estimé avec les trois indices des conditions financières (Afrique, Europe et États-Unis) comme variables endogènes et l'indice de volatilité S&P 500 en tant que variable exogène. Les tests de causalité de Granger ont rejeté l'hypothèse selon laquelle les conditions financières dans l'UE et aux États-Unis prédisent les conditions financières en Afrique. Toutefois, les conditions financières africaines semblent réagir à l'indice de volatilité S&P 500 avec un décalage. Plus précisément, l'indice de volatilité S&P 500 avec un décalage de trois à quatre mois est un facteur prédictif très important de l'indice des conditions financières pour l'Afrique. Ainsi, plutôt que de suivre les indices des régions avancées, les indices des conditions financières pour l'Afrique semblent plus sensibles à l'évolution de la propension internationale au risque⁹. Ce résultat n'est pas très surprenant, puisque l'indice africain est une construction plus simple reposant sur des informations plus limitées sur les marchés financiers par rapport aux versions élaborées pour les économies avancées. Néanmoins, ce constat coïncide avec le fait que les conditions de financement africaines sont sensibles à l'évolution de la propension au risque sur les marchés mondiaux,

⁹ L'indice de volatilité S&P 500 contribue peu aux indices des conditions financières pour l'Europe et les États-Unis.

notamment en ce qui concerne les flux de portefeuille, comme l'a démontré le chapitre 2 du rapport *La finance en Afrique 2022* (BEI, 2022). Sachant qu'il s'agit de la première fois qu'un indice des conditions financières pour l'Afrique est construit pour le rapport *La finance en Afrique* de la Banque, la méthodologie sera affinée dans les années à venir et, si possible, la couverture géographique sera élargie.

Figure 9 – Comparaison entre l'indice des conditions financières pour l'Afrique et les indices des conditions financières pour les États-Unis et l'UE



Sources : indice des conditions financières pour les États-Unis de Bloomberg ; les indices des conditions financières pour l'UE et l'Afrique sont calculés par la Banque européenne d'investissement.

Remarque : ICF correspond à indice des conditions financières.

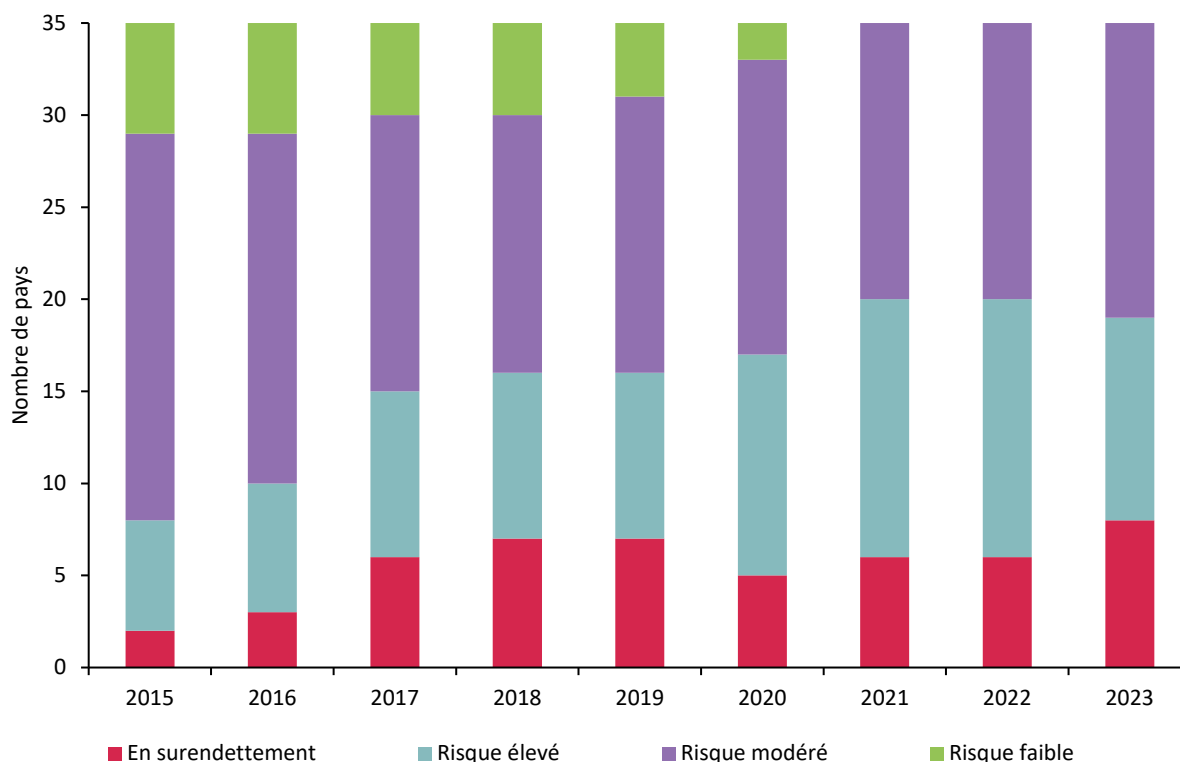
Dettes publiques et crédits au secteur privé en Afrique

La hausse de la dette publique en Afrique s'est traduite par une part croissante de titres d'État dans les actifs des banques, ce qui accentue encore le lien entre les banques et les entités souveraines dans de nombreux pays. La dette publique mesurée en pourcentage du PIB a été la plus faible entre 2010 et 2012, la plupart des pays subsahariens ayant bénéficié d'un allègement de la dette à la fin des années 90 dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Toutefois, la dette publique en Afrique subsaharienne s'est creusée depuis 2011, passant de 37,7 % à 67,4 % du PIB en 2022. Le surendettement a récemment été exacerbé par la pandémie de COVID-19 et les effets indirects de l'invasion militaire de l'Ukraine par la Russie. Une tendance similaire peut être observée en Afrique du Nord, où la dette publique est passée, en moyenne, à 72 % du PIB en 2022, contre 45 % en 2010 (FMI, 2023b)¹⁰. Comme le montre la figure 10, le FMI a indiqué que plus de la moitié des pays africains à faible revenu étaient en surendettement ou exposés à un risque élevé de surendettement à la fin du mois de juin 2023, contre un sur six en 2015. L'accroissement de la dette publique entraîne également une augmentation de l'encours des banques sur la dette souveraine intérieure (émise en monnaie locale), avec des risques de détérioration pour la stabilité du secteur financier en cas de surendettement de l'émetteur souverain. Par exemple, la décision du Ghana de restructurer sa dette en monnaie locale et sa dette extérieure à la fin de 2022 a entraîné la première perte jamais enregistrée pour deux des

¹⁰ À l'exclusion du Soudan, dont la dette publique a atteint 127 % du PIB, la dette publique moyenne en Afrique du Nord est passée de 40 % en 2010 à 62,9 % du PIB en 2022.

principales banques de ce pays d’Afrique de l’Ouest¹¹. Ghana Commercial Bank Plc, le plus grand prêteur du pays par la taille de ses actifs, a enregistré une perte nette de 593,4 millions de GHS¹² (50,5 millions de dollars) pour 2022, sa première depuis 1993. Pendant ce temps, Standard Chartered Bank Ghana Ltd, le premier bailleur de fonds du pays par sa capitalisation boursière, a fait état d’une perte de 297,8 millions de GHS (environ 25,4 millions de dollars). On estime également que les banques opérant au Nigeria ont subi des pertes d’environ 1,4 milliard de dollars en raison de la restructuration de la dette publique du Ghana (Bloomberg, 2023).

Figure 10 – Risque de surendettement pour les pays à faible revenu en Afrique



Sources : *Low-Income Countries Debt Sustainability Analysis Comprehensive List*, juin 2023, FMI (2023d).

Remarque : conformément à l’analyse conjointe du FMI et de la Banque mondiale sur la viabilité de la dette des pays à faible revenu admissibles au fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. Les données de 2023 vont jusqu’à la fin du mois de juin. Échantillon constant de 35 pays africains.

La dépendance des pouvoirs publics à l’égard du financement bancaire intérieur a été amplifiée par le durcissement actuel des conditions de financement à l’échelle mondiale et l’augmentation de l’inflation interne par deux vecteurs principaux. Premièrement, des taux nominaux plus élevés et des taux supérieurs à l’inflation ont rendu les titres souverains encore plus attrayants que l’octroi de prêts à des entités privées présentant plus de risques. Cet effet a également réduit la demande de crédit du secteur privé du fait que la dette est devenue plus chère. Deuxièmement, l’aversion au risque a réduit l’intérêt des investisseurs étrangers pour les marchés obligataires en monnaies locales, rendant pratiquement impossible l’émission d’obligations en devises fortes par les pays émergents africains, un vide que quasiment seuls les banques nationales et un nombre restreint d’investisseurs nationaux peuvent combler¹³.

La hausse de la dette publique entraîne également une augmentation de l’encours des banques sur la dette souveraine intérieure (émise en monnaie locale). Comme le montre la figure 11 (partie supérieure), la médiane

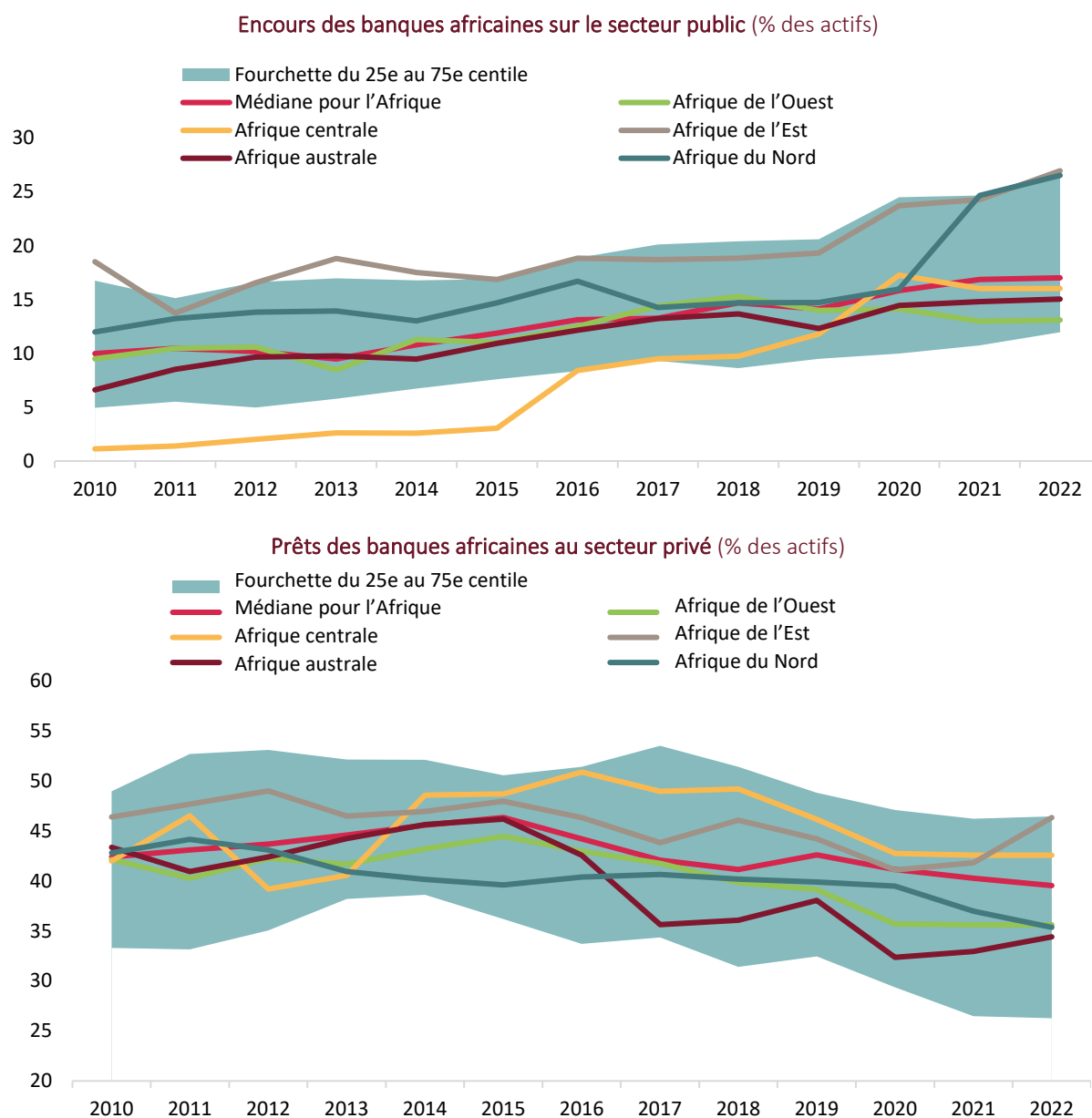
¹¹ Le Ghana a échangé 87,8 milliards de GHS de billets locaux qui payaient en moyenne 19 % contre des obligations ne rapportant que 8,35 %, ce qui a entraîné des pertes pour les institutions financières.

¹² GHS correspond au cedi ghanéen.

¹³ Dans certains pays subsahariens qui font l’objet d’une restructuration de la dette publique, une grande partie de la dette intérieure a été explicitement incluse dans le processus de restructuration (par exemple, le Ghana au début de 2023). D’autres pays ont demandé à certains détenteurs de dette intérieure non résidents d’accorder un allègement de la dette, ce qui a encore réduit l’attractivité de ces titres pour les investisseurs étrangers.

de l'échantillon de l'encours des banques sur le secteur public a augmenté pour atteindre 17 % du total des actifs en 2022, contre 10 % en 2011. Parallèlement, la figure 11 (partie inférieure) montre une tendance à la baisse de l'activité de prêt des banques au secteur privé (la médiane de l'échantillon est passée de 44 % à 39 % au cours de la même période). À l'échelle régionale, la contraction la plus marquée des prêts bancaires au secteur privé a été observée en Afrique du Nord, en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe, avec des reculs d'environ 10 points de pourcentage. En conséquence, l'encours des banques sur le secteur public s'est accru, en particulier en Afrique du Nord et de l'Est (augmentation d'environ 10 à 13 points de pourcentage). En Afrique centrale, l'encours sur le secteur public est passé de pratiquement zéro à 16 % du total des actifs. L'Afrique de l'Est et l'Afrique australe ont toutefois enregistré de légères hausses des prêts accordés par les banques au secteur privé en 2021 et 2022. Ces hausses peuvent être liées aux interventions des autorités monétaires et nationales visant à réduire l'impact négatif de la pandémie sur les secteurs bancaires, les crédits à l'économie et les petites et moyennes entreprises. Parmi ces interventions figuraient des garanties de prêts et d'autres mesures visant à assouplir les exigences en matière de sûretés, l'apport de liquidités au système financier et d'autres formes d'aide financière indirecte et directe aux entreprises non financières, ainsi que des baisses des taux directeurs pour faire reculer les taux des prêts à l'économie.

Figure 11 – Encours des banques sur le secteur public et prêts au secteur privé

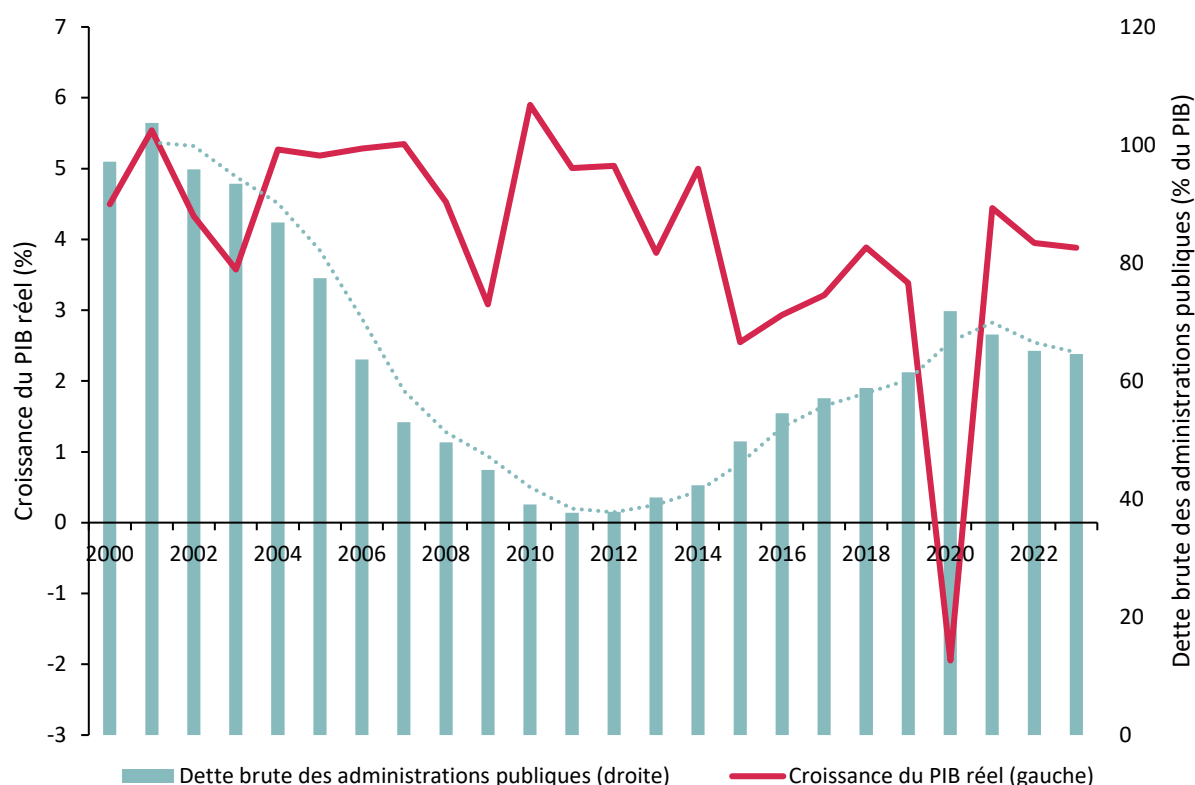


Remarque : le graphique présente des données agrégées pour 48 pays africains.

Un ralentissement de l'économie mondiale, une inflation élevée et volatile et une grave sécheresse dans certaines parties du continent (en Éthiopie, au Kenya et en Somalie par exemple) devraient faire croître les besoins de financement bruts en Afrique et continuer à avoir un effet d'éviction sur les prêts au secteur privé.

Si les taux de croissance réels ont été quelque peu volatils au cours des 20 dernières années (figure 12), la croissance tendancielle a diminué lentement, même si l'on tient compte de la forte baisse observée en 2020 en raison de la pandémie. En 2021, alors que les pays africains commençaient à se remettre de l'impact du COVID-19, enregistrant une croissance plus élevée et un ralentissement de l'endettement public, la guerre menée par la Russie en Ukraine a affaibli la dynamique de la reprise. Avec le ralentissement de la croissance mondiale, les vulnérabilités liées à la dette souveraine en Afrique pourraient perdurer, d'autres pays étant susceptibles de solliciter une restructuration de leur dette ou des négociations et des moratoires sur celle-ci.

Figure 12 – Croissance du PIB réel et ratios dette/PIB en Afrique



Source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale, avril 2023 (FMI, 2023b).

Remarque : exclut la Libye, la Somalie et le Soudan du Sud.

Les indicateurs de l'effet d'éviction en Afrique

L'effet d'éviction se produit lorsque les banques prêtent davantage au secteur public en raison de l'augmentation des emprunts publics, entraînant une baisse des prêts au secteur privé. L'accroissement des emprunts souverains augmente les coûts d'emprunt, rendant les instruments de dette souveraine plus attrayants pour les institutions financières que les prêts au secteur privé. En outre, les instruments de dette souveraine sont considérés comme moins risqués et plus liquides, et ne nécessitent ni examen préalable ni suivi. Des données empiriques (Attout et al., 2022 ; BEI, 2022) montrent que l'effet d'éviction était un phénomène courant dans les pays africains même avant la récente flambée de la dette publique due à la pandémie de COVID-19. En raison du développement limité des systèmes financiers africains, les bons du Trésor et les obligations d'État dominent le marché des valeurs mobilières. Parallèlement, la détention excessive d'obligations souveraines entrave l'intermédiation financière, car les banques préfèrent prêter à un emprunteur réputé sûr plutôt qu'à une entreprise privée qui présente des risques. En période d'incertitude, de forte inflation et de taux d'intérêt élevés, la tentation de se tourner vers des actifs sûrs s'amplifie.

Ces dernières années, l'ampleur et la persistance des déficits publics ont accru l'éviction des investissements privés. La nécessité de soutenir l'activité économique par des politiques budgétaires anticycliques expansionnistes s'est accentuée à la suite de la pandémie de COVID-19. En conséquence, les pays africains ont émis plus de dette souveraine pour financer leurs déficits croissants. Lorsque la pandémie a commencé à s'atténuer en 2021-2022, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a déclenché une hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, entraînant un ralentissement économique mondial qui a encore accru les besoins de financement des administrations publiques et réduit l'octroi de crédits en faveur de l'économie. Dans plusieurs pays africains, cette situation difficile a été exacerbée par une grave sécheresse ces dernières années, avec, à la clé, des répercussions sur le secteur agricole et des incidences considérables sur le coût de la vie. Le soutien budgétaire indispensable pour faire face à de tels chocs négatifs a poussé les niveaux d'endettement de certains pays africains à des niveaux records, ce qui a encore réduit les prêts des banques au secteur privé (figure 11).

L'éviction des investissements privés en Afrique peut être mesurée au moyen d'un indice présenté dans Attout et al. (2022). L'indice illustre la gravité de l'effet d'éviction dans les pays africains au fil du temps¹⁴ et rend ainsi compte de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les conditions des prêts bancaires¹⁵. Il comprend trois sous-indices qui facilitent la compréhension des facteurs clés en jeu : l'offre de dette publique, la demande de crédits du secteur privé et les décisions des banques en matière de prêts au secteur privé (voir l'encadré 1 pour de plus amples informations).

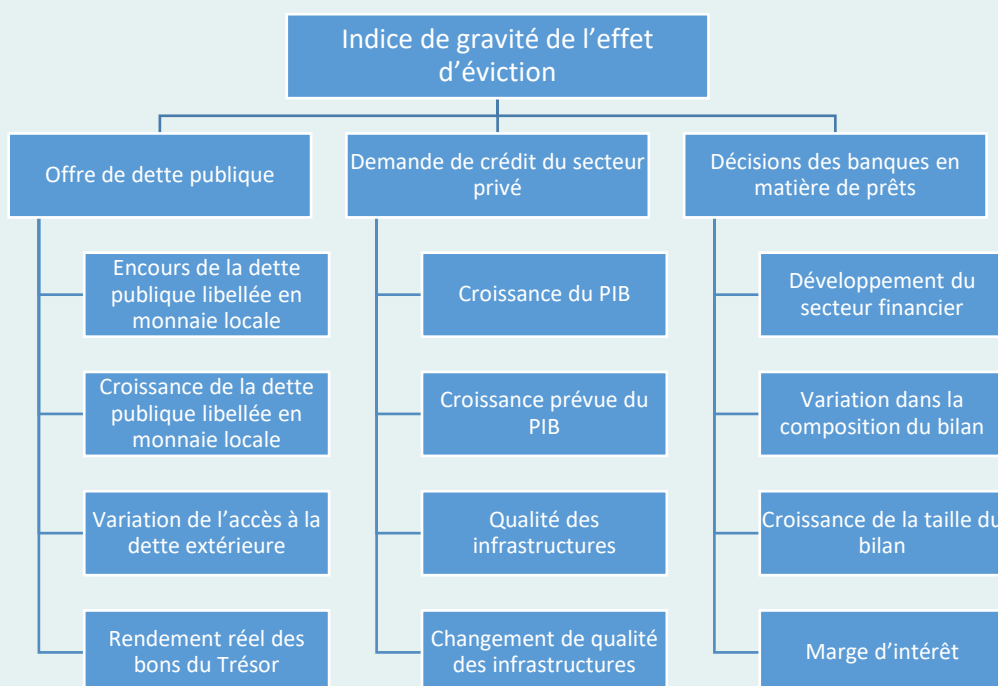
Encadré 1 – Indice de gravité de l'effet d'éviction, sous-indices et variables sous-jacentes

La mise au point de l'indice de gravité de l'effet d'éviction permet des comparaisons entre les pays et au fil du temps. Chaque pays est évalué à l'aide de 12 indicateurs classés en trois sous-indices afin d'améliorer la compréhension de chaque facteur. Le premier sous-indice estime l'offre de dette publique et comprend le ratio de la dette en monnaie locale sur le PIB (niveau et variation), l'évolution de la composition de la dette (devise étrangère / monnaie locale) et le rendement réel des bons du Trésor. Le deuxième sous-indice rend compte de la demande de crédit privé en examinant le taux de croissance du PIB pour l'année en cours et les prévisions pour l'année suivante. Il comprend également l'Indice de développement des infrastructures en Afrique (niveau et variation), un indicateur structurel du développement économique. Enfin, le troisième sous-indice examine explicitement le comportement des banques à l'égard des prêts au secteur privé et tient compte du développement du secteur financier, de l'évolution du bilan (croissance et composition) et de la tarification. La figure 13 donne un aperçu de l'indice, de ses sous-indices et des variables sous-jacentes.

¹⁴ La méthode appliquée à l'indice de gravité de l'effet d'éviction n'est pas spécifique à l'Afrique et pourrait être appliquée ou affinée pour d'autres régions à des fins de comparaison.

¹⁵ Pour une étude approfondie sur l'effet d'éviction en Afrique fondée sur l'indice de gravité de l'effet d'éviction, prière de se reporter à Attout et al. (2022).

Figure 13 – Indice de gravité de l’effet d’éviction, sous-indices et variables sous-jacentes



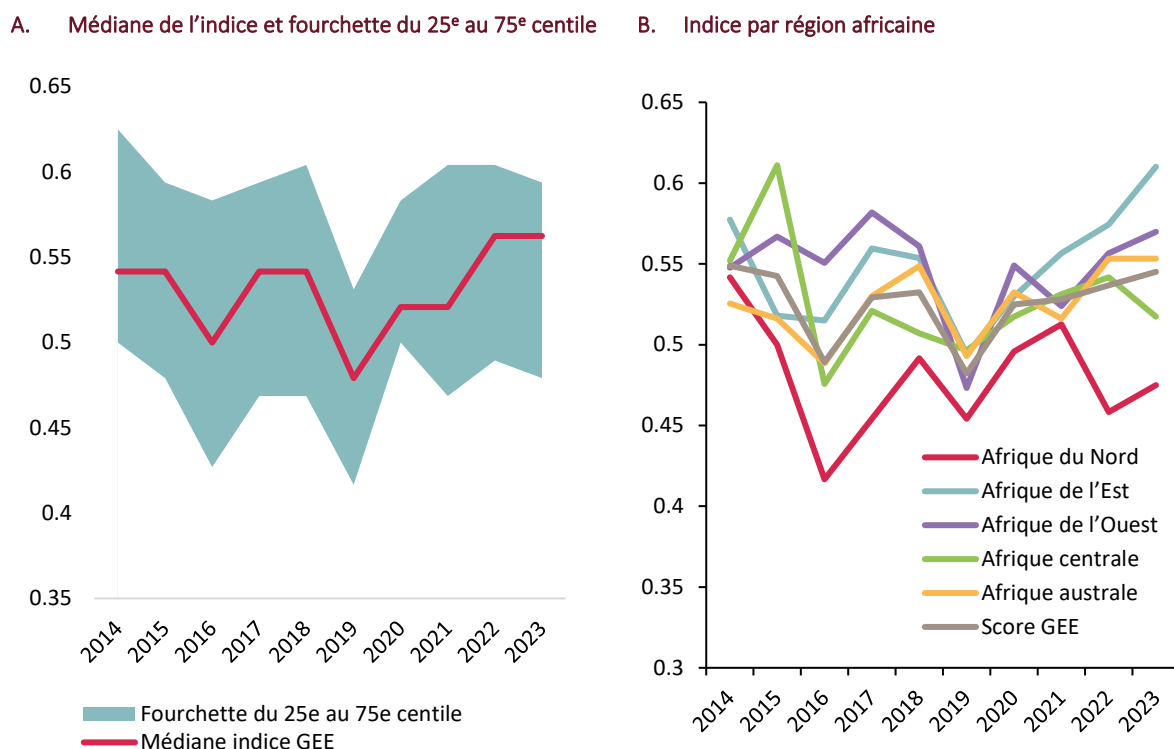
Source : Attout et al. (2022).

Comme le montre la figure 14, l’effet d’éviction a considérablement augmenté dans différentes sous-régions d’Afrique depuis le début de la pandémie de COVID-19 en 2020¹⁶. L’indice de gravité de l’effet d’éviction a dépassé sa valeur moyenne de 0,5¹⁷ pour l’ensemble de la période (figure 14, volet B), ce qui représente un risque d’éviction plus élevé. L’indice a diminué entre 2014 et 2016, le ralentissement économique ayant réduit la demande de crédits du secteur privé. Cependant, lorsque l’activité économique s’est relevée en 2017 et 2018, l’indice s’est redressé avec une hausse de la demande de prêts du secteur privé. En 2019, l’indice a chuté à mesure que les finances publiques se sont améliorées, avant d’augmenter fortement en 2020 avec la pandémie de COVID-19. L’indice de gravité de l’effet d’éviction devrait continuer à grimper en raison des difficultés économiques mondiales et de la guerre en Ukraine, qui ont eu un impact considérable sur les prix mondiaux et entraîné des chocs de dépréciation des taux de change. Le volet A de la figure 14 montre la fourchette du 25^e au 75^e centile pour l’indice et représente sa répartition dans les pays africains.

¹⁶ L’indice de gravité de l’effet d’éviction pour chaque pays africain est présenté à l’annexe A.

¹⁷ Chaque variable utilisée pour estimer l’indice de gravité de l’effet d’éviction est mise à l’échelle afin que sa moyenne soit de 0,5 ; ainsi, la moyenne de l’indice de gravité de l’effet d’éviction construit est 0,5 (Attout et al., 2022).

Figure 14 – L’effet d’éviction en Afrique de 2014 à 2023



Source : données des statistiques financières internationales et calculs des auteurs.

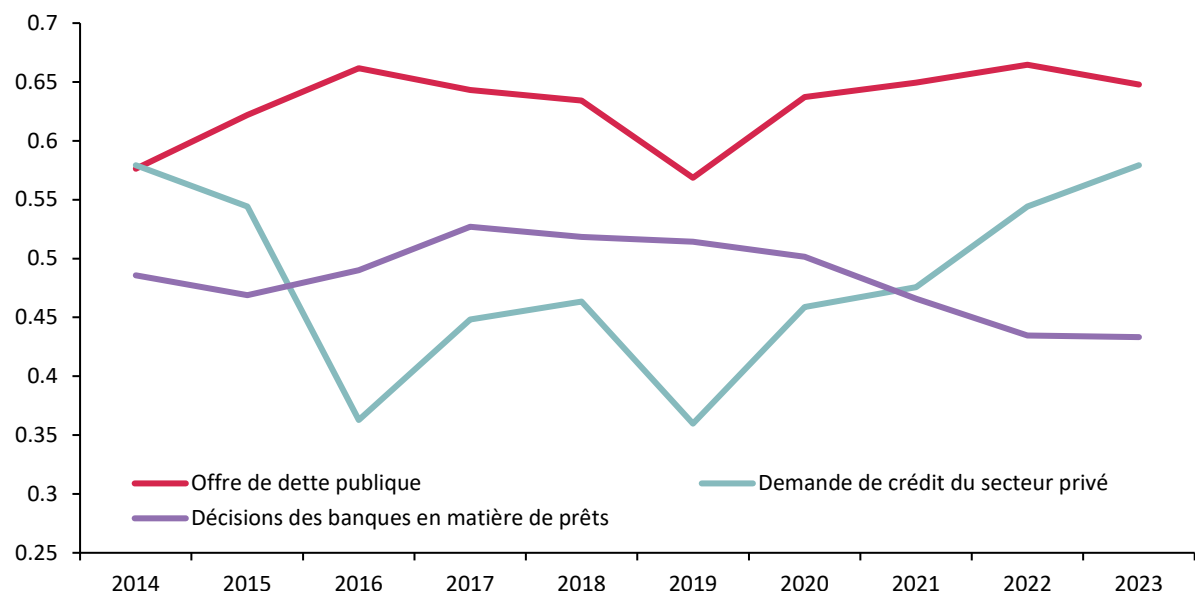
Remarques : 0 et 1 indiquent respectivement une gravité faible et élevée. La médiane de l'indice de gravité de l'effet d'éviction (GEE) est calculée pour 41 pays d'Afrique. La bande colorée représente la plage entre le 25^e et le 75^e centile, montrant l'hétérogénéité de l'ensemble de l'échantillon. Les valeurs de 2023 sont des estimations.

L’Afrique de l’Est et l’Afrique de l’Ouest affichent les niveaux les plus élevés d’éviction, en particulier après 2020 (figure 14, volet B). Cela s’explique par l’augmentation des besoins de financement des pouvoirs publics à la suite de la pandémie et par une forte baisse simultanée des crédits au secteur privé. En outre, comme les autorités publiques ont perdu l’accès aux marchés internationaux, leur dépendance à l’égard du financement local a encore augmenté, exacerbant ainsi l’éviction des investissements privés. L’indice de gravité de l’effet d’éviction pour l’Afrique australe a baissé en 2021 grâce à l’amélioration des conditions de crédit en Angola, en Eswatini et en Afrique du Sud¹⁸ ; toutefois, l’indice s’est sensiblement détérioré en 2022 et 2023, parallèlement à l’augmentation de la demande de crédit du secteur privé. Comme le montre la figure 14 (volet B), l’Afrique centrale et l’Afrique du Nord présentent l’indice de gravité de l’effet d’éviction le plus faible, ce qui s’explique principalement par une demande structurellement faible de crédit du secteur privé. En outre, l’amélioration de l’indice pour l’Afrique du Nord en 2022 est largement imputable à l’Algérie et au Maroc, qui présentent la plus faible demande de crédit du secteur privé. À l’exception de l’Afrique centrale, une hausse de l’indice de gravité de l’effet d’éviction est attendue dans toute l’Afrique en 2023.

De manière générale, l’émission de dette publique et les besoins de crédit du secteur privé font grimper l’indice de gravité de l’effet d’éviction dans toutes les régions (figure 15). Bien que les décisions des banques en matière de prêts indiquent une éviction du secteur privé en raison de la baisse des créances des établissements bancaires sur le secteur privé (figure 11), la croissance continue de la taille de leur bilan signifie que les prêts au secteur privé ne cessent d’augmenter, ce qui compense l’effet d’éviction (figure 15). L’indice de gravité de l’effet d’éviction montre que l’intérêt des banques pour la dette souveraine semble inchangé, malgré la détérioration de la solvabilité de nombreux emprunteurs souverains. Pour 2023, l’augmentation de la demande de crédit privé exercera une pression haussière sur l’indice.

¹⁸ Voir l’indice de gravité de l’effet d’éviction annuel pour chaque pays africain à l’annexe A, où 0 indique une gravité faible et 1 une gravité élevée.

Figure 15 – Analyse des tendances des sous-indices de la gravité de l'effet d'éviction



Source : calculs des auteurs, à partir de données publiquement disponibles.

Remarques : 0 et 1 indiquent respectivement une gravité faible et élevée. Les valeurs pour 2023 sont des estimations.

Bibliographie

Arrigoni, S., Bobasu, A., et Venditti, F. (2021), « The simpler the better: measuring financial conditions for monetary policy and financial stability ».

Attout, A., Baldini, A., Schmidt, V.F., et Zwart, A. (2022). « Is crowding out of private sector credit inhibiting Africa's growth? », Banque européenne d'investissement (BEI). Disponible à l'adresse : https://www.eib.org/attachments/lucalli/20220180_is_crowding_out_of_private_sector_credit_inhibiting_afri cas_growth_en.pdf. doi:10.2867/041314.

Banque centrale européenne (2009), « A global index of financial turbulence », *ECB Financial Stability Review*, encadré 1, 21-23 décembre.

BEI (2022), *La finance en Afrique – Naviguer en eaux troubles*, Luxembourg.

Bloomberg (2023), Ghana's Top Banks Post First Loss as Nation Restructures Debt, reportage de Bloomberg. Disponible à l'adresse : <https://www.bloomberg.com/news/articles/2023-04-25/ghana-s-top-banks-post-first-loss-as-nation-restructures-debt>.

Doz, C., Giannone, D., et Reichlin, L. (2012), « A quasi-maximum likelihood approach for large, approximate dynamic factor models », *Review of Economics and Statistics*, 94(4), p. 1014-1024.

Fonds monétaire international (2016), « Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne – Une croissance à plusieurs vitesses », Washington DC. Disponible à l'adresse : <https://www.imf.org/en/Publications/REO/SSA/Issues/2017/02/01/Multispeed-Growth>.

Fonds monétaire international (2023a), « Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne – La grande pénurie de financement », Washington DC. Disponible à l'adresse : <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/REO/AFR/2023/April/French/text.ashx>.

Fonds monétaire international (2023b), base de données des Perspectives de l'économie mondiale, avril 2023. Disponible à l'adresse : <https://www.imf.org/en/Publications/WEO/weo-database/2023/April>.

Fonds monétaire international (2023c), Statistiques financières internationales (base de données). Disponible à l'adresse : <https://data.imf.org/?sk=4c514d48-b6ba-49ed-8ab9-52b0c1a0179b&sid=1409151240976>.

Fonds monétaire international (2023d), *Low-Income Countries Debt Sustainability Analysis Comprehensive List*, juin 2023. Disponible à l'adresse : <https://www.imf.org/external/pubs/ft/dsa/dsalist.pdf>.

Lall, S., Cardarelli, R., et Elekdag, S. (2008), « Turbulences financières et phases de contraction », Perspectives de l'économie mondiale, chapitre 4, Washington DC, Fonds monétaire international, p. 143-174.

Forni, M., Hallin, M., Lippi, M., et Reichlin, L. (2000), « The generalized dynamic-factor model: Identification and estimation », *The Review of Economics and Statistics*, 82(4), p. 540-554.

Hatzius, J., et Stehn, S. J. (2018), « The case for a financial conditions index ».

Maurin, L., Moccero, D., et Darracq Paries, M. (2014), « Financial condition index and credit supply shocks for the Euro Area », ECB Working Paper Series, n° 1644, mars 2014.

Moccero, D. N., Paries, M. D., et Maurin, L. (2014), « Financial conditions index and identification of credit supply shocks for the euro area », *International Finance*, 17(3), 297-321.

Rosenberg, M. R. (2009), « Bloomberg Financial Conditions Index », *Financial Conditions Watch*, 2(6), 12.

Stock, J. H., et Watson, M. W. (2002), « Forecasting using principal components from a large number of predictors », *Journal of the American Statistical Association*, 97(460), 1167-1179.

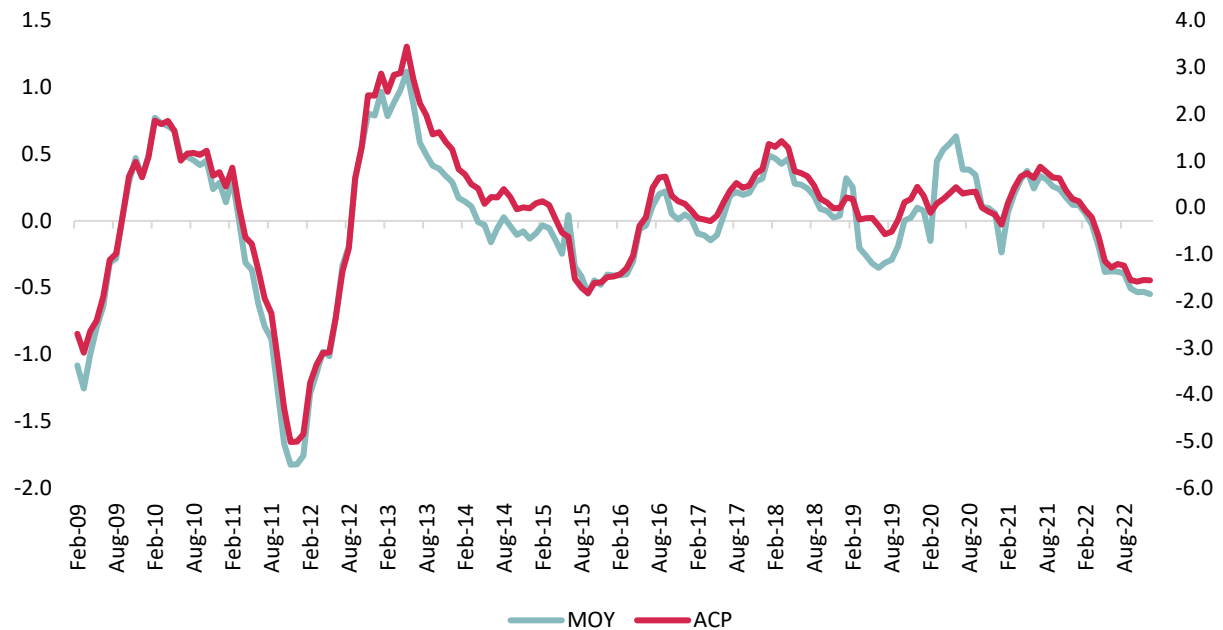
Stock, J. H., et Watson, M. W. (2011), « Dynamic factor models », *Oxford Handbooks Online*.

Annexe A – Comparaison entre la méthode de la moyenne et l'analyse en composantes principales

Les résultats des tests plaident en faveur du recours au calcul de la moyenne plutôt qu'à l'analyse en composantes principales pour la construction de l'indice des conditions financières. L'analyse en composantes principales est généralement utilisée lorsque l'objectif est de représenter un comportement commun à de nombreuses séries individuelles. L'indice des conditions financières pour l'Afrique ne comprend que sept séries. Néanmoins, l'analyse en composantes principales pourrait demeurer utile. L'indice des conditions financières pour l'Afrique est calculé comme la moyenne pondérée par le PIB des quatre indices des conditions financières nationaux. Le plus logique est d'utiliser l'analyse en composantes principales à l'échelle des pays, puis de combiner les indices des conditions financières par pays pour produire l'indice agrégé pour l'Afrique. En effet, la structure de corrélation des données est très différente au niveau des pays. Par exemple, l'Égypte présente des corrélations assez fortes entre plusieurs séries, en raison des fluctuations particulièrement importantes observées dans le pays au cours de la période d'étude, notamment des épisodes de stress intense. En revanche, il existe de faibles corrélations entre les séries du Nigeria. Il convient donc de procéder à une analyse en composantes principales pour chaque pays.

Pour certains pays, le choix de la méthodologie a peu d'incidence sur le calcul des indices des conditions financières. Toutefois, lorsque des différences apparaissent, les indices des conditions financières calculés à l'aide d'une moyenne simple semblent plus plausibles. La figure A1 montre l'indice des conditions financières du Kenya calculé selon les deux méthodes. Les résultats sont très similaires. L'indice des conditions financières pour l'Afrique du Sud présente également des résultats très semblables avec les deux méthodes. En revanche, il y a beaucoup moins de similitudes entre les résultats obtenus avec les deux méthodes pour l'indice des conditions financières du Nigeria (figure A2). Cette différence pourrait s'expliquer par la très faible structure de corrélation des données. Dans l'ensemble, il y a beaucoup moins de variabilité dans l'indice des conditions financières du Nigeria calculé à l'aide de l'analyse en composantes principales. Ainsi, pour certains épisodes de la période étudiée, l'évolution des conditions financières au Nigeria ne se reflète pas nécessairement dans l'indice des conditions financières. L'indice des conditions financières pour l'Égypte calculé par l'analyse en composantes principales présente également une forte volatilité autour de 2016 et 2017, alors que les importantes évolutions des composantes sous-jacentes de l'indice se sont plus ou moins compensées. Par exemple, l'inflation élevée, les modifications défavorables des taux directeurs et le dynamisme de l'activité de prêt au secteur public ont été dans une certaine mesure contrebalancés par la forte croissance des prêts au secteur privé et la stabilisation des taux de change. L'analyse en composantes principales n'a pas permis de saisir ces nuances et a plutôt rendu compte d'une détérioration courte et trop brutale des conditions financières. Pour ces raisons, l'approche de la moyenne simple, en particulier lorsqu'elle est combinée au contrôle des valeurs aberrantes, peut générer un comportement plus plausible pour l'indice des conditions financières. Ainsi, sur la base de l'expérience acquise avec les données africaines, le choix s'est porté sur la méthode de la moyenne simple.

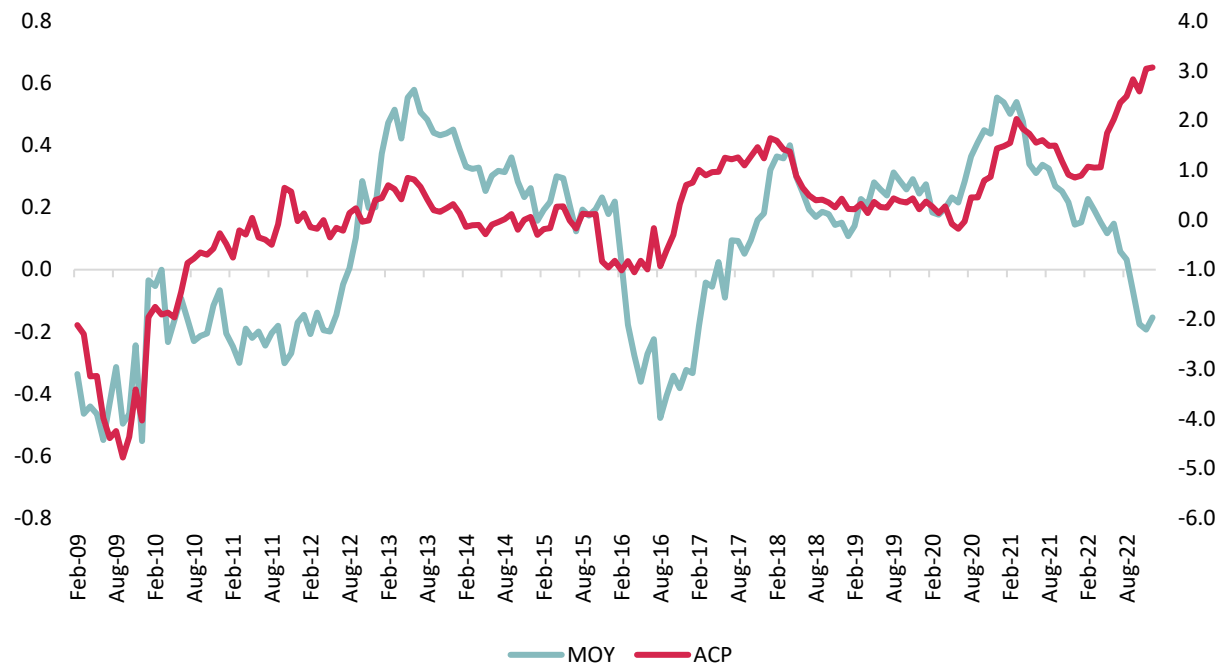
Figure A1 – Indice des conditions financières du Kenya mis au point à l'aide de l'analyse en composantes principales (ACP) et de la méthode de la moyenne (MOY)



Sources : FMI, Banque mondiale, banques centrales nationales et calculs des auteurs.

Remarque : la moyenne (MOY) est sur l'axe de gauche et l'analyse en composantes principales (ACP) est sur l'axe de droite.

Figure A2 – Indice des conditions financières du Nigeria mis au point à l'aide de l'analyse en composantes principales (ACP) et de la méthode de la moyenne (MOY)



Sources : FMI, Banque mondiale, banques centrales nationales et calculs des auteurs.

Remarque : la moyenne (MOY) est sur l'axe de gauche et l'analyse en composantes principales (ACP) est sur l'axe de droite.

Tendances concernant l'intégration financière et les marchés obligataires

Le présent chapitre a été rédigé par Colin Bermingham et Emmanouil Davradakis, économistes principaux à la Banque européenne d'investissement. Les auteurs tiennent à remercier Barbara Marchitto et Debora Revoltella pour leurs commentaires sur les versions précédentes.

Les opinions exprimées dans le présent chapitre sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de la Banque européenne d'investissement. Toute erreur relève de la responsabilité des auteurs.

Messages clés

Attirer davantage de capitaux internationaux en Afrique subsaharienne pourrait faciliter l'essor de l'investissement local et accélérer le développement. On entend par « intégration financière » la taille des avoirs et engagements extérieurs d'un pays ou d'une région, car elle donne une idée du degré de connexion avec le système financier mondial. L'intégration financière du continent africain est comparable à celle d'autres régions en développement : elle s'établissait à 174 % de son produit intérieur brut (PIB) en 2021, contre 178 % pour l'Amérique du Sud, 165 % pour l'Amérique centrale et 148 % pour l'Asie du Sud-Est, tandis que celle de l'Asie du Sud était nettement inférieure, à 95 % du PIB. L'intégration financière de l'Afrique dans son ensemble est soutenue par le très haut niveau de l'Afrique australe, attribuable aux marchés financiers bien développés de l'Afrique du Sud et de Maurice. S'agissant des autres régions africaines, l'intégration financière est nettement plus faible.

Les transferts de fonds des migrants demeurent une source essentielle de revenu pour de nombreux pays. Près de 80 % des transferts de ce type à l'échelle mondiale sont en direction des pays à revenu faible et intermédiaire, mais l'Afrique subsaharienne en reçoit moins de 8 %. Le Nigeria et le Ghana sont les principaux destinataires de ces transferts en Afrique en valeur absolue (respectivement 21 milliards de dollars et 4,6 milliards de dollars). Le Nigeria représente à lui seul 43 % des transferts de fonds des migrants en Afrique subsaharienne. Toutefois, le poids de ces transferts est plus important dans de nombreux pays dont le revenu national est plus faible comparativement. Ils représentent plus de 20 % du PIB en Gambie, au Soudan du Sud, au Lesotho et en Somalie. Les envois en direction de l'Afrique subsaharienne ont tendance à être plus volatils que dans le reste du monde.

L'encours de la dette souveraine en Afrique a considérablement augmenté depuis 2010. Les encours étaient 22 fois plus élevés en 2021 qu'en 2010 en Afrique subsaharienne, à l'exclusion de l'Afrique du Sud, et sept fois plus élevés en Afrique du Nord. Au cours de cette période, ce sont principalement les États les mieux notés qui ont multiplié les émissions souveraines. Les titres de dette souveraine en devises fortes émis par les économies d'Afrique subsaharienne sont entièrement détenus par des investisseurs étrangers et essentiellement par des gestionnaires d'actifs et des banques, ce qui rend les flux de capitaux plus vulnérables aux changements d'appréciation des risques au niveau mondial. Le dollar des États-Unis est la devise forte privilégiée pour l'émission de titres de dette en Afrique subsaharienne, puisque 83 % de la totalité des obligations émises par les États d'Afrique subsaharienne en devises fortes sont libellés dans cette monnaie. Avec la diminution de la propension au risque sur les marchés mondiaux, les rendements obligataires sont partis à la hausse dans l'ensemble des marchés émergents et des économies en développement pour s'établir à 7,4 % en 2022, contre 2,6 % en 2020. Les rendements ont connu une hausse plus prononcée en Afrique (12,9 % contre 5,8 %), principalement du fait de l'Afrique subsaharienne, où ils sont passés de 6,2 % à 14 %. Le nombre d'obligations émises en monnaies locales est nettement plus faible en Afrique subsaharienne que sur d'autres marchés émergents et est dominé par les obligations souveraines plutôt que par les obligations privées, en particulier dans le cadre d'une gestion active.

L'augmentation de l'aversion au risque à l'échelle mondiale a freiné la mobilisation de fonds destinés à des investissements dans le non-coté davantage en Afrique que dans d'autres régions. La collecte de fonds y a chuté de 35 % en 2022 pour s'établir à 2,1 milliards de dollars, total le plus bas pour le continent depuis 2013. Ce résultat semble être à l'image de la situation sur d'autres marchés financiers, où les emprunteurs présentant un risque plus élevé font face à des conditions financières moins favorables. Malgré des conditions de collecte de fonds difficiles, l'investissement dans le non-coté en Afrique est resté dynamique en 2022, quoique principalement sur un nombre restreint de marchés clés. Par exemple, l'Afrique du Sud a enregistré 1,3 milliard de dollars d'investissements dans le non-coté en 2022, niveau le plus élevé sur l'ensemble du continent. Le Kenya était le deuxième marché en volume avec 1,1 milliard de dollars. Avec l'Égypte et le Nigeria, ces marchés représentaient près des deux tiers de l'ensemble des investissements de ce type en Afrique. Le secteur des services financiers attire la plus grande part des investissements dans le non-coté (près de 40 % en 2022).

Tendances concernant l'intégration financière

Attirer davantage de capitaux internationaux en Afrique subsaharienne pourrait faciliter l'essor de l'investissement local et accélérer le développement. La présente partie du chapitre examine les avoirs et engagements extérieurs d'un pays ou d'une région, c'est-à-dire son intégration financière. La taille des avoirs et engagements extérieurs d'une économie, y compris les participations dans les secteurs public et privé, donne une idée du niveau de connexion de l'économie avec le système financier mondial. La dette et les apports de fonds propres sont des composantes importantes de la position extérieure d'une économie. Dans le cas du marché obligataire, les non-résidents peuvent détenir des obligations à la fois en devises fortes et en monnaies locales, si bien que les engagements extérieurs constituent parfois une combinaison de ces instruments.

L'intégration financière améliore les possibilités de diversification des portefeuilles pour les investisseurs et élargit les possibilités d'emprunt, ce qui facilite la consommation ou l'investissement en cas de chocs financiers ou lorsque l'épargne intérieure est faible. Tous ces avantages sont importants dans le contexte africain. Cependant, une plus grande exposition aux capitaux étrangers augmente également la sensibilité de l'économie nationale aux chocs internationaux tels que les pandémies et les guerres. En particulier, les chocs de taux d'intérêt et les répercussions de la politique monétaire appliquée par les économies avancées sur les marchés émergents et les économies en développement s'intensifient parallèlement à la progression de l'intégration financière¹. L'intégration financière, définie comme la somme des avoirs et engagements extérieurs divisée par le PIB, permet de comparer la taille du bilan international d'un pays et, par conséquent, son niveau de connexion au reste du monde sur le plan financier.

Dette extérieure : la solvabilité est également importante. Le meilleur moyen de la mesurer est la position extérieure globale nette, elle aussi exprimée en pourcentage du PIB : lorsque les avoirs extérieurs sont supérieurs aux engagements extérieurs, le pays est un créancier externe. Dans le cas contraire, c'est un débiteur externe. L'intégration financière est donc un indicateur qui rend compte de la taille du bilan international d'un pays, tandis que la position extérieure globale nette donne une idée des pressions pesant sur la solvabilité de ce pays². Ces deux indicateurs sont nécessaires pour bien comprendre et comparer le bilan international de pays ou de régions. Les données utilisées pour cette analyse proviennent de la dernière édition de la base de données External Wealth of Nations (Lane et Milesi-Ferretti, 2018), qui a été mise à jour en dernier lieu en décembre 2022.

¹ Veuillez consulter le chapitre 2 du rapport *La finance en Afrique de l'année dernière* (BEI, 2022) pour une analyse plus détaillée des avantages et inconvénients potentiels d'une intégration financière mondiale plus poussée.

² Lorsqu'un pays enregistre un déficit de la balance courante, il a besoin d'un financement extérieur pour couvrir ce déficit. Sur le plan conceptuel, la position extérieure globale nette est la somme des déficits passés de la balance courante, tandis que la variation de la position extérieure globale nette au cours d'une année donnée équivaut au déficit de la balance courante, abstraction faite de toute variation de la valeur des positions extérieures causée par les variations des taux de change.

Figure 1 – Intégration financière par région du monde (% du PIB)

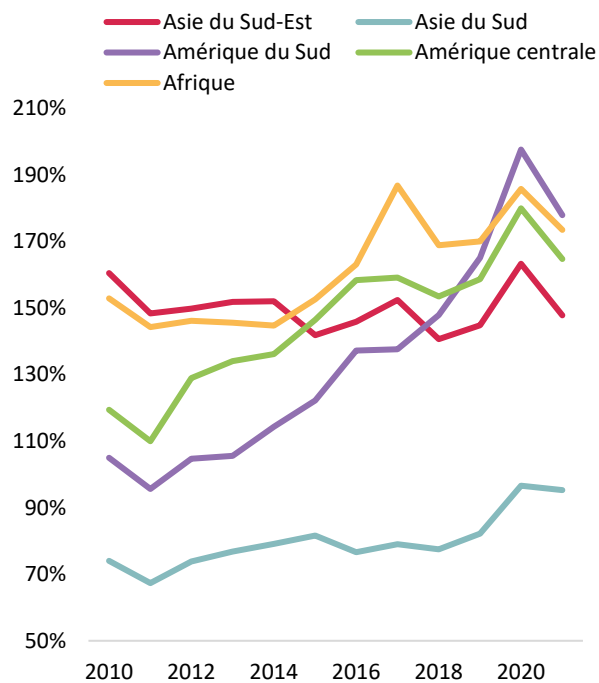
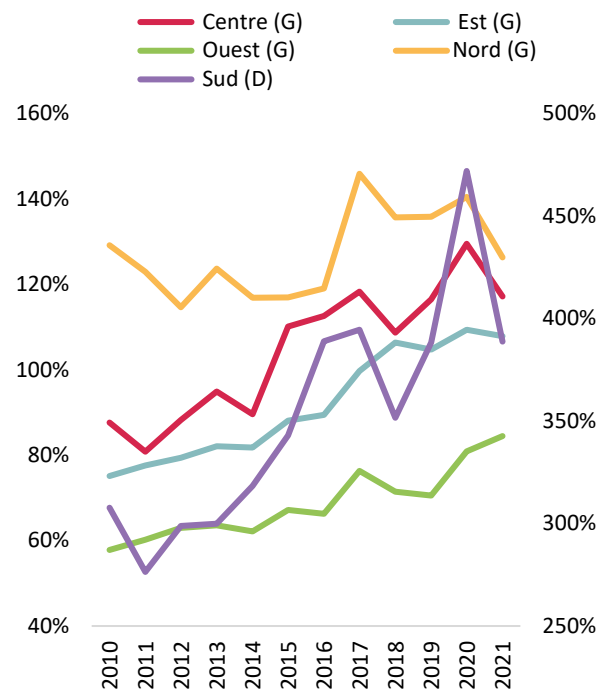


Figure 2 – Intégration financière par région d'Afrique (% du PIB)



L'intégration financière du continent africain est comparable à celle d'autres régions en développement (figure 1). En 2021, elle s'y établissait à 174 % du produit intérieur brut (PIB), contre 178 % en Amérique du Sud, 165 % en Amérique centrale et 148 % en Asie du Sud-Est, tandis que celle de l'Asie du Sud était nettement inférieure, à 95 % du PIB. Depuis 2010, la croissance de l'intégration financière a été nettement plus lente en Afrique qu'en Amérique centrale et en Amérique du Sud. Elle a également progressé lentement en Asie du Sud et a même légèrement reculé en Asie du Sud-Est.

En Afrique, lorsque l'on se concentre sur l'échelle régionale, on constate que le niveau d'intégration financière dans les autres régions fait pâle figure comparé à l'Afrique australe (figure 2). En 2021, l'intégration financière s'élevait à 84 % du PIB en Afrique de l'Ouest, à 108 % en Afrique de l'Est, à 117 % en Afrique centrale et à 126 % en Afrique du Nord. On note donc que l'intégration financière de l'Afrique de l'Ouest est inférieure à celle de l'Asie du Sud, tandis que celle de l'Afrique de l'Est, de l'Afrique centrale et de l'Afrique du Nord se situe quelque part entre les niveaux relevés en Asie du Sud et en Asie centrale. L'intégration financière en Afrique australe est d'une échelle tout autre. Atteignant 389 % du PIB, elle est tirée par les secteurs financiers développés de l'Afrique du Sud et de Maurice. Ce niveau d'intégration financière est nettement plus élevé non seulement que dans les autres régions africaines, mais aussi que dans d'autres régions en développement à l'échelle mondiale³.

S'agissant de la position extérieure globale nette, l'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale sont les principaux débiteurs externes, leurs engagements nets s'élevant respectivement à 73 % et 65 % du PIB en 2021. L'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Nord ont des engagements nets plus modestes, représentant respectivement 27 % et 26 % du PIB, tandis que la position extérieure de l'Afrique australe est globalement équilibrée. L'augmentation de l'intégration financière entre 2009 et 2016 s'est accompagnée d'une détérioration des positions extérieures globales nettes, les engagements ayant crû plus rapidement que les avoirs. Depuis, la croissance des avoirs et

³ L'absence de recul de l'intégration financière dans les régions africaines entraîné par la pandémie de coronavirus s'explique par plusieurs raisons. Premièrement, l'intégration financière se mesure à l'aune de l'activité économique. Or, la pandémie a entraîné une contraction du PIB nominal en 2020 dans toutes les régions, sauf en Afrique de l'Est. Cet effet de dénominateur a été considérable en Afrique australe, où le PIB nominal a chuté de 16 % en 2020, pour ensuite grimper de 32 % en 2021, entraînant une forte volatilité de l'intégration financière dans la région. Deuxièmement, pendant les périodes de montée de l'aversion au risque à l'échelle mondiale, les monnaies nationales ont tendance à s'affaiblir par rapport au dollar des États-Unis. Lorsque le PIB en monnaie locale est converti en dollars, cet affaiblissement se traduit par une contraction du dénominateur dans les calculs de l'intégration financière. Troisièmement, une monnaie nationale plus faible augmente également la valeur des engagements extérieurs en devises.

des engagements a été plus équilibrée dans toutes les régions, apportant plus de stabilité aux positions extérieures globales nettes ces six ou sept dernières années. Il y a même eu une certaine amélioration de la position nette en Afrique australe en raison de la forte croissance des avoirs de la région.

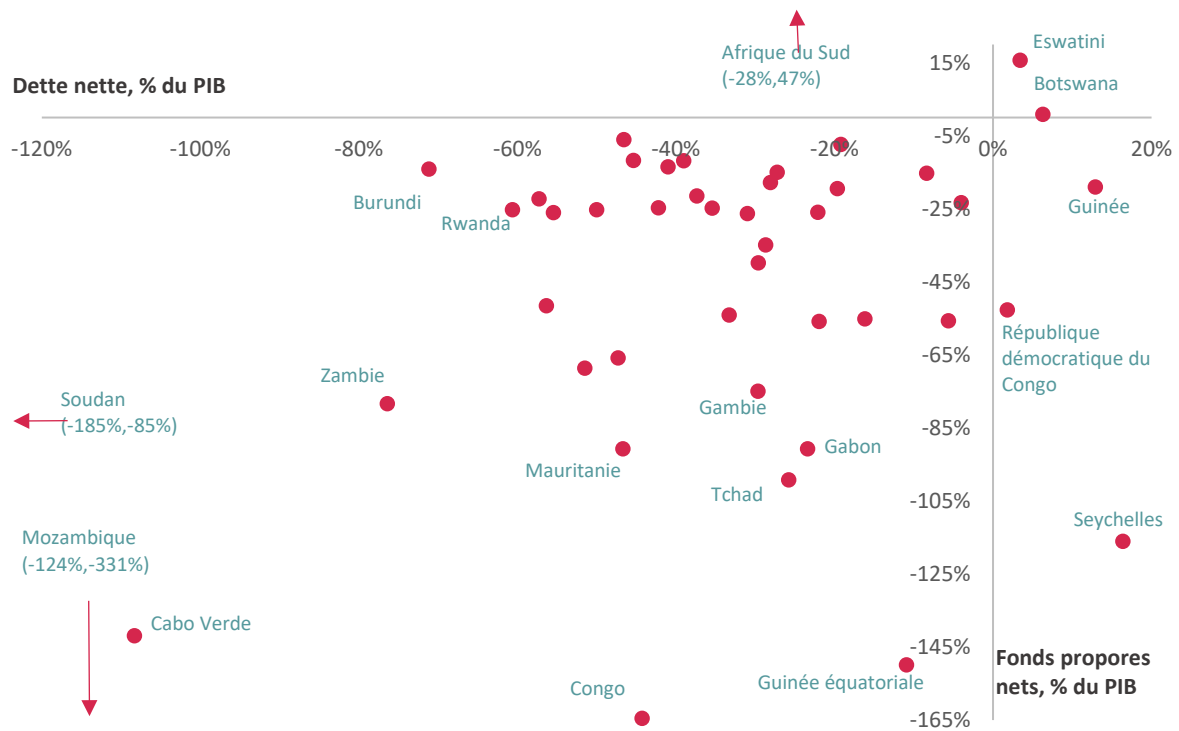
Structure des avoirs et des engagements extérieurs

Les avoirs et engagements extérieurs des économies avancées se caractérisent généralement par la structure suivante : fonds propres à long terme, mais dette à court terme. Cela permet de combiner les volumes importants d'avoirs extérieurs sous forme de fonds propres du secteur privé, y compris les investissements de portefeuille volatils et les investissements directs étrangers plus stables, avec les volumes considérables de dette du secteur public. En Afrique subsaharienne, les pays présentent généralement un profil marqué par des fonds propres et des dettes à court terme, les investissements sortants l'emportant sur les investissements entrants. C'est ce que montre la figure 3, qui présente la dette extérieure nette et les apports de fonds propres extérieurs nets par pays. En Afrique subsaharienne, la quasi-totalité des pays se trouve à gauche de l'axe des ordonnées, ce qui signifie qu'ils sont des débiteurs externes nets, et en dessous de l'axe des abscisses, ce qui reflète leur position négative concernant les fonds propres extérieurs. Autrement dit, l'investissement étranger reste crucial pour la région.

La croissance des engagements en fonds propres en Afrique au cours des dernières décennies est généralement perçue comme un phénomène positif, car ces engagements prennent pour la plupart la forme d'entrées d'investissements directs étrangers plutôt que d'investissements de portefeuille. Cela signifie qu'il y a moins de risque de fuite des capitaux en période d'accroissement de l'aversion au risque à l'échelle mondiale. Les pays figurant dans la partie basse de la figure 3, tels que le Mozambique, le Congo et la Guinée équatoriale, bénéficient d'engagements en fonds propres importants par rapport à leur PIB. De grands encours en fonds propres nets sont considérés comme moins risqués que de grands encours de dette. Parmi les pays présentant les plus grands encours de dette nette figurent le Soudan, Cabo Verde, le Mozambique et la Zambie (points dans la partie gauche de la figure 3).

Peu de pays africains ont des positions positives en matière de fonds propres extérieurs, et ceux qui sont dans cette situation se trouvent tous en Afrique australe : Afrique du Sud (47 % du PIB), Eswatini (16 %) et Botswana (1 %). Eswatini et le Botswana ont également une dette extérieure nette positive (respectivement 3 % et 6 % du PIB), ce qui en fait les deux seuls pays africains à avoir des soldes positifs pour la dette et les fonds propres. Les autres pays dont la position de la dette est positive sont les Seychelles (16 %) et la République démocratique du Congo (2 %). Cependant, étant donné que la plupart des pays africains sont débiteurs, des sources stables et fiables de financement extérieur restent évidemment vitales en Afrique.

Figure 3 – Fonds propres extérieurs nets contre dette nette par pays en 2021 (% du PIB)



Source : *External Wealth of Nations* (Lane et Milesi-Ferretti, 2018).

Remarque : les points sans nom de pays représentent des pays moins importants parmi l'échantillon étudié et figurent dans le graphique pour illustrer la répartition complète des pays.

Flux de transferts de fonds des migrants

Les flux de transferts de fonds des migrants restent une source essentielle de revenus pour de nombreux pays africains. Jusqu'ici, l'analyse s'est concentrée sur les flux de capitaux, c'est-à-dire les flux associés à un changement de propriété des actifs, et leurs conséquences pour l'intégration financière. La présente section complète l'analyse en mettant l'accent sur les transferts de fonds des migrants, une forme de flux autre que ceux concernant les capitaux⁴.

Près de 80 % des envois de fonds de ce type à l'échelle mondiale sont acheminés vers des pays à revenu faible et intermédiaire, mais l'Afrique subsaharienne en reçoit moins de 8 %. Cette faible proportion pourrait s'expliquer en partie par des effets de proximité. La matrice des transferts de fonds bilatéraux des migrants du Global Knowledge Partnership on Migration and Development (KNOMAD) montre que les principaux bénéficiaires de ces transferts sont l'Inde (89 milliards de dollars), le Mexique (54 milliards de dollars) et la Chine (53 milliards de dollars) (KNOMAD/Banque mondiale, 2021). L'Inde reçoit plus de 60 % de ses transferts de fonds des migrants en provenance de pays du Golfe et d'Asie, le Mexique en reçoit 97 % en provenance des États-Unis et la Chine environ 45 % en provenance de pays d'Asie. En revanche, de nombreux pays africains comptent peu de voisins à revenu élevé où les migrants peuvent partir à la recherche de travail. En outre, les coûts et les obstacles administratifs à l'obtention d'un emploi dans les pays à revenu élevé peuvent être plus problématiques pour les Africains que pour les ressortissants d'autres régions en développement ayant des liens plus étroits avec leurs voisins à revenu élevé. Cela peut conduire à une dépendance accrue à l'égard des transferts venant de régions plus éloignées, comme l'Europe, les États-Unis et le Moyen-Orient. Les transferts de fonds des migrants vers certains pays africains, tels que le Nigeria, le Maroc et le Ghana, présentent des corrélations notables (30-

⁴ Pour une analyse plus détaillée des tendances de l'investissement direct étranger, voir le chapitre 2 du rapport *La finance en Afrique* de l'année dernière (BEI, 2022). Veuillez également consulter l'édition 2020 de *La finance en Afrique* pour un chapitre consacré aux transferts de fonds des migrants et à la manière dont ils sont liés à l'investissement, à l'inclusion financière et à l'essor du secteur financier.

70 %) avec la croissance du PIB dans les économies avancées avec lesquelles ils entretiennent des relations commerciales. Cet état de fait permet de penser qu'il existe une relation étroite entre les transferts de fonds des migrants vers ces pays et la croissance économique dans des pays partenaires géographiquement éloignés. Les corrélations dans d'autres pays africains sont toutefois faibles.

Le Nigeria et le Ghana sont les principaux bénéficiaires de ces transferts en Afrique en valeur absolue, avec respectivement 21 milliards de dollars et 4,6 milliards de dollars. Le Nigeria représente à lui seul 43 % des transferts de fonds des migrants vers l'Afrique subsaharienne, même si ces derniers constituent une source de revenus plus importante pour de nombreux autres pays dont le revenu national est plus faible comparativement. La figure 4 montre que les montants des transferts de fonds sont supérieurs à 20 % du PIB en Gambie, au Soudan du Sud, au Lesotho et en Somalie. Cependant, le Soudan du Sud et la Somalie ont vu les transferts diminuer de plus de 10 % du PIB en 2022, soulignant que la volatilité du revenu lié aux envois de fonds peut être substantielle par rapport à la taille de l'économie.

Les transferts de fonds des migrants vers l'Afrique subsaharienne ont tendance à suivre une trajectoire comparable, quoique plus volatile, à celle observée dans le reste du monde (figure 5). Au début de la pandémie, on craignait de manière générale que les confinements et la réduction de l'activité économique dans les économies avancées n'aient un impact significatif sur les transferts de fonds des migrants au niveau mondial. Avec le recul, on constate qu'ils ont fait preuve d'une grande résilience pendant la pandémie, ne reculant que de 1,5 % en 2020 et rebondissant de 10 % en 2021, bien que cela ait pu être dû à l'augmentation des envois de fonds passant par les circuits officiels par rapport aux envois de fonds informels (voir plus bas). Globalement, les transferts de fonds des migrants dans le monde ont été estimés à 794 milliards de dollars en 2022, soit plus que les 722 milliards de dollars enregistrés en 2019. Toutefois, les envois de fonds de ce type vers l'Afrique subsaharienne ont affiché une volatilité plus prononcée, reculant fortement en 2019 et 2020, avant de grimper de 17 % en 2021 et de 5,5 % en 2022 pour atteindre un niveau 13 % supérieur à celui de 2019. Parmi les raisons plausibles de cette volatilité plus élevée observée, citons le volume relativement faible des transferts de fonds vers l'Afrique subsaharienne, le grand nombre de pays bénéficiaires et la vaste répartition géographique des pays de provenance des fonds.

Figure 4 – Transferts de fonds des migrants passant par les circuits officiels en Afrique subsaharienne (% du PIB)

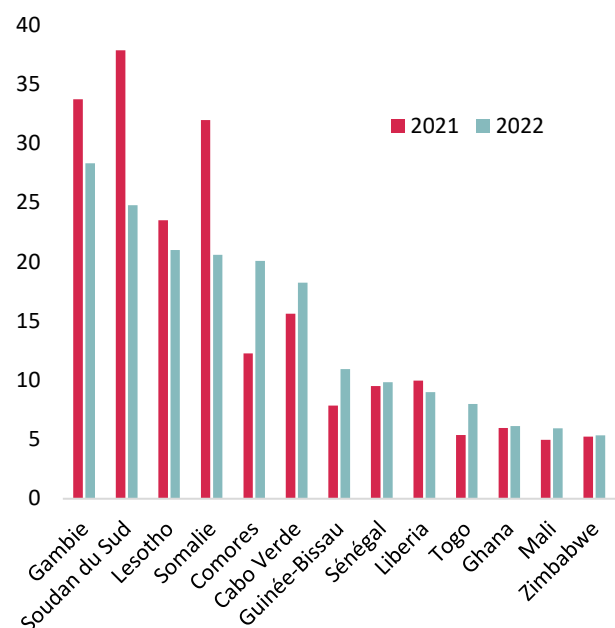
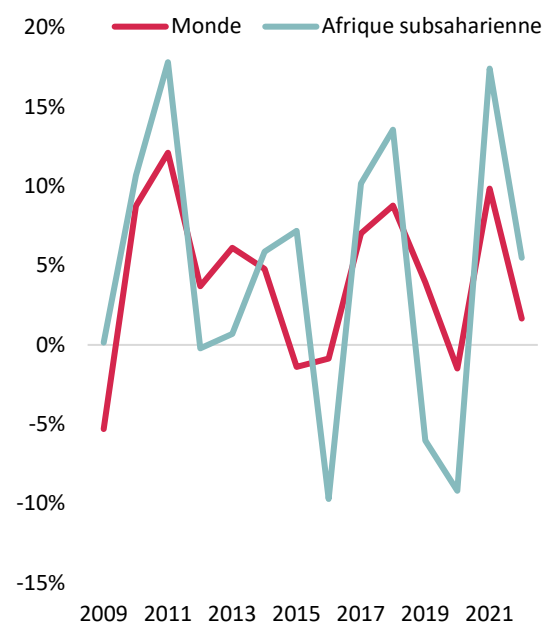


Figure 5 – Croissance des transferts de fonds des migrants passant par les circuits officiels dans le monde et en Afrique subsaharienne (%)



Source : KNOMAD/Banque mondiale (2021).

Il se peut que les transferts de fonds des migrants passant par les circuits officiels aient artificiellement gonflé pendant la pandémie. Selon une analyse récente de la Banque mondiale (Dinarte-Díaz et al., 2022), les confinements ont rendu difficiles la plupart des envois de fonds passant par des voies informelles, telles que le fait de confier de l'argent liquide à des amis ou des parents se rendant dans le pays de destination, ce qui a entraîné un report vers des canaux formels. Cet état de fait a été corroboré par des éléments de preuve provenant du Mexique : près de la frontière américaine, où les envois de fonds informels étaient auparavant pratiques, il y a eu une augmentation significative du recours à des circuits officiels pendant la pandémie. En revanche, la majorité des envois vers l'Afrique subsaharienne a tendance à passer par des voies formelles en raison de la distance avec les principales sources des transferts. Par conséquent, lorsque les transferts de fonds informels des migrants ont chuté à l'échelle mondiale en 2020, la même augmentation des envois recourant à des circuits officiels n'a pas été observée dans la région.

Marchés des obligations souveraines en Afrique

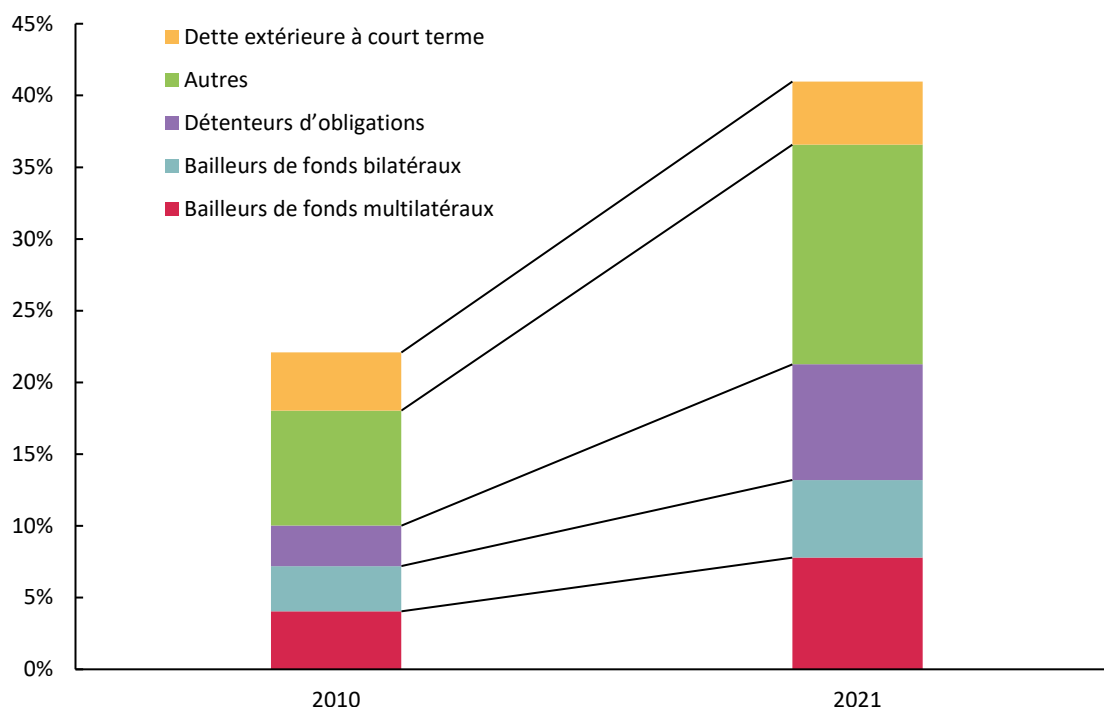
Dans plusieurs économies d'Afrique subsaharienne, les marchés des actions sont peu développés, voire inexistant (BEI, 2022). Les marchés obligataires constituent dès lors le seul moyen de lever des fonds. Alors que la première partie du chapitre examinait les avoirs et les engagements extérieurs des pays et des régions, la présente section se penche sur les principales caractéristiques des marchés de la dette souveraine en Afrique subsaharienne, en étudiant comment ils se positionnent par rapport à ceux d'autres marchés émergents et d'économies en développement. La section se concentre principalement sur le côté souverain du marché des titres à revenu fixe et non sur la dette des entreprises, étant donné que la dette publique et garantie par des États représente 76 % de la dette extérieure brute totale de l'Afrique subsaharienne, le secteur privé étant à l'origine des 24 % restants (Banque mondiale, 2022).

Il importe de procéder à un examen de la dette souveraine compte tenu des soubresauts survenus sur les marchés obligataires d'Afrique subsaharienne ces deux dernières années. La flambée inflationniste mondiale

qui a suivi le déclenchement de la guerre en Ukraine a accéléré le durcissement de la politique monétaire mondiale, entraînant une hausse des rendements obligataires dans les économies avancées et les marchés émergents. Les écarts de rendement des obligations des États d'Afrique subsaharienne ont augmenté trois fois plus que la moyenne constatée pour les marchés émergents depuis le début du cycle de resserrement mondial. La hausse des taux d'intérêt aux États-Unis et une propension au risque sur le recul au niveau mondial ont soutenu le dollar et fait grimper la valeur de la dette et des paiements d'intérêts libellés dans cette monnaie. Comme l'a signalé le Fonds monétaire international (FMI) en avril 2023, l'Afrique subsaharienne a plus souffert que les autres régions émergentes en raison de notes de crédit moins bonnes, et les marchés pré-émergents de la région ont quasiment tous perdu leur accès aux marchés internationaux au printemps 2022. Dans ce contexte, le FMI prévoit une baisse du taux de croissance du PIB réel de l'Afrique subsaharienne pour la deuxième année consécutive. Alors qu'il s'établissait à 4,8 % en 2021 et à 3,9 % en 2022, il n'atteindra que 3,6 % en 2023.

Sur les marchés émergents et dans les économies en développement, l'accumulation de la dette publique s'est accélérée pendant les années qui ont suivi la crise financière mondiale en raison de rendements attractifs pour les investisseurs et de liquidités circulant librement en provenance des économies avancées. Le rôle des créanciers privés s'est renforcé parallèlement à celui des bailleurs de fonds officiels. Cela s'est traduit par une augmentation significative de la part des emprunts non concessionnels dans la dette extérieure des marchés émergents et des économies en développement (Banque mondiale, 2019). Selon le rapport *International Debt Report 2022* de la Banque mondiale (Banque mondiale, 2022), la dette extérieure des pays subsahariens envers les détenteurs d'obligations a plus que doublé en une décennie, passant de 3 % du PIB en 2010 à 8 % en 2021, tandis que la part de la dette due aux bailleurs de fonds multilatéraux est passée de 4 % à 8 % du PIB au cours de la même période (figure 6). Une augmentation significative est également observée dans la part de la dette extérieure des pays d'Afrique subsaharienne détenue par des bailleurs de fonds bilatéraux, qui est passée de 3 % du PIB en 2010 à 5 % en 2021, tandis que la dette aux mains de banques et d'autres investisseurs privés a crû de 8 % à 15 % du PIB au cours de la même période.

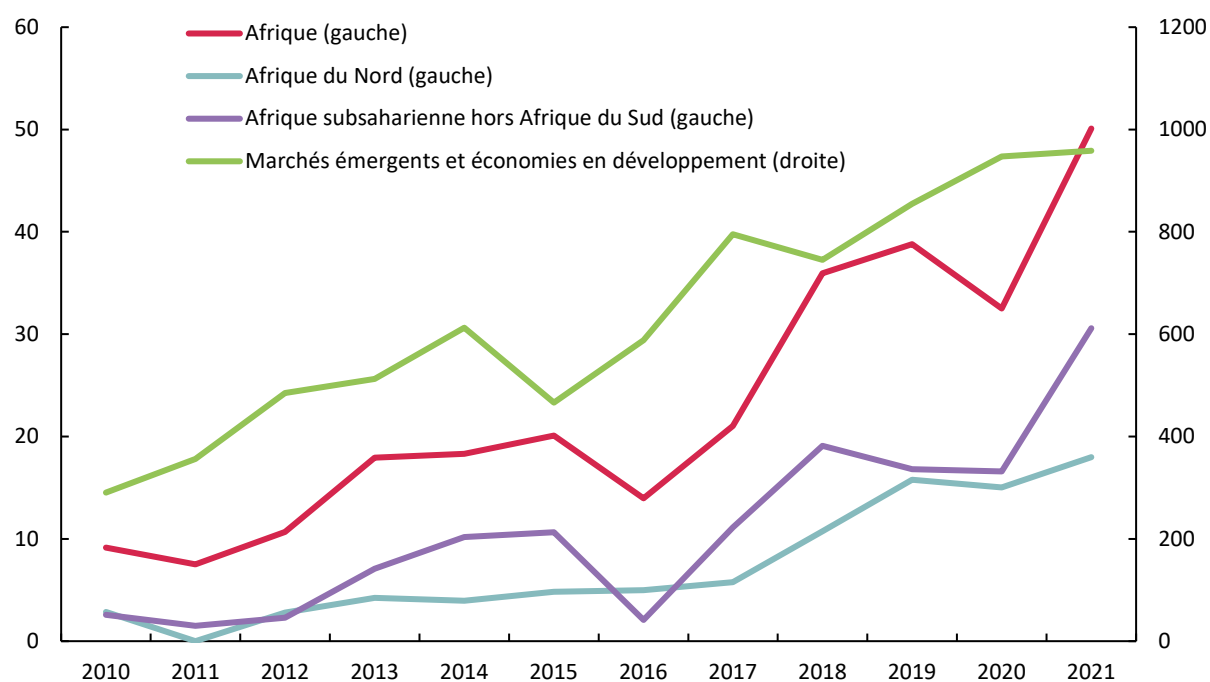
Figure 6 – Encours de la dette extérieure brute de l'Afrique subsaharienne (hors Seychelles) par type de créancier (% du PIB)



Source : Banque mondiale (2022) et calculs des auteurs.

Les émissions brutes d'obligations souveraines en devises fortes et en monnaies locales sur les marchés émergents et dans les économies en développement ont bondi à 958,5 milliards de dollars en 2021 (dernières données disponibles), contre 290 milliards de dollars en 2010. Toutes les régions d'Afrique ont enregistré une hausse des émissions. Partant de 9,1 milliards en 2010, les émissions souveraines ont atteint 50,1 milliards de dollars en 2021. En Afrique subsaharienne (hors Afrique du Sud), elles sont passées de 2,6 milliards de dollars (0,3 % du PIB) en 2010 à 30,6 milliards de dollars (2,1 % du PIB) en 2021 et, en Afrique du Nord, de 2,8 milliards de dollars (0,5 % du PIB) à 18 milliards de dollars (2,3 % du PIB) (figure 7). Ces deux marchés régionaux africains sont historiquement de taille comparable, que ce soit par rapport au PIB ou en valeur absolue. Ils étaient presque identiques en taille absolue en 2020, mais les émissions ont augmenté de 14 milliards de dollars en 2021 – la plus forte croissance annuelle depuis une décennie – en Afrique subsaharienne, alors qu'elles n'ont progressé que de 2,9 milliards de dollars en Afrique du Nord.

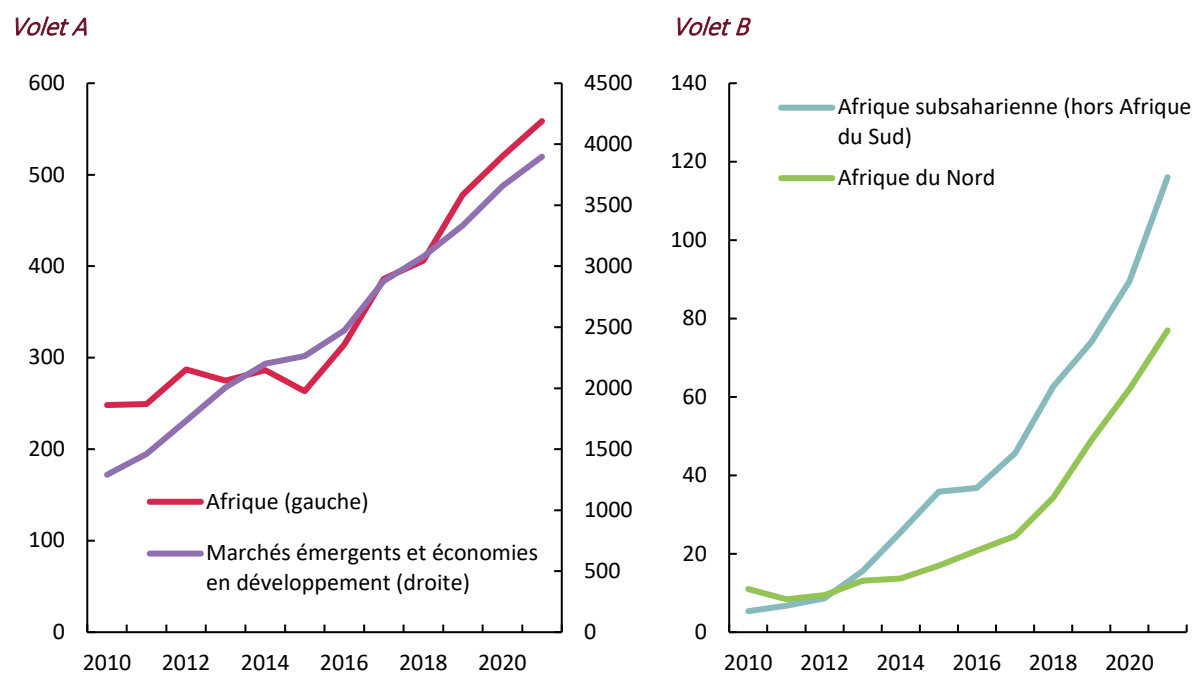
Figure 7 – Émissions brutes de dette souveraine (Mrd USD)



Source : Banque des règlements internationaux (2023) et calculs des auteurs.

L'encours des titres de dette souveraine des marchés émergents et des économies en développement était trois fois plus élevé en 2021 qu'une décennie plus tôt. Les États des marchés émergents et des économies en développement ont refinancé la dette arrivant à échéance et ont contracté de nouvelles créances. Toutefois, cette accélération a été légèrement moins prononcée en Afrique, avec un doublement de l'encours au cours de la même période (figure 8, volet A). La majeure partie des obligations en circulation ont été émises par l'Afrique du Sud. Toutefois, même en excluant ce pays, on constate que les marchés obligataires en Afrique subsaharienne et en Afrique du Nord ont connu une croissance rapide. Par rapport à 2010, le montant de la dette souveraine en circulation en 2021 était 22 fois plus élevé en Afrique subsaharienne (hors Afrique du Sud) et sept fois plus élevé en Afrique du Nord (figure 8, volet B).

Figure 8 – Encours de la dette souveraine en Afrique (Mrd USD)



Source : Banque des règlements internationaux et calculs des auteurs.

Titres de dette en devises fortes

Les titres de dette en devises fortes émis par les États d’Afrique subsaharienne sont entièrement détenus par des investisseurs étrangers, ce qui indique une absence totale de biais national – la préférence des investisseurs à investir principalement dans des obligations émises par leur pays d’origine. Globalement, 50 % des détenteurs de titres de créance en devises fortes (principalement institutionnels) sont domiciliés en Europe, 48 % en Amérique du Nord, 1 % en Asie et 1 % ailleurs dans le monde. Selon des recherches antérieures, le biais national a des répercussions sur la soutenabilité de la dette souveraine et réduit généralement les coûts d’emprunt lorsque les niveaux d’endettement sont modérés à élevés (Asonuma et al., 2015). Dès lors, les États africains pourraient théoriquement bénéficier d’une participation locale aux marchés obligataires en devises fortes. Toutefois, la détérioration de l’opinion sur l’état du marché semble réduire l’effet favorable du biais national sur le coût d’emprunt, en particulier pour les marchés émergents et les économies en développement.

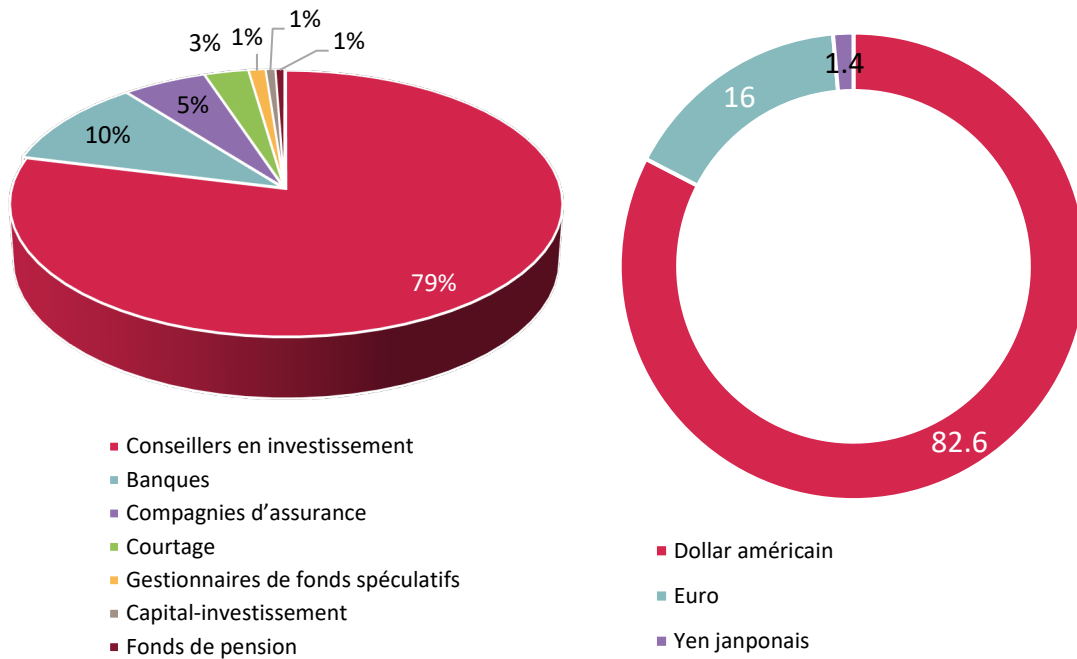
La dette souveraine en devises fortes des pays subsahariens est détenue principalement par des gestionnaires d’actifs et des banques (figure 9, volet A). Les gestionnaires d’actifs sont les investisseurs qui pratiquent la gestion la plus active, car leur stratégie consiste généralement à gérer leur portefeuille de manière à maximiser les profits, plutôt que de conserver les titres jusqu’à l’échéance. Par conséquent, ils se repositionnent rapidement en fonction de l’évolution de la situation économique et politique du pays émetteur, ce qui pourrait contribuer à expliquer la sensibilité des flux de capitaux aux variations de la propension internationale au risque. Les compagnies et courtiers d’assurance gèrent également une petite partie (ne dépassant pas 8 % du total de l’encours) des titres de dette souveraine en devises fortes.

Le dollar des États-Unis est la devise d’émission privilégiée par les États d’Afrique subsaharienne pour leurs obligations souveraines en devises fortes (figure 9, volet B). La dette en dollars des États-Unis représente 83 % de toutes les obligations d’État libellées en devises fortes en Afrique subsaharienne. L’euro se classe en deuxième position, devant le yen. Le choix de la devise est principalement dicté par le volume des flux de trésorerie existant dans la monnaie concernée au sein de l’économie, la monnaie des dépôts dans le système bancaire local et les accords de change conclus par le pays. Par exemple, les exportateurs de matières premières émettent principalement en dollars des États-Unis puisque les marchés internationaux sur lesquelles ces matières s’échangent cotent presque exclusivement en dollars.

Figure 9

Volet A : dette souveraine de l'Afrique subsaharienne en devises fortes par type de détenteur

Volet B : dette souveraine de l'Afrique subsaharienne en devises fortes par devise (%)

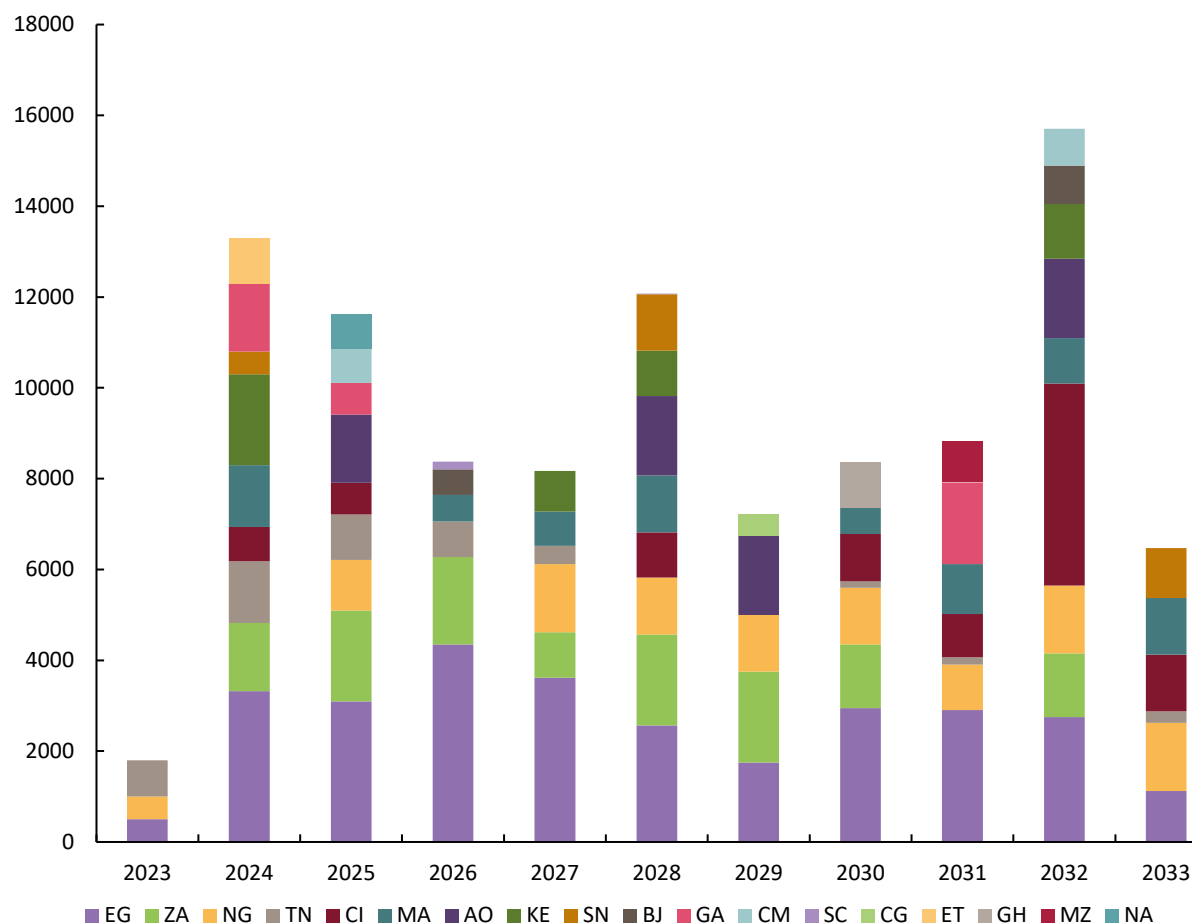


Source : Bloomberg et calculs des auteurs.

Les obligations des États d'Afrique subsaharienne en devises fortes sont généralement assorties de longues échéances. L'échéance résiduelle moyenne de toutes les obligations des États d'Afrique subsaharienne en devises fortes s'établit à 9,3 ans⁵. Cela réduit le risque de refinancement associé à la dette en devises fortes arrivée à échéance, étant donné que les paiements du coupon et du principal sont répartis dans le temps (figure 10). On constate toutefois une nette augmentation de la dette arrivant à échéance en 2024, ce qui pourrait être source de difficultés pour certains emprunteurs.

⁵ Calcul de la moyenne pondérée en utilisant le montant de la dette en circulation comme facteur de pondération.

Figure 10 – Montant des obligations d’États d’Afrique subsaharienne et d’Afrique du Nord en devises fortes arrivant à échéance par année (Mrd USD)



Source : Bloomberg et calculs des auteurs.

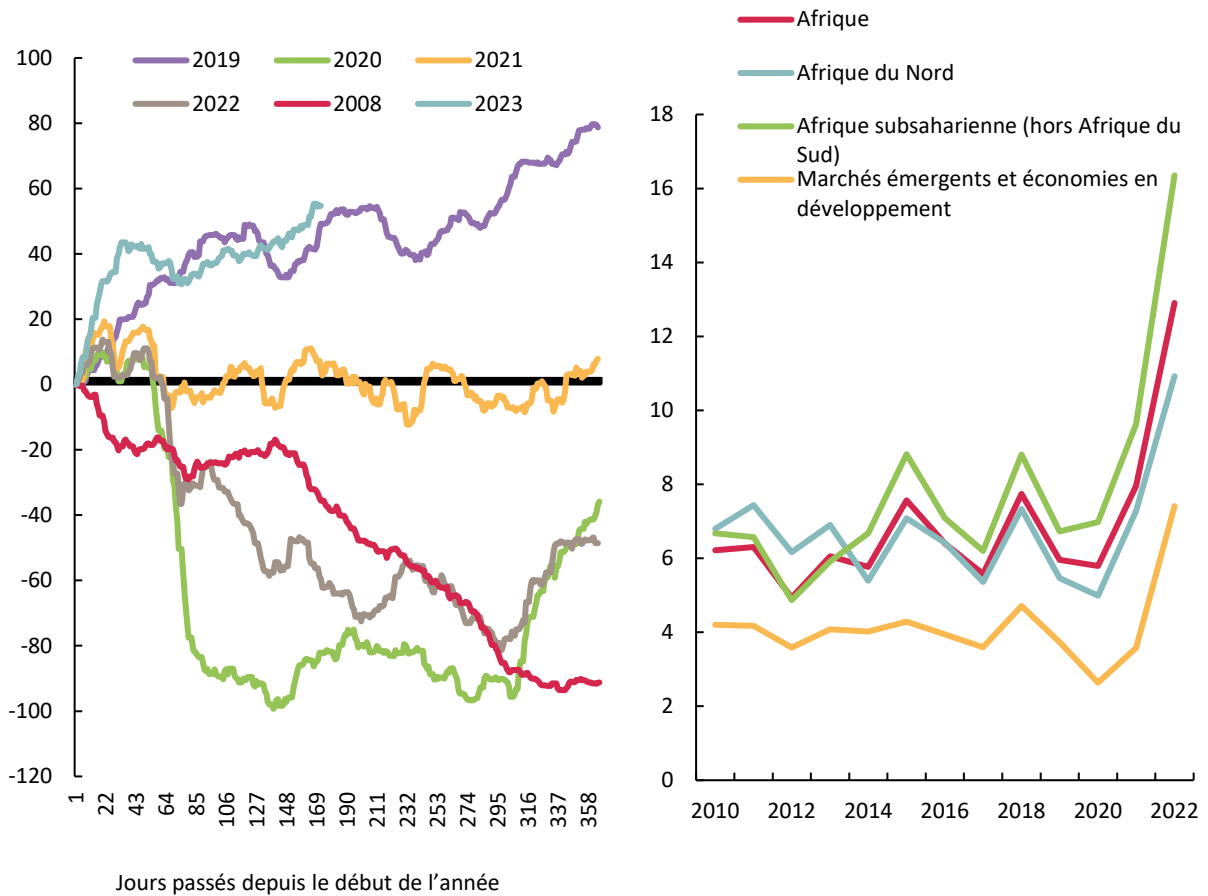
Remarque : abréviations des noms de pays : EG = Égypte ; ZA = Afrique du Sud ; NG = Nigeria ; TN = Tunisie ; CI = Côte d’Ivoire ; MA = Maroc ; AO = Angola ; KE = Kenya ; SN = Sénégal ; BJ = Bénin ; GA = Gabon ; CM = Cameroun ; SC = Seychelles ; CG = Congo ; ET = Éthiopie ; GH = Ghana ; MZ = Mozambique et NA = Namibie.

La montée de l’inflation et le resserrement des conditions financières à l’échelle mondiale ont entraîné des sorties de portefeuille sur les marchés émergents et dans les économies en développement, où l’inflation a atteint 10,2 % en 2022 (contre 4,2 % en 2020) sur fond d’intensification des tensions inflationnistes mondiales à la suite du déclenchement de la guerre en Ukraine. Dans le même temps, en Afrique subsaharienne, l’inflation est passée de 10,2 % à 15,7 % en Afrique australe (ou de 2,5 % à 18,7 % hors Afrique du Sud). En Afrique du Nord, elle s’établissait à 8,1 % en 2022, contre 4,8 % en 2020. Le resserrement concerté des conditions monétaires mondiales a conduit à un rééquilibrage des portefeuilles des investisseurs internationaux : ils ont délaissé les actifs risqués des marchés émergents et des économies en développement pour se réfugier vers les actifs plus sûrs des économies avancées. Selon les données compilées par l’International Institute of Finance (2023), du fait du rééquilibrage des portefeuilles qui s’en est suivi, les marchés émergents et les économies en développement ont subi d’importantes sorties nettes de portefeuille, pour un montant de 49 milliards de dollars en 2022, contre des entrées nettes de 8 milliards de dollars en 2021 et des sorties nettes de 36 milliards de dollars en 2020 (figure 11, volet A). À la mi-2023, les marchés émergents avaient reçu des entrées nettes au titre d’investissements de portefeuille de 55 milliards de dollars.

Figure 11

Volet A : flux nets de portefeuille vers ou depuis les marchés émergents, au fil des années (Mrd USD)

Volet B : rendement des obligations souveraines d'Afrique subsaharienne libellées en USD (%)



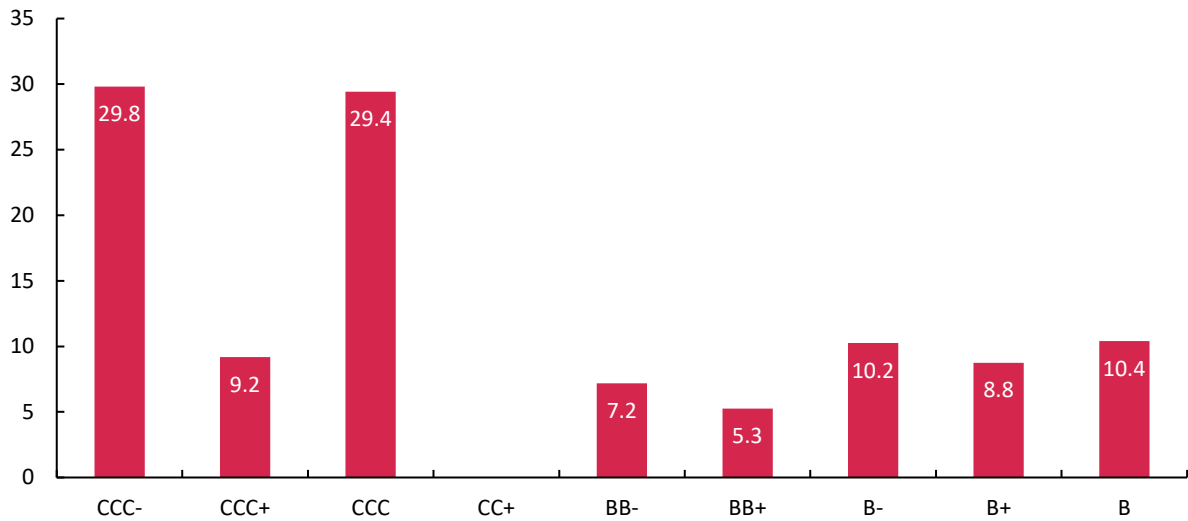
Source : Institute of International Finance et calculs des auteurs.

Source : Bloomberg et calculs des auteurs.

Le rééquilibrage des portefeuilles se reflète dans les rendements plus élevés recherchés par les investisseurs internationaux pour compenser la détention d'obligations souveraines émises par des marchés émergents et des économies en développement. Les rendements des obligations souveraines des marchés émergents et des économies en développement ont augmenté pour s'établir à 7,4 % en 2022, contre 2,6 % en 2020 (figure 11, volet B). La hausse des rendements a été plus prononcée en Afrique au cours de la même période (12,9 % contre 5,8 %). Cette évolution est principalement alimentée par l'Afrique subsaharienne, où les rendements sont alors passés de 6,2 % à 14 % (ou de 7 % à 16,4 % hors Afrique du Sud). Parmi les économies d'Afrique subsaharienne, c'est en Zambie, au Mozambique et au Ghana que la hausse des rendements a été la plus marquée entre 2020 et 2022. En Afrique du Nord, la Tunisie, l'Égypte et le Maroc ont enregistré les hausses les plus fortes.

Les rendements de la dette en devises fortes émise par les États subsahariens varient considérablement en fonction de leur note de crédit, même si la relation n'est pas strictement linéaire. Pour les obligations en devises fortes notées par une agence internationale, les rendements en 2023 s'échelonnent entre 5,3 % pour les titres notés BB+ à 29,8 % pour les titres notés CCC- (figure 12). La qualité de crédit est clairement un élément pesant fortement sur le rendement des obligations émises par les États subsahariens, mais le fait que ces obligations sont intégralement détenues par des entités étrangères constitue probablement un autre facteur. L'absence d'un marché intérieur stable pour ces titres signifie que la demande est susceptible d'être plus volatile pendant les périodes marquées par une montée de l'aversion au risque au niveau international, ce qui fait grimper les rendements – d'autant plus que ces obligations sont principalement détenues par des gestionnaires pratiquant une gestion active.

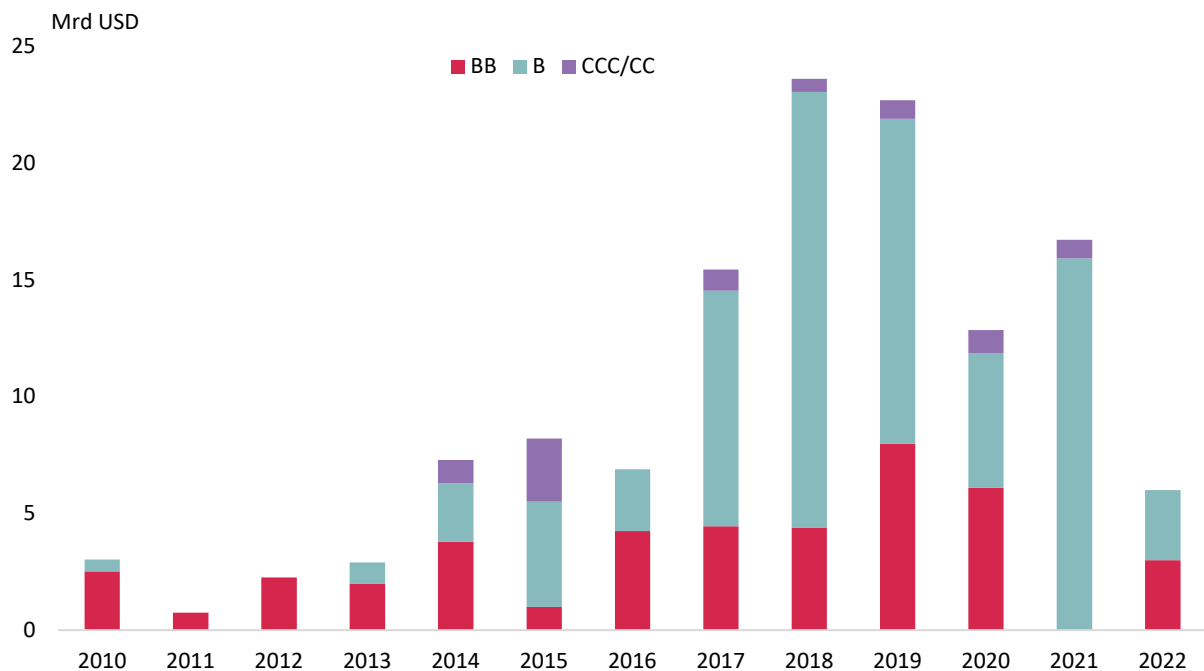
Figure 12 – Rendement des obligations en devises fortes par note de crédit des emprunteurs souverains d’Afrique subsaharienne en 2023 (%)



Source : Bloomberg et calculs des auteurs.

L’émission d’obligations en devises fortes est montée en puissance depuis 2010, principalement sous l’impulsion de pays bénéficiant de meilleures notes, soit entre BB et B (figure 13). Les émissions ont marqué le pas au début de la pandémie, mais se sont quelque peu redressées en 2021, sans toutefois retrouver leur niveau d’avant la crise. Une deuxième baisse s’est produite en 2022, au moment où le sentiment général à l’égard des risques s’est détérioré du fait d’inquiétudes croissantes concernant la soutenabilité de la dette, du durcissement des conditions mondiales et de la montée de l’aversion au risque. Très peu de pays ont réussi à émettre des obligations, et aucun de ceux qui y sont parvenus n’avait une note entre CCC et CC.

Figure 13 – Émissions d’obligations souveraines en Afrique subsaharienne par note



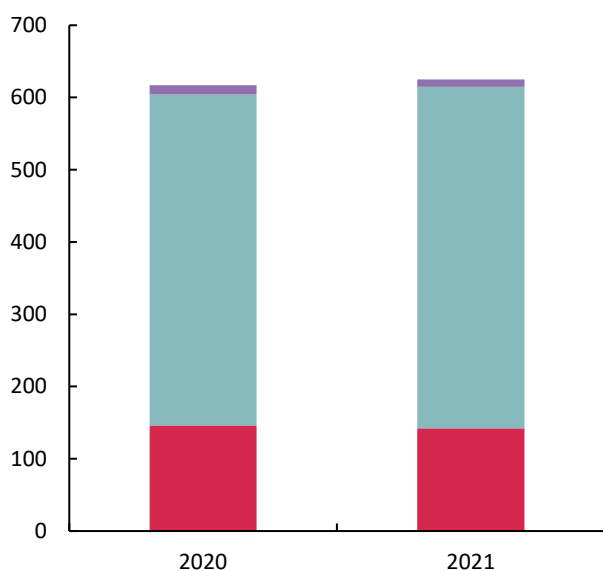
Source : Bloomberg et calculs des auteurs.

Titres de dette en monnaies locales

Le nombre d'obligations émises en monnaies locales est nettement plus faible en Afrique subsaharienne que sur d'autres marchés émergents. En 2021, 720 obligations se négociaient sur les bourses d'Afrique subsaharienne, ce qui témoigne d'un manque de profondeur sur les marchés à revenu fixe. À titre de comparaison, 65 600 obligations étaient cotées sur les bourses asiatiques cette année-là, et 7 300 sur celles d'Amérique latine. En 2020 et 2021, les entités du secteur public en Afrique subsaharienne ont émis plus d'obligations que les entités du secteur privé (figure 14, volet A). Le manque de profondeur des marchés de capitaux sur le segment obligataire est en outre illustré par le faible nombre d'admissions à la cote de nouvelles obligations sur les bourses locales : un total de 119 en Afrique subsaharienne et de 101 en Afrique du Nord en 2021. La même année, plus de 10 000 ont été dénombrées en Asie et près de 1 000 en Amérique latine.

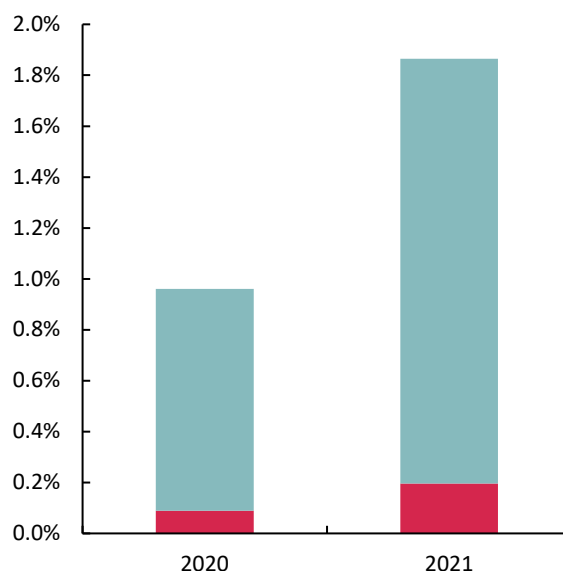
Figure 14 – Caractéristiques du marché obligataire local

Volet A : nombre d'obligations cotées



■ Secteur privé national ■ Secteur public national
■ Entreprises étrangères

Volet B : valeur des opérations obligataires (% du PIB)



■ Secteur privé national ■ Secteur public national
■ Entreprises étrangères

Source : Fédération internationale des Bourses de valeurs (2023) et calculs des auteurs.

Remarque : une société est considérée comme étrangère lorsqu'elle est constituée ailleurs que là où se trouve la bourse concernée et qu'elle est cotée sur une autre bourse en plus de la bourse déclarante.

Malgré un marché d'une profondeur moindre par rapport à d'autres régions en développement, la valeur totale des opérations obligataires sur les bourses d'Afrique subsaharienne est en hausse (figure 14, volet B).

Selon la Fédération internationale des Bourses de valeurs (2023), la valeur des opérations obligataires sur les bourses d'Afrique subsaharienne était deux fois plus élevée en 2021 qu'en 2020, ayant atteint 35,9 milliards de dollars, soit 1,9 % du PIB, contre 34,6 milliards de dollars ou 5,7 % du PIB en Afrique du Nord. On constate donc que, comme pour les marchés obligataires en devises fortes, ces marchés régionaux sont de taille similaire. Cependant, la valeur totale des opérations obligataires en Afrique subsaharienne était nettement plus faible que sur d'autres marchés émergents tels que l'Asie (7 100 milliards de dollars) et l'Amérique latine (700 milliards de dollars). Compte tenu de la faible capitalisation boursière en Afrique subsaharienne, même un nombre restreint d'opérations sur des titres à revenu fixe peut provoquer une instabilité sur le marché. En Afrique subsaharienne, les obligations du secteur public représentent la majeure partie des échanges sur le marché, sachant qu'elles constituent une part encore plus importante des obligations négociées que des obligations en circulation.

Approfondir le marché obligataire en Afrique subsaharienne

L'amélioration du cadre institutionnel pourrait renforcer l'environnement de l'investissement et rendre les titres émis en Afrique subsaharienne plus attractifs pour les investisseurs internationaux. Des réformes structurelles visant à améliorer la viabilité des contrats et à faciliter le rapatriement des bénéfices pourraient accélérer l'essor du marché obligataire dans la région (Soumaré et al., 2021). De même, réduire le plus possible les retards dans le paiement des coupons et améliorer l'application de la loi pourraient renforcer encore la sécurité de l'environnement de l'investissement.

Des publications internationales donnent à penser que le faible développement de l'intermédiation financière en Afrique subsaharienne constitue un obstacle majeur au développement du marché obligataire (Adelagan et Radzewicz-Bak, 2009). Pour surmonter ce frein lié à l'échelle, il est nécessaire d'adopter une approche régionale du développement du marché obligataire. Les économies émergentes d'Asie et d'Amérique latine ont connu des gains importants sur le plan de la liquidité et de l'efficacité du marché grâce à la régionalisation de leurs marchés de capitaux, laquelle a aussi permis à des économies plus petites d'accéder à ces marchés. Plusieurs initiatives visant à créer des bourses régionales en Afrique subsaharienne existent, telle que la bourse régionale de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, la Bourse régionale des valeurs mobilières de l'Afrique de l'Ouest, où des actions et des obligations d'entités publiques et privées domiciliées dans les huit pays membres sont émises et négociées. La Bourse régionale des valeurs mobilières est également soutenue par UMOA-Titres, l'agence de promotion du développement du marché obligataire régional, créée en 2013 par la Banque centrale de l'Union monétaire ouest-africaine. Elle a vocation à aider les États membres de l'UMOA à lever des fonds au moyen d'obligations et de bons du Trésor sur les marchés financiers nationaux. Citons une initiative similaire : la bourse régionale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale, la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale, et sa fusion avec la Bourse de Douala. La Bourse de Douala devrait jouer un rôle déterminant dans la création d'économies d'échelle et permettre d'accroître la taille, la profondeur et la liquidité des marchés de capitaux. En Afrique de l'Est, la Bourse de Dar es-Salaam, la Bourse du Rwanda et la Bourse des valeurs mobilières de l'Ouganda ont raccordé leurs systèmes de négociation et se sont connectées à la plateforme d'infrastructure des marchés des capitaux de la Communauté de l'Afrique de l'Est (Soumaré et al., 2021).

En Afrique subsaharienne, les marchés des obligations d'États et d'entreprises sont dominés par des titres de dette peu nombreux et relativement peu diversifiés, ce qui contribue encore à sédimenter et à freiner la demande des investisseurs obligataires. Cette lacune pourrait être contournée par la multiplication et la diversification des instruments obligataires, y compris par l'émission d'obligations vertes par des entités publiques ou privées. L'émission d'obligations tenant compte des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance a considérablement augmenté pour atteindre près de 5,1 milliards de dollars en 2021, contre 1,2 milliard de dollars cinq ans plus tôt, ce qui témoigne d'une demande croissante pour cette catégorie d'actifs. Néanmoins, la part de la région dans le total mondial des obligations de ce type reste très faible (0,3 %, contre 37,8 % pour l'Europe), malgré son exposition significative aux changements climatiques (BEI, 2022). Il y a lieu de noter que huit des dix pays les plus touchés par les changements climatiques à l'échelle mondiale se trouvent en Afrique subsaharienne. Ces dix pays risquent tous de perdre plus de 70 % de leur PIB d'ici 2100 si la politique climatique ne change pas de trajectoire. Avec une élévation des températures mondiales qui serait contenue en deçà de l'objectif de 1,5° C, une chute de 40 % est tout de même attendue (Riahi, K et al., 2017 ; Andrijevic et Ware, 2021)⁶. Les investissements nécessaires en faveur de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à leurs effets pourraient être financés par l'émission d'instruments de dette verts. Dans certains pays d'Afrique subsaharienne, tels que le Nigeria, le Kenya et l'Afrique du Sud, les États ont déjà essayé de renforcer le cadre juridique et réglementaire pour l'émission d'obligations vertes (Tyson, 2021a).

L'efficacité du marché, l'intégration financière et la participation aux marchés obligataires africains sont autant d'aspects qui pourraient s'améliorer grâce à des systèmes automatisés de négociation, de compensation et de règlement. Plusieurs bourses où des obligations en monnaies locales sont émises et négociées (Botswana, Ghana, Kenya, Nigeria et Afrique du Sud) ont mis en place des systèmes de négociation automatisés (Tyson, 2021b). Ces systèmes pourraient encore être améliorés en y intégrant un traitement de bout en bout de la négociation, de la compensation et du règlement. L'infrastructure des marchés pourrait être rendue plus efficace

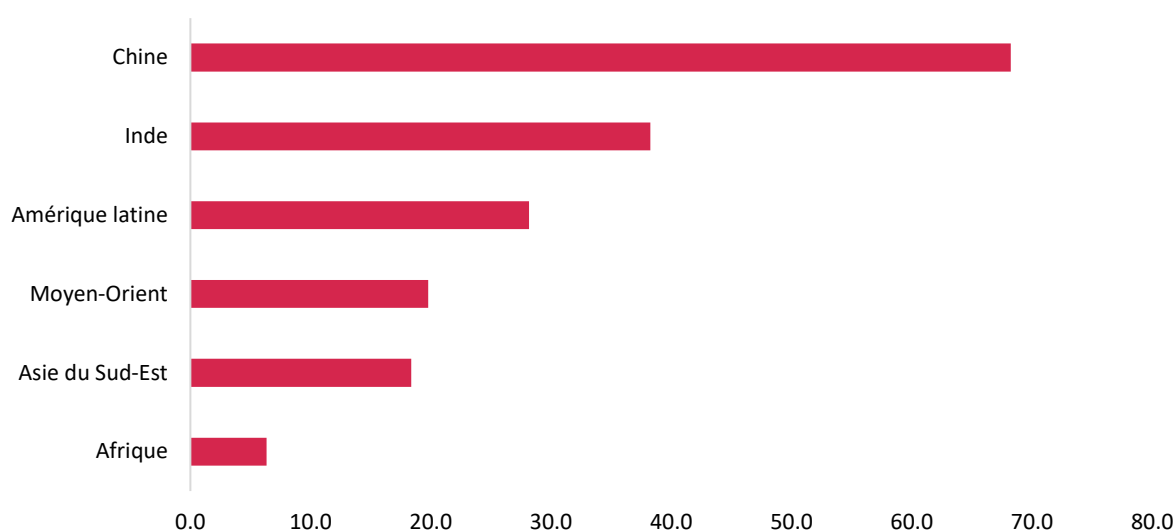
⁶ La croissance future du PIB dans le cadre de scénarios tenant compte des changements climatiques est calculée par comparaison avec des scénarios de référence tirés des trajectoires socio-économiques partagées, un scénario socioéconomique cadre.

en raccourcissant le processus d'admission à la cote et en le rendant moins coûteux, ainsi qu'en simplifiant les procédures administratives et en réduisant les coûts de transaction (FMI, 2021). L'assistance technique fournie par les donateurs internationaux et les institutions financières internationales pourrait aider les entités des secteurs public et privé à émettre pour la première fois des titres de dette négociables.

Marché du non-coté en Afrique

La collecte et les investissements internationaux sur le marché du non-coté sont restés solides sur les marchés émergents et dans les économies en développement en 2022, malgré un net resserrement des conditions financières mondiales. La dernière partie du présent chapitre examine les tendances récentes de l'activité du financement non coté en Afrique, domaine auquel la BEI participe activement. L'impact de la pandémie sur les marchés du non-coté s'est principalement manifesté par une pause dans la croissance de la collecte de fonds en 2020, tandis que les investissements ont continué de croître. Les conditions sur les marchés financiers ont été favorables à l'échelle mondiale en 2021, ce qui a entraîné une forte hausse par rapport à 2020 de la collecte de fonds (117 milliards de dollars) et des investissements (267 milliards de dollars) sur les marchés émergents et dans les économies en développement (+ 34 % et + 56 %, respectivement) jusqu'à des niveaux inédits. Alors que les conditions de marché se sont détériorées en 2022, la collecte de fonds a chuté de 13 % pour s'établir à 103 milliards de dollars, et l'investissement de 22 %, à 208 milliards de dollars. Néanmoins, ces totaux sont les deuxièmes plus élevés jamais enregistrés (après 2021), ce qui signifie que les marchés du non-coté sont restés résilients. Le continent africain reste toutefois un petit acteur sur ces marchés à l'échelle mondiale, avec seulement 3 % du total global des investissements en 2022 (figure 15).

Figure 15 – Investissements dans le non-coté sur les marchés émergents et dans les économies en développement par région en 2022 (Mrd USD)



Source : Global Private Capital Association (2023) (anciennement Emerging Market Private Equity Association). Données au 31 décembre 2022.

L'impact de l'augmentation mondiale de l'aversion au risque sur la collecte de fonds sur le marché du non-coté a été plus aigu sur le continent africain que dans d'autres régions. La collecte de fonds a d'abord marqué un coup d'arrêt en 2020, tombant à 2,4 milliards de dollars contre 3,5 milliards de dollars en 2019, les restrictions de déplacement ayant empêché les audits préalables, en particulier pour les nouveaux gestionnaires de fonds (figure 16). L'activité de collecte a ensuite enregistré un fort rebond en 2021, avec 3,3 milliards de dollars levés, soit un bon résultat au regard des performances passées. Toutefois, la collecte de fonds a chuté de 35 % en 2022 pour s'établir à 2,1 milliards de dollars, total le plus bas pour l'Afrique depuis 2013. Cette situation est à l'image

de celle sur d'autres marchés financiers, où les emprunteurs présentant un risque plus élevé font face à des conditions financières moins favorables. Elle souligne également la nécessité pour les banques multinationales de développement de continuer à soutenir le secteur bancaire africain.

Malgré des conditions de collecte de fonds difficiles, les investissements dans le non-coté en Afrique sont restés dynamiques en 2022. Avec l'atténuation de la pandémie en 2021 et l'amélioration des conditions financières, l'investissement dans le non-coté a bondi de 65 % par rapport au niveau de 2020, atteignant un record de 6,5 milliards de dollars (figure 17). Le record précédent datait de 2014-2015, lorsque le continent bénéficiait de prix élevés des matières premières et d'une longue période marquée par des taux de croissance robustes. En 2022, l'investissement dans le non-coté n'a reculé que de 3 % pour s'établir à 6,3 milliards de dollars, restant proche du niveau du record absolu de 2021, l'intérêt pour les opérations étant resté fort. En ce sens, la dynamique sur les marchés de la collecte de fonds et de l'investissement divergeait de manière inhabituelle. La résilience des volumes d'investissement s'explique au moins en partie par un maintien de l'attrait des opérations portant sur les entreprises de technologie financière en Afrique (voir plus bas pour plus de détails sur les tendances sectorielles). Toutefois, à moins que le flux de capitaux pour de nouvelles opérations ne se renforce, cette tendance finira par se refléter sur les chiffres de l'investissement.

Figure 16 – Mobilisation de capitaux en Afrique (Mrd EUR)

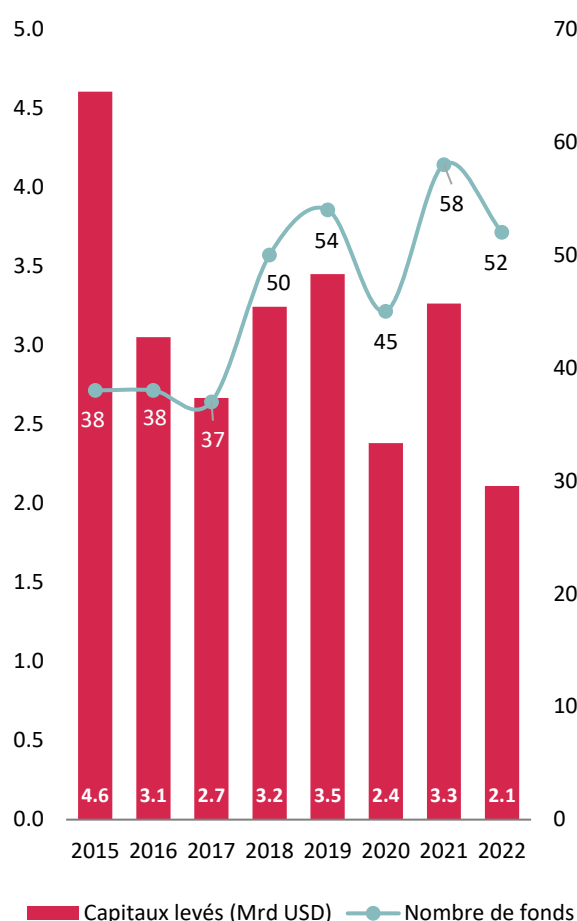
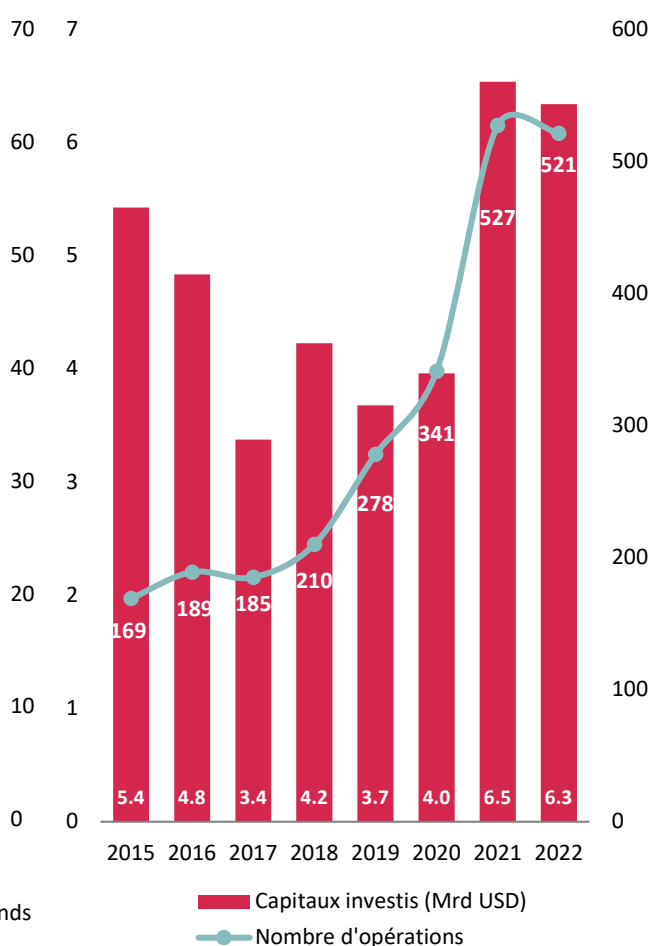


Figure 17 – Investissement de capitaux en Afrique (Mrd EUR)

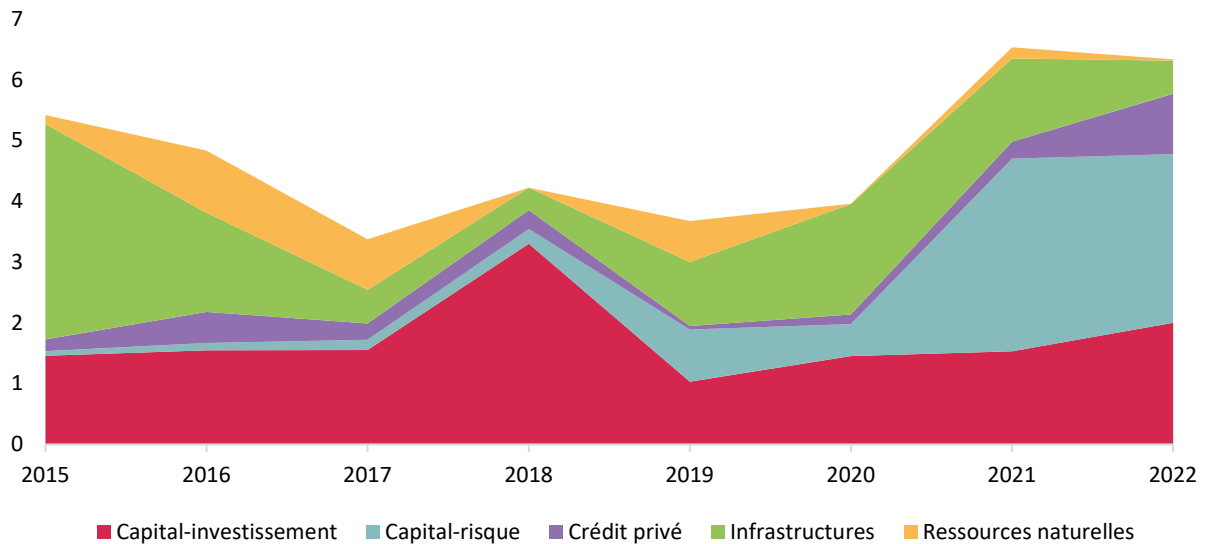


Source : Global Private Capital Association. Données au 31 décembre 2022.

Le capital-risque représente toujours la part la plus importante des investissements dans le non-coté en Afrique, après une nette hausse de l'activité en 2021 (figure 18). Cependant, le niveau des investissements en capital-risque a diminué de 13 % pour s'établir à 2,8 milliards de dollars, tandis que les investissements en capital-investissement ont augmenté de 30 % pour atteindre 2,0 milliards de dollars. Traditionnellement, le crédit privé représente un très petit segment du marché de l'investissement dans le non-coté en Afrique, s'élevant généralement à moins de 5 %. En 2022, cependant, il est passé de 280 millions de dollars à 993 millions

de dollars, ce qui représente 16 % des investissements de ce type. Cette évolution s’est produite dans le contexte d’une hausse de 89 % du crédit privé à l’échelle mondiale en 2022. Bien que les données n’expliquent pas les causes de cette forte augmentation, elle pourrait être liée à la hausse des taux d’intérêt, qui a rendu cette activité plus rentable pour les capitaux privés, et à l’imposition de critères d’octroi plus stricts par les banques traditionnelles. En Afrique, la montée en puissance du crédit privé a principalement servi à financer des investissements liés aux énergies, renouvelables ou non. Ainsi, si le niveau global des investissements dans le non-coté en Afrique a peu évolué en 2022, leur composition a changé de manière notable.

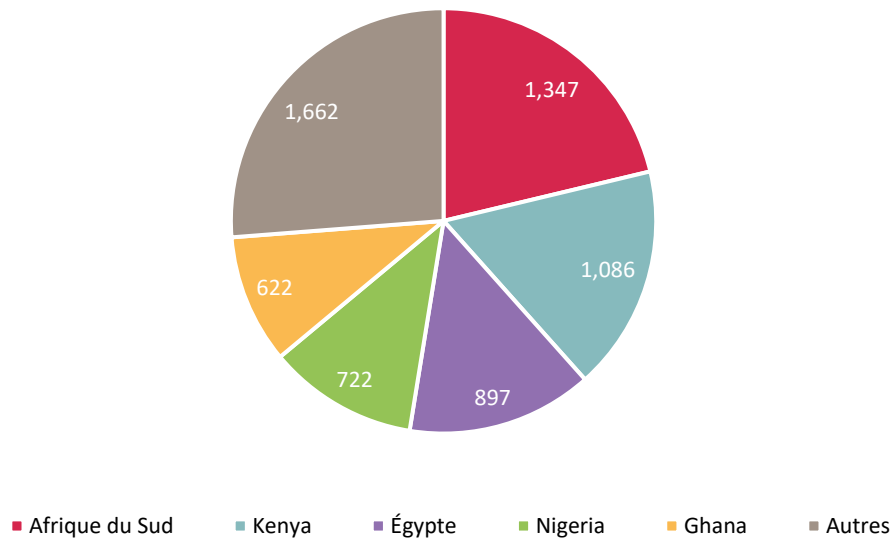
Figure 18 – Composition des investissements dans le non-coté (Mrd USD)



Source : Global Private Capital Association. Données au 31 décembre 2022.

En 2022, l’Afrique du Sud a enregistré 1,3 milliard de dollars d’investissements non cotés, soit le volume le plus important tous pays africains confondus (figure 19), contre 1,1 milliard en 2021. Au cours de trois des quatre dernières années, le pays a été le plus grand marché pour les investissements de ce type en Afrique. Le Kenya s’est classé deuxième en 2022, avec 1,1 milliard de dollars. Il s’agit du niveau record pour ce pays, en forte augmentation par rapport aux 226 millions de dollars enregistrés en 2021. L’Égypte a également enregistré un volume d’investissements non cotés record en 2022, s’élevant à 897 millions de dollars, contre 479 millions de dollars l’année précédente. Exception notable, le Nigeria, qui avait temporairement occupé la première place en 2021 avec 1,2 milliard de dollars d’investissements sur le marché du non-coté grâce à une augmentation sensible de l’activité de capital-risque liée aux technologies financières, a connu en 2022 une chute de ces investissements, qui sont tombés à 722 millions de dollars. Ces quatre marchés représentaient près des deux tiers de l’ensemble des investissements dans le non-coté en Afrique en 2022, ce qui démontre que cette activité reste fortement concentrée sur un petit nombre de marchés clés.

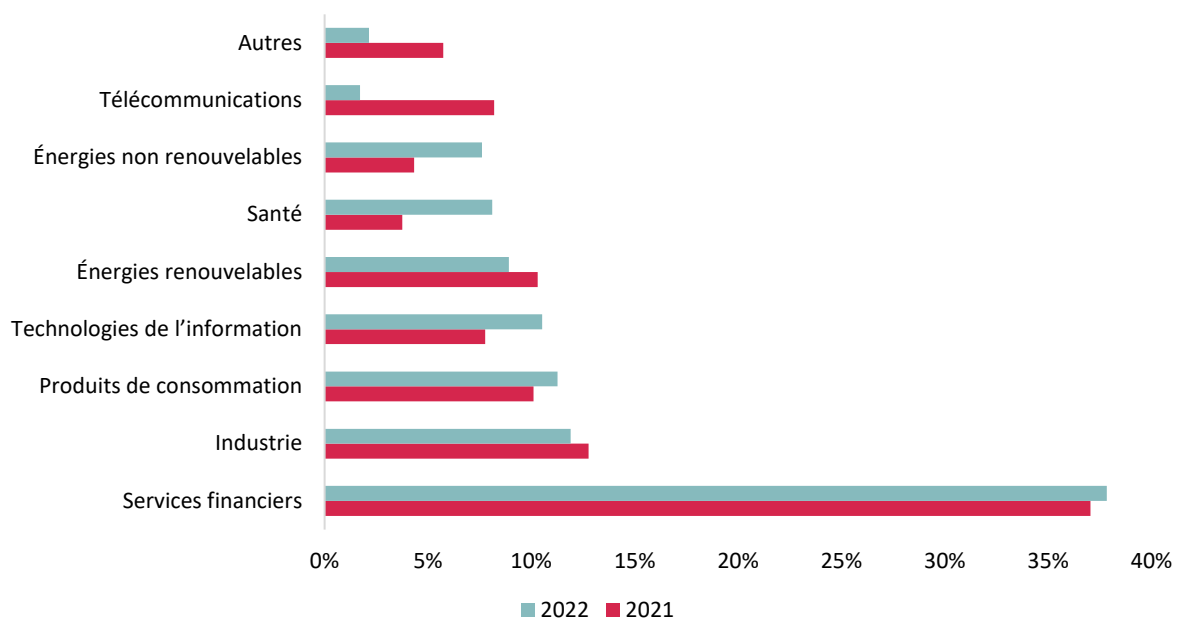
Figure 19 – Investissements dans le non-coté par pays en 2022 (Mio USD)



Source : Global Private Capital Association. Données au 31 décembre 2022.

Le secteur des services financiers attire la plus grande part des investissements dans le non-coté, avec près de 40 % en 2022 (figure 20). Ce chiffre reflète le lien étroit qui existe entre l'industrie des technologies financières et le capital-risque. D'une manière générale, le poids des principaux secteurs est resté relativement stable entre 2021 et 2022, l'industrie et les biens de consommation étant de nouveau parmi les secteurs les plus attrayants pour les investissements dans le non-coté. Les technologies de l'information, qui attiraient généralement moins de 3 % des fonds levés sur le marché du non-coté avant la pandémie, représentaient un peu plus de 10 % des investissements en 2022. L'impact de la guerre en Ukraine pourrait se refléter dans l'augmentation de la part des investissements allant aux énergies non renouvelables, qui est passée de 4 % en 2021 à 8 % en 2022, soit la plus grande part de marché depuis 2017 d'un secteur qui était boudé par le marché avant la guerre. Néanmoins, avec leur part de 9 %, les énergies renouvelables arrivaient encore devant, comme chaque année depuis 2018.

Figure 20 – Investissements dans le non-coté par secteur (part du total)

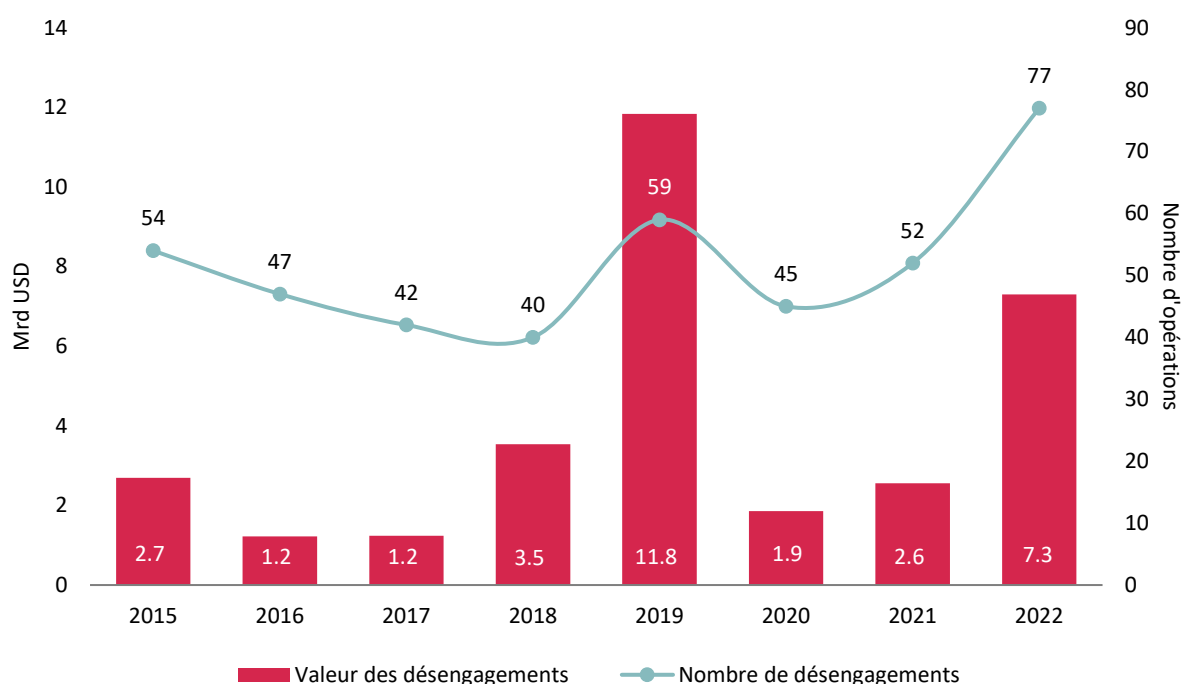


Source : Global Private Capital Association. Données au 31 décembre 2022.

Le manque de possibilités de désengagement est un problème de longue date pour les investisseurs du non-coté en Afrique. Les méthodes de désengagement les plus courantes pour les sociétés de capital-investissement consistent à vendre leur participation à un autre acteur du secteur de l'entreprise concernée (cession stratégique), à une autre société de capital-investissement (cession secondaire), aux cadres de l'entreprise (« buyout ») ou sur les marchés cotés. La petite taille des marchés d'actions africains limite la valeur des cessions sur les marchés cotés par rapport à d'autres régions⁷. Néanmoins, les désengagements en 2021 (en valeur) se sont répartis entre les cessions secondaires (33 %), les cessions stratégiques (31 %), les cessions sur les marchés cotés (21 %) et les rachats (12 %)⁸.

La valeur des désengagements en Afrique a fortement augmenté en 2022 (figure 21). Le nombre d'opérations est passé de 52 en 2021 à 77 en 2022, et leur valeur de 2,6 milliards de dollars à 7,3 milliards de dollars, soit quasiment un triplement. Le montant des désengagements atteint en 2022 est le deuxième le plus haut jamais enregistré après le record de 2019. Les cessions stratégiques sont arrivées largement en tête des types de désengagement (81 % de la valeur), tandis que les cessions secondaires (11 %), les cessions sur les marchés cotés (6 %) et les rachats (1 %) étaient loin derrière. La forte activité de désengagement en 2022 s'explique notamment par la présence de certaines opérations individuelles importantes, telles que la vente par Helios Investment Partners de sa participation dans Vivo Energy à Vitol, un négociant en énergie et matières premières d'envergure mondiale, pour 2,3 milliards de dollars. Il s'agissait du plus grand désengagement d'une entreprise africaine en 2022 et du cinquième tous marchés émergents confondus. Parmi les introductions en Bourse notables, citons celle du prestataire de services de santé Akdital à la Bourse de Casablanca par Mediterrania Capital, qui lui a permis de lever un volume initial de 1,2 milliard de dirhams marocains (environ 114 millions de dollars).

Figure 21 – Cessions d'investissements non cotés en Afrique – nombre et valeur



Source : Global Private Capital Association. Données au 31 décembre 2022.

Les banques multilatérales de développement, comme la BEI, continuent de jouer un rôle important sur les marchés africains du non-coté. Les données sur les flux d'investissement montrent que les investisseurs gardent un intérêt pour ces investissements en Afrique, mais les marchés africains sont plus petits que ceux d'autres régions en développement, ce qui rend les levées de fonds plus difficiles. L'investissement dans des fonds ciblant le non-coté par les banques multilatérales de développement peut contribuer à mobiliser des investisseurs privés. Les marchés du capital-investissement et du capital-risque fournissent des compléments importants au

⁷ Se reporter à BEI (2021) pour plus de détails sur les marchés africains du capital-investissement.

⁸ Le total n'équivalait pas à 100 % car toutes les méthodes de cession ne sont pas connues.

financement par la dette, la principale source de financement en Afrique. Toutefois, sur les marchés du crédit/de la dette, la profondeur du secteur bancaire est faible en Afrique par rapport à d'autres régions en développement et, comme le montre le présent chapitre, les marchés obligataires sont dominés par les obligations souveraines. *La finance en Afrique 2022* (BEI, 2022) a également mis en lumière la petite taille des marchés d'actions en Afrique. Pour accroître la disponibilité des financements en faveur du secteur privé, il demeure donc important de faire notamment porter les efforts sur le développement des marchés du non-coté sur le continent.

Bibliographie

Adelagan, O. J. et Radzewicz-Bak, B. (2009), « What determines bond market development in sub-Saharan Africa? », document de travail du FMI n° 2009/213.

Andrijevic, M. et Ware, J. (2021), « Lost and damaged: A study of the economic impact of climate change on vulnerable economies », Christian Aid, disponible à l'adresse : https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Lost_and_Damaged_-_A_study_of_the_economic_impact_of_climate_change_on_vulnerable_countries.pdf.

Asonuma, T., Bakhache, S. et Hesse, H. (2015), « Is banks' home bias good or bad for public debt sustainability? », document de travail du FMI n° 2015/44.

Banque des règlements internationaux (2023), base de données sur les titres de dette internationaux, disponible en cliquant sur le lien suivant : https://www.bis.org/statistics/full_data_sets.htm.

Dinarte-Diaz, L., Juame, D. et Medina-Cortina, E. (2022), « Did remittances really increase during the pandemic? », blog de la Banque mondiale, disponible en cliquant sur le lien suivant : <https://blogs.worldbank.org/developmenttalk/did-remittances-really-increase-during-pandemic>.

BEI (2021), « La finance en Afrique 2021 : un développement vert, intelligent et inclusif du secteur privé », disponible à l'adresse : https://www.eib.org/attachments/publications/economic_report_finance_in_africa_2021_fr.pdf.

BEI (2022), « La finance en Afrique 2022 : naviguer en eaux troubles », disponible à l'adresse : https://www.eib.org/attachments/lucalli/finance_in_africa_2022_fr.pdf.

Global Private Capital Association (2023), base de données analytique, disponible en cliquant sur le lien suivant : <https://www.globalprivatecapital.org/gpc-analytics/>.

Institute for International Finance (2023), données sur les flux de portefeuille, disponible (moyennant un abonnement) en cliquant sur le lien suivant : <https://www.iif.com/Research/Download-Data#PortFlows>.

Fonds monétaire international (FMI, 2021), « Guidance note for developing government local currency bond markets », notes d'analyse n° 2021/001, Washington DC, Fonds monétaire international.

Fonds monétaire international (FMI, 2023), « Perspectives économiques régionales du FMI : Afrique subsaharienne – La Grande pénurie de financement », Washington DC, Fonds monétaire international.

KNOMAD/Banque mondiale (2021), *données sur les envois de fonds des travailleurs émigrés*, matrice des envois bilatéraux de fonds des travailleurs émigrés, Global Knowledge Partnership on Migration and Development, disponible à l'adresse suivante : www.knomad.org/data/remittances.

Lane, P. R. et Milesi-Ferretti, G. M. (2018), « The External Wealth of Nations Revisited: International Financial Integration in the Aftermath of the Global Financial Crisis », *IMF Economic Review*, volume 66, p. 189 à 222, disponible à l'adresse : <https://www.brookings.edu/articles/the-external-wealth-of-nations-database/#:~:text=The%20EWN%20provides%20estimates%20of,and%20its%20total%20external%20liabilities.>

Riahi, K., Van Vuuren, D. P., Kriegler, E., Edmonds, J., O'Neill, B. C., Fujimori, S., Bauer, N., Calvin, K., Dellink, R., Fricko, O., Lutz, W., Popp, A., Crespo Cuaresma, J., KC, S., Leimbach, M., Jiang, L., Kram, T., Rao, S., Emmerling, J., Ebi, K. et Tavoni, M. (2017), « The shared socioeconomic pathways and their energy, land use, and greenhouse gas emissions implications: An overview », *Global Environmental Change*, volume 42, p. 153 à 168.

Soumaré I., Kanga, D., Tyson J. et Raga, S. (2021), « Capital market development in Sub-Saharan Africa: Progress challenges and innovations », document de travail n° 2, Londres : Overseas Development Institute.

Tyson, J. (2021a), « Green bonds in sub-Saharan Africa », document d'information conjoint de FSD Africa et de l'ODI. Londres : Overseas Development Institute.

Tyson, J. (2021b), « Capital market development in Sub-Saharan Africa », document d'orientation, Londres : Overseas Development Institute.

Banque mondiale (2019), « Global economic prospects, January 2019: Darkening Skies », Washington DC : Banque mondiale.

Banque mondiale (2022), « International debt report 2022 », Washington DC : Banque mondiale.

Fédération internationale des Bourses de valeurs (2023), portail sur les statistiques, disponible en cliquant sur le lien : <https://www.world-exchanges.org/>.

Le secteur bancaire en Afrique subsaharienne

Ce chapitre a été rédigé par Colin Bermingham, économiste principal, et Valerio Castaldo, stagiaire au moment de la rédaction, au sein de la Banque européenne d'investissement. L'auteur tient à remercier Barbara Marchitto, Debora Revoltella et Ricardo Santos pour leurs commentaires sur les versions précédentes.

Les opinions exprimées dans le présent chapitre sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement celles de la Banque européenne d'investissement. Toute erreur relève de la responsabilité de l'auteur.

Messages clés

À l'échelle mondiale, les systèmes bancaires ont fait l'objet d'une surveillance accrue en 2023 à la suite de difficultés rencontrées par certaines banques régionales aux États-Unis et du rachat forcé de Credit Suisse en Europe. Les problèmes des banques américaines trouvent leur origine dans la détention d'un grand nombre de titres d'État, liée à l'accumulation de dépôts excédentaires. La situation du système bancaire de l'Afrique subsaharienne diffère de celle des États-Unis sur certains points essentiels. Pendant la pandémie de COVID-19, l'Afrique subsaharienne n'a pas connu d'envolée de ses dépôts, contrairement à certaines économies avancées, et ses ratios prêts/dépôts sont restés stables. Cependant, les systèmes bancaires africains présentent souvent une forte concentration de titres d'État dans leur bilan. En outre, les banques dont le bilan se caractérise par la concentration la plus forte de dette souveraine se trouvent souvent dans les pays les moins solvables. Cette situation les rend vulnérables à toute nouvelle détérioration du sentiment mondial à l'égard des risques.

La Banque européenne d'investissement (BEI) a élaboré, en 2013, un modèle de risque qui permet d'évaluer le caractère risqué des secteurs bancaires nationaux dans les différents pays. Ce modèle montre que l'Afrique, en particulier dans sa partie subsaharienne, possède les secteurs bancaires nationaux les plus risqués, suivie par l'Amérique latine et les Caraïbes. Les systèmes bancaires africains ont tendance à pâtir de ratios de prêts non productifs plus élevés et d'une forte croissance du crédit, des facteurs susceptibles d'exercer une pression sur la gestion des risques. La pandémie et la guerre en Ukraine ont également accru le risque bancaire, surtout dans les pays où les fondamentaux bancaires étaient les plus faibles avant la pandémie.

L'enquête 2023 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique fait ressortir une série de difficultés, anciennes et nouvelles, rencontrées par les banques. Des inquiétudes persistent quant à la qualité des actifs, 47 % des banques la citant comme l'un de leurs principaux obstacles, malgré des signes d'amélioration de la qualité des actifs. Les coûts de financement en monnaie locale sont devenus un problème préoccupant en 2022 à la suite du déclenchement de la guerre en Ukraine. Quelque 56 % des banques citent toujours cette préoccupation en 2023, malgré leurs bénéfices qui ont profité de l'accroissement des marges d'intérêt nettes. La préoccupation prépondérante exprimée en 2023 concerne toutefois le coût ou la disponibilité des financements en devises étrangères, les banques trouvant à la fois plus difficile et plus coûteux d'émettre des obligations en devises fortes, reflétant les problèmes auxquels sont confrontés les émetteurs souverains.

Quatre banques sur cinq indiquent que les variations des marges d'intérêt nettes entraînent une hausse de leurs bénéfices. Dès lors, les bénéfices des banques semblent profiter de l'accroissement des taux d'intérêt. Ces banques restent néanmoins prudentes. Les critères d'octroi de crédits se sont resserrés pour la troisième année consécutive en 2022, laissant présager une intensification de ce resserrement en 2023. En 2022, 23 % des banques interrogées ont assoupli leurs critères d'octroi de crédits, tandis que 36 % d'entre elles les ont durcis, ce qui s'est traduit par un renforcement net de 13 %. Toutefois, pour 2023, 14 % seulement des banques prévoient d'assouplir leurs critères d'octroi, tandis que 45 % pensent les durcir, laissant entrevoir un resserrement net chez 31 % des banques.

La moitié des banques interrogées lors de l'enquête souhaitent accélérer l'expansion de leur activité de prêt au cours des 12 prochains mois. Toutefois, la collecte de ressources pourrait constituer un obstacle pour les banques qui ambitionnent d'étendre leur activité, d'autant plus que les conditions du marché obligataire sont devenues moins favorables. Des facteurs structurels entravent également l'offre de prêts, surtout pour les petites et moyennes entreprises. À l'instar de ce qu'ont révélé les éditions précédentes de l'enquête, l'absence de garanties acceptables et les mauvais antécédents de crédit constituent les principaux problèmes gênant l'obtention de crédits pour les petites et moyennes entreprises.

La fourniture de services numériques est aujourd'hui une activité fondamentale offerte par les banques, seule une faible proportion de ces dernières ne proposant pas de services de ce type. Les banques adoptent plusieurs stratégies pour accélérer leur transformation numérique. Les investissements en sont une pierre angulaire, plus de 90 % des banques ciblant les investissements à la fois dans leurs infrastructures numériques et la formation numérique de leur personnel. Toutefois, confirmant l'impact fondamental et transformateur de la mutation numérique de leur secteur, 90 % des banques remanient également leur structure organisationnelle pour

l'adapter à leur offre de services numériques. De plus, les deux tiers des banques coopèrent ou nouent des partenariats avec des sociétés de technologies financières, ou encore investissent dans ces dernières.

Évolution récente

À l'échelle mondiale, les systèmes bancaires ont fait l'objet d'une surveillance accrue en 2023 à la suite de difficultés rencontrées par certaines banques régionales aux États-Unis et du rachat forcé de Credit Suisse en Europe. Les problèmes des banques américaines trouvent leur origine dans la détention d'un grand nombre de titres d'État. À titre d'exemple, la fuite des dépôts à la Silicon Valley Bank a contraint celle-ci à liquider ses actifs détenus jusqu'à l'échéance, lui occasionnant ainsi des pertes. Cette situation a fait craindre que d'autres régions du monde ne soient confrontées à des problèmes similaires ou n'en subissent des retombées négatives.

L'Afrique subsaharienne pourrait connaître des difficultés à cet égard, mais il est peu probable qu'elles se manifestent de la même manière qu'aux États-Unis. La situation aux États-Unis pourrait être partiellement imputée à l'accumulation rapide de dépôts pendant la pandémie, certains consommateurs ayant augmenté leur épargne parce qu'ils dépensaient moins. Les banques ont placé ces fonds dans des titres d'État, dans l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Néanmoins, dans le cas de la Silicon Valley Bank par exemple, les clients du secteur des technologies se sont heurtés à des conditions de financement plus difficiles ; l'accès aux liquidités provenant du capital-risque et d'autres sources s'est amoindri, ce qui les a obligés à retirer leurs dépôts. À mesure que ce processus s'accélérait, la banque a commencé à liquider des actifs à perte.

La situation du système bancaire en Afrique subsaharienne diffère sur certains points essentiels, notamment en ce qui concerne le passif du bilan. Pendant la pandémie, l'Afrique subsaharienne n'a pas connu d'envolée de ses dépôts similaire à celle de certaines économies avancées¹. Le niveau de richesse et le taux d'épargne sont plus faibles en Afrique subsaharienne. Par conséquent, l'ampleur des crédits y est généralement beaucoup plus restreinte que dans les systèmes bancaires plus avancés. L'excédent d'épargne a dès lors été moins prononcé. En outre, la croissance nominale est habituellement élevée en Afrique subsaharienne, à l'image du taux d'inflation. Malgré la stabilité des ratios prêts/dépôts, cette situation masque souvent une progression soutenue des prêts et des dépôts, et les banques ont généralement l'habitude de gérer une croissance rapide de leur bilan. En effet, peu d'éléments indiquent que les ratios prêts/dépôts ont augmenté après la pandémie. En d'autres termes, les possibilités de prêt des banques ont continué à correspondre, de manière constante, à leur financement par les dépôts. De surcroît, les ratios prêts/dépôts supérieurs à 100 % sont rares dans les pays africains. Enfin, les dépôts ont tendance à être bien diversifiés, les concentrations étant relativement faibles parmi les grands investisseurs institutionnels ou les grands groupes industriels ; ils sont, par conséquent, moins sujets à la fuite en raison de l'évolution des préférences d'un groupe concentré de détenteurs. L'Afrique du Sud constitue néanmoins une exception notable à cette règle.

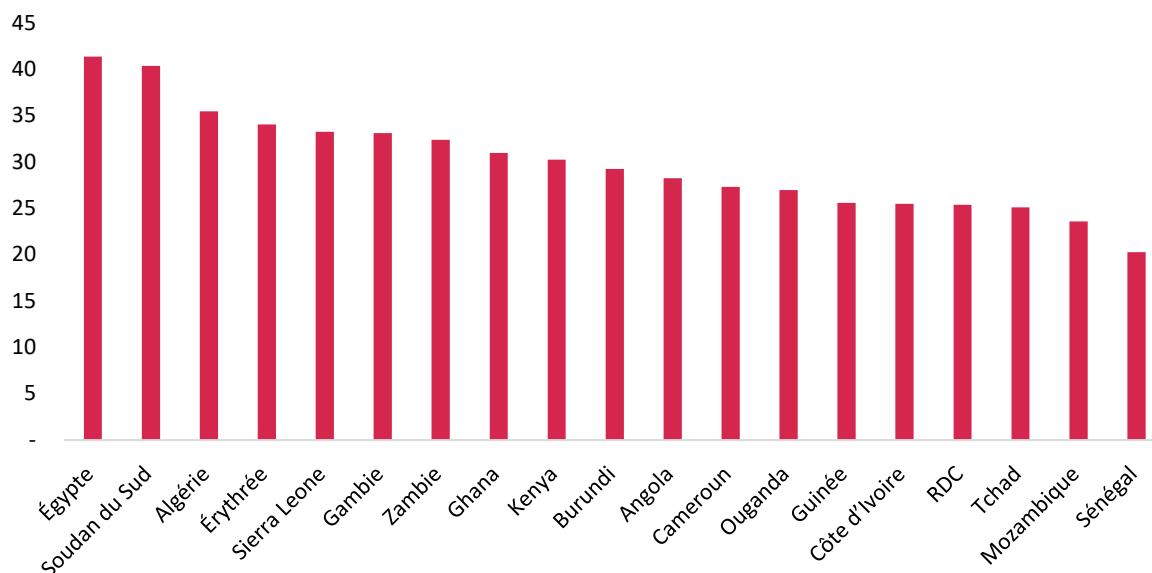
Les similitudes avec la situation des États-Unis sont toutefois plus visibles à l'actif du bilan. Les systèmes bancaires africains présentent souvent une forte concentration de titres d'État dans leur bilan pour diverses raisons. Le taux d'intérêt proposé sur les titres d'État et la faible pondération des fonds propres réglementaires en fonction des risques peuvent rendre les prêts aux administrations publiques plus attrayants pour les banques que les prêts aux entreprises. Les banques peuvent également se montrer prudentes dans l'octroi de prêts aux entreprises, compte tenu des conséquences de la pandémie et de la guerre en Ukraine sur le bilan des entreprises, comme on le verra plus loin dans ce chapitre. Pourtant, même à cet égard, il existe des disparités. Premièrement, l'échéance des titres d'État détenus par les banques d'Afrique subsaharienne tend à être plus courte, les émetteurs souverains n'étant pas toujours en mesure d'émettre sur des échéances plus longues, ce qui limite la sensibilité de la valorisation des obligations aux variations des taux d'intérêt. Deuxièmement, et plus fondamentalement, alors que la situation aux États-Unis était liée à une liquidation intempestive d'actifs théoriquement sûrs et solides, le problème en Afrique subsaharienne réside dans le fait que les titres souverains détenus par les banques présentent une qualité de crédit nettement inférieure. Les banques détiennent donc d'importantes quantités d'actifs susceptibles de perdre de leur valeur en raison de préoccupations relatives à la solvabilité. Le Ghana en donne un exemple récent.

En Afrique subsaharienne, les banques dont le bilan se caractérise par la plus forte concentration de dette souveraine se trouvent souvent dans les pays les moins solvables. La figure 1 montre qu'il y a 19 pays où la

¹ Ce constat prend en considération les tendances antérieures de la croissance des dépôts en Afrique subsaharienne, qui serait plus élevée que dans d'autres régions au départ.

dette souveraine représente plus de 20 % des actifs du système bancaire et que beaucoup de ces États sont soit notés « C », soit classés comme en surendettement ou présentant un risque élevé de surendettement². Même si la crainte d'une propagation des problèmes du système bancaire américain à d'autres régions ne s'est pas encore matérialisée, les systèmes bancaires détenant le plus grand nombre de titres souverains à risque figurent parmi les plus vulnérables à un nouveau recul de l'appétence au risque à l'échelle mondiale.

Figure 1 – Créances des banques sur l'administration centrale divisées par les actifs bancaires (%)



Source : statistiques financières internationales du FMI et calculs de la BEI.

Le niveau de risque du secteur bancaire en Afrique

La question plus générale est de savoir quel est le niveau de risque du secteur bancaire africain par rapport à celui d'autres continents. La Banque européenne d'investissement a élaboré, en 2013, un modèle de risque qui permet d'évaluer le niveau de risque des secteurs bancaires nationaux dans les différents pays³. Ce modèle permet également de décrire le risque relatif des secteurs bancaires par région. Il s'appuie sur 10 variables et ses résultats aboutissent à une répartition des différents pays en quatre catégories de risque : faible, moyen, moyen à élevé et élevé.

Les dix variables du modèle d'évaluation du risque d'un secteur bancaire sont regroupées en quatre thèmes ou parties : environnement réglementaire et institutionnel, structure du secteur, performance et solidité, et cycle économique (tableau 1). La variable relative au risque souverain est la variable clé de l'environnement réglementaire et institutionnel, dans la mesure où elle rend compte d'une série de facteurs pertinents pour le risque du secteur bancaire, tels que le niveau de richesse, la qualité institutionnelle et la capacité de l'État à soutenir le secteur bancaire en période de tensions. S'agissant de la structure du secteur, une proportion élevée d'actionariat privé dans le secteur bancaire est associée à de meilleures pratiques de gestion des risques, tandis qu'une forte concentration du secteur bancaire est susceptible d'être associée à une concurrence inopérante et à une inefficacité, même si les bénéfices sont potentiellement plus élevés.

Les variables qui reflètent la performance et la solidité comprennent des indicateurs liés à la liquidité, à la rentabilité, à la croissance du crédit et à la qualité des actifs. Ces indicateurs proviennent directement des bilans des banques et sont mesurés à l'échelle du système. La qualité des actifs est prise en compte par le ratio des

² Veuillez vous reporter au chapitre 1 pour plus de détails sur le lien entre banques et émetteurs souverains en Afrique.

³ Cali et al. (2013).

prêts non productifs par rapport au total des prêts et constitue une mesure du risque pesant sur le bilan des banques. La croissance du crédit vise également à saisir le risque de crédit, étant donné que lorsque le crédit croît rapidement, il peut s'avérer plus difficile pour les banques d'assurer un contrôle adéquat des risques et cela peut également indiquer l'émergence d'une bulle du crédit au sein de l'économie. Une telle situation provoquerait une augmentation des prêts non productifs à l'avenir. La rentabilité est représentée par le rendement de l'actif, qui est mesuré en comparant le résultat net aux actifs. Alors que le ratio d'adéquation des fonds propres ne figure pas dans le modèle parce que l'estimation de son coefficient est souvent assortie du mauvais signe dans ce type de modèle, un niveau élevé de rentabilité permet aux banques de constituer un volant de fonds propres plus important. La liquidité est analysée à l'aide des deux ratios prêts/actifs et prêts/dépôts. Dans la dernière partie du modèle, le cycle économique est examiné via la variable du taux de chômage. Là encore, il pourrait s'agir d'un indicateur majeur de problèmes au niveau de la qualité des actifs. La croissance du produit intérieur brut (PIB) n'est pas utilisée à cette fin, car il y a probablement davantage de corrélation entre la croissance du PIB et la notation souveraine.

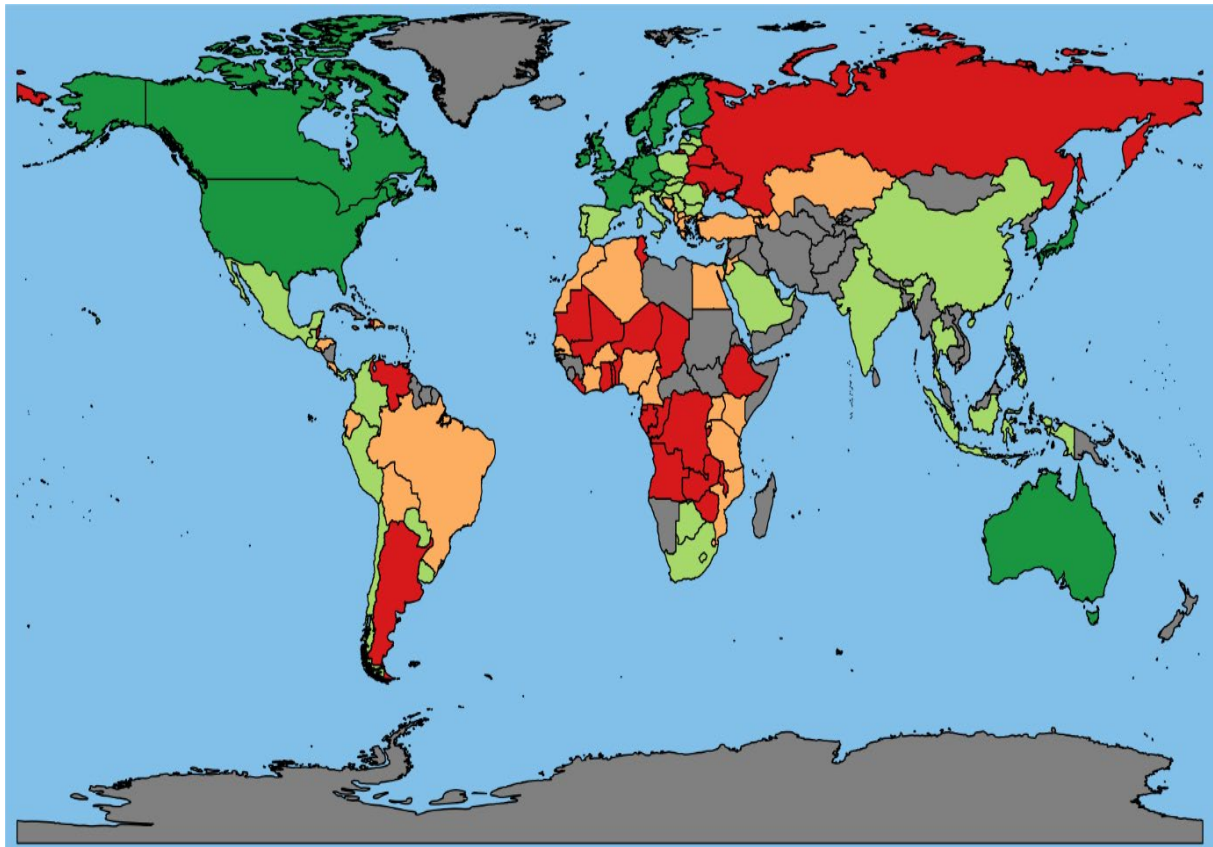
Tableau 1 – Variables utilisées dans le modèle d'évaluation du risque du secteur bancaire établi par la BEI

Environnement réglementaire et institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Variable muette du Groupe d'action financière • Notation du risque souverain
Structure du secteur	<ul style="list-style-type: none"> • Actionnariat des banques (part des banques aux mains d'entités privées) • Concentration du secteur bancaire (part des actifs des trois plus grandes banques)
Performance et solidité	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de prêts non productifs (% du total des prêts) • Rendement de l'actif (résultat net/total des actifs) • Variation du crédit au secteur privé, croissance annuelle • Ratio prêts/actifs • Ratio prêts/dépôts
Cycle économique	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de chômage

Source : Banque européenne d'investissement.

Ce modèle montre que l'Afrique, en particulier dans sa partie subsaharienne, possède les secteurs bancaires nationaux les plus risqués, suivie par l'Amérique latine et les Caraïbes. Comme mentionné, le modèle comporte quatre niveaux de risque différents – faible, moyen, moyen à élevé et élevé – qui correspondent aux codes couleurs allant du vert au rouge sur la carte à la figure 2. Alors que l'Afrique et l'Amérique du Sud présentent les risques les plus élevés, les systèmes bancaires des pays asiatiques en développement sont considérés comme porteurs d'un risque relativement faible, même si la couverture géographique est inférieure à celle d'autres régions du monde. La variable ayant l'incidence la plus grande au sein du modèle est la notation du risque souverain. Dès lors, la faible performance des pays d'Afrique subsaharienne reflète en partie la modeste qualité de crédit des émetteurs souverains de cette région. Les agences de notation ont noté presque tous les pays d'Afrique subsaharienne en deçà de la valeur d'investissement.

Figure 2 – Classification du risque du secteur bancaire par pays, selon le modèle de la BEI (décembre 2022)



Source : Banque européenne d'investissement.

Remarque : vert foncé = risque faible ; vert = risque moyen ; orange = risque moyen à élevé ; rouge = risque élevé ; gris = pas de données.

Dans certains domaines du risque bancaire, tels que la liquidité et la rentabilité, l'Afrique obtient de meilleurs résultats que d'autres continents. Certains pays d'autres régions du monde affichent un ratio de liquidité élevé, ce qui révèle des tensions sur leurs liquidités. C'est le cas à la fois de pays développés (comme la Norvège, la Suède, l'Islande et le Canada) et de pays émergents (tels que la Colombie, le Panama, le Paraguay et le Chili). L'étroitesse de nombreux secteurs bancaires africains entraîne une baisse de leur ratio de liquidité, étant donné que les ratios prêts/dépôts et prêts/actifs sont souvent inférieurs en Afrique que sur d'autres continents. S'agissant des pays couverts par le modèle de la BEI, le ratio prêts/dépôts est de 68 % en Afrique (tableau 2), contre 84 % en Amérique latine et aux Caraïbes, 92 % dans les économies avancées et 100 % en Europe orientale et en Asie centrale. De même, les mesures de rentabilité en Afrique, telles que le rendement de l'actif, sont stimulées par la hausse des taux d'intérêt, qui provoque à son tour une augmentation des marges d'intérêt. L'Afrique, l'Europe orientale et l'Asie centrale enregistrent leur rentabilité la plus élevée, tandis que les économies avancées, qui connaissent structurellement des taux d'intérêt plus faibles et une moindre croissance du crédit, font état d'une rentabilité inférieure.

Tableau 2 – Valeurs moyennes des variables retenues dans le modèle d'évaluation du risque du secteur bancaire établi par la BEI, par région

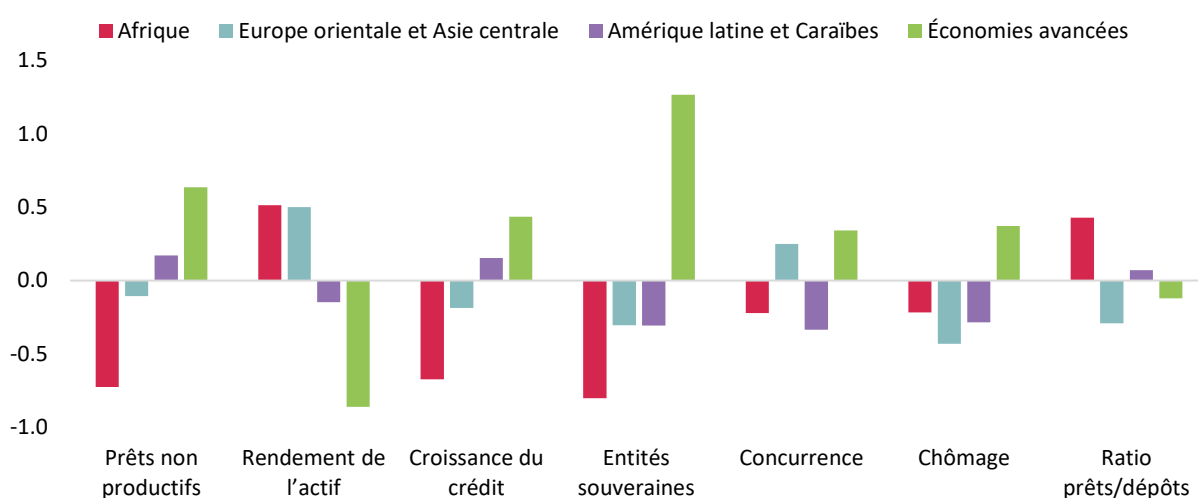
	Nombre de pays	Ratio de prêts non productifs (%)	Rendement de l'actif (%)	Croissance du crédit (%)
Afrique	50	11,4	1,9	21,0
Europe orientale et Asie centrale	18	7,2	1,9	13,7
Amérique latine et Caraïbes	34	5,4	1,2	8,6
Économies avancées	35	2,2	0,3	4,4
	Concurrence (%)	Taux de chômage (%)	Ratio prêts/dépôts (%)	Notation (0-100)
Afrique	0,7	9,9	67,9	22,8
Europe orientale et Asie centrale	0,6	11,2	99,7	36,7
Amérique latine et Caraïbes	0,7	10,4	83,7	36,7
Économies avancées	0,6	6,4	92,2	80,7

Sources : FMI, Banque mondiale, BankFocus et banques centrales nationales.

Remarque : il s'agit des données les plus récentes disponibles pour chaque indicateur. Ce sont des moyennes simples et non pondérées en fonction du PIB. Veuillez vous reporter au tableau 1 pour connaître les définitions des variables.

La performance relative de l'Afrique quant à certaines variables du modèle est illustrée graphiquement à la figure 3. Pour chaque région du monde, l'écart par rapport au score moyen de tous les pays par variable d'entrée est calculé et présenté sous la forme d'un écart-type comparé à la moyenne, souvent appelé le score Z. À titre d'exemple, la figure montre que la performance africaine en matière de prêts non productifs correspond à un écart-type inférieur de 0,7 par rapport à la moyenne de l'échantillon de l'ensemble des pays. Les variables sont recalibrées afin qu'un écart négatif dans le graphique corresponde toujours à une mauvaise performance, même dans le cas d'une variable comme le ratio de prêts non productifs pour laquelle il est préférable d'obtenir une valeur plus faible. La figure montre clairement que les résultats relatifs aux prêts non productifs, à la croissance du crédit et aux notes souveraines constituent des faiblesses pour les banques africaines. Elle indique également que la rentabilité et les ratios prêts/dépôts modérés sont des avantages. En ce qui concerne les pays avancés, elle traduit également l'important avantage conféré par une note souveraine élevée.

Figure 3 – Performance quant à certaines variables économiques, écart par rapport à la moyenne, par région

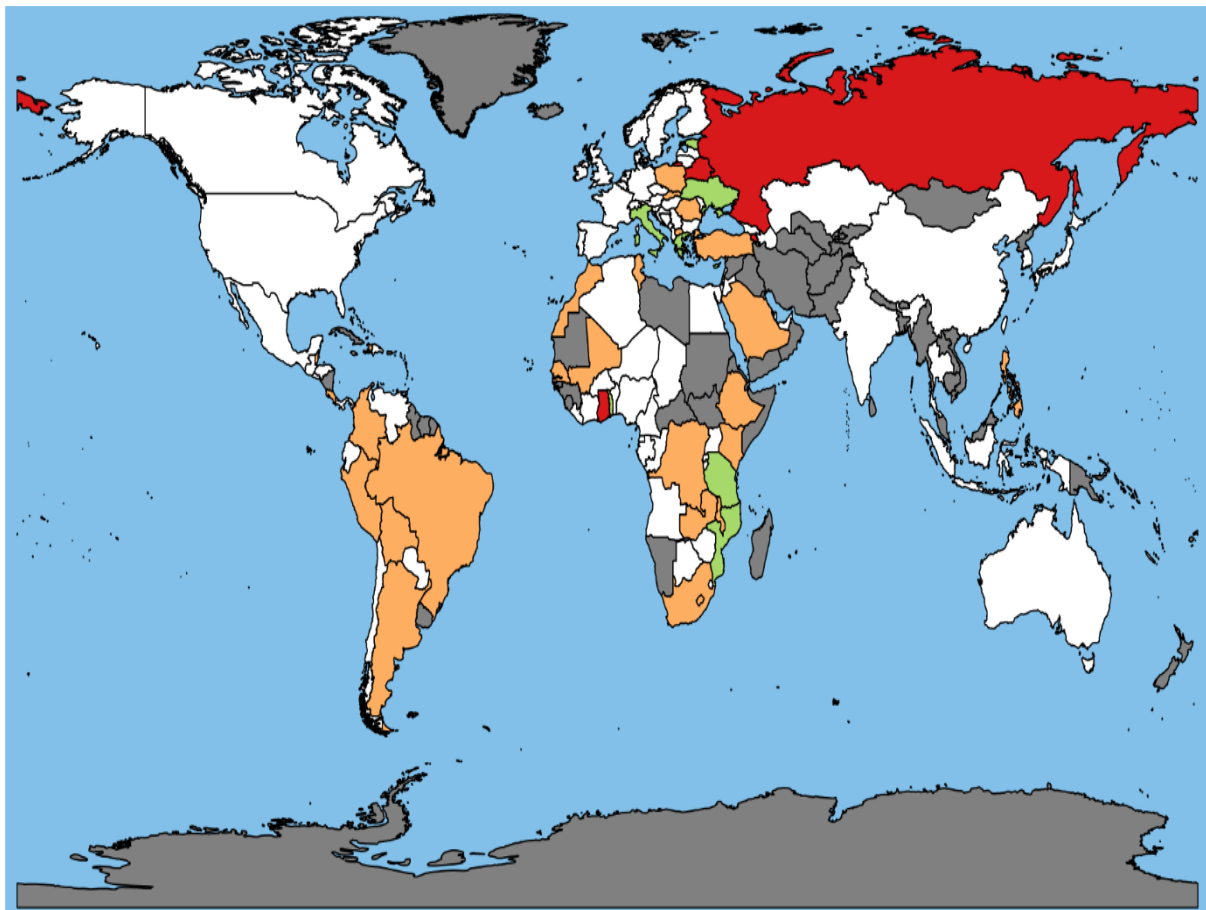


Sources : FMI, Banque mondiale, BankFocus et banques centrales nationales.

Remarques : il s'agit des données les plus récentes disponibles pour chaque indicateur. Les barres illustrent les chiffres des écarts-types par rapport au score moyen de l'ensemble des pays à l'échelle mondiale. Les variables sont recalibrées de manière à ce qu'une valeur négative corresponde à une mauvaise performance dans le modèle.

La pandémie et la guerre en Ukraine ont également accru le risque bancaire, surtout dans les pays où les fondamentaux économiques étaient les plus faibles avant la pandémie. Comme le montre la figure 4, l'Amérique latine, les Caraïbes et l'Afrique ont enregistré les plus fortes hausses du risque lié au secteur bancaire entre décembre 2019 et décembre 2022, et ces régions disposaient déjà des secteurs bancaires les plus risqués. L'Amérique du Sud a été la plus touchée, ses pays étant les plus nombreux proportionnellement à enregistrer une augmentation de leur risque bancaire. Bien que l'Afrique compte un nombre important de pays où le risque bancaire est resté inchangé, cette situation s'explique notamment par le fait que plusieurs de ces pays figuraient déjà dans la catégorie « risque élevé » en 2019 et que toute nouvelle détérioration de leur catégorie de risque était par conséquent impossible. La détérioration du risque lié au secteur bancaire à l'échelle mondiale entre 2019 et 2022 découle principalement de la dégradation des notes souveraines. Au cours de cette période, les indicateurs macroéconomiques ont présenté une plus grande variabilité que les indicateurs du secteur bancaire, les autorités de presque tous les pays ayant pris des mesures pour protéger les ménages, les entreprises et les banques, notamment des mesures de renégociation prudentielle. Par conséquent, les variables du secteur bancaire ne se sont pas détériorées parallèlement à l'économie dans une mesure qui aurait été normale lors de précédents ralentissements du cycle économique.

Figure 4 – Évolution de la classification du risque du secteur bancaire, selon le modèle de la BEI (entre décembre 2019 et décembre 2022)



Source : Banque européenne d'investissement.

Remarque : vert = risque diminué ; blanc = pas de changement ; orange = risque accru ; rouge = forte augmentation du risque ; gris = pas de données.

Évolutions constatées dans l'enquête 2023 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique

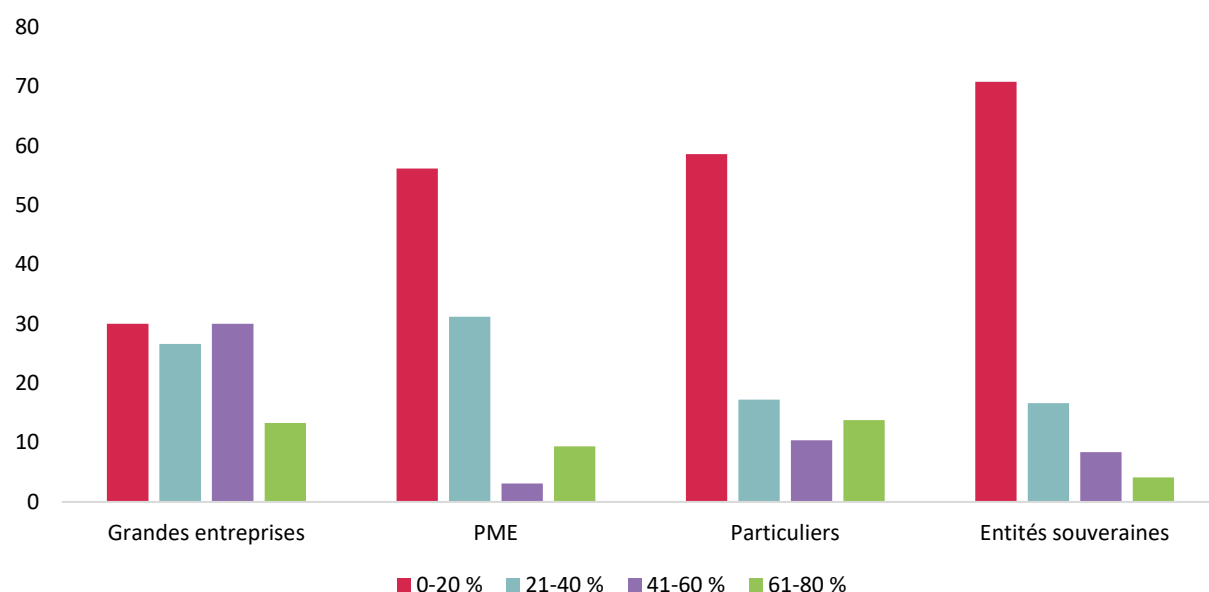
Avec le soutien de Making Finance Work for Africa, la Banque européenne d'investissement a interrogé 33 banques d'Afrique subsaharienne en 2023⁴. Bien que les résultats de cette enquête ne soient pas tout à fait représentatifs, ils apportent un éclairage précieux sur le secteur financier en Afrique subsaharienne tel qu'il est perçu par les banques locales. Le nombre de banques ayant participé à l'enquête est passé de 70 en 2022 à 33. Par conséquent, il convient de se montrer prudent lors de la comparaison des résultats de 2023 avec ceux de 2022, d'autant plus que les nouvelles banques représentent près de la moitié de l'échantillon de 2023. Cette enquête a été réalisée en février et mars 2023, alors que les problèmes rencontrés par certaines banques américaines et Credit Suisse étaient déjà connus. La suite de ce chapitre est consacrée aux conséquences changeantes de la pandémie de COVID-19, de la guerre en Ukraine et du durcissement des conditions financières mondiales pour les banques. Cette analyse vise à déterminer si les banques sont à même de soutenir le secteur privé, et notamment les petites et moyennes entreprises, dans un contexte toujours complexe. Contrairement aux éditions précédentes du rapport, l'analyse des tendances bancaires à l'échelon régional dans différentes zones de l'Afrique subsaharienne fait désormais l'objet d'un chapitre distinct. Toutefois, la dernière partie de ce chapitre comprend un examen de la transformation numérique du secteur bancaire sur la base des résultats de l'enquête.

Pour la première fois, il a été demandé aux banques participant à l'enquête de spécifier dans quelles proportions elles allouaient leurs actifs aux catégories suivantes : entités souveraines, particuliers, petites et moyennes entreprises et grandes entreprises⁵. Les banques interrogées ont été invitées à indiquer ces proportions sous la forme de tranches allant de 0-20 % à 61-80 % des actifs affectés aux différentes catégories de clientèle. La figure 5 montre que les banques diversifient généralement bien leurs actifs entre les catégories, la tranche 0-20 % (barres rouges) étant la plus fréquemment choisie par les banques pour tous les types d'actifs. Néanmoins, les banques ayant répondu à l'enquête font état d'un encours plus élevé sur les grandes entreprises, une plus grosse proportion de banques affichant des tranches plus importantes d'actifs alloués à cette catégorie de clientèle, ce qui lisse nettement plus la répartition par rapport aux autres types d'actifs. Le chapitre 1 a mis en évidence, avec la montée en puissance des prêts bancaires au secteur public, l'intensification de l'effet d'éviction au détriment du secteur privé. Dans l'enquête, 29 % des banques font état d'encours sur des entités souveraines supérieurs à 20 % des actifs, tandis qu'une banque sur huit déclare des encours de ce type supérieurs à 40 %.

⁴ L'enquête n'a été réalisée qu'en Afrique subsaharienne, mais des banques d'Afrique du Nord ayant une présence panafricaine ont également été incluses.

⁵ Les banques interrogées pouvaient classer les petites et moyennes entreprises selon leur propre définition régionale ou nationale plutôt que d'après la définition de la BEI.

Figure 5 – Affectation des actifs des banques (proportion du total des actifs) (% des banques ayant répondu)

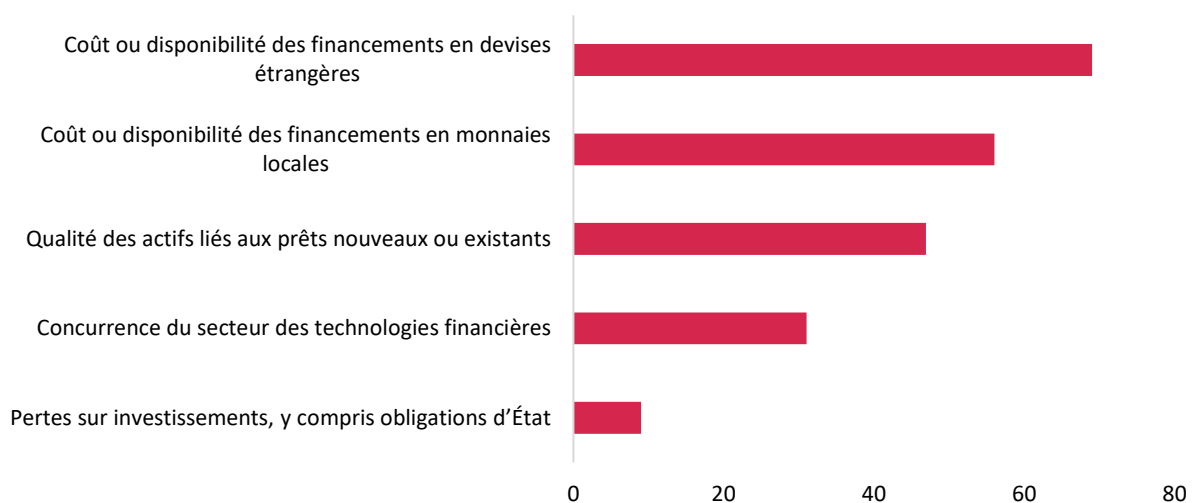


Source : enquête 2023 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

L'enquête fait ressortir une série de difficultés, anciennes et nouvelles, rencontrées par les banques. Depuis peu, l'enquête traduit avec persistance des inquiétudes quant à la qualité des actifs, 47 % des banques la citant comme l'un de leurs principaux obstacles (figure 6). Les coûts de financement en monnaie locale étaient devenus un problème préoccupant en 2022 à la suite du déclenchement de la guerre en Ukraine. Dans l'enquête de 2023, 56 % des banques expriment cette préoccupation, contre 57 % d'entre elles en 2022, malgré les taux d'intérêt élevés qui ont étayé leurs bénéfices tout au long de l'année écoulée. La préoccupation prépondérante exprimée en 2023 concerne toutefois le coût ou la disponibilité des financements en devises étrangères. Bien que l'enquête n'indique pas clairement si cette préoccupation prépondérante porte sur le coût ou la disponibilité, il semble probable que ces deux facteurs soient en jeu.

Les conditions financières mondiales se sont durcies et frappent les pays africains, comme expliqué en détail au chapitre 1. Il n'y a pratiquement pas eu d'émissions obligataires en devises fortes par des emprunteurs souverains moins bien notés, comme le pointe le chapitre 2, et les résultats de l'enquête montrent que seuls 4 % des banques ont émis en devises fortes au cours de l'année écoulée. La notation de crédit des banques est souvent établie de façon à ce qu'elle n'excède pas la note souveraine du pays concerné, ce qui crée des difficultés d'accès aux devises étrangères susceptibles de toucher les entités souveraines mais aussi les banques. La faiblesse des monnaies africaines par rapport au dollar est un autre facteur qui influe sur le coût et la disponibilité des financements en monnaie étrangère. Si le coût et (ou) la disponibilité de devises étrangères ne pèsent pas encore sur la rentabilité, il pourrait en résulter une asymétrie actif/passif en devises potentiellement épineuse en cas de non-rectification.

Figure 6 – Principaux facteurs qui influenceront le secteur bancaire au cours des 12 prochains mois (% des banques ayant répondu)

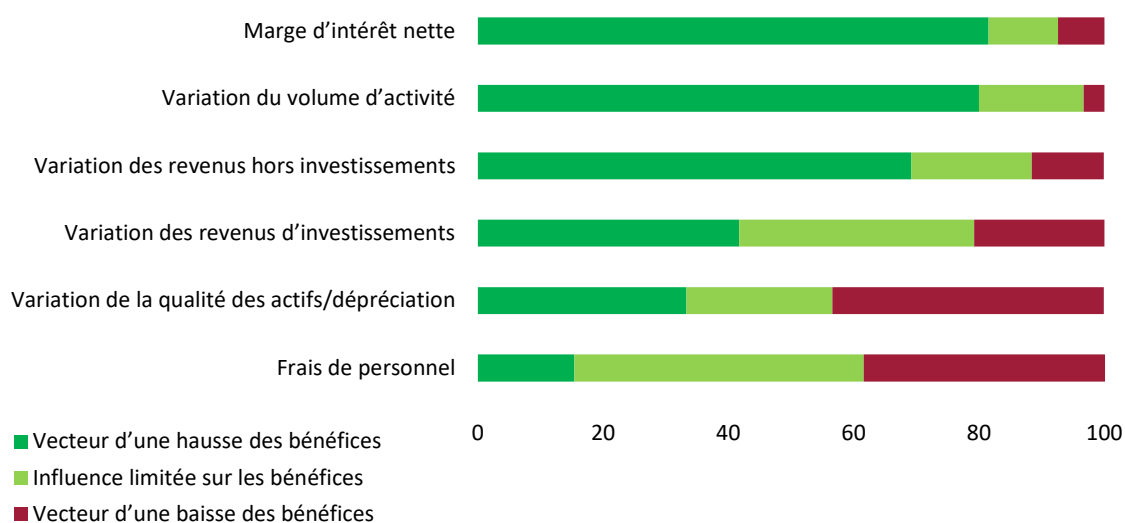


Source : enquête 2023 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Remarque : le chiffre indique le pourcentage des banques ayant répondu qui ont classé chacun des facteurs parmi leurs trois préoccupations principales.

Le niveau élevé des taux d'intérêt étaye les marges d'intérêt nettes des banques et constitue un vecteur important de la hausse de la rentabilité. L'enquête 2023 contient une nouvelle question visant à comprendre quels sont les facteurs favorisant la rentabilité des banques dans cette conjoncture macroéconomique agitée. En général, les banques font état de vecteurs plus positifs que négatifs (figure 7). Quatre banques sur cinq indiquent que les variations des marges d'intérêt nettes entraînent une hausse de leurs bénéfices. Les bénéfices des banques semblent donc profiter de l'accroissement des taux d'intérêt. Comme mentionné précédemment, la croissance nominale du crédit en Afrique est nettement plus élevée que sur d'autres continents, et l'augmentation du volume d'activité est de nouveau citée par quatre banques sur cinq comme un vecteur de rentabilité. Le troisième vecteur le plus important qui favorise la rentabilité est l'évolution des revenus autres que ceux des investissements. De fait, les produits d'intérêts (exprimés via les variations des marges et des volumes) et les revenus autres que ceux des investissements, tels que les revenus de commissions, semblent soutenir les bénéfices.

Figure 7 – Vecteurs de rentabilité importants (% des banques ayant répondu)



Source : enquête 2023 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

En ce qui concerne les variations des revenus d'investissements, notamment des rendements liés à la détention d'obligations souveraines, les réponses des banques sont plus mitigées. Environ 40 % des banques considèrent les revenus d'investissements comme un appui à leur rentabilité, alors que 20 % les voient comme une entrave. Par conséquent, malgré la hausse des rendements des obligations souveraines et les problèmes que cela a provoqués dans d'autres pays, assez peu de banques d'Afrique subsaharienne déclarent que leurs bénéfices s'en sont ressentis jusqu'à présent. Plus de 40 % des banques citent les variations de la qualité des actifs comme le principal frein à leurs bénéfices. Cependant, ce problème n'est pas universel : un tiers des banques voient leurs bénéfices s'améliorer en raison de la baisse des coûts de provisionnement et de dépréciation. L'incidence de la qualité des actifs sur les bénéfices est donc asymétrique, dépendante du contexte et susceptible d'être influencée par une série de facteurs, notamment les résultats de l'économie nationale et les encours sectoriels du système bancaire. Le dernier facteur qui tire les bénéfices à la baisse tient aux frais de personnel, près de 40 % des banques les citant comme une difficulté, alors que seulement 15 % d'entre elles voient les frais de personnel comme un appui à leur rentabilité.

Les critères d'octroi de crédits se sont resserrés pour la troisième année consécutive en 2022, laissant présager une intensification de ce resserrement en 2023 (figure 8). En 2022, 23 % des banques interrogées ont assoupli leurs critères d'octroi de crédits, tandis que 36 % d'entre elles les ont durcis, ce qui s'est traduit par un renforcement net de 13 %. Toutefois, pour 2023, 14 % seulement des banques prévoient d'assouplir leurs critères d'octroi, tandis que 45 % pensent les durcir, laissant entrevoir un resserrement net chez 31 % des banques, un pourcentage beaucoup plus élevé qu'en 2022. L'incidence actuelle de la qualité des actifs et des dépréciations sur les bénéfices d'une cohorte de banques pourrait être l'une des explications de cette situation. De plus, comme l'environnement économique reste difficile, il semble que les banques fassent preuve de prudence dans leurs normes de souscription. Toutefois, des différences importantes existent au niveau régional en ce qui concerne les critères d'octroi de crédits, les banques d'Afrique australe affichant une moindre propension à les durcir par rapport à d'autres régions. Veuillez consulter le chapitre 4 pour plus de détails sur les résultats régionaux de l'enquête.

Figure 8 – Évolution passée et future des critères d'octroi de crédits (% des banques ayant répondu)

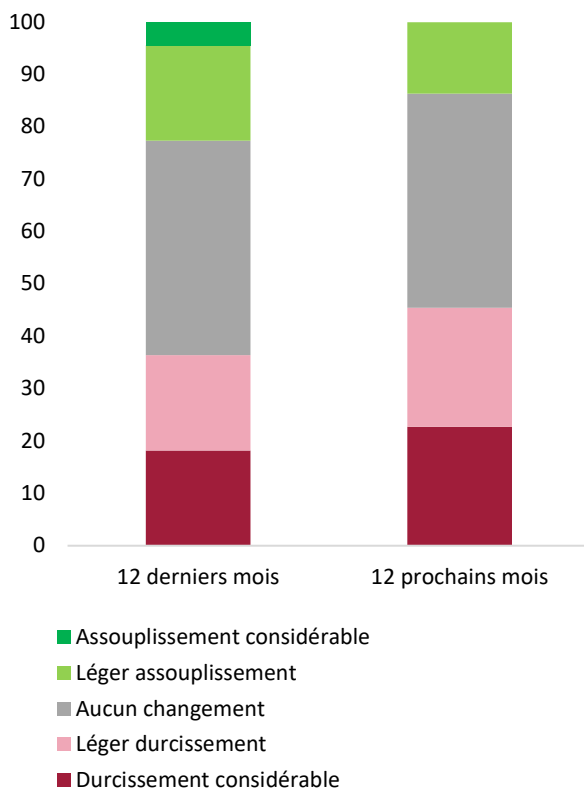
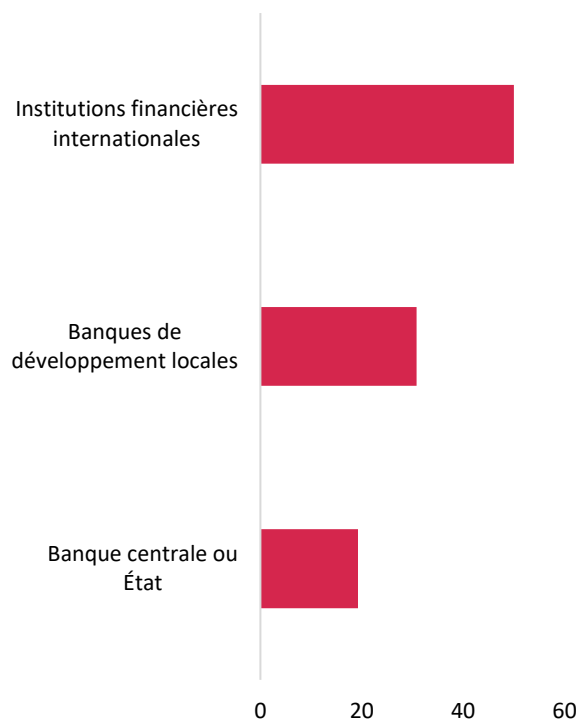


Figure 9 – Sources des garanties de crédit (% des banques ayant répondu)



Source : enquête 2023 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Les banques continuent, dans la mesure du possible, à recourir fréquemment aux garanties de crédit, compte tenu des problèmes liés à la qualité des actifs et au risque de crédit. Près de 80 % des banques interrogées déclarent avoir eu recours à une garantie de crédit au cours de l'année précédente. Toutefois, les sources de ces garanties de crédit évoluent au fil du temps. Au lendemain de la pandémie, les principaux fournisseurs de ces garanties ont été les banques centrales ou les États, les autorités cherchant à soutenir le système bancaire et l'économie locale pour surmonter le choc initial. Cependant, maintenant qu'il est progressivement mis fin aux mesures de soutien liées à la pandémie, moins d'un quart des banques bénéficiant de garanties citent une banque centrale ou un État comme en étant la source (figure 9). En lieu et place, les principaux pourvoyeurs sont les institutions financières internationales, qui fournissent des garanties à plus de 60 % des banques. Les banques de développement locales sont la deuxième source la plus importante et sont citées par près de 40 % des banques. La figure 9 montre que certaines des banques bénéficiant de garanties en reçoivent de plusieurs sources.

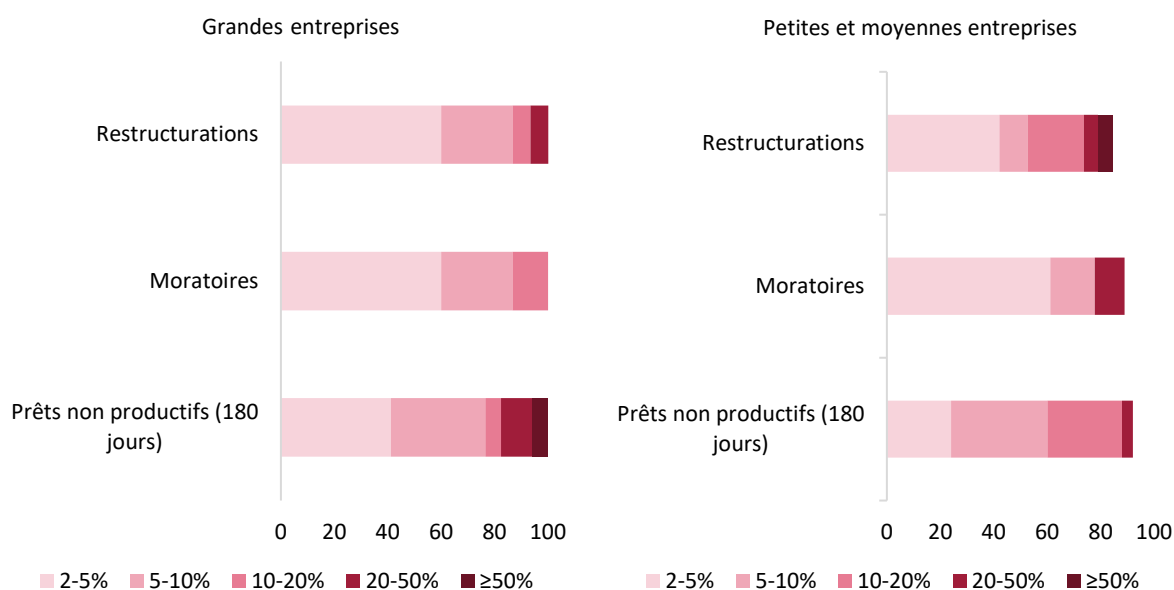
Les prêts qui posent des problèmes restent substantiels, notamment dans le domaine des prêts aux petites et moyennes entreprises. S'agissant du portefeuille de prêts aux grandes entreprises⁶, les banques déclarant une proportion substantielle de prêts non productifs représentent 24 % (figure 10), contre 21 % dans l'enquête de 2022, ce qui traduit une situation globalement stable, compte tenu de la variabilité de l'échantillonnage⁷. En ce qui concerne les petites et moyennes entreprises, les banques exposées à une part substantielle de prêts non productifs représentent 32 %, contre 37 % en 2022, ce qui est encourageant bien qu'il existe toujours un écart important en matière de qualité des actifs entre les petites et moyennes entreprises et les grandes entreprises.

Néanmoins, certains signes indiquent que d'autres risques liés à la qualité des actifs s'atténuent. Pour ce qui est du portefeuille de prêts aux grandes entreprises, le nombre de prêts restructurés connaît une baisse régulière, passant de 36 % en 2021 à 13 % en 2023 (figure 11, partie gauche). Le pourcentage des prêts faisant l'objet d'un moratoire avait légèrement augmenté pour les grandes entreprises, passant de 19 % en 2021 à 21 % en 2022, mais il est retombé à 13 % en 2023 (figure 11, partie droite). La tendance à la baisse en 2023 des restructurations et des moratoires pour les grandes entreprises compense la légère hausse du nombre de prêts non productifs et sous-entend que les banques trouvent actuellement des solutions aux prêts qui posent des problèmes. S'agissant des petites et moyennes entreprises, les prêts restructurés avaient augmenté en 2022 pour atteindre près de 40 % des prêts, mais ils sont redescendus à 32 % en 2023. La part des prêts aux petites et moyennes entreprises faisant l'objet d'un moratoire a diminué plus fortement, passant de 35 % des prêts en 2022 à 11 % en 2023. Là encore, cette évolution est encourageante, étant donné que les chiffres les plus récents sur les prêts non productifs en faveur du secteur des petites et moyennes entreprises ont diminué entre 2022 et 2023. Un autre enseignement tiré des résultats de l'enquête est que les volumes de prêts non productifs publiés par des sources nationales deviendront probablement plus fiables au fil du temps, à mesure que les prêts faisant l'objet d'une restructuration ou d'un moratoire seront moins fréquents. En effet, l'enquête de cette année a demandé aux banques si la réglementation prudentielle autorisant le report de la classification des prêts non productifs après la pandémie était toujours en place, et moins d'un quart des banques interrogées ont déclaré que tel était le cas, ce qui laisse entendre là encore que les données relatives aux prêts non productifs reflètent plus fidèlement la véritable qualité des actifs au fil du temps.

⁶ Les grandes entreprises constituent la partie du portefeuille de prêts hors PME.

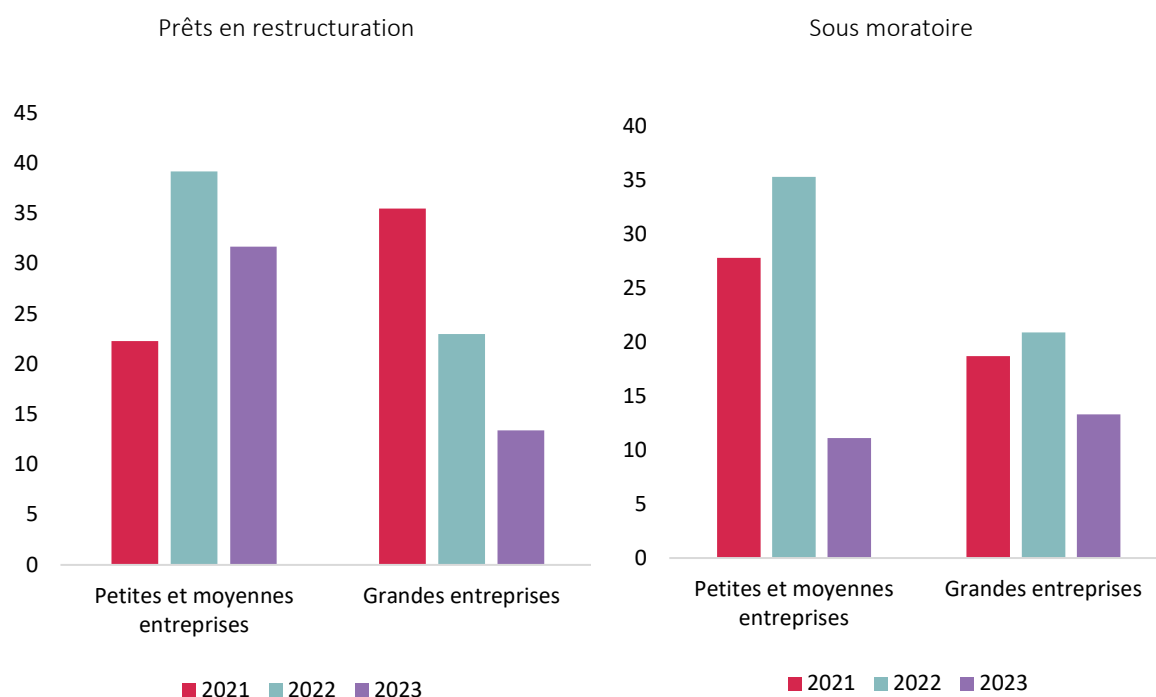
⁷ En l'espèce, une part « substantielle » de prêts non productifs correspond à plus de 10 % du portefeuille de prêts.

Figure 10 – Prêts non productifs dans les secteurs des grandes entreprises et des petites et moyennes entreprises (% des banques ayant répondu)



Source : enquête 2023 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Figure 11 – Autres types de prêts posant des problèmes dans les secteurs des grandes entreprises et des petites et moyennes entreprises (% des banques ayant répondu)

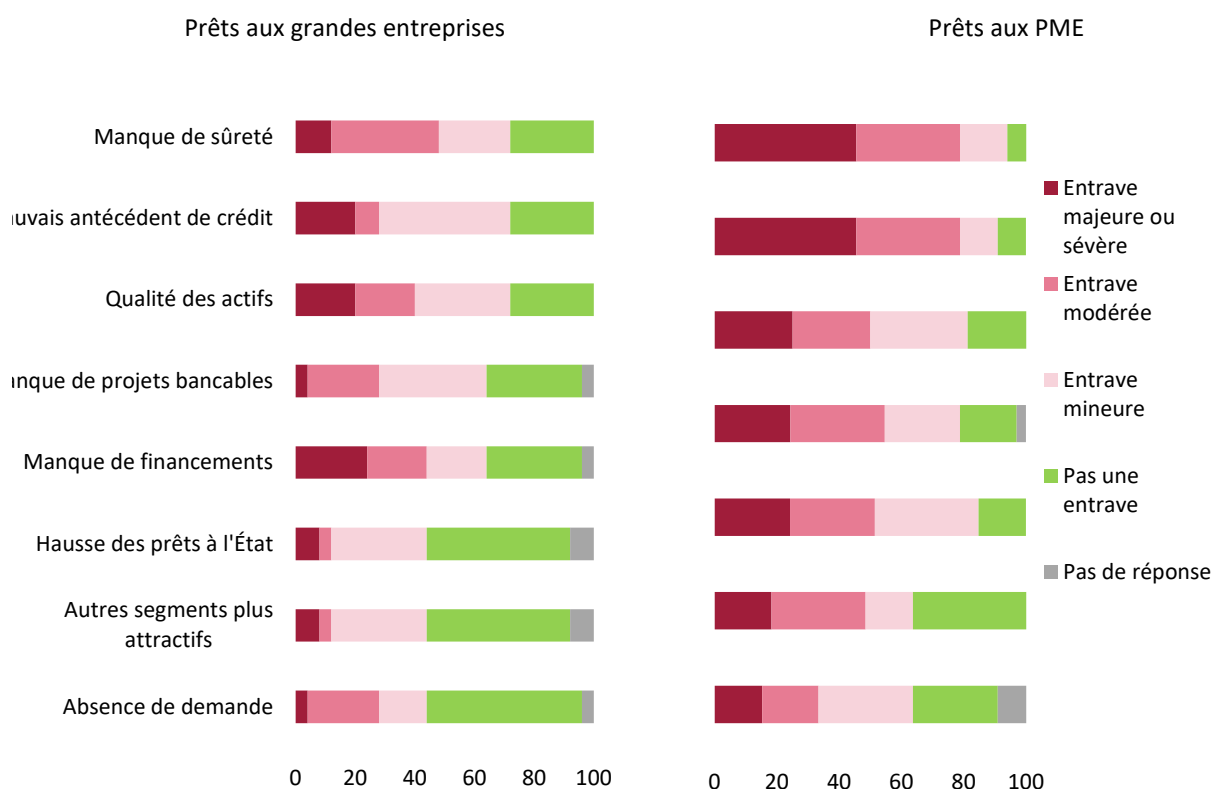


Source : enquête 2023 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Les facteurs limitant les prêts continuent d'être plus contraignants pour les petites et moyennes entreprises que pour les grandes entreprises. À l'instar de ce qu'ont révélé les éditions précédentes de l'enquête, l'absence de garanties acceptables et les mauvais antécédents de crédit restent les principaux problèmes gênant l'obtention de crédits pour les petites et moyennes entreprises. Concernant ces deux facteurs, 45 % des banques

qualifient ces entraves de majeures ou sévères pour les petites et moyennes entreprises (figure 12). Bien que les banques rencontrent également ces problèmes lorsqu'elles prêtent aux grandes entreprises, elles sont davantage enclines à les considérer comme des entraves modérées ou mineures. Plusieurs autres facteurs sont également des obstacles notables à l'octroi de prêts au secteur des petites et moyennes entreprises, notamment les problèmes de qualité des actifs, le manque de projets bancables, l'insuffisance de fonds propres et la concurrence résultant de l'augmentation des prêts au secteur public. Les entreprises sont donc confrontées à une combinaison de facteurs cycliques et structurels lorsqu'il s'agit d'accéder au crédit.

Figure 12 – Facteurs limitant les prêts aux secteurs des grandes entreprises et des petites et moyennes entreprises (% des banques ayant répondu)



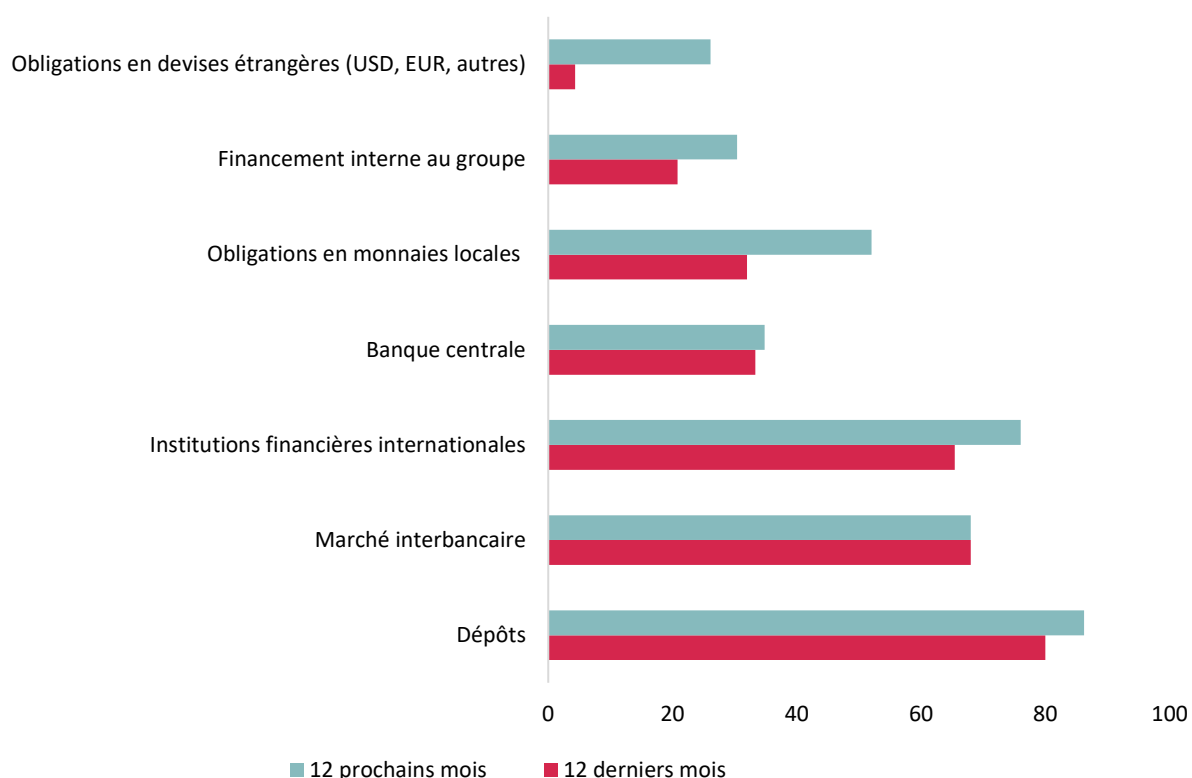
Source : enquête 2023 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

La moitié des banques interrogées souhaitent intensifier leur activité de prêt à un rythme plus rapide au cours des 12 prochains mois par rapport aux 12 derniers mois, tandis que 40 % d'entre elles souhaitent maintenir un rythme d'expansion similaire. Par conséquent, alors que les banques prévoient de durcir leurs critères d'octroi de prêts, l'enquête indique que bon nombre d'entre elles ont toujours des perspectives relativement positives en matière de risque et souhaitent maintenir ou accélérer leur offre de crédits. La volonté d'accroître plus rapidement les portefeuilles de prêts reflète probablement le souhait des banques de continuer à augmenter leurs bénéfices, étant donné que la croissance des volumes est considérée comme l'un des principaux vecteurs de rentabilité. Concrètement, il sera vraisemblablement difficile pour toutes les banques qui comptent s'étendre de le faire dans la conjoncture actuelle.

La collecte de ressources pourrait constituer un obstacle pour les banques qui souhaitent élargir leur activité. La collecte de fonds en devises étrangères et en monnaies locales est un défi clé pour les banques, comme cela a été démontré précédemment. Au cours des 12 derniers mois, les dépôts ont servi le plus souvent à renforcer la collecte de ressources pour 80 % des banques (figure 13). À mesure que les autres options de collecte de ressources se réduisent, les banques prévoient de devenir encore plus dépendantes des dépôts, 86 % d'entre elles s'attendant à lever des fonds l'année prochaine en faisant appel aux dépôts. Les prêts interbancaires constituent une autre source de collecte de fonds importante : environ 70 % des banques y ont eu recours l'année dernière. La même proportion des banques prévoit de solliciter à nouveau cette source en 2023. Les

institutions financières internationales ont fourni des financements à 65 % des banques en 2022, mais la dépendance à leur égard devrait s'amplifier pour atteindre 76 % des banques en 2023. À mesure que les possibilités de collecte de ressources s'amouindrissent, les banques sont susceptibles de trouver les institutions à vocation publique de plus en plus attrayantes pour leur levée de fonds. Les banques prévoient d'augmenter leurs emprunts obligataires en 2023, quoique partant d'un niveau faible. Seulement un tiers des banques ont émis des obligations en monnaies locales en 2022, tandis que moins de 5 % d'entre elles sont parvenues à émettre des obligations en devises fortes. En 2023, la moitié des banques souhaitent procéder à des émissions obligataires en monnaies locales et un quart d'entre elles en devises fortes. Toutefois, les conditions de marché sont susceptibles d'influer sur la capacité des banques à atteindre ces objectifs de collecte de ressources.

Figure 13 – Sources de collecte de fonds au cours des 12 derniers mois (mai 2022-mai 2023) et des 12 prochains mois (juin 2023-juin 2024) (% des banques ayant répondu)

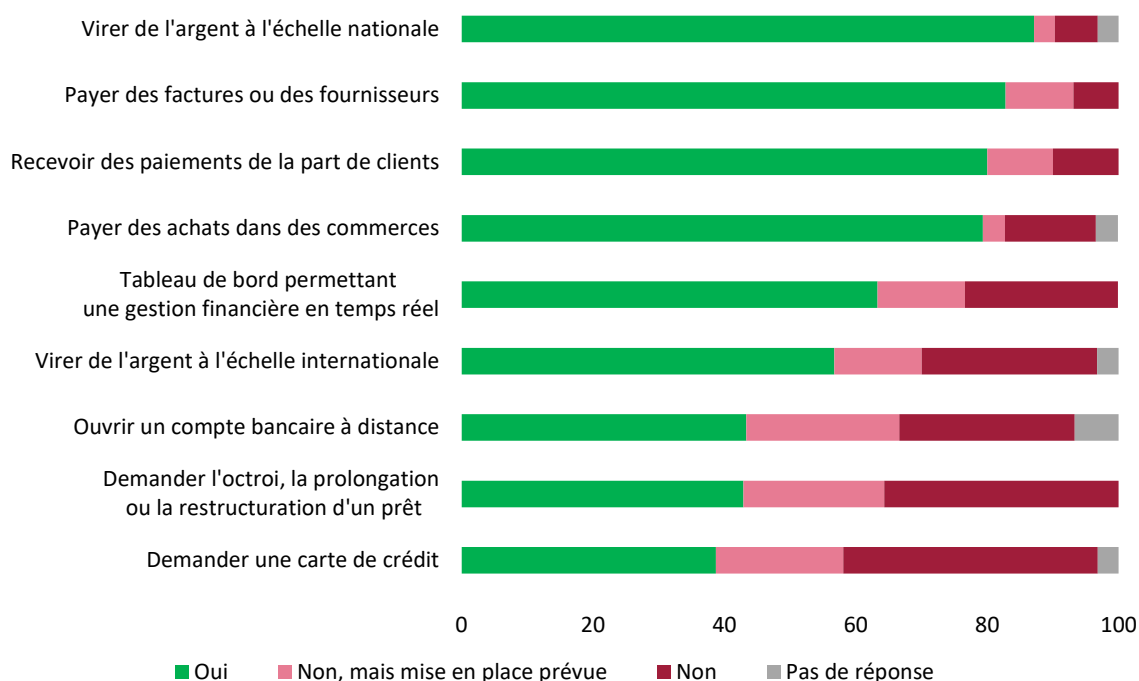


Source : enquête 2023 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Transformation numérique

Les banques fournissent des services numériques qui constituent aujourd'hui une activité fondamentale, seule une faible proportion des établissements bancaires ne proposant pas de services numériques. Ces services numériques se concentrent sur des fonctions bancaires clés, notamment le transfert d'argent au niveau national (fourni par 87 % des banques), le paiement de factures ou de fournisseurs (83 %), la réception de paiements provenant de clients (80 %) et le paiement pour l'achat de biens en magasin (79 %). Le pourcentage de banques proposant des services plus complexes en ligne, qui permettent par exemple de solliciter un prêt, une carte de crédit ou l'ouverture d'un compte, avoisine les 40 %, mais 20 % d'autres banques en moyenne prévoient d'élargir leur offre numérique afin d'y inclure ces services. La proportion de banques proposant les services en ligne habituels est similaire à celle de 2022, tandis que la part de banques proposant à leurs clients les services plus complexes susmentionnés a augmenté (près de 40 % des banques interrogées cette année, contre près de 30 % l'année dernière).

Figure 14 – Fourniture de services numériques (% des banques ayant répondu)



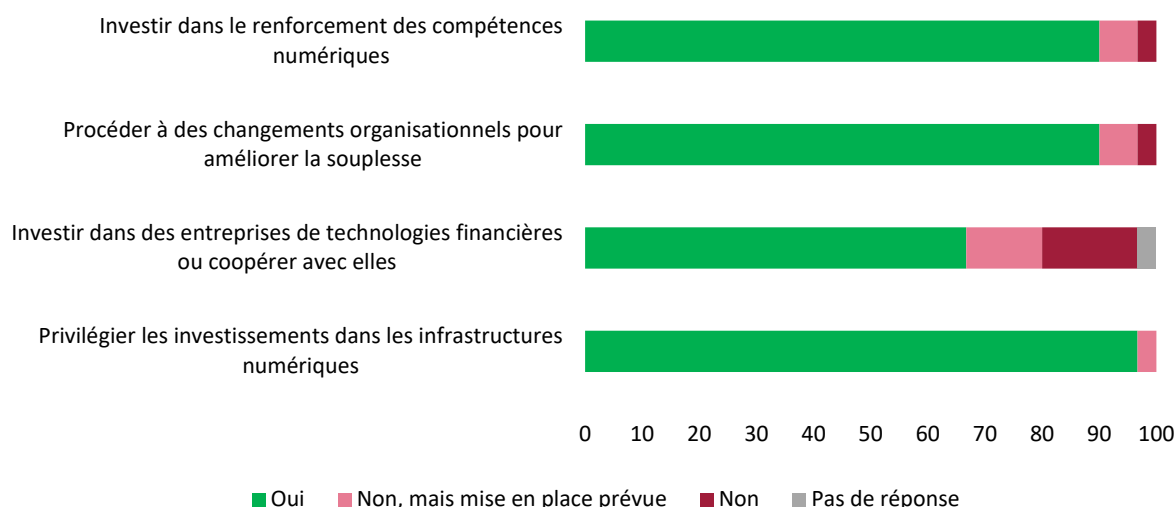
Source : enquête 2023 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Les banques adoptent plusieurs stratégies pour accélérer leur transformation numérique. Les investissements en sont une pierre angulaire, plus de 90 % des banques ciblant les investissements à la fois dans leurs infrastructures numériques et le renforcement des compétences numériques de leur personnel. Toutefois, confirmant l'impact fondamental et transformateur de la mutation numérique de leur secteur, 90 % des banques remanient également leur structure organisationnelle pour l'adapter à leur offre de services numériques. Un changement fondamental dans le paysage bancaire a été l'émergence des technologies financières et, à bien des égards, l'Afrique a été à la pointe de cette révolution financière numérique : en effet, la propagation des technologies mobiles et le peu de profondeur relatif des marchés bancaires dans de nombreux pays du continent ont constitué un terrain fertile pour l'essor des technologies financières. Pour les banques traditionnelles, les sociétés de technologies financières peuvent représenter à la fois une menace et une opportunité, de sorte qu'il est assez difficile de classer leurs incidences.

L'émergence et la concurrence des entreprises de technologies financières figurent parmi les grandes préoccupations citées par de nombreuses banques ayant participé à l'enquête. Toutefois, comme le montre la figure 15, actuellement deux tiers des banques coopèrent avec des entreprises de technologies financières, s'y associent en partenariat ou y investissent. Dans certains cas, les entreprises de technologies financières disposent d'un savoir-faire technologique dont les banques ont besoin, tandis que celles-ci peuvent compter sur une large clientèle, faisant de la coopération ou du partenariat une voie évidente vers la poursuite de la croissance de ces deux types d'organisations. Compte tenu de l'évolution rapide du numérique, la réglementation des sociétés de technologies financières n'a pas toujours reflété le niveau de risque posé aux consommateurs. C'est la raison pour laquelle les banques qui décident de s'associer ou de coopérer avec des entreprises de technologies financières sont confrontées à un risque accru lié à la réglementation. Les banques sont soumises à une réglementation plus stricte que les entreprises de technologies financières et doivent donc avoir l'assurance que ces dernières mettent en œuvre les contrôles et les systèmes nécessaires avant de conclure des partenariats⁸.

⁸ Pour en savoir plus sur le marché des technologies financières en Afrique et les différents modèles économiques appliqués, se reporter à Banque européenne d'investissement (BEI) (2002), qui présente une analyse systématique de ce segment.

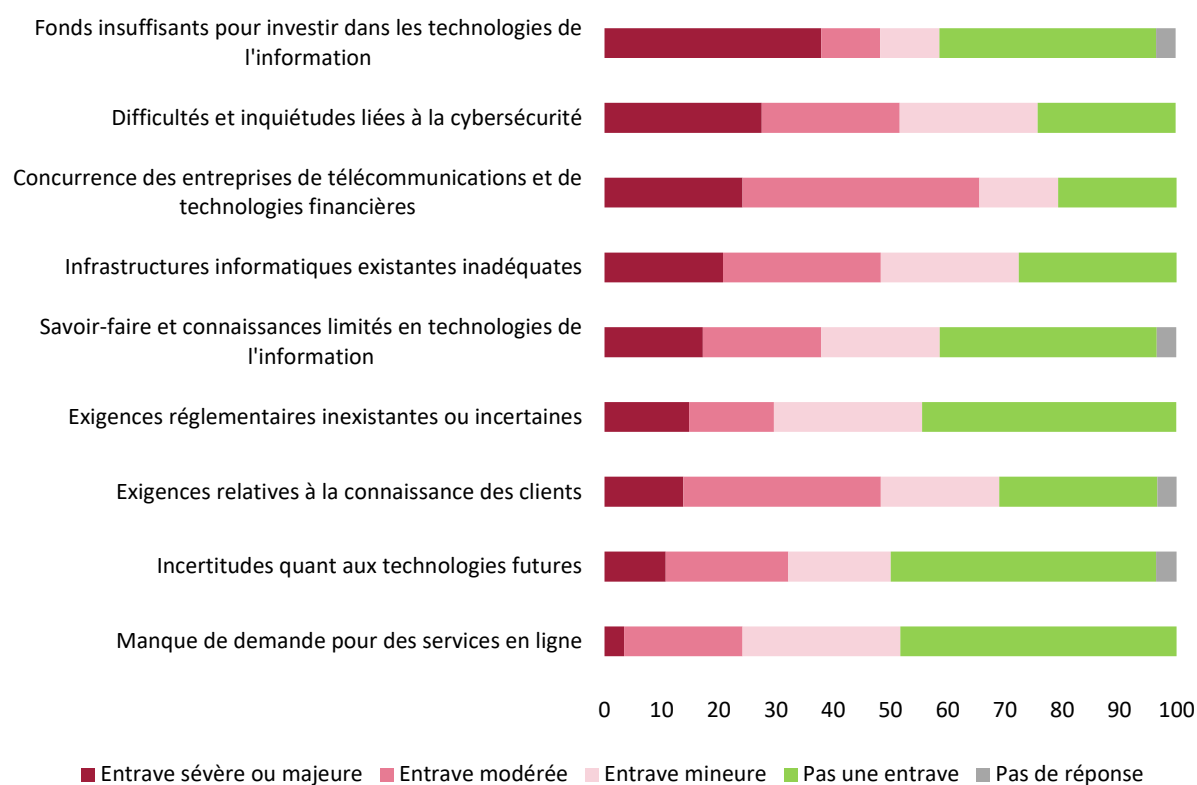
Figure 15 – Stratégies pour accélérer la transformation numérique (% des banques ayant répondu)



Source : enquête 2023 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Les préoccupations en matière de collecte de ressources et de cybersécurité constituent des obstacles majeurs à la poursuite de la transformation numérique. Quelque 38 % des banques citent le manque de fonds collectés comme une entrave majeure ou sévère à l'intensification de leur mutation numérique, tandis que 28 % d'entre elles considèrent la cybersécurité comme le principal problème à cet égard. Dans l'enquête de 2022, les exigences relatives à la connaissance des clients figuraient parmi les entraves majeures, mais elles sont désormais qualifiées d'entrave modérée. Là encore, la double nature de la concurrence exercée par les entreprises de technologies financières est mise en évidence dans les réponses des banques à cette question sur les obstacles à leur transformation numérique. Si la coopération avec des entreprises de technologies financières et les investissements en faveur de celles-ci sont considérés comme un moyen essentiel d'accélérer la mutation numérique, ils sont également cités ici comme l'un des principaux freins à l'investissement. Il y a une certaine cohérence entre les deux réponses en ce sens que les banques qui s'associent à des sociétés de technologies financières ou y investissent comptent sur ces entreprises pour leur apporter des solutions technologiques. Néanmoins, il se peut également que certaines banques ne coopèrent pas avec des entreprises de technologies financières ou n'investissent pas dans celles-ci et hésitent à investir dans de nouvelles technologies par crainte que le retour sur investissement soit insuffisant, compte tenu de l'incidence des technologies financières sur le marché du crédit à la consommation.

Figure 16 – Obstacles à la poursuite de la transformation numérique (% des banques ayant répondu)



Source : enquête 2023 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

En résumé, les résultats de l'enquête de 2023 révèlent une continuité avec ceux de l'édition 2022, malgré la taille plus réduite de l'échantillon. Il n'y a pas encore de signes d'inquiétudes ou de problèmes directement liés aux difficultés du secteur bancaire dans d'autres régions. La préoccupation la plus récente concerne la disponibilité et le coût des financements en devises étrangères, les conditions financières mondiales s'étant durcies. Les banques ont fait état de plusieurs facteurs soutenant leurs bénéfices, notamment les taux d'intérêt élevés. L'enquête envoie des signaux contrastés concernant les prêts non productifs, qui pèsent sur la rentabilité de nombreuses banques et expliquent probablement pourquoi elles envisagent un nouveau durcissement des critères d'octroi de crédits au cours des 12 prochains mois. Toutefois, l'enquête montre que les prêts non productifs semblent se stabiliser, tandis que d'autres types de prêts posant des problèmes diminuent. Les banques conservent également la volonté d'accélérer leur activité de prêt, même si la levée de fonds pourrait être un obstacle. Les autres chapitres du présent rapport poursuivent l'analyse des résultats de l'enquête. Le chapitre suivant abordera les aspects régionaux de l'enquête et examinera les principaux indicateurs de bilan pour les banques. Le chapitre 5 présente les résultats de l'enquête relatifs à l'égalité de genre, ainsi qu'un examen détaillé des caractéristiques structurelles des entreprises dirigées par des hommes ou des femmes en Afrique subsaharienne. Enfin, les résultats liés au climat font l'objet du chapitre 6, qui comprend également une analyse des flux de financement de l'action climatique en Afrique subsaharienne et une évaluation du niveau de risque que fait peser le climat sur le bilan des banques.

Bibliographie

Cali C., Marchitto B. et Resti A. (2013). "What Drives Banking Industry Ratings? An Empirical Analysis". Chapitre de "Managing Systemic Exposure", Risk Books, Edité par Galizia F.

BEI (2022), « La finance en Afrique – Naviguer en eaux troubles ». Disponible à l'adresse : <https://www.eib.org/fr/publications/online/finance-in-africa-2022>.

Évolution du secteur bancaire régional

Le présent chapitre a été rédigé par Alfredo Baldini, économiste principal, Colin Bermingham, économiste principal, Emmanouil Davradakis, économiste principal, Kevin Koerner, économiste principal, Moses Nyangu, économiste, et Ricardo Santos, économiste. Tous sont des membres du personnel de la Banque européenne d'investissement. Le chapitre comporte un encadré consacré au secteur financier au Ghana. Son contenu a été rédigé par Grakolet Arnold Gourène, Matseliso Teele, Marina Finken et Hugues Kamewe Tsafack, qui travaillent pour Making Finance Work for Africa (MFW4A). Les auteurs tiennent à remercier Barbara Marchitto et Debora Revoltella pour leurs commentaires sur les versions précédentes.

Les opinions exprimées dans le présent chapitre sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de la Banque européenne d'investissement. Toute erreur relève de la responsabilité des auteurs.

Messages clés

Le présent chapitre propose une vue d'ensemble de l'évolution du secteur bancaire à l'échelle de la région de l'Afrique subsaharienne, sachant que les indicateurs clés de ce secteur varient sensiblement d'une sous-région à l'autre. Par essence, il règne une forte concentration dans les systèmes bancaires d'Afrique subsaharienne : la part des actifs détenue par les trois plus grandes banques oscille entre 48 % en Afrique de l'Ouest et 69 % en Afrique centrale. En général, la concentration moyenne est proche de 60 % dans les pays émergents et en développement. Globalement, le crédit au secteur privé représente 37 % du produit intérieur brut (PIB) en Afrique subsaharienne, sur la base des données de 2021. On note ainsi une baisse par rapport à 2001 (51 %), l'expansion du crédit n'ayant pas suivi le rythme de croissance du PIB nominal. À l'inverse, dans toutes les autres régions en développement, les marchés du crédit se sont développés.

En Afrique de l'Ouest, le crédit est relativement peu répandu comparé aux autres régions ; le crédit privé y représente à peine 14 % du PIB. Plusieurs facteurs sont à l'œuvre ici : faibles niveaux de revenus, degré élevé d'activités informelles dans l'économie et préférence des banques pour la dette souveraine. Le crédit a cependant enregistré une croissance soutenue en 2022, à 18 % du PIB, soit plus qu'en Afrique de l'Est et en Afrique centrale. La concurrence est relativement marquée en Afrique de l'Ouest malgré la faible profondeur du crédit, et la rentabilité est moindre que dans les autres régions d'Afrique subsaharienne. Dans les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, le capital du système bancaire représentait au total 2,2 % du PIB en 2021. Le ratio de prêts non productifs des banques de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, qui était de 11,4 % fin 2019, est tombé à 10 % à fin juin 2022. La plupart des banques d'Afrique de l'Ouest qui ont participé à l'enquête de la Banque européenne d'investissement (BEI) sur le secteur bancaire en Afrique entendent développer leurs activités au cours des 12 prochains mois et s'attendent à une hausse de la demande de prêts en monnaie locale.

En Afrique de l'Est, la concurrence est plus forte qu'en Afrique australe, en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, au regard de la part des actifs détenus par les trois plus grandes banques. Ce degré élevé de concurrence est principalement le fait du Kenya : 37 % des actifs bancaires y sont détenus par les trois principales banques. Viennent ensuite dans une moindre mesure l'Ouganda et la Tanzanie (les trois banques principales y détiennent respectivement 48 % et 58 % des actifs). Le ratio d'adéquation des fonds propres dans la région avoisine 19 %. Seul Djibouti fait état d'un ratio global inférieur à 15 %. La rentabilité des banques reste solide, avec un rendement moyen des fonds propres de 24 %. Les ratios de prêts non productifs demeurent faibles, à 8 % ou moins dans tous les pays à l'exception du Kenya (13 %). L'enquête montre que les banques ont des plans d'expansion ambitieux et anticipent une augmentation de la demande de crédit en monnaies locales au cours des 12 prochains mois. Cependant, les banques d'Afrique de l'Est envisagent davantage de durcir les normes de crédit que dans les autres régions.

En Afrique australe, le crédit est plus répandu que dans les autres régions d'Afrique subsaharienne, mais cela tient à la taille importante des secteurs bancaires en Afrique du Sud et à Maurice. Si le crédit au secteur privé représente 21 % du PIB en valeur médiane, il oscille entre 8 % du PIB en Angola et 93 % du PIB en Afrique du Sud. D'une manière générale, les banques conservent un bon niveau de capitalisation, de liquidité et de rentabilité, mais les écarts sont importants d'un pays à l'autre. Les ratios capital/actifs pondérés en fonction des risques se sont maintenus bien au-dessus du seuil réglementaire, avec une valeur médiane de 22 % et seulement trois pays à moins de 20 % (Madagascar, Eswatini et Namibie). Le niveau des ratios de prêts non productifs, à 6 % en moyenne, est imputable en partie à la situation des exportateurs de produits de base, mais la qualité des actifs pourrait se dégrader sous l'effet de la baisse des prix des matières premières. L'enquête révèle que l'effet d'éviction est désormais perçu comme une entrave au crédit. Deux tiers des banques considèrent l'augmentation des prêts à l'État comme une entrave majeure ou sévère à l'octroi de crédit aux petites et moyennes entreprises.

L'Afrique centrale compte le plus petit nombre de banques et présente la concentration bancaire la plus forte comparé aux autres régions d'Afrique. Les trois plus grandes économies d'Afrique centrale – la République

démocratique du Congo, le Cameroun et le Gabon – contribuent à hauteur de 75 % au PIB de la région. Ces pays représentent également 87 % du total des actifs bancaires de la zone. Le crédit au secteur privé est faible : il ne représente que 11 % du PIB dans la région. L’Afrique centrale reste la région d’Afrique subsaharienne qui enregistre le plus haut niveau de prêts non productifs et le plus faible rendement des fonds propres. Toutefois, dans la plupart des pays de la région, la rentabilité s’est améliorée par rapport à l’année précédente, à la faveur d’une reprise économique généralisée après la pandémie, de la montée des prix de l’énergie et des autres matières premières et d’un environnement de taux d’intérêt élevés.

Introduction

Le présent chapitre propose une vue d'ensemble de l'évolution du secteur bancaire à l'échelle de la région de l'Afrique subsaharienne, sachant que les indicateurs clés de ce secteur varient sensiblement d'une sous-région à l'autre. Le tableau 1 présente les principaux indicateurs descriptifs issus de données du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale et de Moody's Analytics BankFocus. En 2022, l'Afrique subsaharienne comptait 610 banques : 212 en Afrique de l'Ouest, 208 en Afrique australe, 142 en Afrique de l'Est et 48 en Afrique centrale¹. Par essence, il règne une forte concentration dans les systèmes bancaires d'Afrique subsaharienne : la part des actifs détenue par les trois plus grandes banques oscille entre 48 % en Afrique de l'Ouest et 69 % en Afrique centrale (la moyenne est généralement proche de 60 % dans les pays émergents et en développement). Dans la plupart des régions, la concurrence au sein du secteur bancaire est toutefois plus intense dans les plus grands pays, de sorte qu'elle peut être sensiblement inférieure à la moyenne régionale dans les petits pays.

Tableau 1 – Principaux indicateurs du secteur bancaire d'Afrique subsaharienne, par sous-région

Région	Nombre de banques	Concentration bancaire (trois premières banques)	Crédit au secteur privé (% du PIB)	Croissance annuelle du crédit (%)	Ratio prêts/dépôts	Prêts non productifs (% du total des prêts)	Ratio capital/actifs pondérés en fonction des risques (%)	Rendement des fonds propres (%)
Afrique australe	208	59,84	62,51	24,98	80,33	5,88	22,10	18,70
Afrique de l'Ouest	212	48,25	14,24	17,68	63,87	10,12	14,21	16,80
Afrique de l'Est	142	46,05	18,48	9,96	82,38	9,56	18,91	23,80
Afrique centrale	48	69,15	10,84	14,20	71,44	15,22	13,46	18,18
Afrique subsaharienne	610	55,82	37,60	16,71	74,51	10,19	17,17	19,37

Source : Indicateurs de solidité financière du FMI² ; base de données de la Banque mondiale³ ; données de Moody's Analytics BankFocus (combinant le contenu provenant de Bureau van Dijk et de Moody's Investors Service, avec l'expertise de Moody's Analytics)⁴.

Remarque : moyennes pondérées en fonction du PIB.

Le crédit demeure peu répandu dans l'ensemble des régions, à l'exception notable de l'Afrique australe. La part du crédit au secteur privé en pourcentage du PIB est de 11 % en Afrique centrale, 14 % en Afrique de l'Ouest et 18 % en Afrique de l'Est, mais elle monte à 63 % en Afrique australe parce que l'Afrique du Sud et Maurice possèdent tous deux un secteur financier important et bien développé. Pour l'Afrique subsaharienne dans son ensemble, la part du crédit au secteur privé en pourcentage du PIB est de 37 %, selon les données de 2021 (figure 1). Ce pourcentage est similaire à celui du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (34 % en 2021), mais inférieur à celui de l'Amérique latine et des Caraïbes, où la profondeur du crédit a considérablement augmenté, passant de 22 % du PIB en 2001 à 57 % en 2021. L'Afrique subsaharienne est la seule région à avoir enregistré une diminution de la profondeur du crédit (51 % du PIB en 2001). Ce développement du marché du crédit demeure un défi particulier dans les États fragiles ou touchés par des conflits.

La part des prêts non productifs en pourcentage des prêts bruts va de 6 % en Afrique australe à 15 % en Afrique centrale. Cet écart interrégional dans la qualité des actifs peut expliquer certains des résultats hétérogènes de l'enquête. Le niveau de qualité des actifs est toujours considéré comme une source de préoccupation majeure

¹ Étant donné que l'analyse porte pour l'essentiel sur les prêts bancaires aux entreprises privées, les types d'institutions suivants ont été exclus : banques centrales, institutions de développement, institutions de microfinance, banques hypothécaires, caisses d'épargne, banques d'investissement, sociétés de gestion d'actifs/banques privées, sociétés financières, établissements de crédit non bancaires, sociétés de titres, organismes de compensation, et sociétés d'investissement et de fiducie.

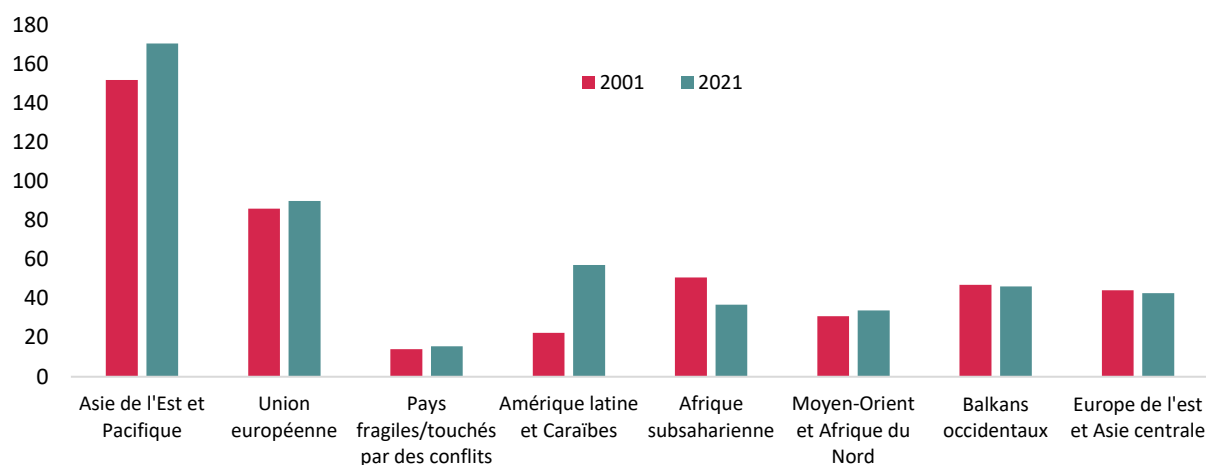
² <https://data.imf.org/?sk=51B096FA-2CD2-40C2-8D09-0699CC1764DA&slid=1390030341854>.

³ https://data.worldbank.org/indicator/FS.AST.PRVT.GD.ZS?locations=ZG&name_desc=false.

⁴ Données disponibles pour les abonnés à l'adresse suivante : <https://login.bvdinfo.com/RO/BankFocus>.

et un obstacle à la rentabilité pour un groupe de répondants, mais des éléments montrent que les mesures liées à la qualité des actifs s'améliorent. Les ratios de capital varient également, le ratio fonds propres/actifs pondérés en fonction des risques s'échelonnant entre 22 % en Afrique australe et 13 % en Afrique centrale. Ainsi, c'est en Afrique centrale que la qualité des actifs tout comme la capitalisation sont les plus faibles. La rentabilité est globalement solide dans toutes les régions, et le rendement des capitaux propres varie de 17 % en Afrique de l'Ouest à 24 % en Afrique de l'Est. Comme le montre l'enquête, les taux d'intérêt élevés et la croissance des volumes d'activité ont tous deux soutenu la rentabilité.

Figure 1 – Crédit intérieur au secteur privé (% du PIB)



Source : base de données de la Banque mondiale.

D'après l'enquête de la BEI⁵, les banques d'Afrique de l'Est sont les plus enclines à développer leurs portefeuilles de prêts : 80 % des banques interrogées prévoient une accélération de la croissance du crédit dans les 12 prochains mois par rapport aux 12 mois précédents. Cette proportion tombe à 43 % en Afrique de l'Ouest et à 33 % en Afrique australe. Les banques, toutes régions confondues, prévoient d'augmenter globalement les niveaux de financement, en privilégiant de manière générale les financements en monnaies locales. Néanmoins, toutes les banques d'Afrique de l'Est qui ont participé à l'enquête entendent accroître leurs financements en devises, contre 58 % en Afrique de l'Ouest et à peine 33 % en Afrique australe. Si les banques d'Afrique de l'Est sont enclines à développer leur activité de crédit, elles prévoient aussi de durcir leurs normes d'octroi de prêts plus que dans les autres régions. Par exemple, le durcissement net prévu des critères d'octroi⁶ est de 57 % en Afrique de l'Est, contre 25 % en Afrique de l'Ouest⁷. Il n'existe pas d'explication évidente à cet égard puisque les banques d'Afrique de l'Est ne présentent pas des niveaux de prêts non productifs supérieurs à ceux des autres régions et que le ratio d'adéquation des fonds propres est aussi plus élevé que dans les autres régions. En Afrique australe, les banques sont aussi nombreuses en proportion à envisager un durcissement qu'un assouplissement des conditions d'octroi de crédit, d'où un resserrement net équivalant à zéro. La suite du présent chapitre analyse l'évolution dans chacune des régions, en examinant la structure du marché, les indicateurs de bilan et les résultats de l'enquête 2023 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique. Le taux de réponse à l'enquête était assez faible pour l'Afrique centrale de sorte que la section qui lui est consacrée ne comporte pas de résultats d'enquête au niveau régional.

⁵ Comme expliqué plus en détail dans le chapitre 3, la Banque européenne d'investissement a interrogé 33 banques d'Afrique subsaharienne en 2023, avec le soutien du partenariat Making Finance Work for Africa, une initiative visant l'appui au développement des secteurs financiers africains. Bien que les résultats de cette enquête ne soient pas tout à fait représentatifs, ils apportent un éclairage précieux sur le secteur financier en Afrique subsaharienne tel qu'il est perçu par les banques locales. Le nombre de banques interrogées dans l'enquête 2023 a diminué par rapport à 2022 (70). Les résultats de ces deux enquêtes devront ainsi être comparés avec attention. Cela est d'autant plus important que près de la moitié de l'échantillon de 2023 est constitué de nouvelles banques. En ce sens, les résultats au niveau régional reposent sur un nombre relativement faible de répondants par région. L'enquête s'est déroulée de février à mars 2023.

⁶ Le degré de durcissement net correspond à la part des banques qui envisagent d'appliquer des normes de crédit plus strictes moins la part de celles qui prévoient de les assouplir.

⁷ Dans toutes les régions à l'exception de l'Afrique australe, les banques ont fait état d'un resserrement net dans l'enquête de l'année dernière.

Le secteur bancaire en Afrique de l'Ouest

La concurrence dans le secteur bancaire en Afrique de l'Ouest est plus prononcée dans les plus grands pays.

Le secteur bancaire de la région compte 212 banques, implantées pour la plupart dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine⁸. Dans les plus grands pays, les secteurs bancaires sont plus concurrentiels, les trois banques principales détenant moins de 50 % des actifs bancaires. Ces pays sont notamment le Ghana, où 31 % des actifs sont détenus par les trois plus grandes banques, le Sénégal (36 %), la Côte d'Ivoire (39 %) et le Nigeria (49 %). Dans les économies de plus petite taille, plus fragiles, les systèmes bancaires sont fortement concentrés et les niveaux d'intermédiation sont faibles. Au Togo, au Liberia, en Gambie, en Guinée-Bissau et à Cabo Verde, les trois banques principales détiennent plus de 68 % du total des actifs bancaires, d'où un marché beaucoup moins concurrentiel.

Le secteur bancaire nigérian est dominé par les prêteurs nationaux. Après une pause imputable à la pandémie, la banque centrale a repris son travail d'alignement sur les normes de Bâle III et les règles comptables internationales.

Le stock de crédit intérieur représentait 12 % du PIB au Nigeria en 2022, ce qui signifie que l'inclusion financière est faible. Cette situation résulte d'une combinaison de facteurs : faibles niveaux de revenus, degré élevé d'activités informelles dans l'économie et préférence des banques pour la dette souveraine plutôt que pour le crédit intérieur au secteur privé. La profondeur du crédit correspond toutefois à la moyenne régionale pour l'Afrique de l'Ouest. Au Nigeria, le ratio de prêts non productifs est tombé à 4 %, soit au-dessous du niveau de référence réglementaire, fixé à 5 %. La suppression de la subvention au carburant et le renchérissement de l'emprunt pourraient bientôt infléchir la tendance à la baisse observée pour le ratio des prêts non productifs. D'après les données de S&P Global (2023), les prêts en devises représentaient 31 % du crédit du secteur bancaire en 2022. Les compagnies pétrolières et gazières sont généralement les principaux emprunteurs en monnaies étrangères. Au moment de la rédaction du présent document, la monnaie nigériane venait d'être dévaluée et elle semble s'échanger à un taux similaire sur le marché officiel et le marché parallèle. Si l'activité d'emprunt en devises est substantielle, les emprunteurs de cette catégorie perçoivent aussi en général des revenus principalement en devises, ce qui crée une couverture naturelle pour les banques. Néanmoins, avec la dévaluation, les prêts en devises représentent maintenant des encours plus importants en monnaies nationales. Les banques pourraient donc être contraintes de lever du capital, et certaines d'entre elles pourraient ainsi ne plus respecter les exigences minimales de fonds propres, du moins temporairement. Avant la dévaluation, Fitch Ratings (2022) considérait que les banques nigérianes seraient globalement résilientes à une dépréciation de change parce qu'elles détiennent des positions nettes longues en monnaies étrangères. Le ratio capital/actifs pondérés en fonction des risques s'établissait à 14 % à la fin de 2022⁹.

Le niveau de capital du secteur bancaire se situe juste au-dessus de l'exigence minimale réglementaire dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine et la profondeur du crédit demeure faible.

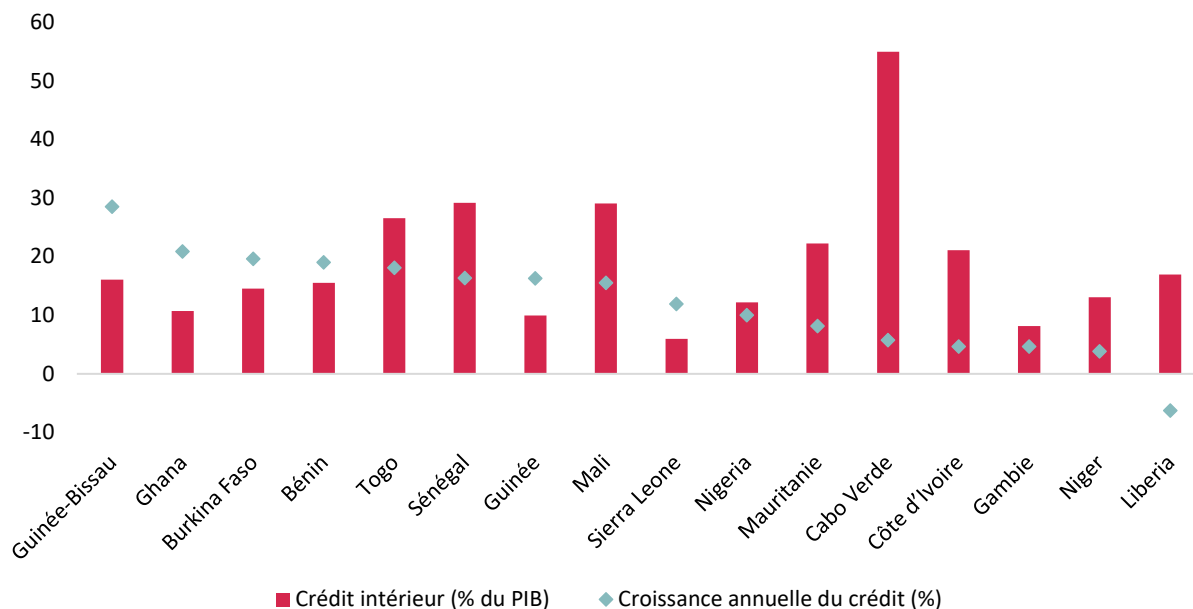
Le système bancaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine comptait 132 banques dont le capital total représentait 2,2 % du PIB en 2021. La participation étrangère était de 56 %, tandis que la part des États dans le capital des banques s'élevait à 20 % du capital total en 2021. Dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine, les banques présentent un bon niveau de capitalisation. Le ratio moyen d'adéquation des fonds propres s'est légèrement amélioré, pour atteindre 12,7 % en 2021 (contre 12,6 % l'année précédente). Il se situe cependant juste au-dessus de la norme réglementaire de 11,5 %. À fin décembre 2021, 108 établissements de crédit satisfaisaient à la norme de solvabilité dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine. Ces établissements sous supervision représentent 89,3 % des actifs bancaires et 91,5 % des encours. Par comparaison, ils étaient 107 à respecter cette norme en 2020, pour 87,8 % des actifs bancaires et 91,2 % des encours. Néanmoins, des disparités importantes existent d'un pays à l'autre. Plusieurs banques de Guinée-Bissau (avec un taux moyen d'adéquation des fonds propres de -3,6 %) et du Togo (7,4 %) sont bien en deçà des

⁸ L'Union économique et monétaire ouest-africaine regroupe le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée-Bissau, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo, avec un PIB moyen par habitant de 1 710 dollars (4 674 dollars en parité de pouvoir d'achat) en 2023.

⁹ Le Ghana est un autre pays d'Afrique de l'Ouest qui ne fait pas partie de l'Union économique et monétaire ouest-africaine. L'encadré 1 à la fin de cette section donne une vue d'ensemble détaillée de l'évolution de son secteur financier.

exigences minimales. Certaines d’entre elles (principalement détenues par l’État) continuent de présenter un capital négatif et ne satisfont pas encore aux exigences. La croissance du crédit au secteur privé est restée soutenue, à 14,5 % en moyenne au cours des huit premiers mois de 2022, mais la profondeur du crédit est relativement faible dans la région (figure 2).

Figure 2 – Profondeur et croissance du crédit (2022), Afrique de l’Ouest



Source : base de données de la Banque mondiale et Moody's Analytics BankFocus.

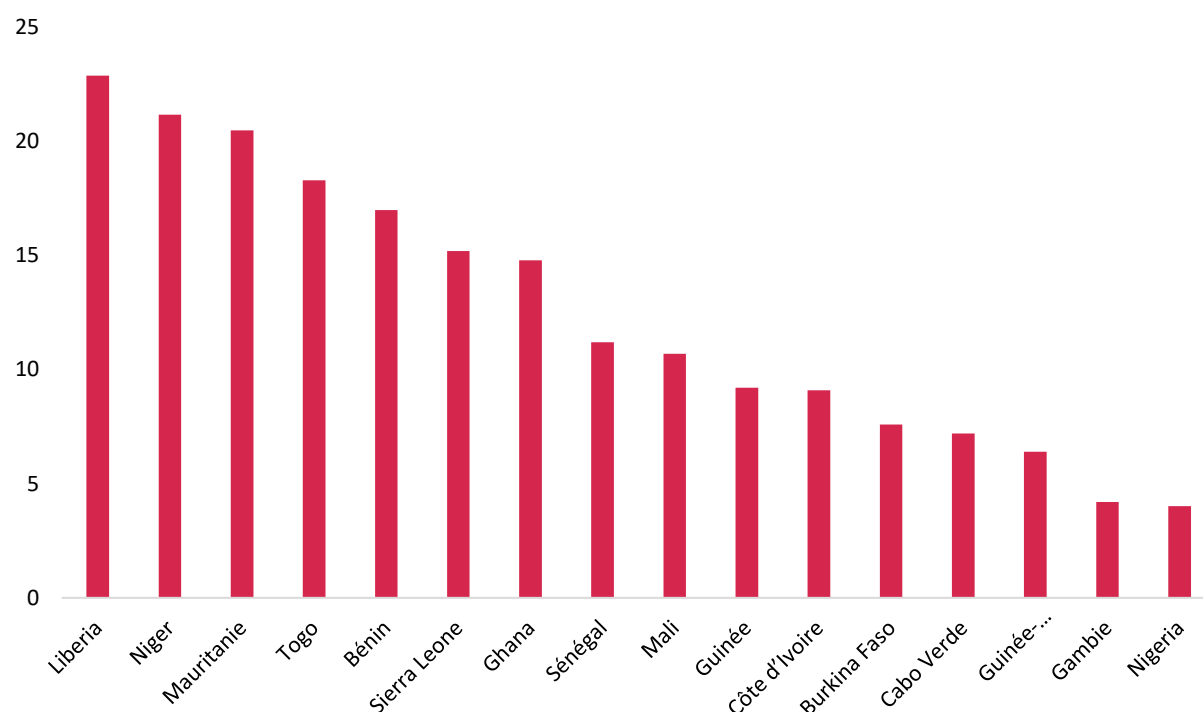
Remarque : le ratio crédit intérieur/PIB correspond à la dernière année pour laquelle des données sont disponibles, sachant toutefois qu'il peut s'agir de 2021 ou de 2022.

Les tests de résistance montrent qu’en cas de choc, les ressources nécessaires pour recapitaliser le système bancaire de l’Union économique et monétaire ouest-africaine afin de répondre aux exigences minimales de fonds propres seraient modérées – environ 0,5 % à 1,2 % du PIB de la région¹⁰. Le coût limité de la recapitalisation est dû à la taille relativement faible des actifs pondérés en fonction des risques en pourcentage du PIB, mais aussi à la solidité des grandes banques et à l’encours réduit des portefeuilles de prêts des banques les moins solides. Les besoins de recapitalisation éventuels sont comparables dans les différents pays – entre 0,5 % et 1 % du PIB régional, sauf pour la Guinée-Bissau et le Togo, où les coûts avoisinent 3 % du PIB national en raison de vulnérabilités spécifiques et de la taille relativement plus grande du secteur bancaire de ces deux pays. Le programme d’évaluation du secteur financier du FMI consacré à l’Union économique et monétaire ouest-africaine (FMI, 2022a) a fait ressortir d’importantes concentrations d’encours dans le bilan des banques, qui ne sont pas correctement prises en compte dans les volants de fonds propres des banques. En particulier, une augmentation marquée des encours souverains a accru la concentration du crédit et les risques de taux d’intérêt. En 2020 en effet, pour deux tiers des banques, l’exposition aux grands risques a dépassé la limite des 25 % du capital fixée par la norme de Bâle. L’exposition des banques aux risques souverains dans l’Union économique et monétaire ouest-africaine a augmenté dans le contexte de la politique monétaire accommodante mise en œuvre pendant la pandémie. Globalement, les créances des banques sur les États ont augmenté, passant de 27 % du total des actifs à fin 2019 à 34,1 % en 2022. Les augmentations les plus fortes ont été observées au Burkina Faso, au Niger et au Sénégal. Dans son rapport de 2022 publié dans le cadre de son programme d’évaluation du secteur financier (FMI, 2022a), le FMI recommandait l’application d’exigences de surcharge en fonds propres au titre du deuxième pilier de Bâle pour faire face à ces risques.

¹⁰ D’après le rapport d’évaluation de la stabilité du secteur financier rédigé par le FMI (FMI, 2022a) sur la base du programme d’évaluation du secteur financier avec l’Union économique et monétaire ouest-africaine, achevé en avril 2022.

La qualité des prêts des banques de l'Union économique et monétaire ouest-africaine s'améliore. Pour le système bancaire dans son ensemble, la qualité des portefeuilles de prêts des banques a continué de s'améliorer, même si les prêts non productifs restent élevés, à 10 % à fin juin 2022 (contre 11,4 % fin 2019). Fin 2021, près de 95 % des prêts qui avaient bénéficié du régime de report de remboursement en 2020 étaient remboursés ou productifs. Des plans de restructuration préventifs, qui correspondent à des cadres de résolution bancaire, ont été élaborés par les 34 établissements bancaires d'importance systémique (EBIS). Sur la base des plans de restructuration préventifs approuvés, l'Union économique et monétaire ouest-africaine devrait adopter des plans de résolution pour toutes ces banques en 2023, une étape cruciale dans la mise en œuvre du cadre de résolution bancaire. Les mesures législatives nécessaires à la pleine mise en œuvre du cadre de résolution sont prises en considération dans un nouveau projet de loi bancaire qui devrait être finalisé en 2023. Cette nouvelle législation a été décidée par le conseil des ministres de l'économie des huit États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine. Elle établit le cadre opérationnel des banques et leur supervision par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest et la commission bancaire de l'Union monétaire ouest-africaine.

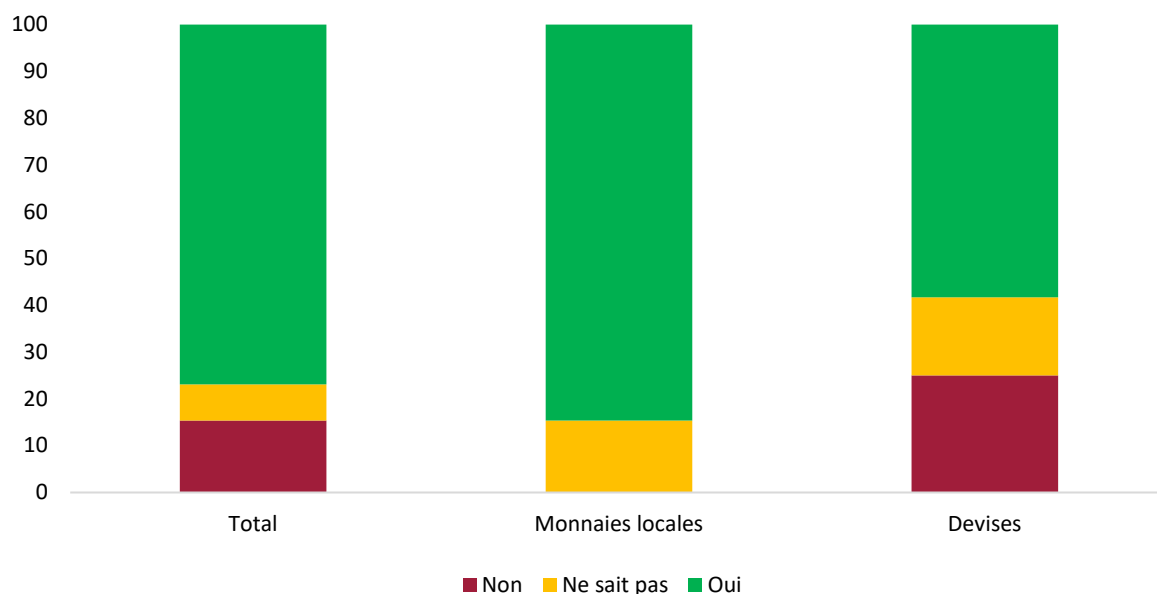
Figure 3 – Prêts non productifs en pourcentage du total des prêts, Afrique de l'Ouest



Source : Indicateurs de solidité financière du FMI.

Remarque : les chiffres concernent la dernière période pour laquelle des données sont disponibles (elle varie d'un pays à l'autre).

Figure 4 – Prévisions relatives aux activités et aux financements au cours des 12 prochains mois (% des banques ayant répondu), Afrique de l’Ouest



Source : enquête 2023 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Remarque : les chiffres en monnaies locales et étrangères correspondent aux résultats pour les banques qui ont répondu « oui » à la question générale (première barre du graphique).

La majorité des banques d’Afrique de l’Ouest s’attendent à une hausse de la demande de crédit en monnaies locales, en particulier parmi les petites et moyennes entreprises, mais elles restent prudentes dans leurs décisions de prêt. Lors de l’enquête 2022, 50 % des banques interrogées dans la sous-région anticipaient un durcissement supplémentaire des normes de crédit sur les 12 mois suivants par rapport à 2022. Cependant, 33 % seulement des banques interrogées en 2023 ont déclaré avoir durci leurs conditions d’octroi de crédit au cours des 12 derniers mois. De nombreuses banques s’attendent à ce que ces conditions restent inchangées au cours des 12 prochains mois (58 %). Toutefois, une banque sur trois prévoit un nouveau durcissement des conditions de prêt, contre seulement 8 % un assouplissement, ce qui fait ressortir un durcissement net de 25 %. S’agissant des prêts aux petites et moyennes entreprises, 79 % des banques interrogées en 2023 prévoient une augmentation de la demande de prêts en monnaies locales, une proportion en baisse par rapport à l’année dernière (90 %) en raison du resserrement des conditions monétaires en 2023 par rapport à 2022. De même, 17 % des banques interrogées en 2023 s’attendent à une augmentation de la demande de prêts aux petites et moyennes entreprises en devises, contre 20 % en 2022. Il est toutefois à noter que l’échantillon de l’enquête 2023 est plus petit et présente un chevauchement limité avec celui de 2022.

Figure 5 – Évolution attendue de la demande de crédit au cours de l'année à venir (% des banques ayant répondu), Afrique de l'Ouest

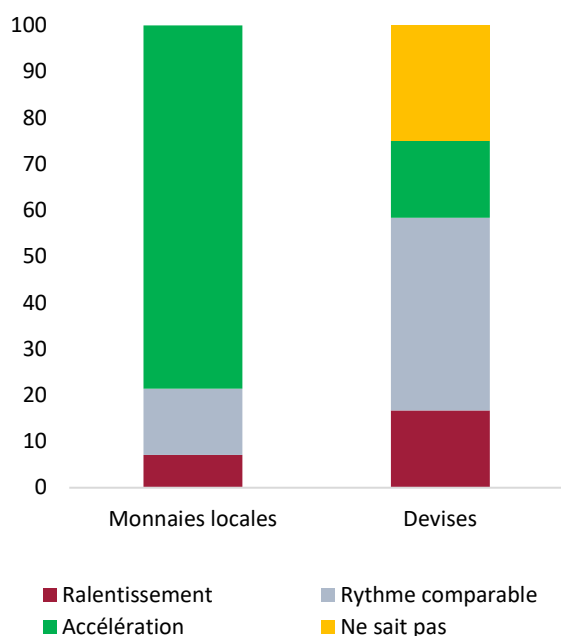
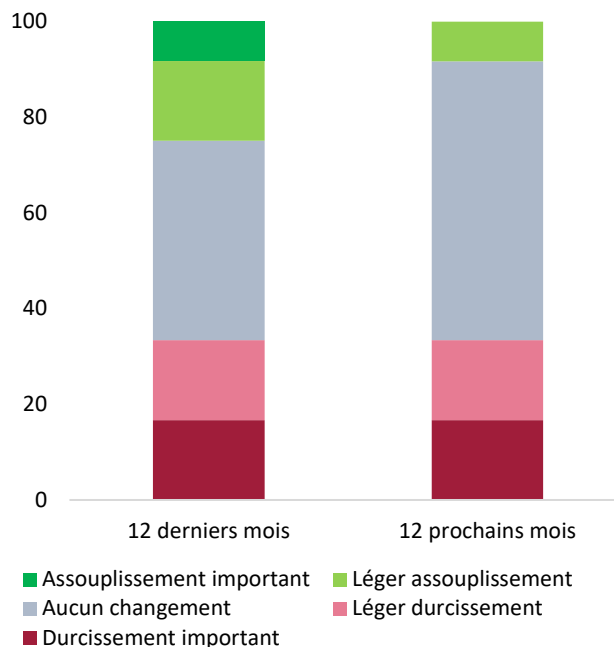


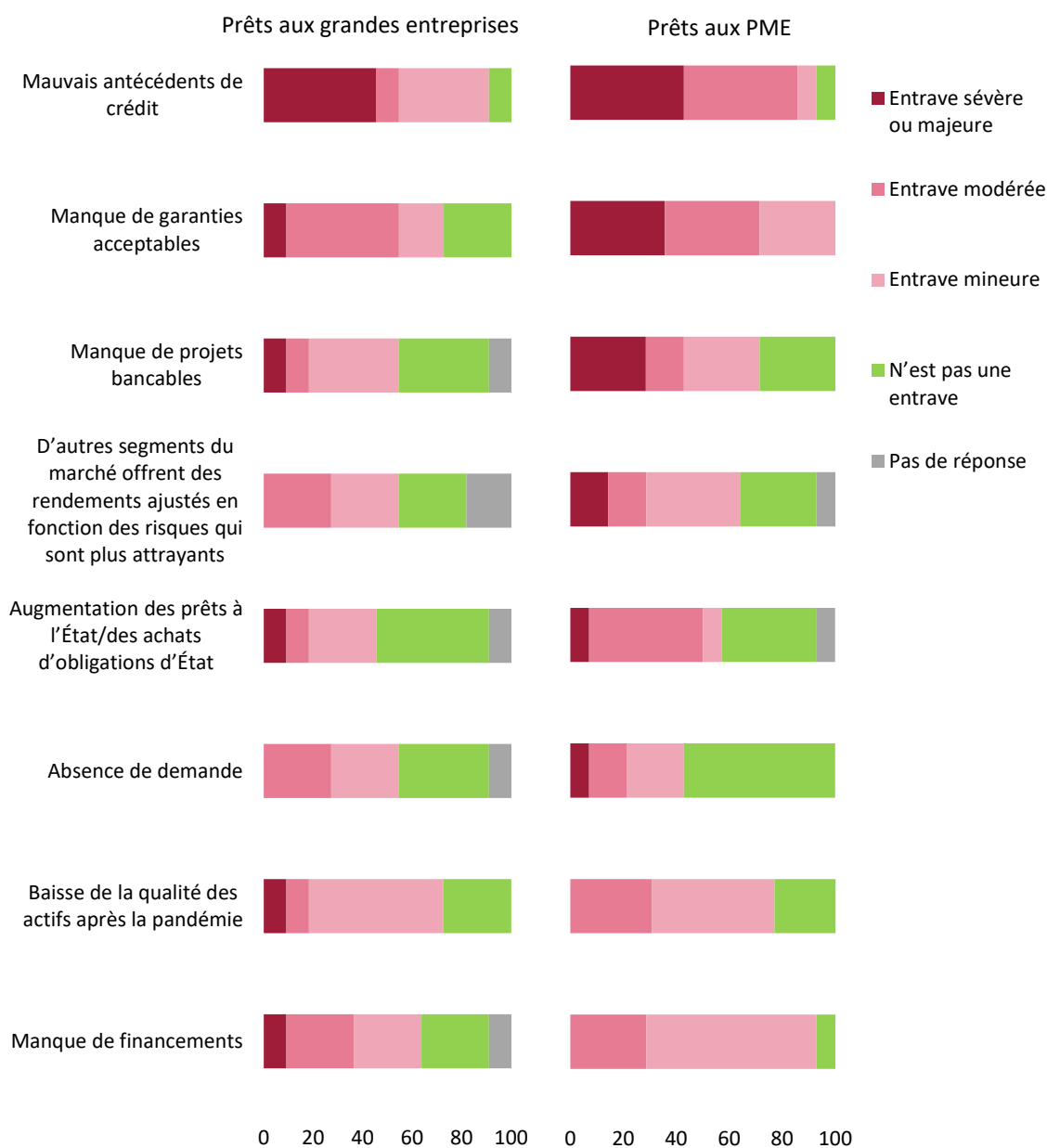
Figure 6 – Évolution passée et future des critères d'octroi de crédit (% des banques ayant répondu), Afrique de l'Ouest



Source : enquête 2023 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Les mauvais antécédents de crédit et le manque de garanties acceptables demeurent des entraves essentielles à l'octroi de prêts (figure 7). Bon nombre des banques interrogées considèrent ces deux facteurs comme des entraves majeures ou très sévères pour les entreprises. La baisse de la qualité des actifs est citée moins souvent que dans les autres régions. Comme dans les éditions précédentes de l'enquête de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique, le manque de projets bancables demeure une entrave non négligeable, en particulier pour les petites et moyennes entreprises. En outre, par rapport aux éditions précédentes de l'enquête, l'impact de l'augmentation des prêts à l'État constitue une entrave supplémentaire à l'octroi de prêts au secteur privé.

Figure 7 – Facteurs limitant l’offre de crédit (% de banques ayant répondu), Afrique de l’Ouest



Source : enquête 2023 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Encadré 1 – Les financements à long terme au Ghana : secteur bancaire et marchés des capitaux

Dans cet encadré sont examinées les principales composantes du système financier ghanéen, dont le marché obligataire, le marché des actions et les fonds de pension. Le contenu s’appuie sur un diagnostic pays récent de Making Finance Work for Africa – ALTFI/MFW4A (2022) – consacré au Ghana, qu’il complète par des données actualisées.

En dépit des nombreuses réformes constructives menées ces dernières années, le Ghana a basculé dans le surendettement et son économie demeure vulnérable, avec une croissance irrégulière du PIB (5,4 % en 2021 et 3,2 % en 2022¹¹). Le pays est engagé dans un processus de restructuration de sa dette et connaît une forte inflation. En 2021, le stock estimé de dette publique était de 351,7 milliards de cedis (57,2 milliards de dollars). La dette extérieure s’élevait à 170 milliards de cedis (27,6 milliards de dollars) et la dette intérieure à 181,7 milliards de cedis (29,5 milliards de dollars) (République du Ghana,

¹¹ <https://www.worldbank.org/en/country/ghana/overview>.

ministère des Finances, 2021). Le ratio dette/PIB était de 89 % en 2022, soit un pourcentage nettement supérieur à celui de certaines autres économies de la région (figure 8).

L'endettement déjà élevé s'est aggravé dans le contexte de la hausse des prix des matières premières de 2021 à 2022, principalement en raison du renchérissement des denrées alimentaires, qui a entraîné une réduction des réserves internationales. L'indice moyen des prix à la consommation a augmenté de 31,5 % en 2022, avec un pic à +54,1 % à la fin de l'année. L'État fait un usage intensif de sa facilité de découvert auprès de la banque centrale du Ghana (7 % du PIB en 2022). Par conséquent, les mesures de politique monétaire de cette dernière (qui a relevé ses taux de 14,5 % à 28 % au cours de l'année) n'ont pas produit les résultats escomptés. L'inflation a augmenté tout au long de 2022 et reste élevée en 2023 (figure 9).

Figure 8 – Dette publique (% du PIB)

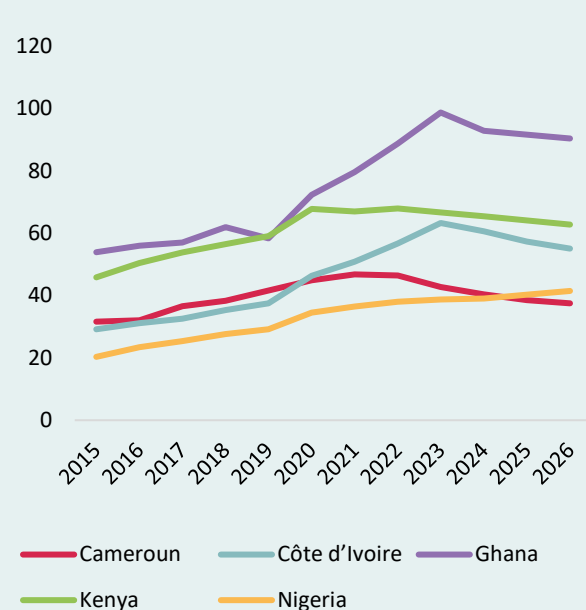
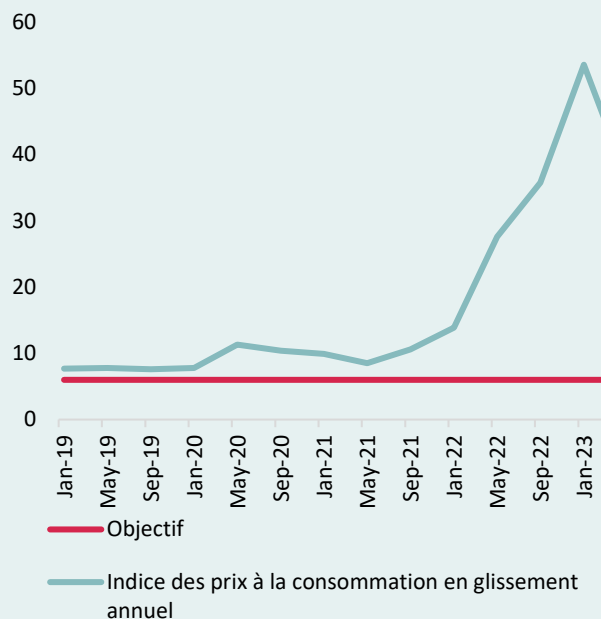


Figure 9 – Dette publique (% du PIB)



Source : FMI (2022a), services statistiques du Ghana (2023).

Remarque : les estimations concernant la dette portent sur la période après 2021 pour le Ghana et le Cameroun, et après 2022 pour les autres pays.

Des mesures d'ajustement budgétaire fortes permettront de remédier à ces difficultés. Un programme de restructuration de la dette a été lancé fin 2022 pour faire face au problème de viabilité de la dette. En mai 2023, le conseil d'administration du FMI a approuvé un accord sur 36 mois au titre de la facilité élargie de crédit d'environ 3 milliards de dollars afin de renforcer les mesures prises par le gouvernement et de poser les bases d'une croissance durable et inclusive.

Vue d'ensemble du secteur bancaire

L'environnement économique se caractérise par un système financier dominé principalement par les banques (23 banques à la fin de 2022). Le secteur bancaire ghanéen est de taille relativement réduite (les actifs bancaires représentaient environ 38 % du PIB nominal en 2020) mais il se développe. On observe une progression régulière du total des dépôts, qui représentent la principale source de financement.

Malgré la croissance des dépôts, l'offre de crédit au secteur privé reste faible. Le crédit bancaire net (la part des prêts après provisions pour pertes rapportée au total des actifs) a sensiblement diminué, passant de 43 % en 2015 à 29 % à peine début 2019, et il reste depuis lors inférieur à 30 %. Cette diminution s'est traduite par une baisse du ratio prêts/dépôts. En 2021, le crédit bancaire au secteur privé représentait 12 % du PIB, soit l'un des niveaux les plus bas parmi les pays de la région¹². La faiblesse de l'offre de crédit au secteur privé s'explique en partie par le niveau élevé des ratios de prêts non productifs, qui exerce une pression sur les marges des banques et continuent de saper la confiance dans le système financier et l'activité de prêt aux petites et moyennes entreprises. En effet, malgré un léger recul à la faveur des mesures réglementaires mises en œuvre par la Banque du Ghana, le ratio de prêts non productifs reste élevé, à 15 % en septembre 2022 (contre 17 % en septembre 2019).

¹² Côte d'Ivoire (21,8 %), Kenya (30,9 %) et Nigeria (12,2 %).

Le ratio d'adéquation des fonds propres du secteur a diminué, passant de 19,6 % à la fin de 2021 à 16,6 % à la fin de 2022. La Banque du Ghana attribue la dégradation de l'adéquation des fonds propres à des pertes sur investissements en valeur de marché conjuguées à une expansion des actifs pondérés en fonction des risques. Les perspectives en matière d'adéquation des fonds propres dans le secteur dépendent désormais largement de la mise en œuvre du programme d'échange de la dette intérieure contre des obligations en monnaie locale. En théorie, les banques ont participé à l'échange sur une base volontaire. Néanmoins, les nouvelles obligations reçues au titre de cet échange présentent une pondération de risque égale à zéro, contre 100 % pour les anciennes obligations, ce qui implique une charge de capital importante pour les banques non participantes. La Banque du Ghana indique que les 23 banques universelles ont participé à l'échange et prévoit que certaines banques subiront des pertes importantes dans ce contexte. Les indicateurs d'adéquation des fonds propres pourraient ainsi se détériorer plus encore. Dans cette perspective, la Banque du Ghana a abaissé le ratio minimum d'adéquation des fonds propres à 10 % (contre 13 % au 31 décembre 2022).

Figure 10 – Indicateurs du secteur bancaire

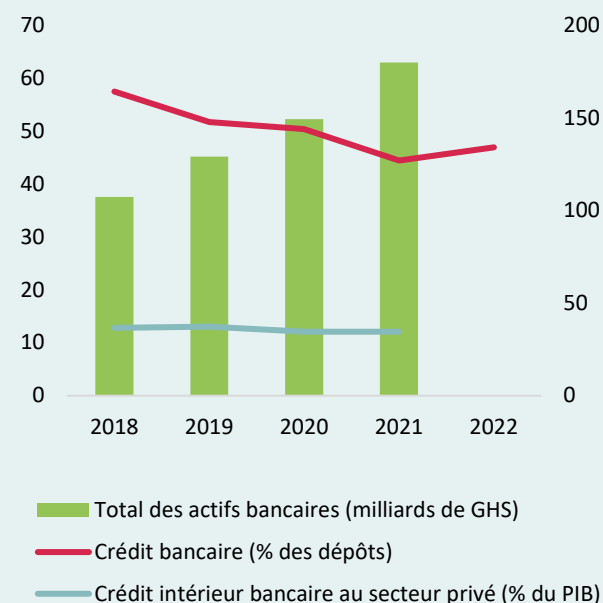
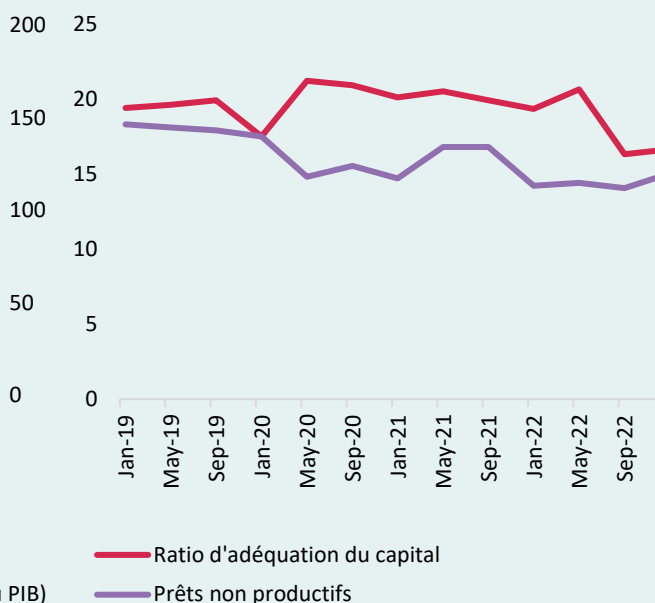


Figure 11 – Indicateurs de solidité des banques (%)



Source : Banque du Ghana (2023) et Banque mondiale (2022a).

Marché obligataire et marché des actions

L'État est à l'origine de la majorité des émissions obligataires. Les émissions d'État et le déficit budgétaire ont augmenté plus de deux fois plus que le total des actifs du secteur bancaire entre 2019 et 2021 (figure 12). La forte activité d'émission obligataire a créé un marché acheteur et affecte la capacité du marché à investir dans d'autres actifs, en particulier ceux du secteur privé. Les banques et les investisseurs institutionnels préfèrent investir dans des titres d'État plutôt que dans le secteur privé. En 2021, les banques détenaient 30,4 % des obligations souveraines, contre 28,8 % en 2020. Les obligations d'État sont également attrayantes pour les investisseurs puisque l'émission de dette reste concentrée sur des échéances courtes. On observe que 67 % des titres d'État émis en 2022 ont une durée inférieure ou égale à un an (figure 13).

Figure 12 – Besoins de financement de l'État
(millions de GHS)

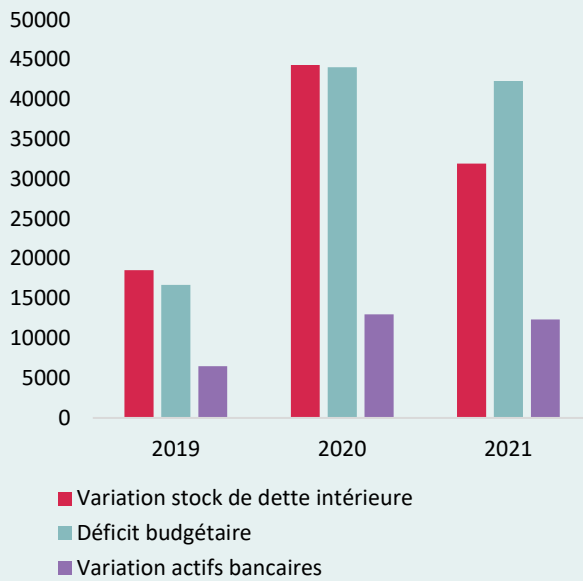
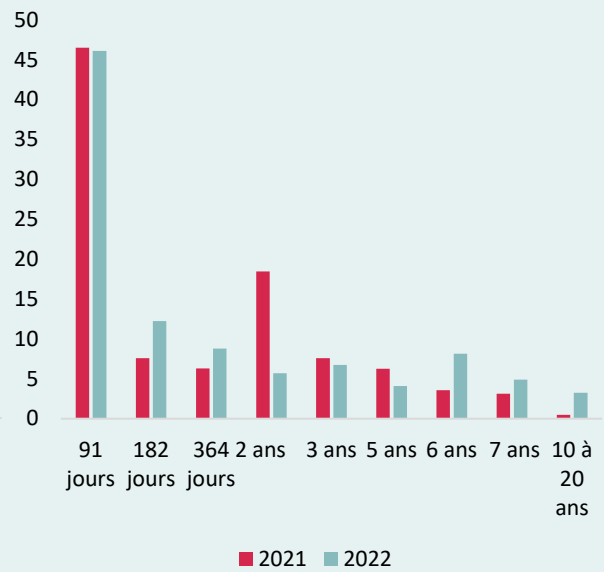


Figure 13 – Volume brut des émissions de l'État, par échéance (%)



Source : ministère des finances, rapport annuel 2021 sur la dette publique / calendrier des émissions du ministère des finances (ministère ghanéen des finances, 2021a et 2021b).

Le volume important des émissions souveraines implique une diminution de la taille, et par conséquent de la liquidité, des autres obligations. En règle générale, la fréquence d'émission des obligations d'État est environ trois fois plus élevée que celle des obligations d'entreprises (figure 14). En outre, au vu de la capitalisation totale et des volumes d'échanges sur le marché des actions, les obligations d'État sont privilégiées par rapport aux obligations locales et d'entreprises (figure 15).

Le nombre de sociétés cotées sur le marché des actions a diminué ces dernières années et semble s'être stabilisé à 37. Le volume d'échanges, bien que toujours faible, est passé de moins de 20 millions de cedis (3,51 millions de dollars) en mars 2019 à 168 millions de cedis (14,11 millions de dollars) en mars 2023. Cependant, deux sociétés étrangères cotées sur le marché secondaire au Ghana, MTN Ghana et Tullow Oil, représentaient environ 58 % de la capitalisation en mars 2023.

Figure 14 – Nombre d'émissions par catégorie

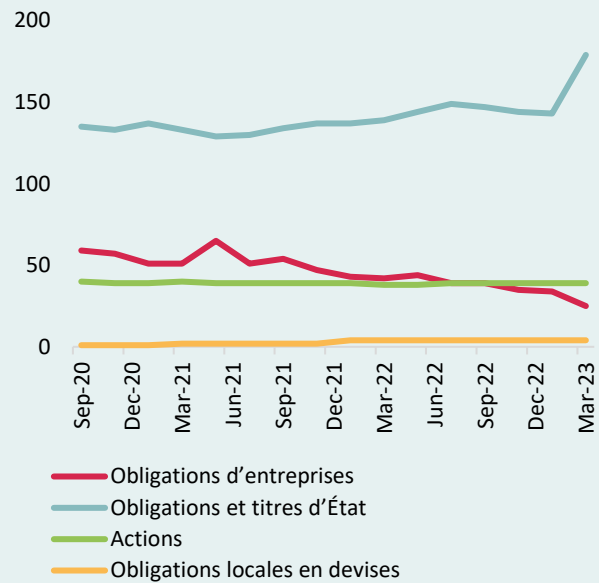
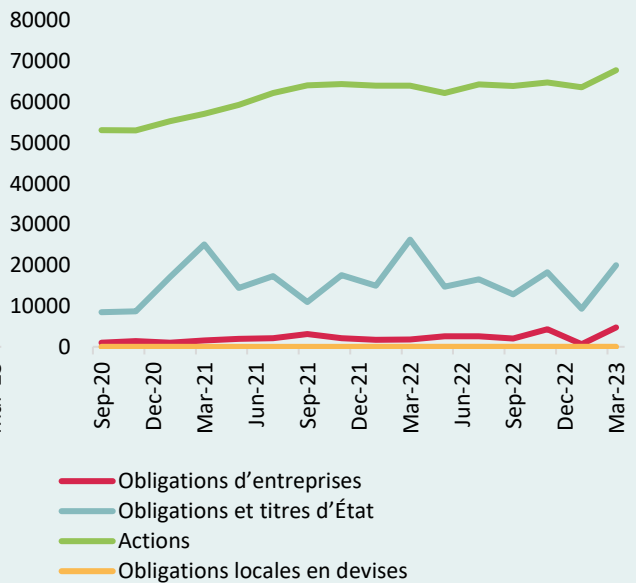


Figure 15 – Capitalisation par catégorie (millions de GHS)



Source : Bourse du Ghana (2023).

Investisseurs institutionnels

Le système de fonds de pension à trois piliers peut constituer une source importante de croissance du capital d'investissement. Il a augmenté de 18 % entre 2020 et 2021, atteignant 33,5 milliards de cedis (5,4 milliards de dollars) en valeur nominale en 2021. Les régimes de retraite privés, qui comprennent les régimes obligatoires du deuxième pilier et les régimes facultatifs du troisième pilier, représentent ensemble 71 % du total des fonds de pension sous gestion. Les régimes obligatoires du premier pilier gérés dans le cadre du régime national de sécurité sociale de base représentaient 29 % du total des actifs des fonds de pension à la fin de 2021 (figure 16). À la fin de 2021, environ 84 % des fonds de pension privés, soit plus de 23 milliards de cedis (3,7 milliards de dollars), étaient investis dans des obligations et titres d'État, ce qui a contribué au problème d'éviction associé aux emprunts d'État (figure 17).

Figure 16 – Évolution des fonds de pension

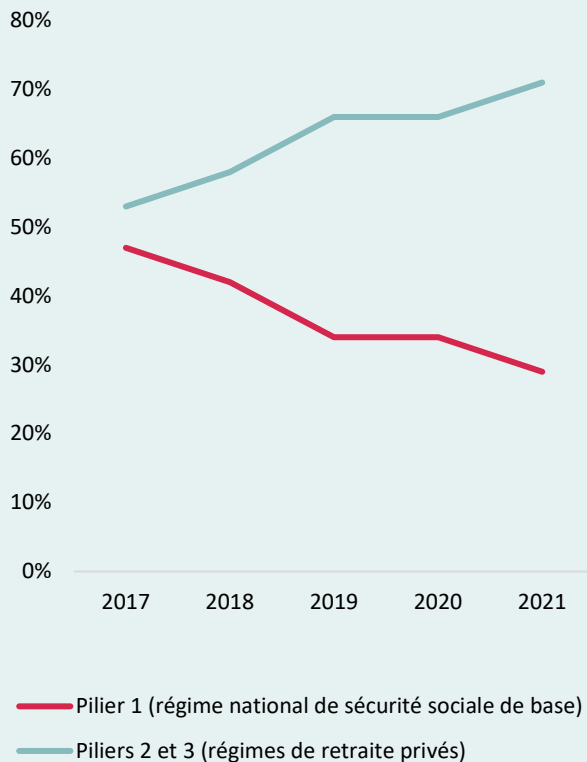
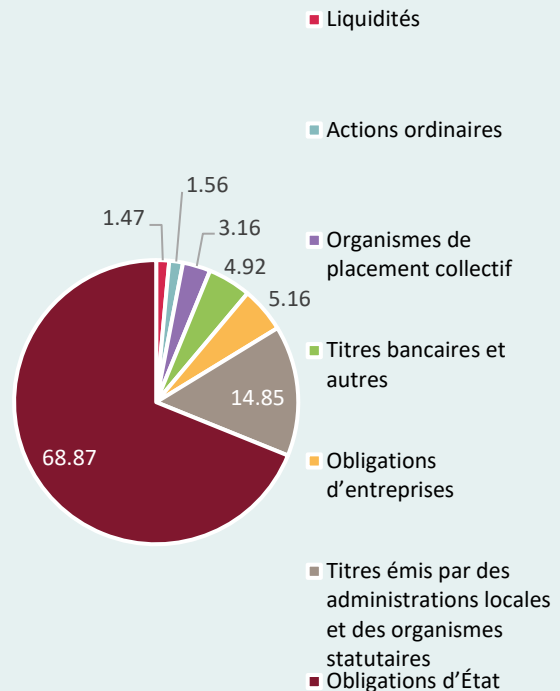


Figure 17 – Investissements des fonds de pension des 2^e et 3^e piliers



Source : Autorité nationale de régulation des pensions (2021).

Moins de 12 % des investissements des fonds de pension vont vers des catégories d'investissements à plus haut risque.

Les gestionnaires de fonds de pension privilégient toujours les investissements dans les obligations et bons d'État, les dépôts à terme bancaires et les produits similaires, plutôt que dans le secteur privé. Ils ne disposent généralement pas d'informations suffisantes sur le risque associé aux investissements dans le secteur privé, et les produits locaux ou les placements proposés souvent ne correspondent pas aux structures d'engagements à long terme des fonds de pension (IFC/BAfD/MFW4A, 2022).

Conclusion

Bien que le Ghana ait progressé dans la restructuration de sa dette et conclu un accord avec le FMI, la période à venir restera difficile pour son secteur financier. Il est nécessaire d'approfondir et de diversifier les marchés des capitaux afin de répondre aux besoins de financement à long terme de l'économie. La forte demande de financement public induit également un effet d'éviction sur les financements du secteur privé, ce qui menace la croissance économique. Enfin, la forte dépendance des banques et des fonds de pension à l'égard des titres d'État fait ressortir les risques pour la stabilité macrofinancière.

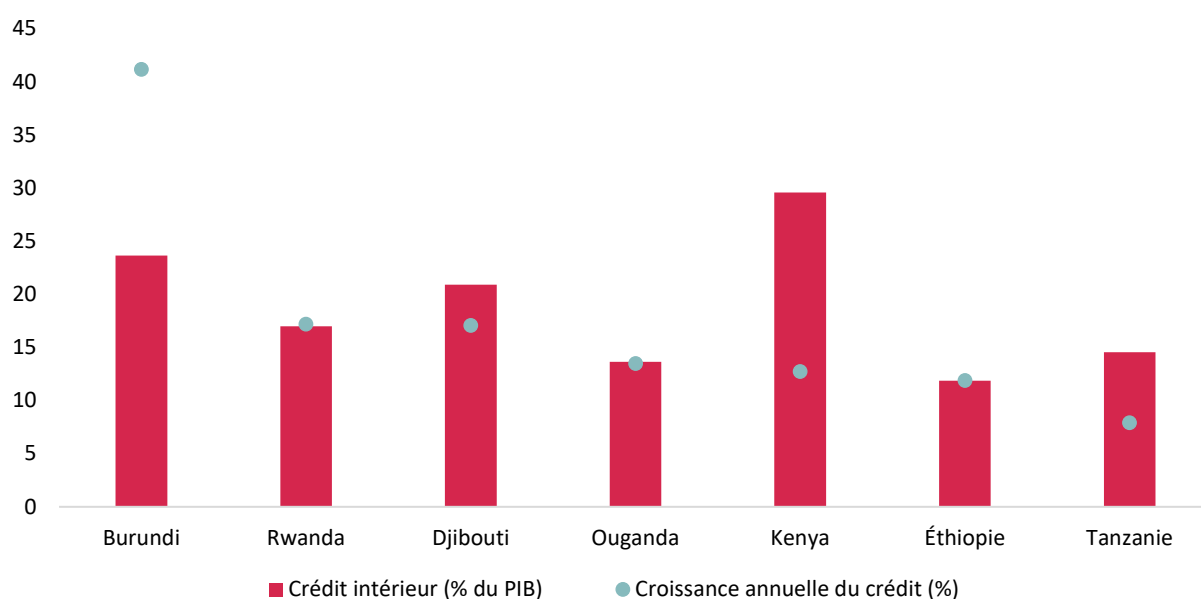
Le secteur bancaire en Afrique de l'Est

La concentration bancaire est forte dans les sous-régions africaines, mais en Afrique de l'Est, le secteur est plus concurrentiel qu'en Afrique australe, en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest. Selon les dernières données de Moody's Analytics BankFocus (tableau A2 en annexe), l'Afrique de l'Est compte au total 142 banques. Parmi les sous-régions d'Afrique subsaharienne, elle présente la plus faible concentration du secteur bancaire, telle que mesurée par la moyenne pondérée de la part des actifs détenus par les trois plus grandes banques. Ce niveau de concurrence relativement élevé s'explique principalement par la situation au Kenya (où le taux de concentration du marché est de 37 %) et, dans une moindre mesure, en Ouganda (48 %) et en Tanzanie (58 %), où la concentration du marché est relativement faible et les banques sont plus nombreuses. Le Burundi, Djibouti et l'Éthiopie restent les marchés les plus concentrés (plus de 70 %), chacun comptant un plus petit nombre de banques, signe d'une concurrence atone, d'une faible intermédiation financière et de taux de crédit élevés.

Le degré de profondeur financière et la croissance du crédit varient d'un pays à l'autre en Afrique de l'Est (figure 18). Le ratio moyen pondéré crédit intérieur/PIB est de 23 % pour la sous-région. Parmi les pays d'Afrique de l'Est, le Kenya présente le marché financier le plus avancé, avec un ratio crédit/PIB de 30 %. Viennent ensuite le Burundi (24 %) et Djibouti (21 %). À l'opposé, l'Éthiopie, l'Ouganda et la Tanzanie affichent les ratios crédit/PIB les plus faibles, de respectivement 12 %, 14 % et 15 %, malgré la présence d'un plus grand nombre de banques qu'au Burundi, à Djibouti et au Rwanda. En outre, selon la base de données qui suit l'évolution de l'inclusion financière dans le monde pour 2022 (Banque mondiale, 2022b), le Kenya conserve un rôle de chef de file en matière d'inclusion financière : 79 % des adultes y possèdent un compte auprès d'une banque ou d'un autre type d'institution financière ou ont utilisé un service d'argent mobile, contre 55 % pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne.

On observe une embellie progressive du crédit en Afrique de l'Est en 2022 par rapport à 2021, sauf en Éthiopie, où l'expansion du crédit a ralenti à cause de la guerre civile. Le Burundi a affiché la croissance annuelle la plus élevée (41 %), grâce à l'amélioration du climat des affaires, tandis que la Tanzanie a enregistré l'expansion la plus faible (8 %). En dépit de cet essor récent du crédit, les ratios prêts/dépôts restent inférieurs à 100 % dans tous les pays (à l'exception du Rwanda, à 102 %) et la moyenne régionale pondérée ressort à 82 %. Par conséquent, les risques de surchauffe demeurent faibles.

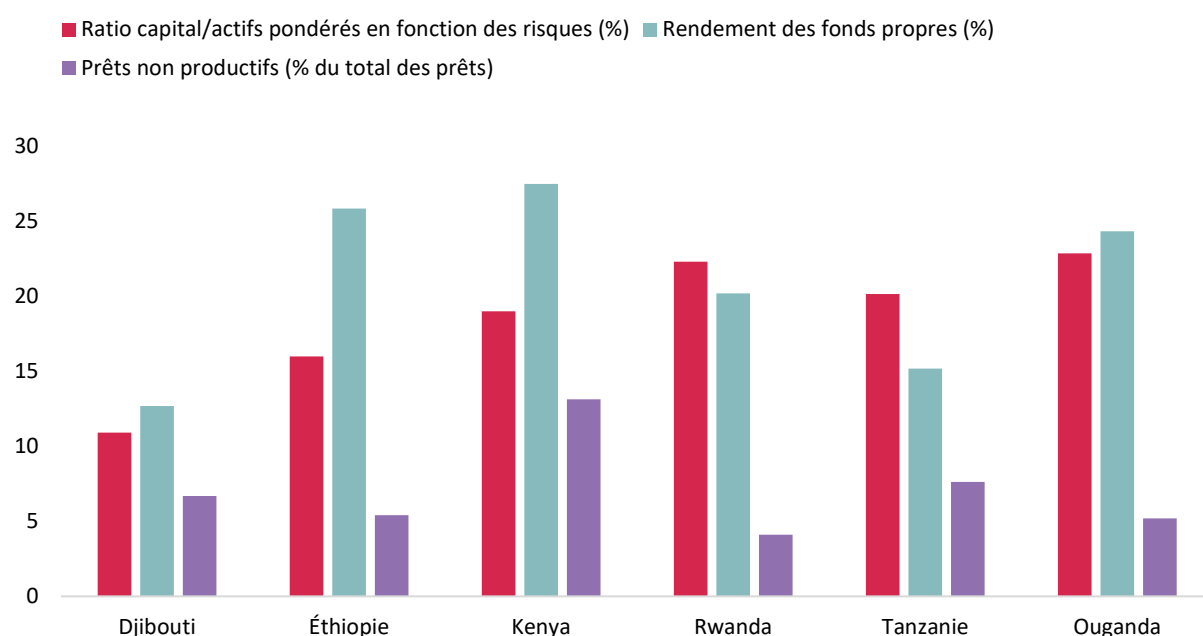
Figure 18 – Profondeur et croissance du crédit (2022), Afrique de l'Est



Source : base de données de la Banque mondiale et Moody's Analytics BankFocus.

En 2022, le secteur bancaire est resté relativement solide et stable en Afrique de l'Est malgré les difficultés causées par la pandémie de COVID-19, la guerre en Ukraine et l'inflation généralisée persistante qui a conduit à un durcissement des conditions de financement. La solidité et la stabilité du secteur financier ont été soutenues par des niveaux de fonds propres et de liquidité adéquats (figure 19), qui restent supérieurs aux exigences minimales. Le ratio moyen pondéré d'adéquation des fonds propres pour la région est proche de 19 %. Seul Djibouti fait état d'un ratio global inférieur à 15 %, tandis que d'autres pays (Rwanda, Tanzanie et Ouganda) indiquent que le capital total représente plus de 20 % des actifs pondérés en fonction des risques. La rentabilité bancaire reste solide, avec un rendement nominal moyen des fonds propres de 24 % dans l'ensemble des pays. Les ratios de prêts non productifs demeurent faibles, à 8 % ou moins dans tous les pays, à l'exception du Kenya (13 %). Néanmoins, comme dans les autres régions, les tensions inflationnistes et le durcissement de la politique monétaire entraîneront une augmentation des coûts d'emprunt et, à terme, des prêts non productifs. Les banques ont également intensifié leur activité de prêt aux États et aux entreprises publiques, une situation qui peut donner lieu à des risques de liquidité et de crédit dans le secteur financier. À l'avenir, les normes de surveillance et les mesures de politique générale devraient être renforcées afin d'atténuer ces risques et de maintenir la stabilité du secteur financier.

Figure 19 – Indicateurs de solvabilité, de rentabilité et de qualité des actifs, Afrique de l'Est

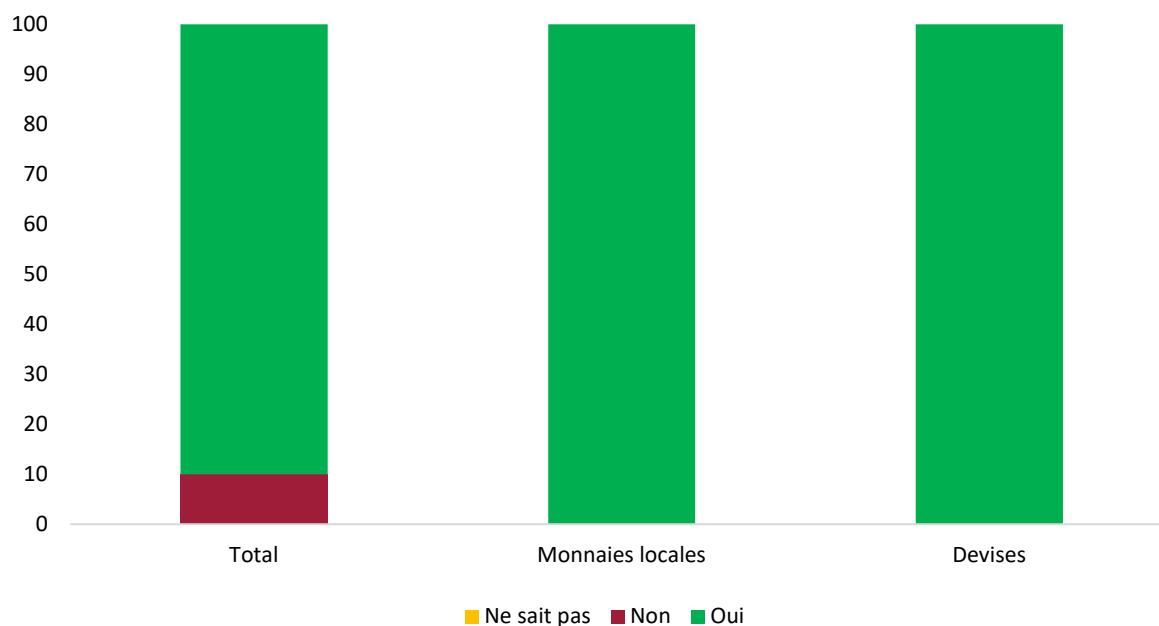


Source : Indicateurs de solidité financière du FMI, base de données de la Banque mondiale et Moody's Analytics BankFocus.

Dans l'ensemble, les banques centrales se livrent à un délicat exercice d'équilibre entre le relèvement des taux directeurs pour lutter contre la forte inflation et le soutien à la reprise économique et à la stabilité financière. Les pays d'Afrique de l'Est restent vulnérables au sortir de la pandémie. La guerre en Ukraine et le durcissement des conditions de financement à l'échelle mondiale ont entraîné une hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, exacerbant les tensions inflationnistes. La forte dépendance à l'égard des importations, en particulier de pétrole, a provoqué des tensions sur les taux de change et des dépréciations monétaires. La capacité budgétaire des pays d'Afrique de l'Est est limitée et les banques centrales sont donc confrontées à un arbitrage stratégique entre le soutien à la reprise économique et les décisions de resserrement monétaire permettant de lutter contre la forte inflation. Cependant, les pays mettent lentement fin à un système de monnaie de réserve accommodant et se tournent vers un cadre de politique monétaire basé sur un taux d'intérêt cible pour orienter les décisions de politique monétaire. Ce changement a pour objectif de remédier à la détérioration du lien entre masse monétaire et variables stratégiques (inflation et production) causée par l'affaiblissement du mécanisme de transmission de la politique monétaire. La prudence budgétaire demeure néanmoins essentielle parce que la politique monétaire plus restrictive pourrait effectivement ralentir la reprise et fragiliser le secteur financier du fait d'un risque de crédit accru au sein des banques.

Parmi les banques d’Afrique de l’Est qui ont répondu à l’enquête 2023 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique, 90 % prévoient d’accroître leur activité de financement en général, soit une proportion plus élevée que dans les autres sous-régions et en hausse par rapport à 2021 (figure 20). Ce surcroît d’activité devrait concerner les opérations tant en monnaies locales qu’en devises, signe d’une ouverture financière accrue dans les pays d’Afrique de l’Est.

Figure 20 – Prévisions relatives aux activités et aux financements au cours des 12 prochains mois (% des banques ayant répondu), Afrique de l’Est



Source : enquête 2023 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Remarque : les chiffres en monnaies locales et étrangères correspondent aux résultats pour les banques qui ont répondu « oui » à la question générale (première barre du graphique).

La demande de crédit en monnaies locales devrait être plus forte, mais les banques prévoient un durcissement des normes de crédit (figures 21 et 22). Les banques s’attendent à une augmentation de la demande de prêts en monnaies locales, tandis que la demande de prêts en devises se maintiendrait globalement ou baisserait. La demande croissante de prêts pourrait continuer à subir les effets de la concurrence résultant du niveau élevé des emprunts publics. Les banques d’Afrique de l’Est prévoient également de durcir leurs conditions d’octroi de crédit au cours de l’année à venir dans une plus grande mesure que dans les autres régions d’Afrique subsaharienne. Les banques sont beaucoup plus nombreuses en proportion à envisager un durcissement des critères d’octroi au cours des 12 prochains mois (72 %) qu’un assouplissement (14 %). Plusieurs raisons peuvent expliquer ce constat, notamment les répercussions économiques prolongées de la pandémie, la guerre en Ukraine, les préoccupations concernant la qualité des actifs en lien avec la hausse des coûts d’emprunt en Afrique de l’Est et la préférence persistante pour les prêts aux États (FMI, 2023c).

Figure 21 – Évolution attendue de la demande de crédit au cours de l'année à venir (% des banques ayant répondu), Afrique de l'Est

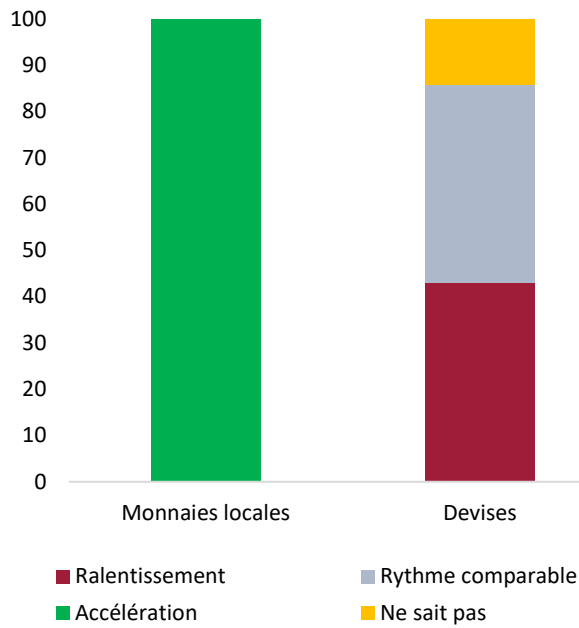
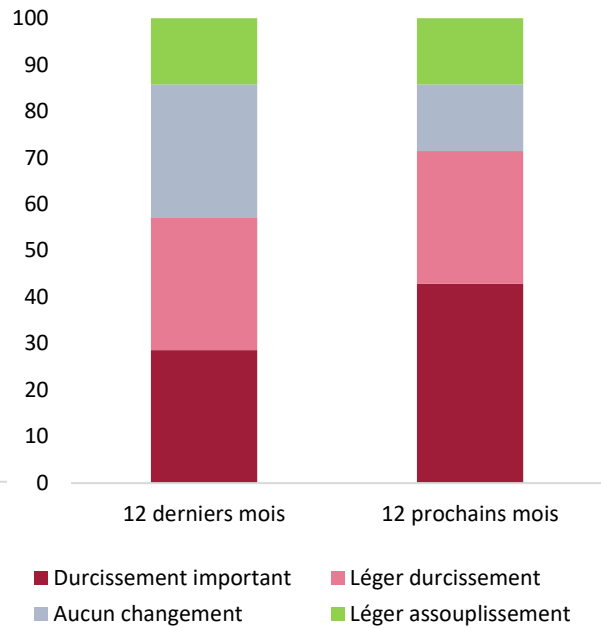


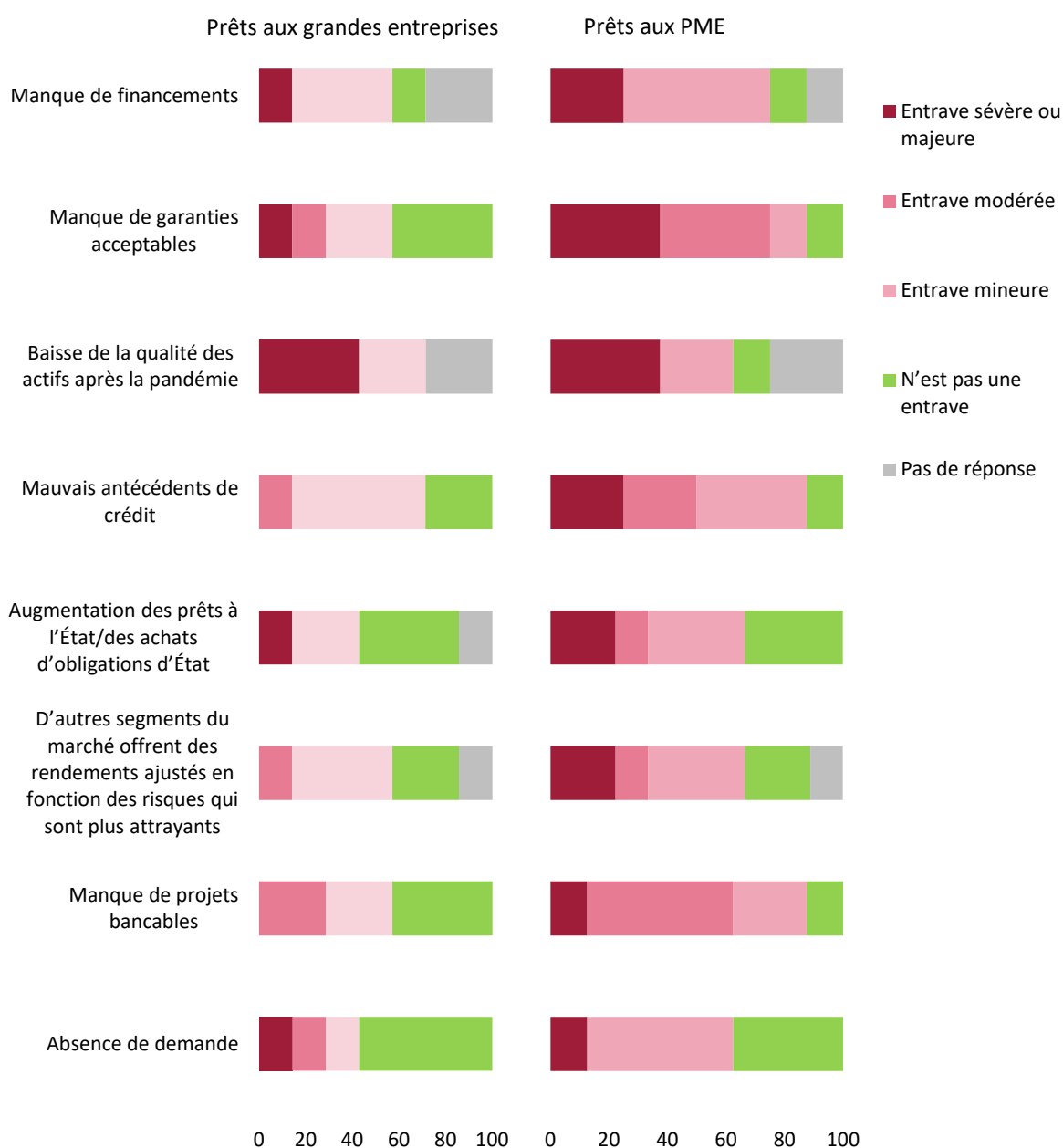
Figure 22 – Évolution passée et future des critères d'octroi de crédit (% des banques ayant répondu), Afrique de l'Est



Source : enquête 2023 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Pour les grandes entreprises, le principal facteur limitant l'offre de crédit est la baisse de la qualité des actifs à la suite de la pandémie, tandis que pour les petites et moyennes entreprises, les principaux obstacles sont le manque de garanties acceptables et la baisse de la qualité des actifs (figure 23). Les facteurs limitants sont à la fois structurels et liés à la demande, ce qui suggère que l'offre de crédit pourrait s'améliorer une fois que l'impact économique de la pandémie et les difficultés liées au durcissement des conditions de financement à l'échelle mondiale s'estomperont. Toutefois, des mesures structurelles pourraient être nécessaires pour débloquer pleinement l'offre de crédit aux entreprises, en particulier aux petites et moyennes entreprises, surtout si la crise économique actuelle entraîne une baisse de la demande extérieure et exacerbe ces entraves au niveau des entreprises.

Figure 23 – Facteurs limitant l’offre de crédit (% des banques ayant répondu), Afrique de l’Est



Source : enquête 2023 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

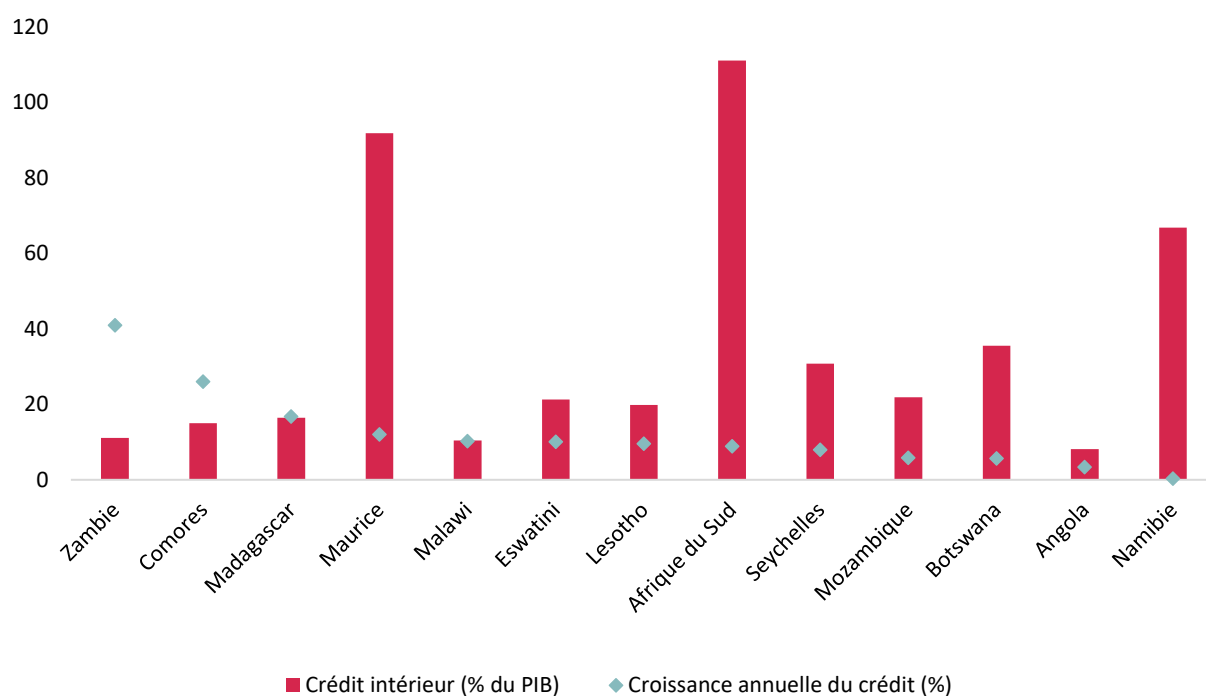
Le secteur bancaire en Afrique australe

Malgré la résilience des banques d’Afrique australe, les chocs mondiaux et nationaux ont affaibli les moteurs du crédit en 2022¹³. L’inflation mondiale persistante et le durcissement des politiques monétaires ont entraîné un renchérissement du crédit dans les pays d’Afrique australe et exercé une pression accrue sur les taux de

¹³ L’Afrique australe englobe 14 pays dotés de structures économiques très différentes : huit ont accédé au statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, cinq sont des pays à faible revenu et un est un État fragile (Comores). Cinq pays disposent d’abondantes ressources minérales et (à l’exception de l’Angola) sont importateurs nets de pétrole et de gaz.

change, ce qui a exacerbé les risques liés à l’environnement opérationnel. En revanche, puisqu’aucune des grandes économies d’Afrique australe n’est entrée en récession et que les banques ont montré une bonne résilience au cours des deux dernières années, cette sous-région a échappé à un scénario plus défavorable. La croissance médiane du crédit dans la région en 2022 (figure 24) a été modérée, à environ 10 %, sachant que la moyenne est tirée par les chiffres du Zimbabwe. Cependant, alors que la Zambie, les Comores et Madagascar ont fait état d’une croissance soutenue du crédit, en Namibie, en Angola, au Botswana et au Mozambique, la progression a été lente. En Afrique du Sud, l’expansion du crédit a atteint 9 % en 2022, un chiffre élevé en comparaison historique et dans un contexte d’affaiblissement de la croissance économique. En ce qui concerne la profondeur du crédit (crédit intérieur en pourcentage du PIB, figure 24), les marchés du crédit sont souvent peu développés en Afrique australe (avec une valeur médiane de 21 % du PIB), bien que les indicateurs varient considérablement d’un pays à l’autre, allant de 8 % du PIB en Angola (troisième économie d’Afrique subsaharienne) à 111 % du PIB en Afrique du Sud. Dans dix des 13 pays (à l’exclusion du Zimbabwe, en proie à une hyperinflation), la profondeur du crédit est inférieure à 40 %. Globalement, les banques ont conservé un bon niveau de capitalisation, de liquidité et de rentabilité, mais des écarts importants existent d’un pays à l’autre, pour des raisons tant structurelles que cycliques. Les ratios capital/actifs pondérés en fonction des risques sont restés nettement supérieurs au seuil réglementaire, avec une valeur médiane de 22 %. Seuls trois pays ont présenté des ratios inférieurs à 20 % (Madagascar, Eswatini et Namibie).

Figure 24 – Profondeur et croissance du crédit (2022), Afrique australe



Source : base de données de la Banque mondiale et Moody’s Analytics BankFocus.

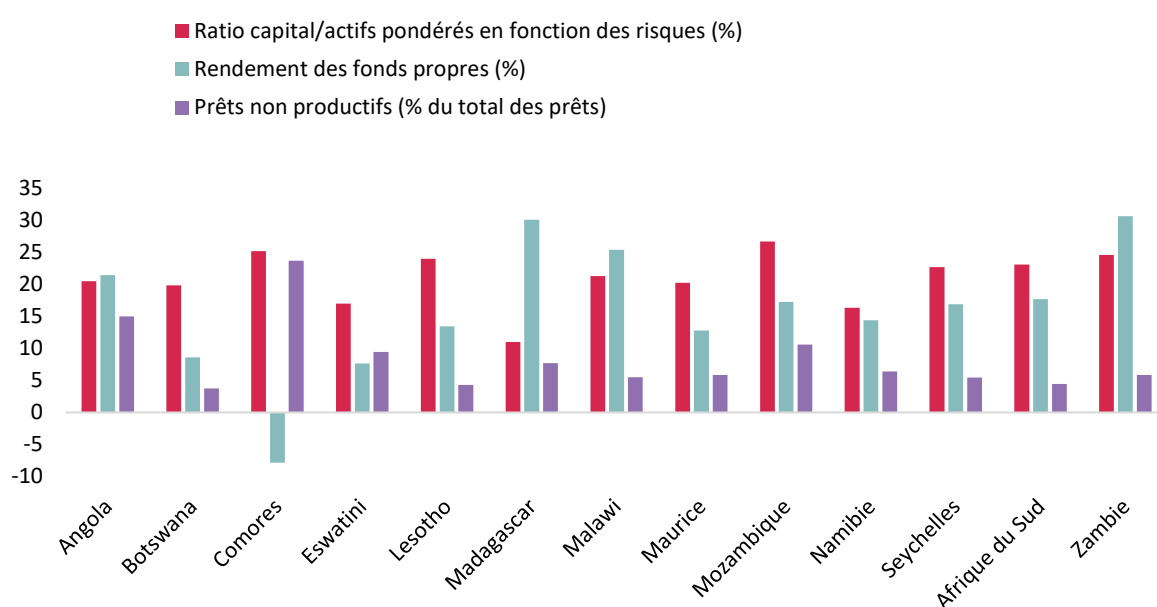
Remarque : la croissance du crédit pour le Zimbabwe est de 452 % (cette donnée ne figure pas dans le graphique).

Les risques liés à la qualité des actifs augmentent, du fait que les ménages et les entreprises continuent de pâtir d’une inflation à deux chiffres, de la hausse des taux, de la dépréciation des monnaies et des pénuries de dollars des États-Unis. Néanmoins, les ratios de prêts dépréciés (prêts non productifs) étaient de 6 % en moyenne, dépassant 10 % dans seulement quatre pays (Angola, Mozambique, Comores et Malawi). Les prix élevés des produits de base ont des incidences positives pour les économies d’Afrique australe riches en matières premières (Angola, Afrique du Sud, Mozambique et Zambie) et pour l’environnement opérationnel des banques. Cependant, la forte baisse des prix des matières premières qui devrait intervenir sous l’effet du ralentissement généralisé, en particulier en Chine, partenaire commercial majeur de la région, représentera un risque important pour la qualité des actifs en 2023.

Le surendettement public reste le principal risque pour les profils financiers des banques d'Afrique australe.

En Afrique du Sud, les avoirs en obligations souveraines représentent un peu plus de 15 % des actifs bancaires, mais cette proportion monte à 35 % pour les petites banques (Banque centrale sud-africaine, 2023), ce qui présente des risques pour ces établissements qui ont généralement des actifs de qualité inférieure et des volants de fonds propres plus réduits que les grandes banques. Les négociations pour la restructuration de la dette extérieure du Malawi se poursuivent. La Zambie est quant à elle parvenue à un accord au niveau des services sur un programme de facilité de crédit prolongé de 38 mois. Toutefois, des dégradations de note souveraine supplémentaires pourraient conduire à de nouvelles révisions à la baisse des notes des banques en 2023. En Zambie, les difficultés concernant la dette souveraine pourraient également avoir des répercussions sur le secteur financier, qui détient une grande partie de la dette intérieure et est fortement exposé au secteur public. Au Malawi, les avoirs importants en titres d'État (environ 32 % des actifs bancaires) contribuent à la rentabilité des banques, mais ces financements induisent également un effet d'éviction sur le crédit au secteur privé et présentent des risques potentiels compte tenu du surendettement actuel de l'État.

Figure 25 – Indicateurs de solvabilité, de rentabilité et de qualité des actifs, Afrique australe

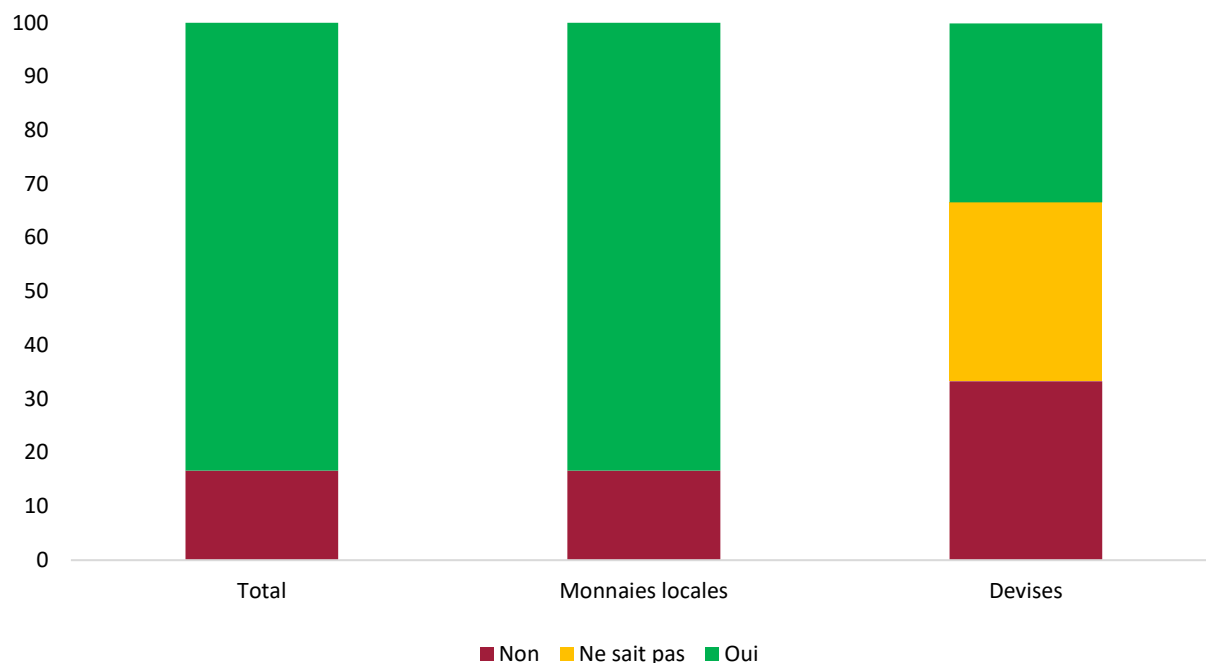


Source : Indicateurs de solidité financière du FMI, base de données de la Banque mondiale et Moody's Analytics BankFocus.
Remarque : les données pour l'Afrique australe représentent les estimations pour la région.

Les banques d'Afrique australe prévoient, pour une grande partie d'entre elles, d'accroître leurs financements, principalement en monnaies locales.

Environ 80 % des banques envisagent d'accorder davantage de financements au cours des 12 prochains mois (figure 26), ce qui est globalement comparable au résultat pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne et reflète les attentes concernant la demande de crédit. La plupart des banques s'attendent à ce que la demande de crédit des petites et moyennes entreprises en monnaies locales augmente au cours des 12 prochains mois à un rythme similaire ou supérieur à celui des 12 derniers mois (figure 27). En revanche, l'évolution de la demande de prêts en devises leur semble plus incertaine : près de la moitié des banques indiquent ne pas savoir ce qu'il en sera ou s'attendre à un ralentissement. En conséquence, alors que la plupart des banques prévoient d'accroître leurs financements en monnaies locales, seulement un tiers se disent résolues à accorder davantage de prêts en devises.

Figure 26 – Prévisions relatives aux activités et aux financements au cours des 12 prochains mois (% des banques ayant répondu), Afrique australe



Source : enquête 2023 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Remarque : les chiffres en monnaies locales et étrangères correspondent aux résultats pour les banques qui ont répondu « oui » à la question générale (première barre du graphique).

En 2023, les banques prévoient, pour la première fois en quatre ans, que les normes de crédit resteront inchangées en Afrique australe. Les trois années précédentes, elles avaient estimé que les conditions de prêt allaient se durcir. Mais leurs prévisions de durcissement des critères ne se vérifient pas toujours dans la pratique. Dans l'enquête 2022, les banques prévoient d'appliquer des critères d'octroi de crédit plus stricts, mais les résultats de l'enquête 2023 montrent en réalité un assouplissement net de ces critères pour un tiers des banques au cours des 12 derniers mois¹⁴. La prudence s'impose toutefois lorsque l'on compare les résultats de l'enquête avec ceux de l'année précédente, car les échantillons présentent un chevauchement limité. Néanmoins, parmi les banques qui ont participé à l'enquête 2023, aucune n'a signalé un durcissement des critères d'octroi de crédit au cours des 12 derniers mois. En effet, l'Afrique australe est la seule région où aucune banque n'a durci ses normes de prêt au cours de l'année écoulée, ce qui est surprenant compte tenu du contexte macroéconomique et financier instable. Pour les 12 prochains mois, le durcissement net attendu est équivalent à zéro, puisque les banques qui prévoient de durcir ou d'assouplir leurs critères d'octroi se répartissent à parts égales. Ces perspectives sont à nouveau favorables par rapport aux autres régions, où un durcissement des conditions de prêt est attendu partout. Il est à noter que l'enquête prend principalement en compte les points de vue des petits pays, car le taux de réponse des banques d'Afrique du Sud est faible.

¹⁴ Le degré d'assouplissement net correspond à la part des banques qui assouplissent leurs normes de crédit moins la part de celles qui les durcissent. Une logique similaire s'applique lorsqu'il y a un resserrement net des normes.

Figure 27 – Évolution attendue de la demande de crédit au cours de l'année à venir (% des banques ayant répondu), Afrique australe

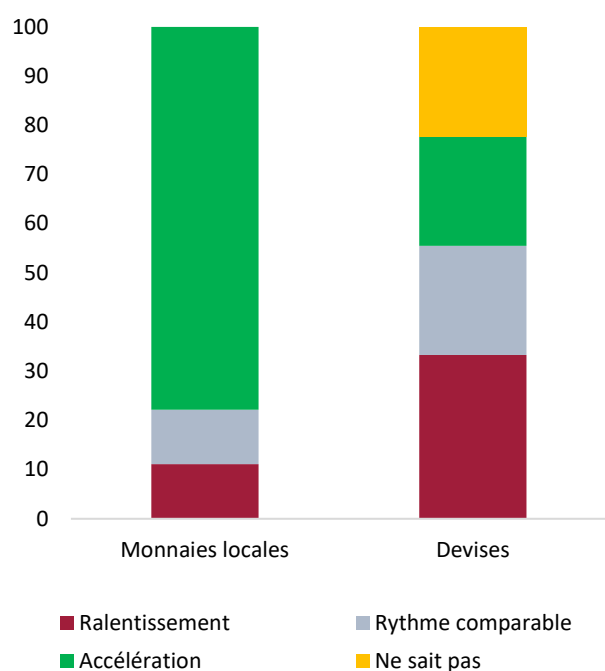
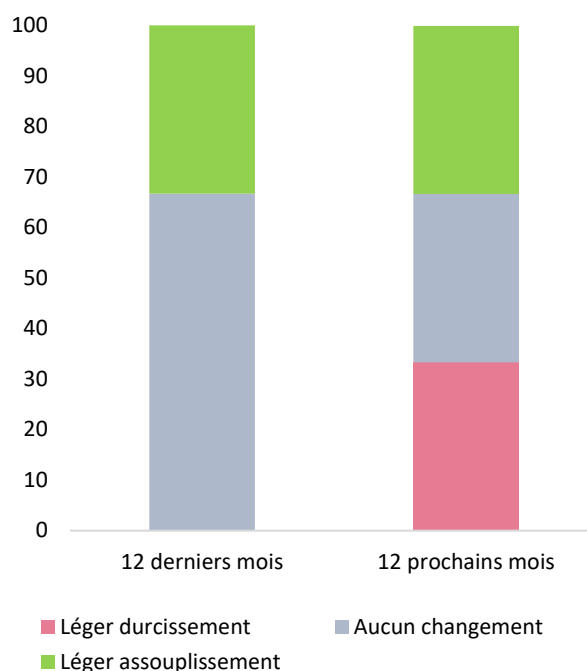


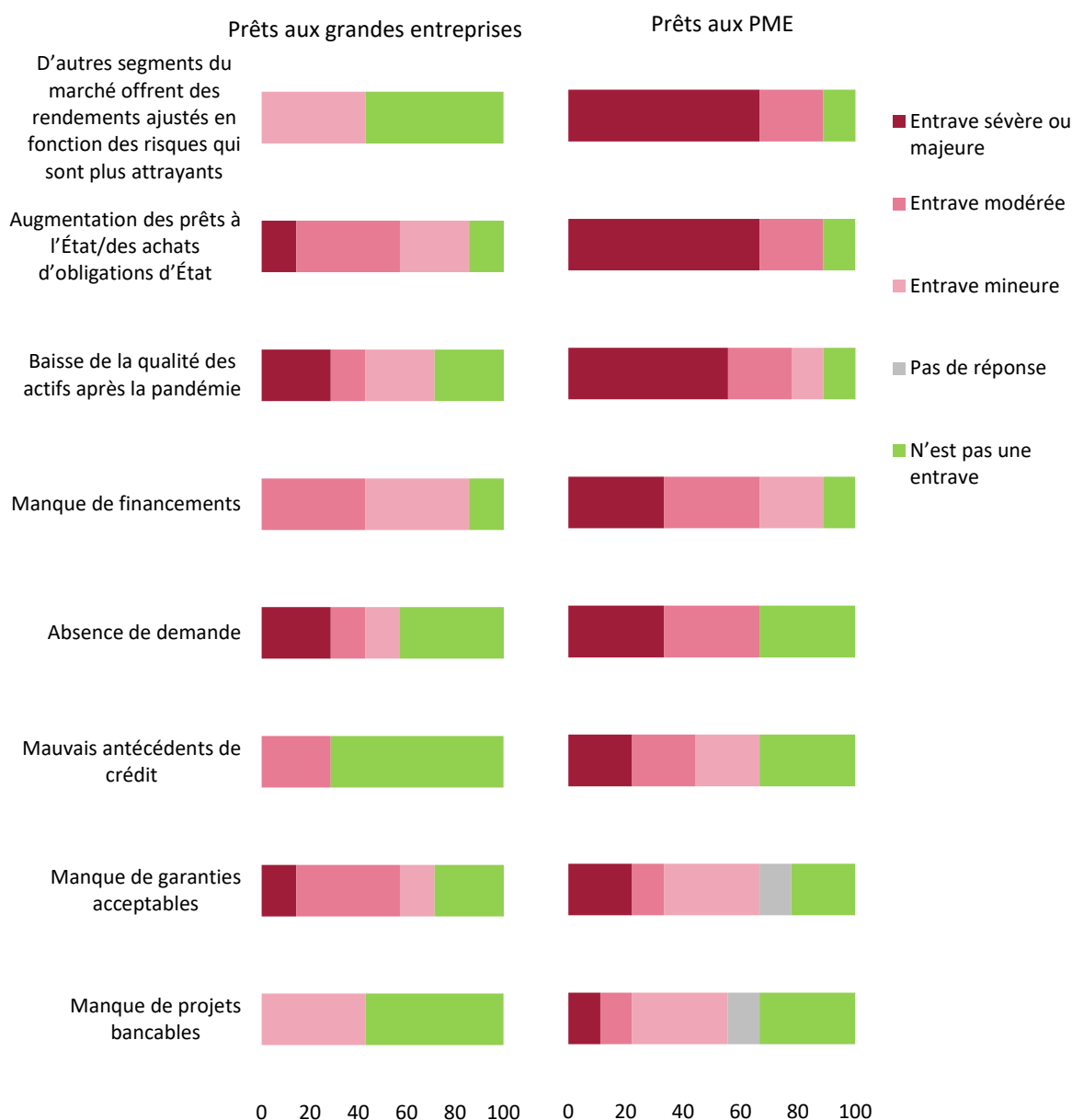
Figure 28 – Évolution passée ou attendue des critères d'octroi de crédit (% des banques ayant répondu), Afrique australe



Source : enquête 2023 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

L'effet d'éviction ressort comme une entrave majeure à l'offre de crédit en Afrique australe. Deux tiers des banques considèrent l'augmentation des prêts aux États comme une entrave majeure ou sévère à l'octroi de prêts aux petites et moyennes entreprises, contre 14 % pour les prêts aux grandes entreprises. Elles sont toutefois 40 % à considérer qu'il s'agit d'une entrave modérée pour les prêts aux grandes entreprises. Le fait que d'autres secteurs offrent de meilleurs rendements ajustés en fonction des risques est également considéré comme une entrave majeure ou sévère pour les prêts aux petites et moyennes entreprises et semble refléter le même problème. L'effet d'éviction est plus fréquemment cité que dans les éditions précédentes de l'enquête, où le manque de garanties et les mauvais antécédents de crédit étaient les deux principaux facteurs considérés comme des entraves majeures ou sévères pour les prêts aux petites et moyennes entreprises tant en Afrique australe que dans l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. Il est clair que ces facteurs restent importants pour une grande partie des banques, mais outre l'effet d'éviction, les préoccupations concernant la qualité des actifs et la demande insuffisante sont désormais considérées comme les principaux obstacles. En ce sens, les facteurs retenus comme des entraves majeures ou sévères à l'octroi de prêts aux petites et moyennes entreprises en Afrique australe sont plus variés dans l'édition actuelle de l'enquête que dans celle de 2022. Toutefois, comme les années précédentes, les obstacles auxquels sont confrontées les petites et moyennes entreprises sont à la fois plus variés et plus sévères. Par conséquent, si les banques ne prévoient pas de durcir leurs critères d'octroi de crédit, l'enquête laisse entendre que les critères existants sont appliqués de manière assez rigoureuse et que les banques restent prudentes.

Figure 29 – Facteurs limitant l’offre de crédit (% des banques ayant répondu), Afrique australe



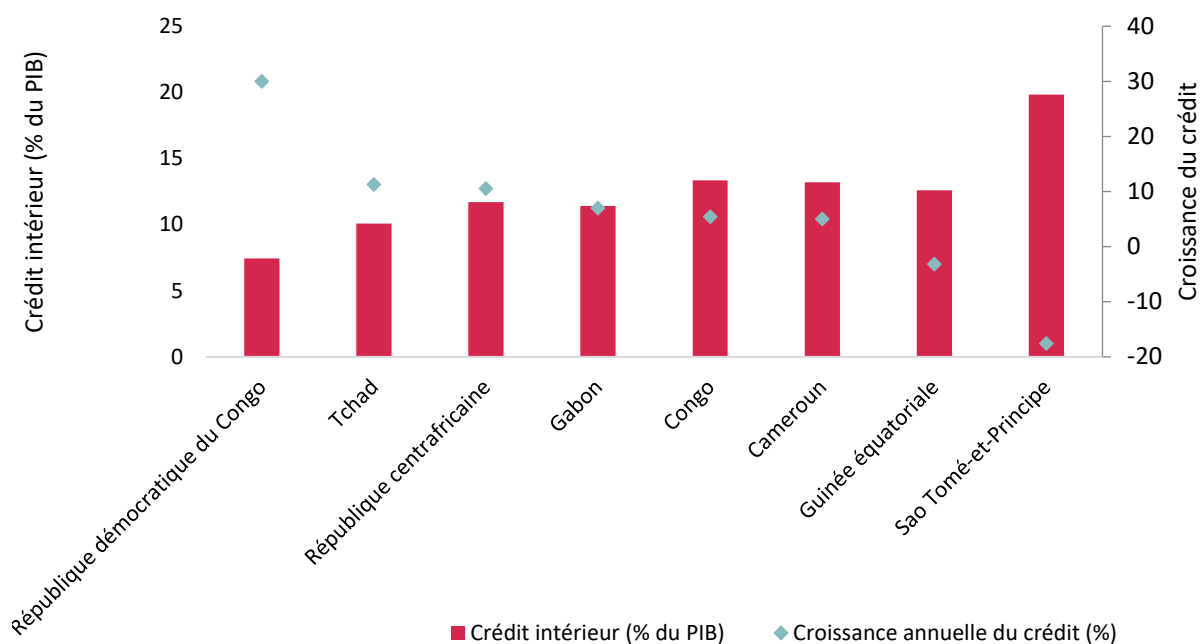
Source : enquête 2023 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Le secteur bancaire en Afrique centrale

L’Afrique centrale se caractérise toujours par le plus petit nombre de banques et la concentration bancaire la plus forte comparé aux autres régions d’Afrique. Seules 48 banques (contre 46 dans l’enquête 2022) communiquent publiquement des données (tableau A1 de l’annexe). Si l’Afrique centrale représente 14 % de la population totale de l’Afrique subsaharienne, sa part dans le PIB total de l’Afrique subsaharienne n’est que d’environ 9 % (FMI, 2023a). Les trois plus grandes économies d’Afrique centrale – la République démocratique du Congo, le Cameroun et le Gabon – contribuent à hauteur de 75 % au PIB de la région. Ces pays représentent également 87 % du total des actifs bancaires de la région, en hausse de plus de 1 point de pourcentage par

rapport à l'enquête 2022¹⁵. Les niveaux élevés de concentration bancaire entravent la concurrence et l'efficacité dans le secteur financier. Le Cameroun est le pays d'Afrique centrale qui présente la plus faible concentration bancaire (définie comme les actifs détenus par les trois principales banques), à 48 %, tout comme dans l'enquête 2022. Viennent ensuite le Tchad (70 %) et la République démocratique du Congo (74 %). Dans les plus petites économies de la région – Sao Tomé-et-Principe, République centrafricaine et Guinée équatoriale –, les banques ne communiquent pas toutes publiquement leurs actifs. Dans ces trois pays, les données fournies par Moody's Analytics BankFocus montrent ainsi une concentration bancaire de 100 % (tableau A1 en annexe).

Figure 30 – Profondeur et croissance du crédit (2022), Afrique centrale



Source : base de données de la Banque mondiale et Moody's Analytics BankFocus.

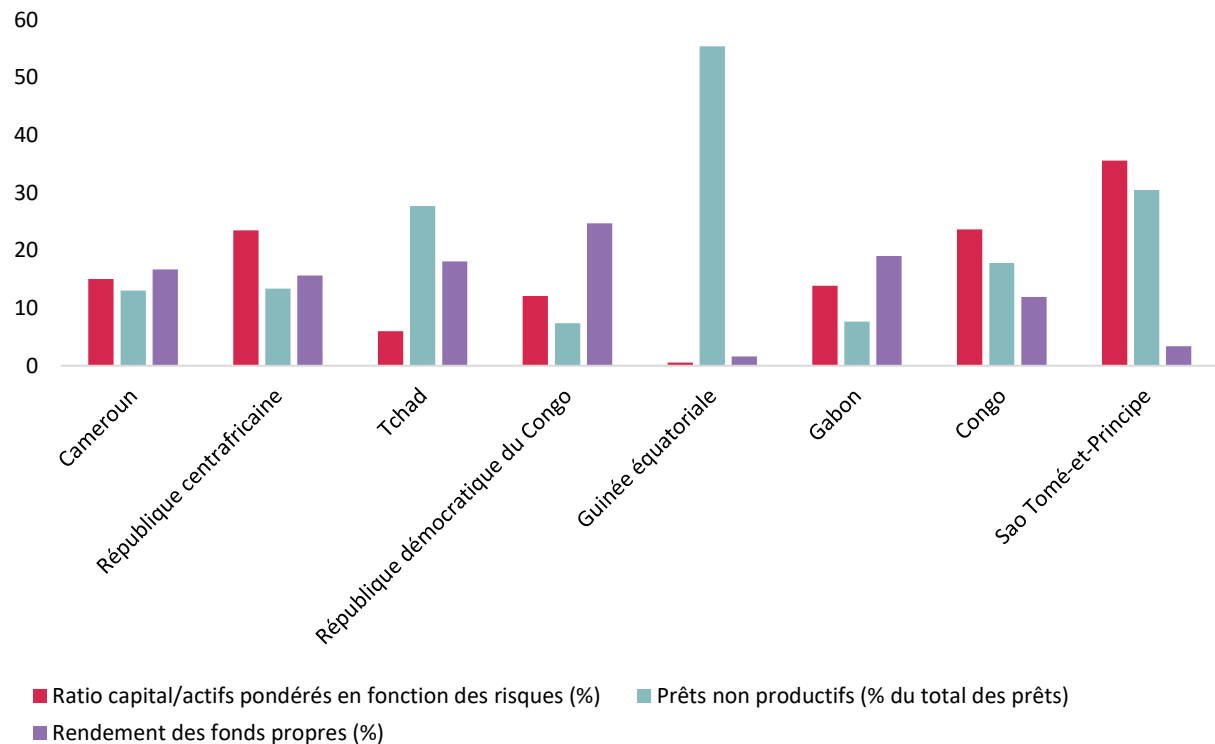
Remarque : le ratio crédit intérieur/PIB correspond à la dernière année pour laquelle des données sont disponibles, sachant toutefois qu'il peut s'agir de 2021 ou de 2022.

Les marchés du crédit d'Afrique centrale sont peu développés comparé au reste de l'Afrique subsaharienne. Leur profondeur varie fortement au sein de la région (figure 30). Le crédit au secteur privé est peu répandu dans la région. Il représente seulement 11 % du PIB, contre 37 % en moyenne pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. Sao Tomé-et-Principe affiche le ratio crédit/PIB le plus élevé, soit 20 %, contre à peine 7 % du PIB en République démocratique du Congo et 10 % au Tchad. La croissance annuelle du crédit en Afrique centrale était de 14 % en 2022, mais on observe de fortes disparités entre les pays. Le crédit a diminué dans deux pays en 2022 par rapport à l'année précédente (-18 % à Sao Tomé-et-Principe et -3 % en Guinée équatoriale). À titre de comparaison, dans l'enquête 2022, cinq pays avaient enregistré une baisse du crédit. Comme dans l'enquête précédente, le taux d'expansion du crédit le plus élevé est observé en République démocratique du Congo. La croissance annuelle du crédit s'est accélérée à 30 % en 2022 dans ce pays, contre 26 % dans l'édition précédente. Le crédit affiche désormais une évolution positive au Cameroun et au Congo (+ 5 % par an pour ces deux pays), au Gabon (+ 7 %) et au Tchad (+ 11 %). La faible pénétration du crédit dans la région est due à de multiples facteurs : asymétries d'information et mauvais antécédents de crédit, lacunes en matière de réglementation et de publication de rapports, inégalités régionales, manque de débouchés et demande insuffisante, effet d'éviction induit par l'activité de prêt au secteur public, niveau élevé de fragilité et d'incertitude dans la région. En République démocratique du Congo, la dollarisation du secteur bancaire reste très élevée (plus de 80 % des crédits et des dépôts au quatrième trimestre de 2022), ce qui entraîne de fait un transfert du risque de change

¹⁵ Les chiffres relatifs aux actifs se fondent sur les 48 banques d'Afrique centrale pour lesquelles des données sur le total des actifs sont disponibles dans Moody's Analytics BankFocus.

des banques vers les emprunteurs nationaux (les banques restant toutefois exposées à un risque de crédit accru en cas de dépréciation monétaire).

Figure 31 – Indicateurs de solvabilité, de rentabilité et de qualité des actifs, Afrique centrale



Source : Indicateurs de solidité financière du FMI, FMI (2022b), base de données de la Banque mondiale et Moody's Analytics BankFocus.

L'Afrique centrale reste la région d'Afrique subsaharienne qui présente le plus haut niveau de prêts non productifs et le deuxième plus faible niveau de rendement des fonds propres. La rentabilité des banques en Afrique centrale (au deuxième trimestre de 2022)¹⁶ est mesurée par le rendement des capitaux propres et varie de 2 % en Guinée équatoriale et 3 % à Sao Tomé-et-Principe à 25 % en République démocratique du Congo (figure 31). Dans la plupart des pays de la région, la rentabilité s'est améliorée par rapport à l'enquête précédente, sous l'effet d'une reprise économique généralisée après la pandémie ainsi que de la montée des prix de l'énergie et des autres matières premières et du relèvement des taux d'intérêt. Cependant, avec un rendement des capitaux propres de 18 % au niveau régional, la rentabilité du secteur bancaire en Afrique centrale est plus faible que dans la plupart des autres régions d'Afrique subsaharienne. L'Afrique centrale reste à la traîne de l'ensemble des autres régions s'agissant de la qualité des actifs, avec un ratio moyen de prêts non productifs de 15 %. Ce ratio varie de 7 % en République démocratique du Congo (FMI, 2023b) et 8 % au Gabon à 28 % au Tchad, 31 % à Sao Tomé-et-Principe et 55 % – un niveau extrêmement élevé imputable aux importants arriérés du secteur public – en Guinée équatoriale (figure 31). Par rapport à l'enquête précédente, le ratio de prêts non productifs n'a diminué que pour deux pays : le Cameroun et la République démocratique du Congo. Le ratio de prêts non productifs déclaré est resté inchangé en République centrafricaine, tandis qu'il a augmenté, au moins légèrement, dans les cinq autres pays de la région. La plus forte hausse (4 points de pourcentage) a été enregistrée en Guinée équatoriale, qui présentait déjà le ratio de prêts non productifs le plus élevé d'Afrique subsaharienne.

Le niveau d'adéquation des fonds propres varie également fortement dans la région. Au sein de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, le ratio d'adéquation des fonds propres (capital/actifs pondérés en fonction des risques) s'établissait en moyenne à presque 15 % en avril 2022

¹⁶ À l'exception de Sao Tomé-et-Principe (premier trimestre de 2022) et du Congo (quatrième trimestre de 2021).

selon le FMI (2023b), soit en hausse de 0,6 point de pourcentage par rapport à l'année précédente et au-dessus du niveau minimum requis de 10,5 %. Cependant, parmi les membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, le ratio d'adéquation des fonds propres variait de 1 % (un niveau extrêmement bas) en Guinée équatoriale et de 6 % au Tchad à 24 % en République centrafricaine et au Congo. En Guinée équatoriale, le ratio capital/actifs pondérés en fonction des risques est devenu positif (après -5 %) tout en restant très faible en 2022, et reflète les besoins de restructuration et de recapitalisation du secteur bancaire. En dehors de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, le ratio d'adéquation des fonds propres était de 12 % en République démocratique du Congo en 2022, inchangé par rapport à l'année précédente. À Sao Tomé-et-Principe, le ratio capital réglementaire/actifs pondérés en fonction des risques est monté très haut au premier trimestre de 2022, à 36 % contre 30 % un an plus tôt, selon le FMI (2022b).

La forte concentration de l'encours des banques sur les grandes entreprises et l'interdépendance grandissante entre les banques et les emprunteurs souverains demeurent des risques majeurs pour la stabilité financière de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale. Selon le FMI (2023b), la part de la dette publique dans le bilan des banques a légèrement augmenté pour atteindre 31 % du total des actifs au troisième trimestre de 2022, contre près de 30 % à la mi-2021. En outre, les niveaux élevés d'arriérés intérieurs (estimés à environ 6 % du PIB en 2021)¹⁷ continuent de peser sur la qualité des actifs et la rentabilité en Afrique centrale, ce qui affaiblit plus encore sa stabilité financière. En 2021, les arriérés intérieurs représentaient de 1,5 % du PIB en République centrafricaine et 2 % au Cameroun et à Sao Tomé-et-Principe jusqu'à 12,2 % et 16,3 % (soit des niveaux très élevés) en Guinée équatoriale et au Congo respectivement.

Le durcissement monétaire généralisé et la forte inflation ont entraîné une hausse des coûts d'emprunt dans les pays de la région depuis l'enquête 2022. La Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), qui est la banque centrale commune aux six États constituant la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, a relevé son taux directeur de 175 points de base au total en 2022 et 2023 pour le porter à 5 % afin de juguler l'inflation et de renforcer les réserves de change. Par ailleurs, la banque centrale de la République démocratique du Congo a relevé son taux d'escompte de 250 points de base au total en 2022 et 2023, à 10 %, tandis que celle de Sao Tomé-et-Principe a augmenté son taux de référence de 100 points de base, à 10 %.

¹⁷ D'après les informations disponibles dans la base de données de la Banque du Canada et de la Banque d'Angleterre sur les défauts souverains (Beers, Jones et Walsh, 2021) et la base de données des Perspectives de l'économie mondiale du FMI (FMI, 2023a).

Bibliographie

ALTFI/MFW4A (2022). « Long-term finance in Ghana ». Abidjan, Côte d'Ivoire : MFW4A.

Banque du Ghana (2021a). « Banking sector developments ». Accra, Ghana : Banque du Ghana.

Banque du Ghana (2021b). « Annual report and financial statements ». Accra, Ghana : Banque du Ghana.

Banque du Ghana (2022). « Monetary policy report ». Accra, Ghana : Banque du Ghana.

Banque du Ghana (2023). « Summary of Economic and Financial Data », rapports disponibles à l'adresse : <https://www.bog.gov.gh/monetary-policy/summary-of-economic-and-financial-data/>.

Beers, D., Jones, E. et Walsh, J.F. (2021). « Base de données de la Banque du Canada et de la Banque d'Angleterre sur les défauts souverains ». Disponible à l'adresse : https://centerforfinancialstability.org/BoC_BoE_Debt.php.

Fitch Ratings (2022). « Nigerian banks' capital resilient to naira depreciation ». Note client.

Services statistiques ghanéens (2023), base de données IPC. Disponible à l'adresse : <https://statsghana.gov.gh/Economics.php?category=NjA3MDAyNjY4LjY1OTU=/webstats/3psp748376>.

Bourse du Ghana (2023), revues de marché. Disponible à l'adresse : <https://gse.com.gh/market-reports/>.

IFC/BAfD/MFW4A (2022). « Gauging appetite of African institutional investors for new asset classes ». Abidjan, Côte d'Ivoire : MFW4A. Disponible à l'adresse : <https://www.ifc.org/en/insights-reports/2022/gauging-appetite-african-institutional-investors-new-asset-classes>.

FMI (2022). « Article IV consultation Nigeria ». Washington DC : FMI. Disponible à l'adresse : <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2023/02/16/Nigeria-2022-Article-IV-Consultation-Press-Release-Staff-Report-and-Statement-by-the-529842>.

FMI (2022a). « West African Economic and Monetary Union: Financial Sector Assessment ». Disponible à l'adresse : <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2022/12/12/West-African-Economic-and-Monetary-Union-Financial-Sector-Assessment-Program-Detailed-526867>.

IMF (2022b). « Democratic Republic of São Tomé: Fifth Review Under the Extended Credit Facility Arrangement. » Disponible à l'adresse : <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2022/09/20/Democratic-Republic-of-So-Tom-Fifth-Review-Under-the-Extended-Credit-Facility-Arrangement-523631>.

FMI (2023a). « World Economic Outlook database ». Disponible à l'adresse : <https://www.imf.org/en/Publications/WEO/weo-database/2023/April>.

FMI (2023b). « Central African Economic and Monetary Community: Staff report on the common policies of member countries, and common policies in support of member countries reform programs ». Washington DC : FMI. Disponible à l'adresse : <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2023/01/06/Central-African-Economic-and-Monetary-Community-Staff-Report-on-the-Common-Policies-of-527844>.

FMI (2023c). « Perspectives économiques régionales. Afrique subsaharienne – La grande pénurie de financement ». Washington DC : FMI. Disponible à l'adresse : <https://www.imf.org/fr/Publications/REO/SSA/Issues/2023/04/14/regional-economic-outlook-for-sub-saharan-africa-april-2023>.

Ministère ghanéen des finances (2021a). « Annual Public Debt Report for the 2021 Financial Year ». Disponible à l'adresse : <https://mofep.gov.gh/sites/default/files/reports/economic/2021-Annual-Public-Debt-Report.pdf>.

Ministère ghanéen des finances (2021b). Calendrier des émissions. Disponible à l'adresse : <https://mofep.gov.gh/investor-relations/issuance-calendar>.

Autorité nationale de régulation des pensions (2021). « 2021 annual report ». Accra, Ghana : Autorité nationale de régulation des pensions. Disponible à l'adresse : https://npra.gov.gh/assets/Uploads/Final_NPRA_Report-Web-CAD.pdf.

République du Ghana, ministère des finances (2021). « The 2021 annual public debt report ». Accra, Ghana : République du Ghana, ministère des finances. Disponible à l'adresse : <https://mofep.gov.gh/sites/default/files/reports/economic/2021-Annual-Public-Debt-Report.pdf>.

Banque centrale sud-africaine (2023). « Financial stability review. First edition ». Pretoria, Afrique du Sud : Banque centrale sud-africaine. Disponible à l'adresse : <https://www.resbank.co.za/en/home/publications/publication-detail-pages/reviews/finstab-review/2023/first-edition-2023-financial-stability-review>.

Banque mondiale (2022 a). « The World Bank in Ghana ». Disponible à l'adresse : <https://www.worldbank.org/en/country/ghana/overview>.

Banque mondiale (2022b). « Global Financial Inclusion Database ». Disponible à l'adresse : <https://databank.worldbank.org/reports.aspx?source=1228>.

S&P Global (2023). « Banking risk – Nigeria ». Profil de risque secteur bancaire. Note client.

Annexe : Tableaux

Tableau A1 – Principaux indicateurs du secteur bancaire, Afrique centrale

Pays	Nombre de banques**	Total des actifs (USD)**	Concentration bancaire (trois principales banques)**	Crédit au secteur privé (% du PIB) ⁺	Croissance annuelle du crédit (%) ⁺	Ratio prêts/dépôts ⁺	Indicateurs de solidité financière : dernières données disponibles	Prêts non productifs (% du total des prêts) [±]	Ratio capital/actifs pondérés en fonction des risques (%) [±]	Rendement des fonds propres (%) [±]
Cameroun	12	11 627 678	0,48	13,21	5,00	83,63	T2 2022	13,03	15,03	16,70
République centrafricaine	2	312 624	1,00	11,79	10,53	92,00	T2 2022	13,38	23,50	15,67
Tchad	5	1 313 867	0,70	11,90	11,28	93,97	T2 2022	27,70	6,00	18,12
République démocratique du Congo	13	12 896 409	0,74	7,22	30,00	34,64	T4 2022	7,40	12,10	24,70
Guinée équatoriale	2	656 925	1,00	10,41	-3,19	156,53	T2 2022	55,41	0,57	1,63
Gabon	6	4 559 195	0,85	11,40	7,00	71,51	T2 2022	7,64	13,87	19,05
Congo	5	1 892 974	0,74	15,42	5,42	83,59	T4 2022	17,80	23,67	11,93
Sao Tomé-et-Principe	3	127 287	1,00	19,84	-17,62	74,70	T1 2022	30,50	35,60	3,40
Afrique centrale*	48	33 386 959	0,69	10,84	14,20	71,44		15,22	13,46	18,18

Source : ** Moody's Analytics BankFocus, ⁺ base de données de la Banque mondiale et [±] Indicateurs de solidité financière du FMI.

* Moyenne pondérée en fonction du PIB.

Tableau A2 – Principaux indicateurs du secteur bancaire, Afrique de l'Est

Pays	Nombre de banques**	Total des actifs (USD)**	Concentration bancaire (trois principales banques)**	Crédit au secteur privé (% du PIB) ⁺	Croissance annuelle du crédit (%) ⁺	Ratio prêts/dépôts ⁺	Indicateurs de solidité financière : dernières données disponibles	Prêts non productifs (% du total des prêts) [±]	Ratio capital/actifs pondérés en fonction des risques (%) [±]	Rendement des fonds propres (%) [±]
Burundi	6	1 697 156	0,72	35,12	41,18	61,30	T2 2018	4,10	24,00	24,00
Djibouti	5	2 056 882	0,82	18,12	17,09	25,82	T2 2022	6,69	10,91	12,70
Éthiopie	17	42 054 399	0,71	11,87	11,90	57,82	T3 2022	5,41	16,00	25,86
Kenya	46	57 875 816	0,37	29,59	12,74	86,07	T3 2022	13,14	19,00	27,50
Rwanda	10	4 328 493	0,62	17,00	17,21	102,00	T1 2021	4,10	22,31	20,21
Tanzanie	24	9 966 222	0,58	14,56	7,91	81,20	T2 2022	7,63	20,15	15,19
Ouganda	34	17 502 148	0,48	13,65	13,49	71,45	T3 2022	5,19	22,86	24,34
Afrique de l'Est*	142	135 481 116	0,46	18,48	9,96	82,38		9,56	18,91	23,80

Source : ** Moody's Analytics BankFocus, ⁺ Banque mondiale et [±] Indicateurs de solidité financière du FMI.

* Moyenne pondérée en fonction du PIB.

Tableau A3 – Principaux indicateurs du secteur bancaire, Afrique de l’Ouest

Pays	Nombre de banques**	Total des actifs (USD)**	Concentration bancaire (trois principales banques)**	Crédit au secteur privé (% du PIB)*	Croissance annuelle du crédit (%)*	Ratio prêts/dépôts*	Indicateurs de solidité financière : dernières données disponibles	Prêts non productifs (% du total des prêts) [‡]	Ratio capital/actifs pondérés en fonction des risques (%) [‡]	Rendement des fonds propres (%) [‡]
Bénin	9	6 514 962	0,61	15,55	19,06	62,48		17,00		
Burkina Faso	12	12 235 261	0,63	14,56	19,64	72,29		7,60		
Cabo Verde	9	3 249 524	0,68	55,00	5,77	64,45		7,20		
Côte d’Ivoire	22	33 234 647	0,39	21,10	4,68	78,35		9,10		
Ghana	35	30 424 432	0,31	10,75	20,91	18,13	T4 2022	14,79	16,56	14,07
Guinée	9	2 325 116	0,57	9,22	16,28	42,88	T2 2022	9,21	16,48	17,71
Guinée-Bissau	1	144 143	1,00	16,10	28,57	50,03		6,40		
Liberia	7	1 054 934	0,74	14,02	-6,29	77,19		22,90		
Mali	11	8 027 945	0,49	29,10	15,55	93,16		10,70		
Mauritanie	15	2 621 450	0,56	22,24	8,15	103,23		20,50		
Niger	7	2 909 398	0,60	13,10	3,83	97,19		21,18		
Nigeria	31	142 631 800	0,49	12,22	10,00	56,01		4,01	13,76	17,18
Sénégal	23	15 072 960	0,36	29,20	16,34	82,60	T4 2022	11,20		
Sierra Leone	7	773 558	0,57	0,00	11,92	28,84		15,20		
Gambie	6	825 515	0,68	8,92	4,68	71,99	T4 2019	4,20	31,40	15,22
Togo	8	5 045 872	0,93	26,62	18,09	65,39		18,30		
Afrique de l’Ouest*	212	267 091 517	0,48	14,24	17,68	63,87		10,12	14,21	16,80

Source : ** Moody’s Analytics BankFocus, + base de données de la Banque mondiale et † Indicateurs de solidité financière du FMI.

* Moyenne pondérée en fonction du PIB.

Tableau A4 – Principaux indicateurs du secteur bancaire, Afrique australe

Pays	Nombre de banques**	Total des actifs (USD)**	Concentration bancaire (trois principales banques)**	Crédit au secteur privé (% du PIB)*	Croissance annuelle du crédit (%)*	Ratio prêts/dépôts*	Indicateurs de solidité financière : dernières données disponibles	Prêts non productifs (% du total des prêts)‡	Ratio capital/actifs pondérés en fonction des risques (%)‡	Rendement des fonds propres (%)‡
Angola	25	33 932 660	0,52	8,14	3,37	37,19	T2 2022	15,00	20,49	21,44
Botswana	12	11 549 907	0,47	36,76	5,70	77,97	T4 2022	3,75	19,82	8,57
Comores	1	46 024	1,00	16,09	26,07	57,73	T4 2020	23,66	25,17	-7,83
Eswatini	5	1 654 922	0,81	20,80	10,12	71,17	T2 2020	9,45	16,97	7,62
Lesotho	4	1 274 494	0,90	22,74	9,62	58,22	T4 2022	4,31	23,99	13,43
Madagascar	8	3 633 828	0,76	17,71	16,76	86,94	T4 2022	7,68	11,01	30,09
Malawi	10	3 753 655	0,66	8,10	10,22	52,16	T4 2020	5,52	21,27	25,39
Maurice	20	46 269 294	0,54	86,10	12,05	61,99	T3 2022	5,82	20,21	12,78
Mozambique	17	10 899 055	0,70	21,88	5,84	44,19	T3 2022	10,60	26,70	17,26
Namibie	14	10 556 640	0,78	66,81	0,36	84,11	T3 2022	6,37	16,36	14,40
Seychelles	5	2 075 888	0,92	30,76	8,01	34,67	T4 2021	5,45	22,69	16,87
Afrique du Sud	47	397 075 392	0,73	93,40	8,92	95,62	T3 2021	4,45	23,06	17,69
Zambie	24	9 840 905	0,48	11,14	40,96	38,23	T4 2021	5,82	24,59	30,64
Zimbabwe	16	5 238 428	0,50	6,99	451,87	47,24	2022	0,60*		
Afrique australe*	208	537 801 092	0,60	62,51	24,98	80,33		5,88	22,10	18,70

Source : ** Moody's Analytics BankFocus, + base de données de la Banque mondiale et † Indicateurs de solidité financière du FMI.

* Moyenne pondérée en fonction du PIB.

Egalité des sexes, entrepreneuriat et finance en Afrique

Le présent chapitre a été rédigé par Colin Bermingham, économiste principal, Barbara Marchitto, cheffe de la division Analyses pays et secteurs financiers, Rozalia Pal, économiste, et Serena Sorrentino, stagiaire au moment de la rédaction, au sein de la Banque européenne d'investissement.

Les opinions qui y sont exprimées sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de la Banque européenne d'investissement. Toute erreur relève de la responsabilité des auteurs.

Messages clés

Le présent chapitre permet de mieux comprendre les caractéristiques structurelles des entreprises dirigées par des femmes et de celles dirigées par des hommes en Afrique subsaharienne, ainsi que leur capacité d'adaptation et leur résilience après la crise liée au COVID-19. Suivant la méthode mise au point par Pal, Rückert et Wruuck (2022), l'analyse utilise un échantillon de données provenant des enquêtes sur les entreprises réalisées par la Banque mondiale entre juin 2016 et octobre 2022 dans 19 pays d'Afrique subsaharienne. Ces données révèlent des disparités entre les sexes en Afrique subsaharienne en matière tant d'emploi que d'accès à des postes de pouvoir : la part des entreprises comptant des femmes dans leurs équipes de direction ou dans leur structure de propriété est de 33 %, et la part des femmes dans la main-d'œuvre totale est de 29 %. Elles indiquent également que les entreprises dirigées par des femmes en Afrique subsaharienne emploient davantage de femmes. La part des femmes dans les effectifs est de 41 % dans les entreprises dirigées par des femmes, contre 23 % dans celles qui sont dirigées par des hommes, ce qui montre que la présence de femmes dans les instances dirigeantes est bonne pour l'emploi féminin.

De manière générale, les entreprises dirigées par des femmes ont été un peu plus touchées par la pandémie de COVID-19 que celles dirigées par des hommes. La probabilité de subir des pertes de chiffre d'affaires était supérieure de 3 points de pourcentage pour les entreprises dirigées par des femmes. En outre, elles étaient plus susceptibles (90 %) de souffrir d'une baisse de liquidité que celles dirigées par des hommes (86 %).

Après la pandémie, les entreprises dirigées par des femmes ont été tout aussi résilientes que celles dirigées par des hommes, comme en témoignent les taux de faillite et les fermetures définitives. Pour les entreprises gérées par des femmes, la probabilité de faire faillite n'était que de 5 % (contre une probabilité de 6 % pour les entreprises dirigées par des hommes) et la probabilité de fermer définitivement était de 3 % (contre 4 % pour celles dirigées par des hommes). La probabilité que les entreprises dirigées par des femmes réduisent le nombre de leurs employés permanents était également légèrement inférieure (28 % contre 30 % pour les entreprises gérées par des hommes), bien que cette différence ne soit pas statistiquement significative.

Les entreprises mieux gérées sont plus susceptibles d'avoir une femme à leur tête. Les entreprises dirigées par des femmes sont plus susceptibles d'investir dans l'innovation (de 7 points de pourcentage), d'exporter des biens et des services (de 5 points de pourcentage) et d'offrir des formations à leur personnel (de 8 points de pourcentage).

L'enquête 2023 de la Banque européenne d'investissement (BEI) sur le secteur bancaire en Afrique révèle que 65 % des banques disposent déjà d'une stratégie en matière d'égalité des sexes, et que 19 % envisagent d'en adopter une. Parmi les banques de la région, elles ne seront donc bientôt qu'une petite minorité à ne pas avoir adopté de stratégie en la matière. Pour la première fois, l'enquête demande aux banques ce qui les incite à se doter d'une telle stratégie. Pour 79 % d'entre elles, la principale raison est l'obtention de résultats souhaitables sur le plan social.

La répartition des prêts continue de pencher clairement en faveur des emprunteurs masculins. En ce qui concerne les prêts aux petites et moyennes entreprises, près de 70 % des banques ont indiqué que moins de 30 % de leurs prêts étaient accordés à des femmes. Les entreprises dirigées par des femmes sont confrontées à des obstacles comparables à ceux d'autres petites et moyennes entreprises pour obtenir des prêts. Pour 50 % des banques, le manque de garanties acceptables constitue une contrainte majeure, et pour 40 % d'entre elles, ce sont les antécédents de crédit médiocres ou incomplets.

Les banques continuent de constater des actifs d'une qualité supérieure chez les femmes à qui elles prêtent. Tandis que 30 % des banques ne constatent aucune différence, un peu plus de la moitié de celles de l'échantillon observent un taux de prêts non productifs moins élevé chez les femmes que chez les hommes. Il s'agit d'une amélioration par rapport aux données de l'enquête 2022, où ce pourcentage était d'environ 40 %.

Comparaison entre les entreprises dirigées par des femmes et celles dirigées par des hommes en Afrique subsaharienne

Les entrepreneuses contribuent de manière significative à l'économie et à la société. Le présent chapitre donne un aperçu de la représentation des femmes à des postes de pouvoir dans les entreprises d'Afrique subsaharienne. Il présente également les éléments moteurs et les défis dans le parcours des femmes lorsqu'elles veulent développer leur entreprise. S'appuyant sur l'étude de Pal, Rückert et Wruuck (2022), qui comprenait une analyse semblable pour les pays de l'UE, ce chapitre montre que le soutien aux entrepreneuses contribue à atténuer les disparités en matière d'emploi entre les hommes et les femmes et apporte d'autres avantages à la société.

Encourager les femmes à accéder au marché du crédit pourrait contribuer à atténuer les risques dans le système financier. L'enquête de la BEI sur la finance en Afrique révèle que les prêts aux entreprises dirigées par des femmes enregistrent de meilleures performances en moyenne. Cette année, 53 % des banques subsahariennes interrogées (contre 41 % en 2022) indiquent que les femmes et les entreprises dirigées par des femmes affichent un taux inférieur de prêts non productifs. C'est également ce qui ressort de l'enquête 2023 de la Société financière internationale sur le secteur bancaire, qui montre que le portefeuille de prêts aux petites et moyennes entreprises accordés à des femmes se caractérise par un taux moins élevé de prêts non productifs. Le ratio de prêts non productifs des petites et moyennes entreprises détenues par des femmes est en moyenne de 4,4 %, contre 5,1 % pour les prêts consentis à des petites et moyennes entreprises appartenant à des hommes (Société financière internationale, 2023).

Cependant, plusieurs facteurs entravent les performances des entreprises gérées par des femmes en Afrique, tels que les discriminations juridiques, les normes sociales, les écarts en matière d'éducation et de compétences, les contraintes liées aux travaux ménagers et les obstacles à l'accès au financement, entre autres (Banque mondiale, 2019). En ce qui concerne l'accès au financement, des études mettent en évidence qu'un manque de garanties constitue une contrainte plus importante pour les femmes qui cherchent à obtenir un prêt que pour les hommes (Morsy et Hoda, 2017). En outre, les femmes ont tendance à s'exclure du marché du crédit car elles ont l'impression d'être peu solvables. Cela vaut également pour les entrepreneuses, bien que leur perception ne soit pas justifiée au regard de la solvabilité de leurs entreprises (Morsy, 2020). En d'autres termes, les femmes et les sociétés dirigées par des femmes ont tendance à ne pas solliciter de prêts car elles s'attendent à ce que leurs demandes soient rejetées.

Des publications récentes révèlent un autre facteur limitant la rentabilité des entreprises dirigées par des femmes, à savoir le manque d'exposition aux secteurs majoritairement masculins (Banque mondiale, 2021). La ségrégation sectorielle est, de fait, l'une des raisons expliquant l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes (Goldstein, Gonzalez Martinez et Papineni, 2019). Les hommes et les femmes s'orientent généralement vers des services différents, ces dernières étant plus susceptibles d'exercer des activités en moyenne moins rentables. L'une des principales conclusions de ces travaux est que les entrepreneuses qui gèrent des entreprises dans des secteurs dominés par les hommes sont plus performantes que les femmes qui exercent leurs activités dans des secteurs à prédominance féminine. Donner aux entrepreneuses les moyens d'intégrer des filières traditionnellement dominées par les hommes (comme la construction ou l'automatisation) se révélerait donc bénéfique pour la rentabilité des entreprises et pour l'économie dans son ensemble.

L'Afrique subsaharienne, qui compte plus de femmes dans sa population active que les pays en développement de n'importe quelle autre région, recèle un énorme potentiel inexploité¹. Toutefois, malgré les progrès récents, il reste encore beaucoup à faire pour veiller à ce que l'égalité des chances pour les femmes favorise la croissance économique et le développement. Comme nous le verrons plus loin dans ce chapitre, d'importantes disparités entre les sexes persistent dans plusieurs secteurs, tels que la construction et l'industrie manufacturière. En outre, d'importants investissements sont nécessaires pour libérer le potentiel des femmes.

¹ Banque mondiale (2019). D'après les enquêtes réalisées par la Banque mondiale auprès des ménages, la participation des femmes au marché du travail en Afrique est d'environ 55 % (contre 61 % pour les hommes), alors qu'elle est de 29 % au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (contre 62 % pour les hommes), de 30 % en Asie du Sud (contre 65 % pour les hommes) et de 45 % en Amérique latine et dans les Caraïbes (contre 70 % pour les hommes).

Bien que des progrès aient été accomplis en matière d'inclusion financière des femmes, on estime entre 154 et 188 milliards de dollars les besoins de financement des entreprises détenues par des femmes dans les pays en développement (Abebe, Maina, Ondiek et Ogolla, 2017).

Les entreprises dirigées par des femmes devraient être soutenues car elles génèrent des externalités économiques, sociales et environnementales positives. Une étude récente de la BEI sur l'entrepreneuriat féminin dans l'Union européenne souligne l'urgence d'investir dans les entreprises féminines (Pal, Rückert et Wruuck, 2022). Elle révèle que les sociétés dirigées par des femmes obtiennent des scores plus élevés en matière environnementale, sociale et de gouvernance, et qu'elles favorisent davantage une participation équilibrée des femmes et des hommes à l'emploi. Cette étude montre également que, bien qu'elles aient été plus durement touchées par la crise liée au COVID-19², les entreprises dirigées par des femmes ont été aussi résilientes que celles gérées par des hommes.

Ce chapitre met en lumière les caractéristiques structurelles des entreprises en Afrique subsaharienne ainsi que leur capacité d'adaptation et leur résilience après la crise liée au COVID-19. Il montre que les entreprises dirigées par des femmes – lorsqu'elles parviennent à percer – obtiennent de meilleurs résultats que celles dirigées par des hommes en matière d'innovation et sur le plan social et environnemental. Suivant la méthode mise au point par Pal, Rückert et Wruuck (2022), l'analyse utilise un échantillon de données provenant des enquêtes sur les entreprises réalisées par la Banque mondiale entre juin 2016 et octobre 2022 dans 19 pays d'Afrique subsaharienne³. Comme en Europe, les entreprises subsahariennes dirigées par des femmes parviennent à un meilleur équilibre hommes-femmes sur le lieu de travail, offrent plus de formations au personnel, investissent plus dans l'innovation et obtiennent des scores plus élevés en matière de gestion. Les problématiques liées à l'accès au financement sont nuancées : les entreprises dirigées par des femmes qui sont bien établies y accèdent un peu plus facilement que les entreprises dirigées par des hommes, tandis que les start-up gérées par des femmes sont susceptibles de rencontrer plus de difficultés à cet égard. Les analyses économétriques du présent chapitre révèlent que les entreprises dirigées par des femmes en Afrique subsaharienne, bien que plus durement touchées par le COVID-19, ont été aussi résilientes que celles dirigées par des hommes en matière de fermetures, de taux de faillite et de pertes de salariés pendant la pandémie. Ces résultats semblent suggérer qu'en Afrique subsaharienne, les entreprises dirigées par des femmes luttent davantage que celles dirigées par des hommes pour prouver leur viabilité et percer. Et lorsqu'elles y parviennent, elles sont mieux gérées et enregistrent de meilleurs résultats que la moyenne des entreprises dirigées par des hommes. Toutefois, il convient d'être prudent lors de l'établissement du lien de causalité, les entreprises bien gérées étant susceptibles de promouvoir et d'employer plus de femmes que celles mal gérées.

Résultats de l'enquête sur les entreprises

Les disparités entre les sexes sont évidentes en Afrique subsaharienne, en matière tant d'emploi que d'accès à des postes de pouvoir. La part des entreprises où des femmes occupent des postes de pouvoir – au sein des équipes de direction ou de la structure de propriété – est de 33 %, et la part des femmes dans l'effectif total est de 29 %, ce qui témoigne d'un écart important entre les sexes. La part des entreprises dirigées par des femmes est plus faible en Afrique subsaharienne que dans l'Union européenne (33 % contre 43 %). En moyenne, les entreprises européennes emploient plus de femmes que les entreprises d'Afrique subsaharienne (36 % contre 29 %). La sous-région d'Afrique subsaharienne où l'écart du taux d'emploi entre les femmes et les hommes est le plus faible est l'Afrique australe, où 37 % des salariés sont en moyenne des femmes et 43 % des entreprises sont dirigées par des femmes.

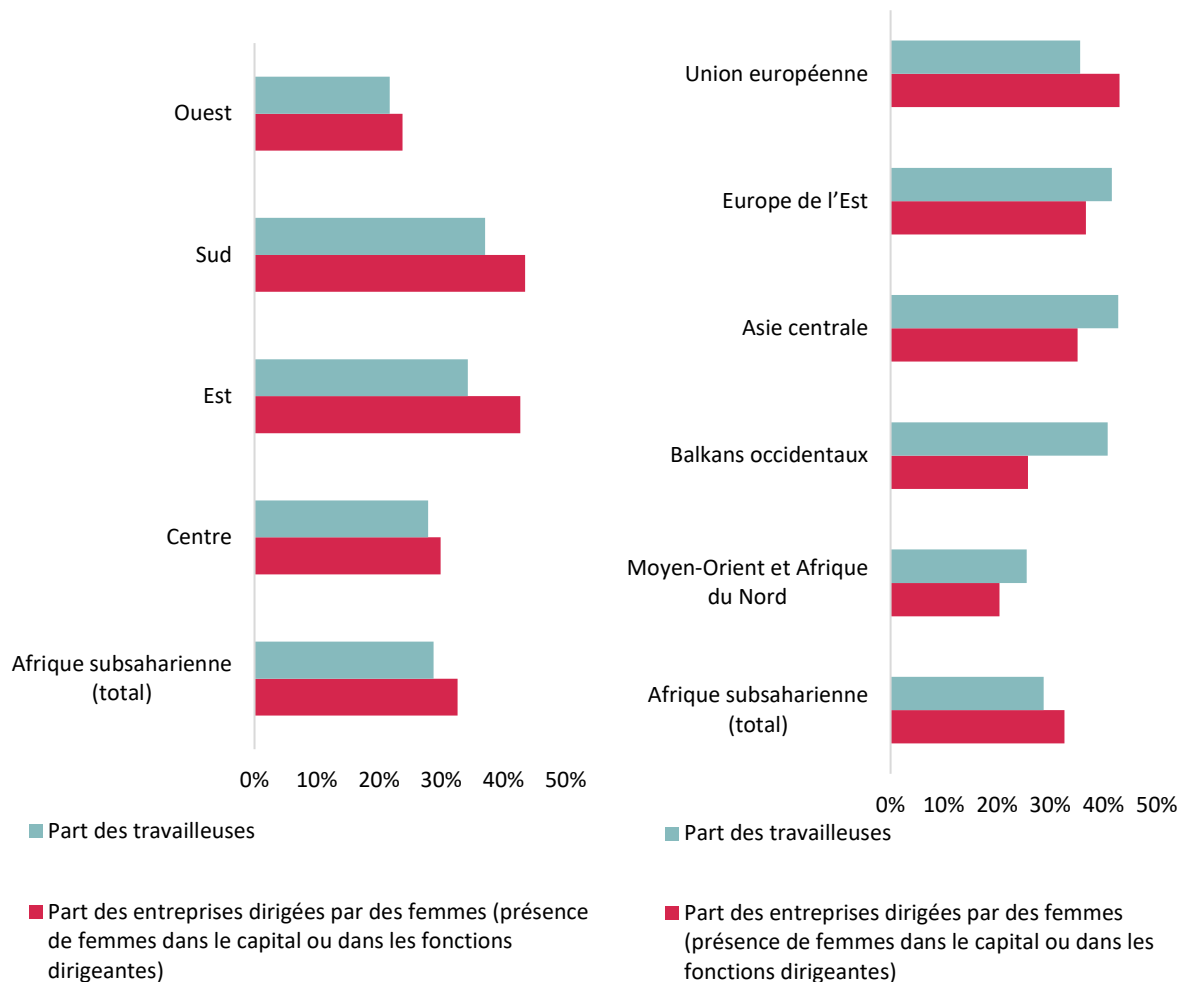
Les disparités entre les sexes sont également plus marquées en Afrique subsaharienne que dans la plupart des autres régions du monde, à l'exception du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Les pays d'Europe de l'Est (non membres de l'Union européenne), d'Asie centrale et des Balkans occidentaux présentent tous des écarts légèrement plus faibles que l'Union européenne en matière d'emploi entre les sexes, tandis que l'Afrique subsaharienne affiche un écart plus important. En revanche, en ce qui concerne la représentation des femmes à

² L'étude de Birhanu, Getachew et Lashitew (2022) indique que les entreprises détenues par des femmes ont été plus gravement touchées par la pandémie et conclut qu'un soutien renforcé des pouvoirs publics contribue à atténuer les incidences.

³ Des précisions sur les données et la ventilation régionale figurent en annexe.

des postes de pouvoir, l'Europe de l'Est, l'Asie centrale et plus particulièrement les Balkans occidentaux ont tous des écarts plus importants que l'Union européenne. Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord affichent les plus mauvais résultats à l'échelle mondiale en ce qui concerne le taux d'activité des femmes et l'accès de ces dernières à des postes de pouvoir. La proportion de femmes à des postes de pouvoir en Afrique subsaharienne est légèrement inférieure à celles observées en Europe de l'Est et en Asie centrale, mais dépasse celle des Balkans occidentaux. L'Afrique subsaharienne est également la seule région autre que l'UE où l'écart entre les hommes et les femmes à des postes de pouvoir est plus faible que l'écart en matière d'emploi.

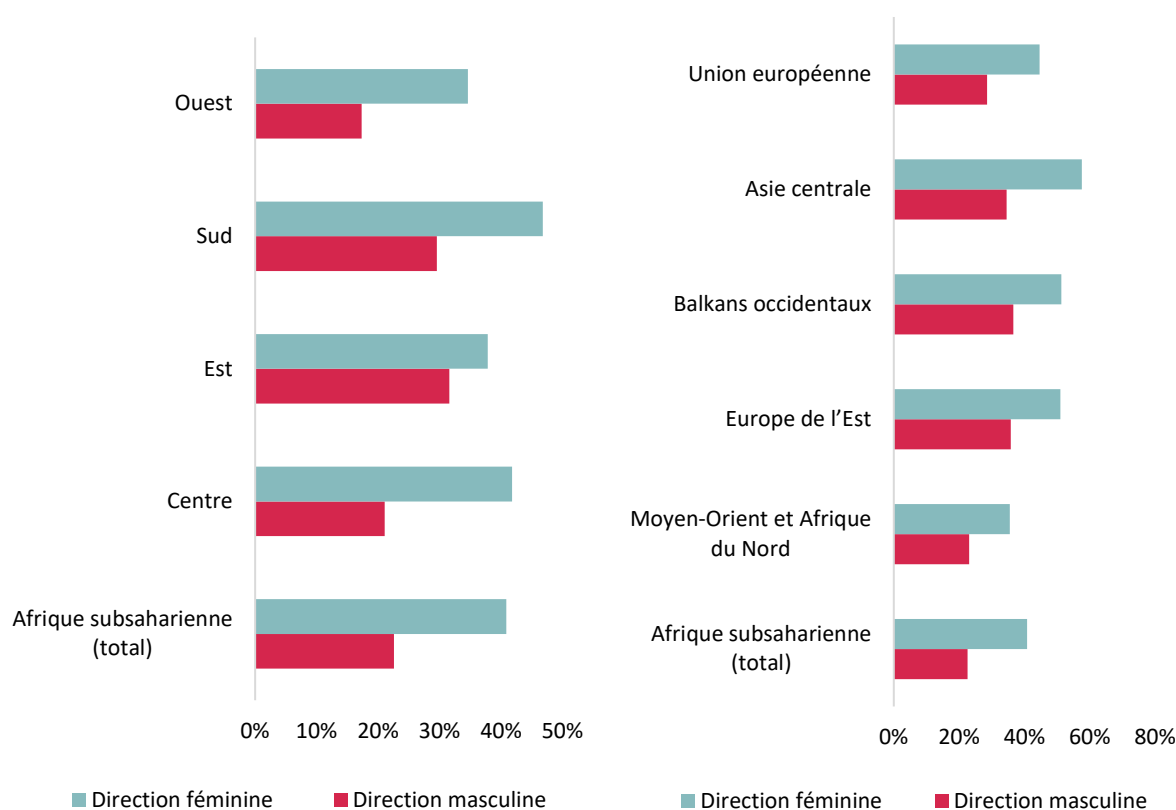
Figure 1 – Part des entreprises dirigées par des femmes et part des travailleuses, par région d'Afrique subsaharienne (à gauche) et par rapport à d'autres régions du monde (à droite)



En Afrique subsaharienne, les entreprises dirigées par des femmes emploient davantage de femmes. Selon notre analyse, ce constat concerne toutes les régions d'Afrique subsaharienne (figure 2). Ces résultats corroborent les observations faites pour les économies avancées et ajoutent de nouvelles données probantes pour les pays à revenu intermédiaire et les économies émergentes. Si l'on examine l'échantillon pour l'Afrique subsaharienne, la proportion de travailleuses est plus élevée dans les entreprises dirigées par des femmes, en particulier en Afrique australe. Le nombre de femmes employées varie d'une région à l'autre, mais la présence de femmes aux postes de pouvoir semble être un puissant facteur d'équilibre entre les sexes. La part des employées est plus élevée de 18 points de pourcentage dans les entreprises dirigées par des femmes que dans celles gérées par des hommes (41 % contre 23 %). Les entreprises dirigées par des femmes qui sont les plus proches de la parité se situent en Afrique australe, avec une main-d'œuvre comptant en moyenne 47 % de femmes. Par contre, les entreprises dirigées par des hommes en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest sont celles qui affichent l'écart le plus élevé entre la part de femmes et d'hommes dans leurs effectifs.

La propension des entreprises dirigées par des femmes à employer davantage de femmes s’observe également dans d’autres régions du monde. Les écarts vont de 12 points de pourcentage au Moyen-Orient et en Afrique du Nord à 23 points de pourcentage en Asie centrale, contre 15 à 16 points de pourcentage dans l’Union européenne, en Europe de l’Est et dans les Balkans occidentaux. La figure 1 montre que les écarts en matière d’emploi entre les hommes et les femmes sont plus importants au Moyen-Orient et en Afrique du Nord que dans d’autres régions. En outre, les données indiquent que ces écarts sont les moins susceptibles d’être influencés par le fait qu’une entreprise soit dirigée par une femme. En ce qui concerne l’emploi des femmes en Afrique subsaharienne, l’écart de 18 points de pourcentage entre les entreprises dirigées par des hommes et celles dirigées par des femmes est comparable à l’écart observé dans l’UE.

Figure 2 – Part des travailleuses, en fonction du sexe des propriétaires et de la région



Sources : données de l’enquête sur les entreprises et calculs des auteurs.

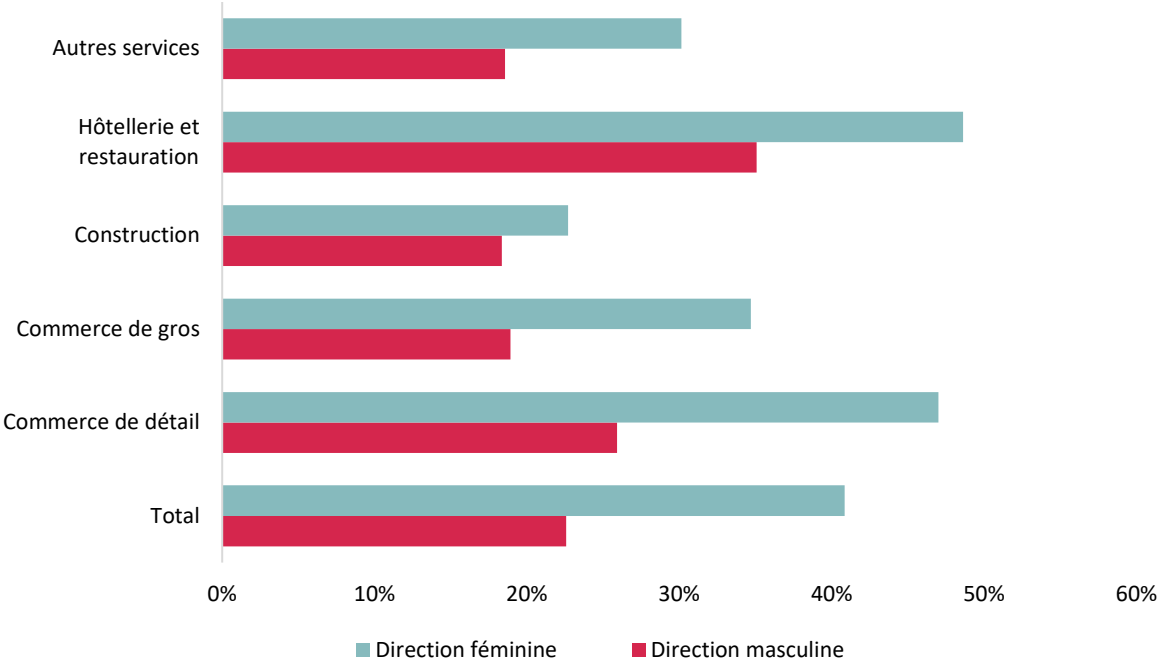
Le nombre de femmes employées par les entreprises diffère d’un secteur économique à l’autre, mais la tendance qu’ont les entreprises gérées par des femmes à employer davantage de femmes concerne l’ensemble des secteurs. L’hôtellerie et la restauration ainsi que la vente au détail comptent la plus forte proportion d’employées, tandis que le secteur de la construction possède la part la plus faible⁴. Les incidences de cette différence sectorielle en matière d’emploi féminin sur le marché du travail deviennent particulièrement évidentes lorsque l’économie est touchée par un choc asymétrique comme la pandémie de COVID-19. En effet, les secteurs les plus touchés étaient ceux qui employaient le plus de femmes. L’effet disproportionné du choc pandémique sur les femmes a donc accentué l’écart déjà important entre les sexes sur le marché de l’emploi.

En Afrique subsaharienne, l’accès au financement reste le principal obstacle pour les entreprises, en particulier pour les start-up dirigées par des femmes. L’accès au financement est un peu moins problématique pour les entreprises dirigées par des femmes que pour celles dirigées par des hommes. En effet, une part plus importante

⁴ Les données sur les travailleuses n’étant pas disponibles pour les entreprises de l’industrie manufacturière dirigées par des femmes, ce secteur ne figure pas dans la figure 3. Toutefois, pour les entreprises dirigées par des hommes, la part des femmes dans l’industrie manufacturière est plus faible que dans le secteur de la construction. La source de données est l’enquête sur les entreprises, mise à jour en octobre 2022.

d'entreprises dirigées par des hommes dans la région déclarent que les difficultés d'accès au financement constituent la principale entrave à leur activité. Alors que des travaux de recherche antérieurs (BEI, 2022) montrent que les femmes à la tête de start-up ou d'entreprises en expansion sont confrontées à des obstacles plus importants lorsqu'il s'agit d'accéder à des financements externes, les données de l'enquête sur les entreprises révèlent que les sociétés dirigées par des femmes sont confrontées à des obstacles financiers similaires, voire moins importants, lorsqu'elles sont bien établies (Pal, Rückert et Wruuck, 2022). De ce point de vue, le financement représente davantage un problème pour les femmes lors de la création d'une entreprise et semble être un peu moins problématique dans le cadre de la gestion d'une entreprise déjà établie⁵. Les caractéristiques plus favorables des entreprises dirigées par des femmes, telles que la qualité de la gestion, la capacité d'innovation ou les ambitions en matière d'investissement, peuvent contribuer à réduire les obstacles en matière d'accès à des financements externes. Néanmoins, une proportion légèrement plus élevée d'entreprises dirigées par des femmes estime que des facteurs tels que l'accès à l'électricité, l'appartenance de leur entreprise au secteur informel et l'instabilité politique constituent des entraves plus importantes à leur activité.

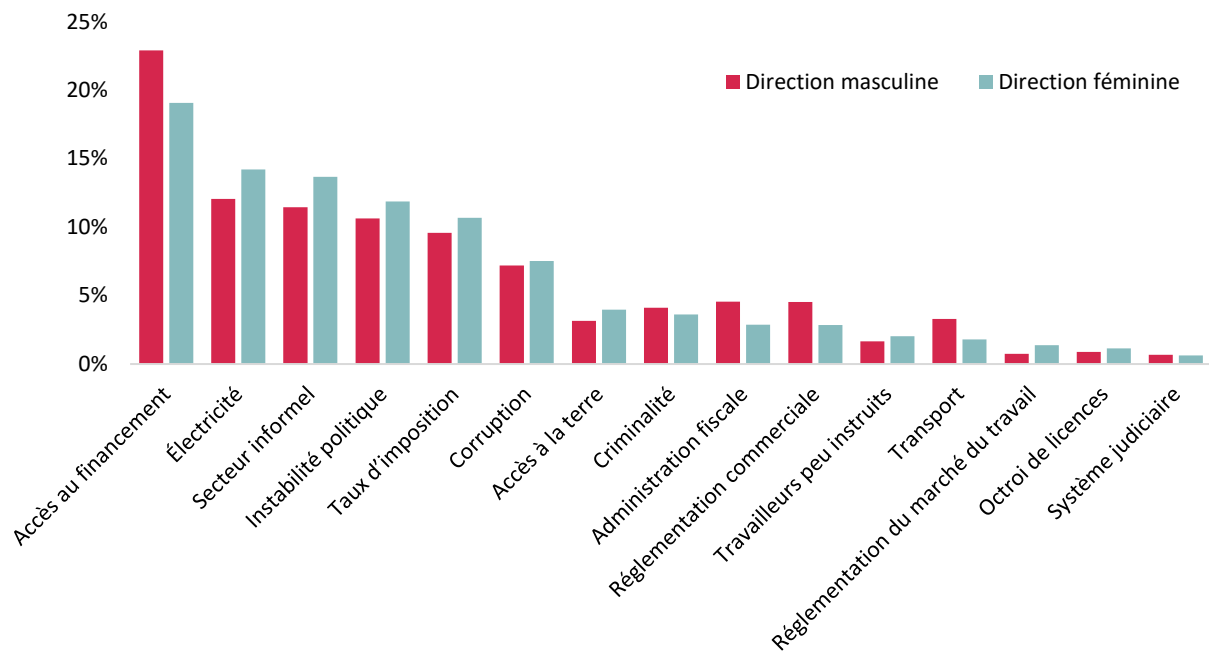
Figure 3 – Part des travailleuses, par secteur industriel



Sources : données de l'enquête sur les entreprises et calculs des auteurs.

⁵ Ce point est également examiné dans le cadre des résultats de l'enquête dans la dernière partie du chapitre.

Figure 4 – Principaux obstacles aux activités des entreprises en Afrique subsaharienne



Sources : données de l'enquête sur les entreprises et calculs des auteurs.

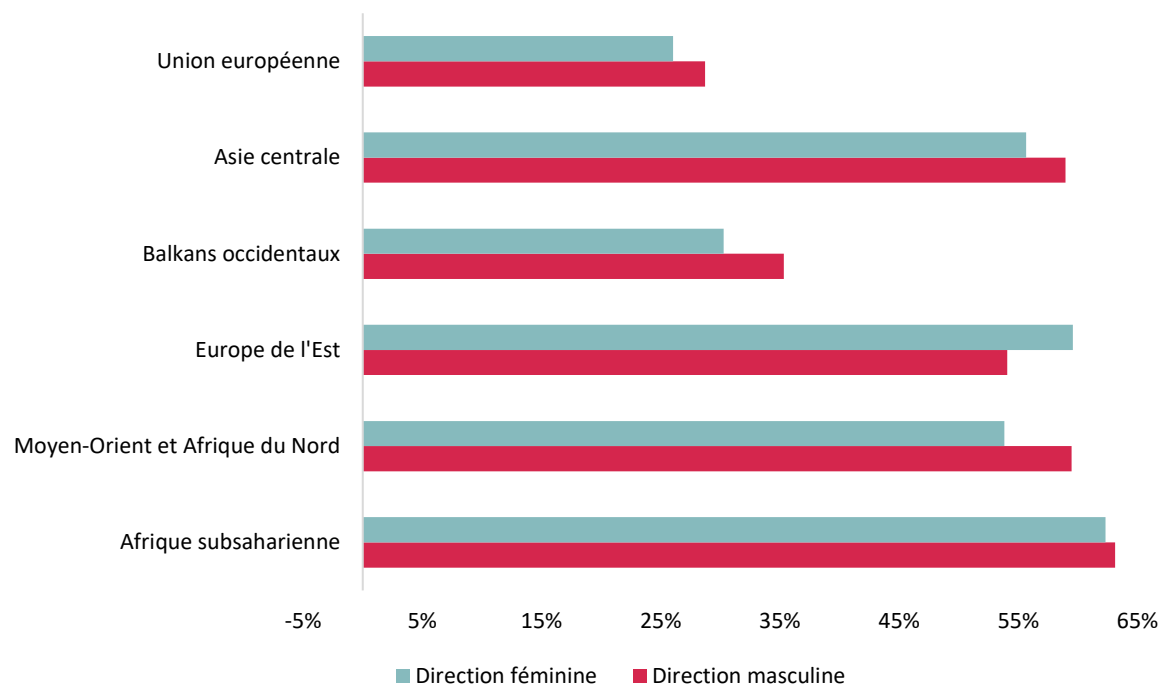
Remarque : le diagramme à barres montre la part des entreprises d'Afrique subsaharienne qui considèrent les variables d'intérêt comme un obstacle. Chaque entreprise ne peut sélectionner qu'un seul obstacle.

Les entreprises d'Afrique subsaharienne et celles du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord sont confrontées au même genre de difficultés. Le manque d'accès au financement est le plus grand problème dans les deux régions. Cependant, une part moins élevée d'entreprises dirigées par des femmes en Afrique subsaharienne signale des problèmes d'accès au financement (4 points de pourcentage de moins que les entreprises dirigées par des hommes). En revanche, les entreprises dirigées par des femmes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord sont plus susceptibles de citer des problèmes d'accès au financement que celles dirigées par des hommes (écart de 5 points de pourcentage). L'accès à l'électricité est plus souvent un obstacle pour les entreprises d'Afrique subsaharienne que pour celles du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (13 % contre 5 %), tandis que l'appartenance au secteur informel, l'instabilité politique et la corruption figurent parmi les principaux obstacles à l'activité des entreprises dans les deux régions (Pal, Rückert et Wruuck, 2022).

Les contraintes liées à l'octroi de crédit sont comparables pour les entreprises d'Afrique subsaharienne et celles du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. L'indicateur relatif aux contraintes de crédit vient compléter les données relatives à l'accès au financement et mesure la part des entreprises qui souhaitent obtenir un prêt mais n'y parviennent pas. Le pourcentage d'entreprises confrontées à des contraintes de crédit parmi celles qui ont besoin d'un prêt est légèrement supérieur à 60 % en Afrique subsaharienne, ce qui est comparable aux données du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord [BEI et BERD (2022) et BEI, BERD et BM (2022)]⁶. Dans les pays d'Afrique subsaharienne, les entreprises dirigées par des femmes sont un peu moins exposées à des contraintes de crédit (ce qui concorde avec les résultats concernant les principaux obstacles présentés plus haut), mais l'écart entre les hommes et les femmes est minime.

⁶ La part des entreprises confrontées à des contraintes de crédit est calculée selon la définition de Pal, Rückert et Wruuck (2022). Cette définition a été utilisée pour rendre les résultats comparables à ceux des entreprises du voisinage européen. Toutefois, il est possible d'utiliser une définition plus large des contraintes de crédit et de prendre en compte une part plus élevée d'entreprises exposées à de telles contraintes (74,8 %, soit une proportion comparable à celle signalée dans le rapport 2022 de la BEI sur la finance en Afrique).

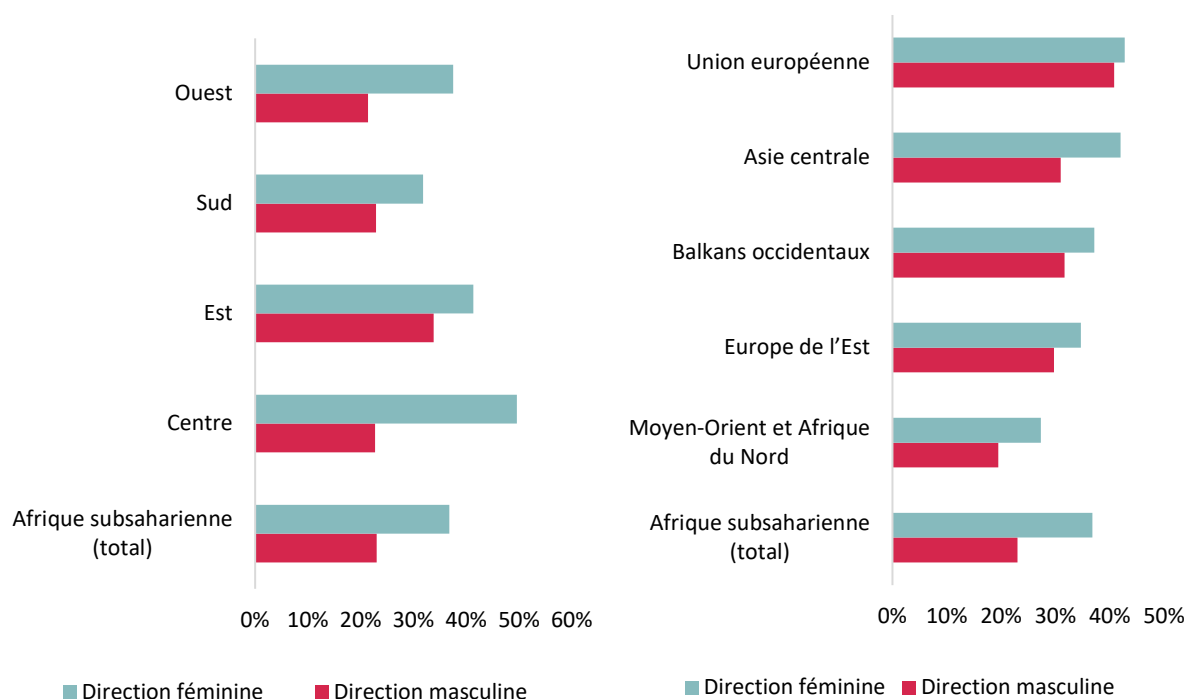
Figure 5 – Entreprises confrontées à des contraintes de crédit en pourcentage des entreprises ayant besoin d'un prêt en Afrique subsaharienne par rapport à d'autres régions du monde (%)



Sources : données de l'enquête sur les entreprises et calculs des auteurs.

En Afrique subsaharienne, les entreprises dirigées par des femmes sont plus nombreuses à proposer des programmes de formation formelle à leurs salariés que les entreprises dirigées par des hommes. S'agissant de l'offre de formation aux employés, l'écart entre les entreprises dirigées par des femmes et celles dirigées par des hommes est considérable, en particulier en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. La part des entreprises gérées par des femmes qui offrent des formations n'est pas beaucoup plus faible en Afrique subsaharienne que dans l'Union européenne (37 % contre 43 %). En revanche, le pourcentage d'entreprises dirigées par des hommes proposant des formations est beaucoup plus élevé dans l'Union européenne qu'en Afrique subsaharienne (41 % contre 23 %). De ce point de vue, l'écart entre les sexes en matière de formation est nettement plus important en Afrique subsaharienne. D'autres régions du monde présentent des écarts plus marqués que l'Europe pour les taux de formation entre les entreprises dirigées par des hommes et celles dirigées par des femmes, mais l'écart de 14 points de pourcentage observé en Afrique subsaharienne est le plus élevé. L'Asie centrale arrive en deuxième position, avec 11 points de pourcentage, tandis que le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord affichent un écart de 8 points de pourcentage.

Figure 6 – Part des entreprises offrant des formations en Afrique subsaharienne, par région et par rapport à d'autres régions du monde (%)



Sources : données de l'enquête sur les entreprises et calculs des auteurs.

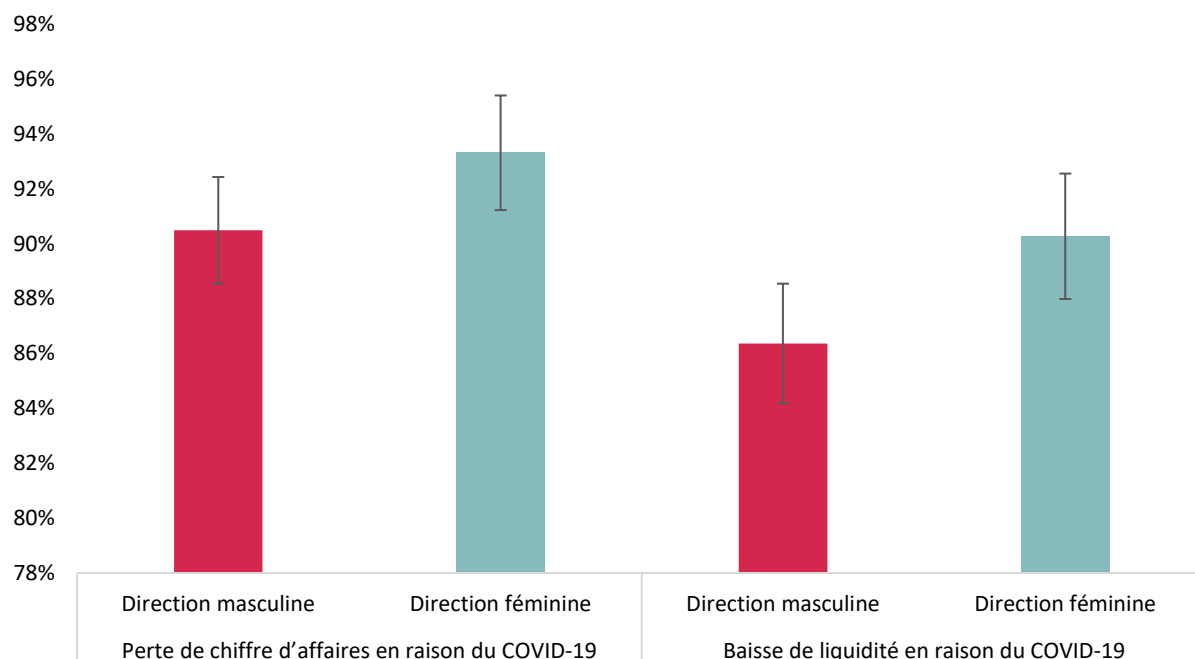
L'impact du COVID-19 sur les entreprises, ventilé par sexe

De manière générale, la pandémie de COVID-19 a frappé un peu plus durement les entreprises dirigées par des femmes. La probabilité que les entreprises gérées par des femmes subissent des pertes de chiffre d'affaires était supérieure de 3 points de pourcentage à celle des entreprises dirigées par des hommes⁷. Les entreprises gérées par des femmes étaient également davantage susceptibles de souffrir d'une baisse de liquidité que celles dirigées par des hommes (90 % contre 86 %).

Dans l'ensemble, les entreprises africaines, qu'elles soient dirigées par des femmes ou par des hommes, ont mis en œuvre des stratégies similaires en réponse à la pandémie de COVID-19. Le pourcentage d'entreprises qui ont lancé ou renforcé leurs activités en ligne, la livraison de biens et de services et le travail à distance a été analysé afin d'évaluer la capacité d'adaptation des entreprises africaines à la crise sanitaire. Les entreprises, tant celles dirigées par des femmes que celles dirigées par des hommes, affichent une probabilité de 20 % de lancer ou de renforcer leurs activités en ligne et de 21 % de permettre le travail à distance. Celles dirigées par des hommes semblaient plus susceptibles (de 2 points de pourcentage) d'offrir des services de livraison, mais cette différence n'est pas statistiquement significative.

⁷ La différence de probabilité entre les entreprises dirigées par des femmes et celles dirigées par des hommes n'est pas très importante.

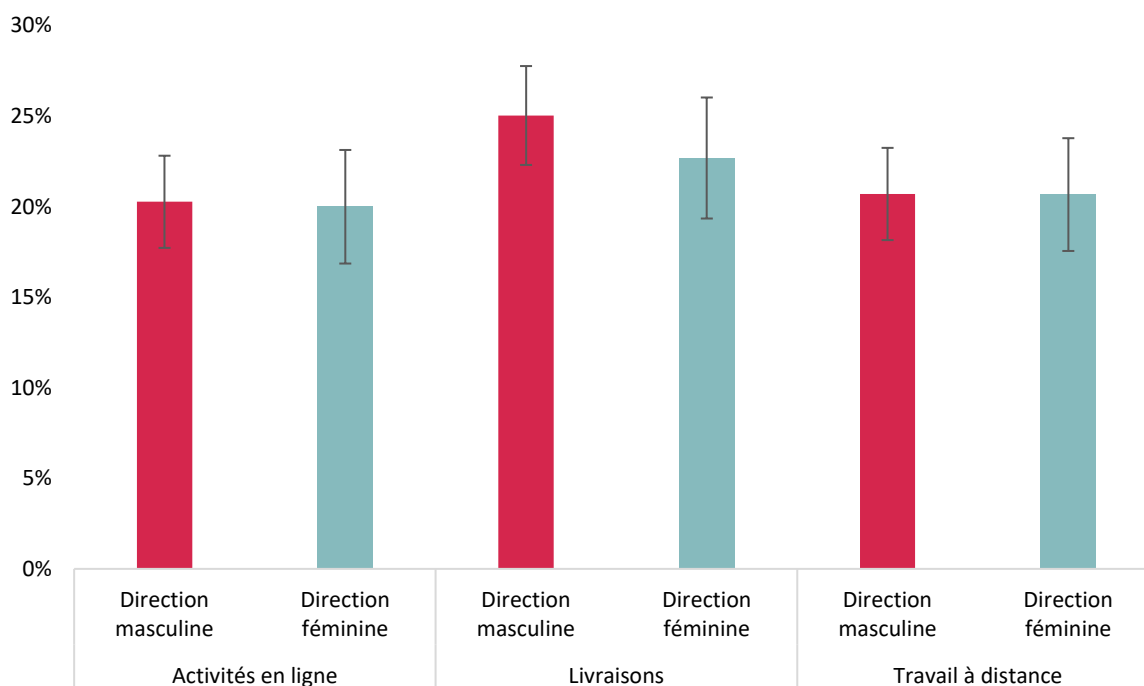
Figure 7 – Probabilité de subir des pertes de chiffre d'affaires et une baisse de liquidité, en fonction du sexe des personnes à la tête de l'entreprise



Sources : données de l'enquête sur les entreprises et calculs des auteurs.

Remarque : le graphique représente la valeur moyenne prédite du résultat d'intérêt sur la base de régressions logistiques sur un indicateur de présence de femmes dans le capital ou dans les fonctions dirigeantes, avec des effets fixes par région et par secteur, et contrôlé par taille et âge des entreprises. Les marges d'erreur indiquent un intervalle de confiance de 90 %.

Figure 8 – Probabilité d'exercer des activités en ligne, de livrer des biens et des services et de permettre le travail à distance



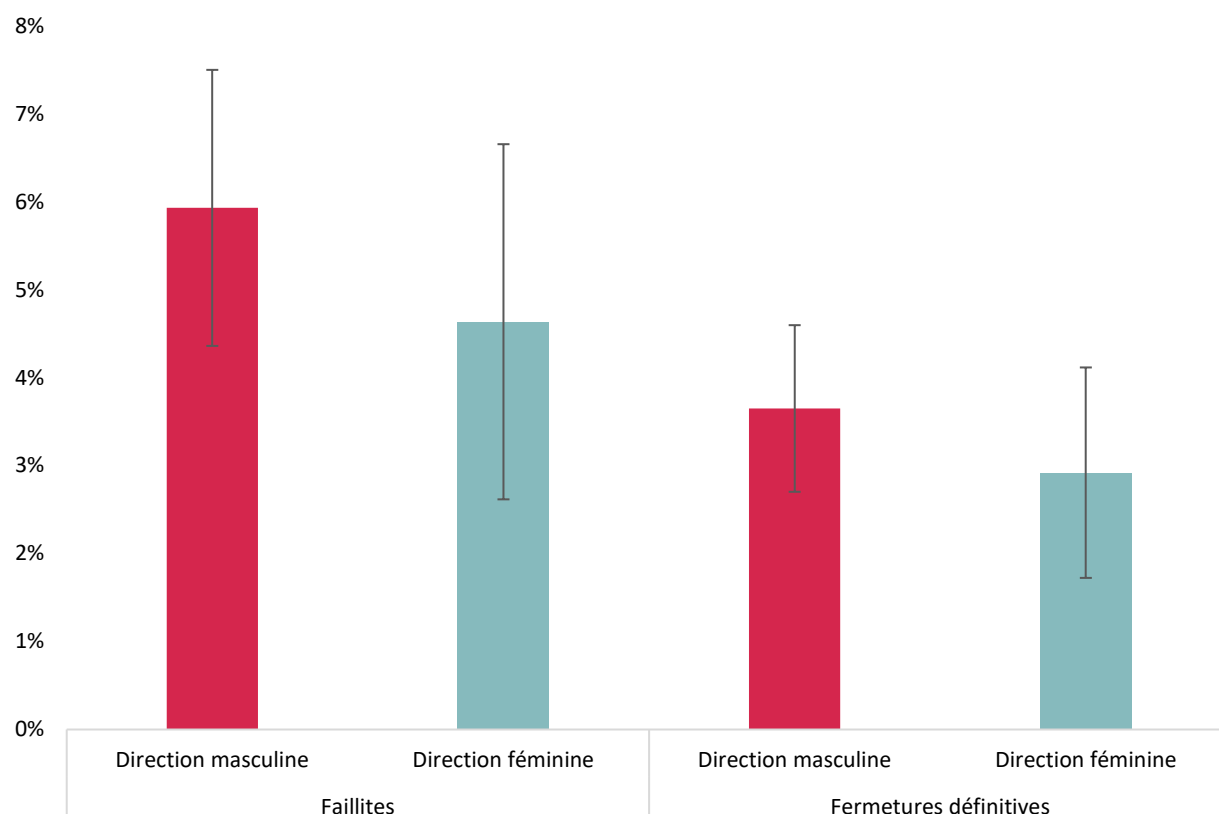
Sources : données de l'enquête sur les entreprises et calculs des auteurs.

Remarque : le graphique représente la valeur moyenne prédite du résultat d'intérêt sur la base de régressions logistiques sur un indicateur de présence de femmes dans le capital ou dans les fonctions dirigeantes, avec des effets fixes par région et par secteur, et contrôlé par taille et âge des entreprises. Les marges d'erreur indiquent un intervalle de confiance de 90 %.

Les entreprises d’Afrique subsaharienne ont bénéficié d’un soutien limité de la part des pouvoirs publics pendant la pandémie. Les résultats de nos enquêtes montrent que la probabilité moyenne que les entreprises – qu’elles soient dirigées par des femmes ou par des hommes – aient reçu ou s’attendent à recevoir une aide publique après la pandémie de COVID-19 n’était que d’environ 2 %. Des mesures budgétaires ont été prises par les autorités nationales ou locales. Toutefois, celles-ci n’étaient pas nécessairement homogènes d’un pays à l’autre et étaient plus modestes que les mesures prises par les économies avancées. Le Tchad, par exemple, a mis en place des politiques budgétaires pour aider les petites et moyennes entreprises à se remettre du choc lié au COVID-19, notamment des mesures d’allègement fiscal et des reports de paiements. La Zambie a également adopté des mesures telles que l’apurement des arriérés et des réductions d’impôts en faveur des entreprises afin de fournir des liquidités à court terme au secteur financier. Le Zimbabwe a suspendu les droits et taxes sur les biens et services liés au COVID-19 et a fourni un soutien en trésorerie à différents secteurs (agriculture, industries extractives, tourisme, petites et moyennes entreprises et arts) (Fonds monétaire international, 2021). Toutefois, les mesures étaient minimales au regard des besoins des entreprises et en comparaison avec les programmes d’aide mis en place dans les économies avancées face à la pandémie de COVID-19.

Bien qu’elles aient été un peu plus durement touchées, les entreprises dirigées par des femmes se sont montrées aussi résilientes que les entreprises dirigées par des hommes, comme l’illustrent les taux de faillite et le nombre de fermetures définitives d’entreprises. Pour les entreprises dirigées par des femmes, la probabilité de faire faillite était limitée à 5 % (contre 6 % pour les entreprises dirigées par des hommes), et la probabilité de fermer définitivement était de 3 % (contre 4 % pour celles dirigées par des hommes). La probabilité que les entreprises gérées par des femmes réduisent le nombre de leurs employés permanents était aussi légèrement inférieure (28 % contre 30 % pour les entreprises gérées par des hommes). Ces différences sont toutefois faibles et ne sont pas statistiquement significatives.

Figure 9 – Probabilité de faire faillite et de connaître une fermeture définitive en raison du COVID-19, en fonction du sexe des personnes à la tête de l’entreprise



Sources : données de l’enquête sur les entreprises et calculs des auteurs.

Remarque : le graphique représente la valeur moyenne prédite du résultat d’intérêt sur la base de régressions logistiques sur un indicateur de présence de femmes dans le capital ou dans les fonctions dirigeantes, avec des effets fixes par région et par secteur, et contrôlé par taille et âge des entreprises. Les marges d’erreur indiquent un intervalle de confiance de 90 %.

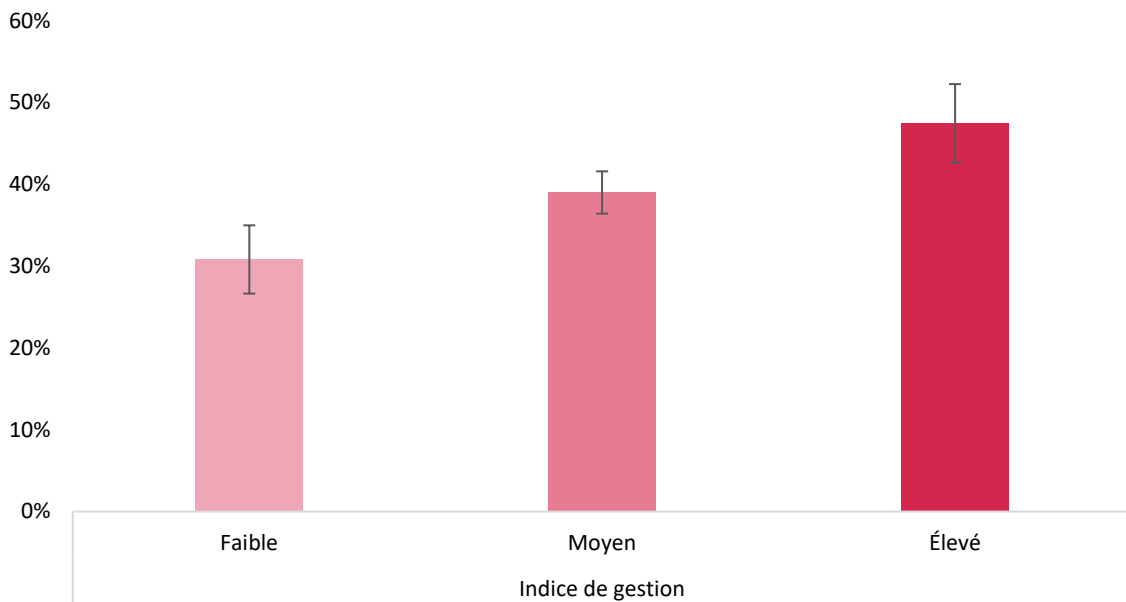
La résilience dont ont fait preuve les entreprises dirigées par des femmes, alors qu’elles avaient été un peu plus durement touchées par la pandémie, pourrait s’expliquer par une gestion et des caractéristiques d’entreprise de meilleure qualité. Les chiffres présentés ci-dessous rendent compte des indicateurs de résultat que les entreprises affichaient avant la pandémie, tels que la qualité de gestion, l’innovation, l’offre de formations et l’activité d’exportation. Ces caractéristiques servent à calculer la probabilité prédite que les entreprises soient dirigées par des femmes.

Les entreprises mieux gérées sont plus susceptibles d’avoir une femme à leur tête⁸. Après contrôles par taille, secteur, âge et disparités régionales, les résultats indiquent qu’environ 31 % des entreprises ayant un faible indice de gestion sont dirigées par des femmes. Ce chiffre est légèrement inférieur à la moyenne de l’ensemble de l’échantillon des entreprises dirigées par des femmes en Afrique subsaharienne (33 %, comme le montre la figure 1). Toutefois, la probabilité que les entreprises ayant un indice de gestion élevé ou moyen soient dirigées par des femmes est plus élevée que la part des entreprises dirigées par des femmes dans l’échantillon. Par exemple, les entreprises bien gérées sont plus susceptibles de l’être par des femmes que les entreprises ayant un indice de gestion moyen (8 points de pourcentage) et que les entreprises ayant un indice de gestion faible (16 points de pourcentage). La part des entreprises dirigées par des femmes devrait augmenter pour atteindre 39 % parmi les entreprises ayant un indice de gestion moyen, et elle devrait passer à 47 % parmi les entreprises ayant un indice de gestion élevé. Ce résultat montre que les entreprises dirigées par des femmes sont plus susceptibles d’avoir adopté un ensemble de pratiques de gestion saine, telles que la définition d’indicateurs de résultat et leur suivi. L’adoption de pratiques qui aident à détecter les problèmes et à œuvrer à l’amélioration peut également contribuer à soutenir l’innovation. Des travaux de recherche basés sur un ensemble de données mondiales dérivées d’une plateforme d’information sur les ressources humaines en temps réel qui analyse les commentaires des effectifs montrent que les membres du personnel des entreprises dirigées par des femmes s’impliquent davantage dans l’entreprise, se montrent plus favorables à l’égard de la stratégie et de la mission de leur entreprise et ont tendance à être plus satisfaits de leur emploi (Castrillon, 2019)⁹. Bien que de nombreuses données factuelles établissent un lien entre les bonnes performances d’une entreprise et la présence de femmes aux postes de responsabilité, il convient d’être prudent lors de l’établissement du lien de causalité : il se peut simplement que les entreprises bien gérées soient davantage enclines à promouvoir des femmes à des postes d’encadrement.

⁸ L’enquête sur les entreprises de la Banque mondiale comprend une section sur les pratiques de gestion dans les domaines des opérations, du suivi, des objectifs et des incitations. La question relative aux opérations porte en particulier sur la façon dont l’entreprise gère les problèmes liés aux processus, tels que les pannes de machines. La question relative au suivi concerne la collecte d’informations sur les indicateurs de production. Les questions liées aux objectifs sont axées sur les délais de réalisation des objectifs de production, sur les difficultés que cela comporte et sur la sensibilisation du personnel à ces objectifs. Enfin, les questions relatives aux incitations couvrent les critères de promotion, les pratiques visant à remédier aux mauvaises performances des membres du personnel et la base sur laquelle la réalisation des objectifs de production est récompensée. Toutes les entreprises manufacturières comptant au moins 20 employés ont répondu à ces questions. Les scores pour les pratiques de gestion individuelles (pour les questions individuelles) ont été convertis en scores z en normalisant chaque pratique de sorte que la moyenne était de 0 et l’écart type de 1. Pour éviter de mettre trop l’accent sur les objectifs ou les incitations, les moyennes non pondérées ont d’abord été calculées en utilisant les scores z de chaque domaine des quatre pratiques de gestion. Une moyenne non pondérée a ensuite été calculée à partir des scores z des quatre pratiques.

⁹ Un degré plus élevé d’implication et d’identification peut aussi être en partie lié au fait que les entreprises dirigées par des femmes poursuivent des objectifs allant au-delà de la génération de profits. Pour les start-up et les entreprises en expansion, les données d’enquête montrent une plus grande diversité dans les ambitions des fondateurs.

Figure 10 – Probabilité qu’une entreprise soit dirigée par une femme, en fonction de la qualité de la gestion

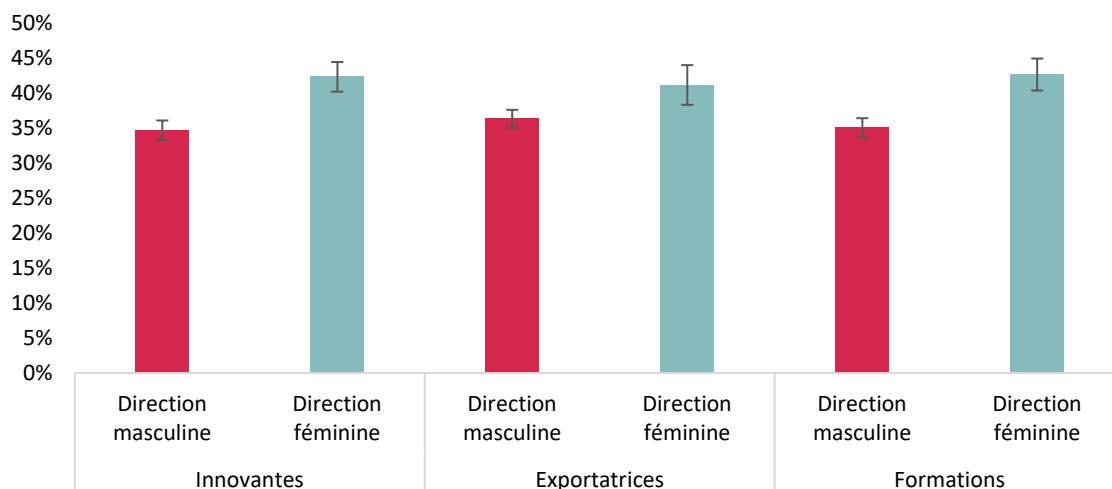


Sources : données de l’enquête sur les entreprises et calculs des auteurs.

Remarque : le graphique représente la valeur moyenne prédite du résultat d’intérêt sur la base de régressions logistiques sur un indicateur de présence de femmes dans le capital ou dans les fonctions dirigeantes, contrôlé par pays, taille des entreprises et secteur. Les erreurs types sont regroupées au niveau des pays. Les marges d’erreur indiquent un intervalle de confiance de 90 %.

Les entreprises dirigées par des femmes sont plus susceptibles d’investir dans l’innovation, d’exporter des biens et des services et d’offrir des formations à leur personnel. Les entreprises innovantes, les entreprises exportatrices et celles qui offrent des formations à leur personnel sont toutes plus susceptibles d’être dirigées par des femmes (respectivement de 7, 5 et 8 points de pourcentage). Ces résultats confirment les effets bénéfiques de la présence de femmes aux postes de pouvoir et dans les effectifs sur les performances des entreprises. Ainsi, alors que les entreprises dirigées par des femmes ont réagi à la pandémie de la même manière que les entreprises gérées par des hommes et qu’elles ont reçu le même soutien de la part des pouvoirs publics, la résilience dont elles ont fait preuve – et ce malgré l’impact un peu plus important du COVID-19 sur les secteurs dominés par les femmes – pourrait s’expliquer par la solidité des caractéristiques de leur entreprise avant la pandémie.

Figure 11 – Probabilité qu’une entreprise soit dirigée par une femme, en fonction des caractéristiques de l’entreprise



Sources : données de l’enquête sur les entreprises et calculs des auteurs.

Remarque : le graphique représente la valeur moyenne prédite d’entreprises dirigées par des femmes sur la base de régressions logistiques sur un indicateur d’intérêt, contrôlé par région, secteur, taille et âge des entreprises. Les erreurs types sont regroupées au niveau des régions. Les marges d’erreur indiquent un intervalle de confiance de 90 %. Toutes les variables présentées sont statistiquement significatives. Les entreprises considérées comme innovantes sont celles qui introduisent des produits ou des procédés nouveaux ou sensiblement améliorés, ainsi que des méthodes d’organisation et de commercialisation nouvelles ou sensiblement améliorées, ou qui investissent dans la recherche-développement. Les entreprises exportatrices sont définies comme celles dont au moins 10 % des ventes sont des exportations directes ou indirectes. La dernière variable indique si une entreprise offre ou non des formations.

Les marges d’erreur indiquent un intervalle de confiance de 90 %.

Comment les banques perçoivent l’équilibre hommes-femmes dans la finance : résultats de l’enquête

Les banques d’Afrique subsaharienne démontrent une volonté constante d’améliorer l’équilibre entre les hommes et les femmes dans le domaine de la finance. L’enquête 2023 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique révèle que 65 % des banques ont mis en place une stratégie en matière d’égalité des sexes, et que 19 % supplémentaires envisagent de le faire. Parmi les banques de la région, elles ne seront donc bientôt qu’une petite minorité à ne pas avoir adopté de stratégie de ce type. Pour la première fois, l’enquête interroge les banques sur leurs motivations à cet égard. Pour 79 % d’entre elles, la principale raison est l’obtention de résultats souhaitables sur le plan social, un motif qui arrive également en deuxième position pour 17 % des établissements interrogés. L’amélioration de la performance financière est un autre objectif : elle arrive en première position pour 21 % des banques interrogées et en deuxième position pour 44 % d’entre elles. Une troisième raison avancée est l’amélioration de la réputation de la banque, 39 % la plaçant en deuxième position et 61 % en troisième position. L’enquête révèle que la raison la moins importante est la pression politique ou réglementaire. S’il est encourageant de constater que les banques mènent des politiques d’égalité entre les femmes et les hommes plus de leur propre chef que parce qu’elles s’y sentent contraintes, la faible importance accordée à ce

facteur soulève des questions sur les incitations politiques et réglementaires qui ont été mises en place pour s'attaquer aux obstacles liés au genre dans le secteur financier en Afrique subsaharienne.

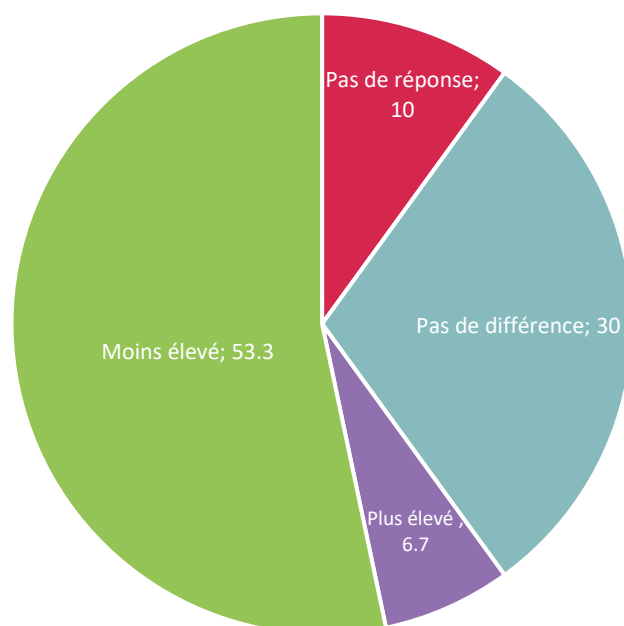
L'enquête met en évidence des nuances en matière de disparités entre les sexes dans la finance, avec des différences dans certains domaines, mais pas tous. Les données de l'enquête sur les entreprises révèlent que les entreprises bien établies et dirigées par des femmes dans la région citent moins souvent le manque d'accès au financement comme un obstacle que les entreprises dirigées par des hommes, mais des travaux de recherche antérieurs indiquent que les femmes qui cherchent à démarrer une entreprise rencontrent plus de difficultés. L'enquête 2023 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique demande aux banques si elles considèrent que les cheffes d'entreprise dépendent davantage du financement bancaire pour leurs investissements que leurs homologues masculins. La moitié des banques ayant répondu n'observent aucune différence, mais l'autre moitié estime que les femmes dépendent davantage du financement bancaire que d'autres sources, ce qui permet de penser que des différences existent. Le fait de disposer de moins d'options de financement constitue une contrainte pour les femmes à la recherche de fonds.

Les taux de refus sont similaires pour les prêts aux femmes et aux hommes, mais de nombreuses banques offrent maintenant des conditions préférentielles aux femmes qui empruntent. Aucune des banques participant à l'enquête n'a indiqué un taux de refus supérieur pour les demandes de prêts émanant de femmes. Les réponses donnent à penser que même si les femmes pourraient être plus dépendantes des banques pour le financement, les normes de souscription des prêts bancaires sont appliquées de manière équitable entre les sexes. En outre, si deux tiers des établissements ne font état d'aucune différence dans la taille des prêts en fonction du sexe, 7 % accordent des prêts plus importants aux femmes et 27 % aux hommes. Globalement, ces chiffres mettent en évidence une légère tendance à accorder des prêts d'un montant plus élevé aux hommes, ce qui pourrait s'expliquer par une plus faible représentation des femmes dans les grandes entreprises que dans les petites et moyennes entreprises. Il est toutefois encourageant de constater que la moitié des banques déclarent accorder des modalités ou conditions de prêt préférentielles aux femmes. En outre, 63 % des établissements bancaires affirment disposer de produits spécialement conçus pour les femmes, et 10 % prévoient de mettre en place de tels produits, ce qui signifie que les trois quarts des banques entendent proposer des produits ciblés pour les femmes. On peut donc dire que de nombreuses banques prennent des mesures en faveur de la clientèle féminine.

Les banques constatent une meilleure qualité des actifs pour les prêts qu'elles octroient aux femmes. Lorsqu'elles prêtent aux petites et moyennes entreprises, les deux tiers des banques enregistrent des données sexospécifiques concernant les propriétaires de l'entreprise, ses équipes de gestion ou encore le pourcentage de femmes au sein du personnel. Cette pratique leur permet de surveiller les propriétés et la performance des prêts par sexe. Un peu plus de la moitié des banques de l'échantillon indiquent que les emprunteuses affichent un taux de prêts non productifs plus faible, et 30 % ne font état d'aucune différence entre les emprunteurs masculins et féminins (figure 12). Il s'agit d'une amélioration par rapport à l'enquête de 2022, dans laquelle environ 40 % des banques déclaraient un taux inférieur de prêts non productifs pour les prêts octroyés à des femmes. En réalité, on a constaté un changement notable par rapport à la dernière enquête de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique : la proportion de banques ayant répondu qu'elles ne savaient pas ou n'ayant pas fourni de réponse à cette question a reculé, ce qui pourrait indiquer un renforcement de la vérification et du suivi de ce type d'informations.

Il se peut que les différences dans les performances financières des entreprises dirigées par des femmes soient plus flagrantes dans les données bancaires que dans les données tirées des enquêtes sur les entreprises. En plus d'indiquer des différences dans les taux de prêts non productifs, un petit nombre de banques participant à l'enquête fournissent une ventilation des taux de prêts non productifs par sexe. Un tiers de ces banques indiquent que plus de 10 % du total des prêts aux petites et moyennes entreprises sont improductifs, ce qui correspond à la part de l'échantillon complet. Toutefois, pour les prêts aux femmes, seulement 19 % de ces banques déclarent que plus de 10 % du portefeuille de prêts n'est pas productif, ce qui démontre encore une fois un net écart de performance des actifs selon cet indicateur. Alors que les données reposent sur des échantillons relativement petits, les écarts de performance des actifs par sexe semblent encore plus frappants que les écarts de performance financière qui ressortent de l'enquête sur les entreprises.

Figure 12 – Le taux de prêts non productifs des femmes ou des entreprises dirigées par des femmes diffère-t-il du taux moyen ? (% des banques ayant répondu)

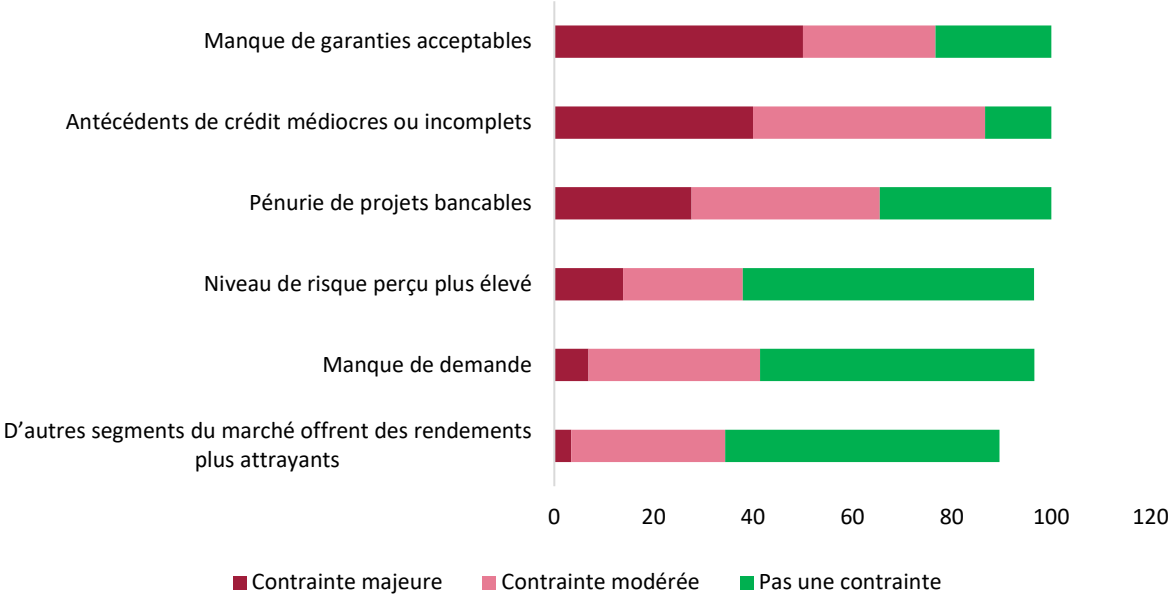


Source : enquête de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique (2023).

La répartition des prêts reste clairement favorable aux emprunteurs masculins. En ce qui concerne les prêts aux petites et moyennes entreprises, près de 70 % des banques indiquent que moins de 30 % de leurs prêts sont accordés à des femmes. Ainsi, bien que les banques s’efforcent d’améliorer l’équilibre entre les sexes, il subsiste des écarts manifestes en ce qui concerne l’accès aux financements. Cette situation reflète les écarts en matière d’emploi qui ont déjà été signalés dans le présent chapitre à l’aide des données tirées des enquêtes sur les entreprises. Les obstacles auxquels sont confrontées les entreprises dirigées par des femmes pour obtenir des prêts sont similaires à ceux que rencontrent les petites et moyennes entreprises en général. Les deux principaux obstacles sont également les mêmes pour les deux groupes : s’agissant des prêts aux entreprises dirigées par des femmes, pour 50 % des banques, le manque de garanties acceptables constitue une contrainte majeure, et pour 40 % d’entre elles, ce sont les antécédents de crédit médiocres ou incomplets (figure 13). La pénurie de projets bancables arrive en troisième position s’agissant de l’octroi de prêts à des entreprises dirigées par des femmes, les deux tiers des banques estimant qu’il s’agit d’une contrainte modérée ou majeure. Environ 40 % des banques classent les trois derniers facteurs parmi les contraintes modérées ou, dans une moindre mesure, les contraintes majeures. Le manque de demande est cité par 41 % des banques comme une contrainte modérée ou majeure pour l’octroi de prêts aux femmes, contre 24 % des banques qui prêtent aux petites et moyennes entreprises en général. Le fait que le manque de demande émanant des femmes soit davantage considéré comme une contrainte peut être lié au biais d’autosélection parfois mentionné dans les publications consacrées à l’octroi de prêts aux femmes.

La transformation numérique du système bancaire a été accélérée par la pandémie, mais une fracture numérique persiste entre les hommes et les femmes. Alors que 63 % des banques n’observent aucune différence dans l’utilisation des plateformes numériques en fonction du sexe, 30 % constatent un taux d’adoption plus élevé chez les hommes, et seulement 3 % observent un taux d’adoption plus élevé chez les femmes. Il est largement admis que l’utilisation accrue des canaux numériques est un moyen important d’accroître l’inclusion financière. La Banque mondiale (2022) estime que l’argent mobile est devenu un facteur important d’inclusion financière en Afrique subsaharienne, en particulier pour les femmes. À ce titre, l’utilisation accrue des canaux numériques entraînerait des avantages économiques, financiers et sociaux dans cette région.

Figure 13 – Dans quelle mesure des facteurs spécifiques ont-ils limité l’octroi de prêts aux entreprises dirigées par des femmes ? (% des banques ayant répondu)



Source : enquête de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique (2023).

Bibliographie

Abebe, J. O., Maina, L., Ondiek, J., et Ogolla, C. (2017), « Driving gender-responsive financial inclusion models in Africa », Nairobi, ONU Femmes.

Banque européenne d'investissement (BEI), Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et Banque internationale pour la reconstruction et le développement / Banque mondiale (2022), « Access to finance in the Middle East and North Africa », Luxembourg, BEI. Disponible à l'adresse : <https://www.eib.org/en/publications/mena-enterprise-survey-report-working-papers-volume1>.

Banque européenne d'investissement (2022), « La finance en Afrique – Naviguer en eaux troubles », Luxembourg, BEI.

Banque européenne d'investissement (BEI) et Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) (2022), « Business resilience in the pandemic and beyond. Adaptation, innovation, financing and climate action from Eastern Europe to Central Asia », Luxembourg, BEI. Disponible à l'adresse : https://www.eib.org/attachments/publications/business_resilience_in_the_pandemic_and_beyond_en.pdf.

Banque mondiale (2019), « Les bénéficiaires de la parité – Libérons le potentiel de l'entrepreneuriat féminin en Afrique », Washington DC, Groupe de la Banque mondiale.

Banque mondiale (2021), « Breaking barriers – Female entrepreneurs who cross over to male-dominated sectors », Washington DC, Groupe de la Banque mondiale.

Banque mondiale (2022), « The Global Findex Database 2021: Financial Inclusion, Digital Payments and Resilience in the Age of Covid-19 », Washington DC, Groupe de la Banque mondiale.

Birhanu, A. G., Getachew, Y. S., et Lashitew, A. A. (2022), « Gender differences in enterprise performance during the COVID-19 crisis: Do public policy responses matter? », *Entrepreneurship Theory and Practice*, 46(5), 1374-1401.

Castrillon, C. (2019), « Why women-led companies are better for employees », *Forbes*. Disponible à l'adresse : <https://www.forbes.com/sites/carolinecastrillon/2019/03/24/why-women-led-companies-are-better-for-employees/?sh=21393eb43264>.

Fonds monétaire international (2021), « IMF policy support », 2 juillet. Disponible à l'adresse : <https://www.imf.org/en/Topics/imf-and-covid19/Policy-Responses-to-COVID-19>.

Goldstein, M., Gonzalez Martinez, P., et Papineni, S. (2019), « Tackling the global profitarchy. Gender and the choice of business sector », Washington DC, Groupe de la Banque mondiale.

Morsy, H. (2020), « Access to finance: Why aren't women leaning in? Women are self-selecting out of the African credit market », *Finance and Development*, 57(1), 52-53.

Morsy, H., et Hoda, Y. (2017), « Access to finance – mind the gender gap », Londres, Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

Pal, R., Rückert, D., et Wruuck, P. (2022), « Support for female entrepreneurs: Survey evidence for why it makes sense », Luxembourg, BEI.

Société financière internationale (2023), « Banking on Women », Washington DC, Groupe de la Banque mondiale.

Annexes

Annexe 1 – Ventilation régionale, nombre d’observations et sources des données

Pays	Région	Nombre d’observations	Échantillon de l’enquête sur les entreprises	Échantillon de l’enquête sur le COVID-19
Bénin	Ouest	150	2016	s.o.
Cameroun	Centre	361	2016	s.o.
Tchad	Centre	153	2018	2020
Côte d’Ivoire	Ouest	361	2016	s.o.
Eswatini	Sud	150	2016	s.o.
Guinée	Ouest	150	2016	2020
Kenya	Est	1 001	2018	s.o.
Lesotho	Sud	150	2016	s.o.
Liberia	Ouest	151	2017	s.o.
Mali	Ouest	185	2016	s.o.
Mozambique	Sud	601	2018	2020 – 1 ^{re} vague
Niger	Ouest	151	2017	2020
Rwanda	Est	360	2019	s.o.
Sierra Leone	Ouest	152	2017	s.o.
Somalie	Est	572	s.o.	2020 – 1 ^{re} vague
Afrique du Sud	Sud	1 097	2020	s.o.
Gambie	Ouest	151	2018	s.o.
Togo	Ouest	150	2016	2020
Zambie	Sud	601	2019	2020 – 1 ^{re} vague
Zimbabwe	Sud	600	2016	2020 – 1 ^{re} vague
Total		7 247	19 pays	8 pays

Sources : enquêtes de la Banque mondiale sur les entreprises et sur le COVID-19.

Remarques : les années renvoient aux données les plus récentes disponibles pour chaque pays. En ce qui concerne l’échantillon de l’enquête sur le COVID-19, plusieurs vagues sont disponibles pour les pays si l’enquête a été menée plus d’une fois la même année. Si d’autres vagues sont disponibles, l’analyse n’utilise que la première.

Annexe 2 – Impact temporaire de la pandémie de COVID-19

VARIABLES	(1) Perte de chiffre d'affaires	(2) Perte de liquidité
Dirigées par des femmes	0,390* (0,212)	0,397** (0,171)
Commerce de détail	-0,233 (0,256)	-0,190 (0,218)
Commerce de gros	0,827* (0,490)	-0,298 (0,295)
Construction	-0,107 (0,433)	-0,565* (0,322)
Hôtellerie et restauration	0,565 (0,451)	0,511 (0,373)
Autres services	-0,166 (0,272)	0,316 (0,254)
Afrique australe	0,177 (0,363)	-0,587 (0,411)
Afrique de l'Ouest	0,866* (0,480)	0,427 (0,504)
Moyennes (20-99)	0,0973 (0,241)	-0,325* (0,192)
Grandes (100 et plus)	-0,667** (0,260)	-1,046*** (0,213)
Âge	0,005 (0,005)	-0,002 (0,004)
Constante	1,988*** (0,363)	2,674*** (0,414)
Observations	1 427	1 553

Remarques : erreurs types entre parenthèses. Le secteur de référence est l'industrie manufacturière et la région de référence est l'Afrique centrale. La catégorie de référence pour les variables muettes de taille (moyennes et grandes) est l'échantillon des petites entreprises comptant moins de 20 employés. La variable âge est une variable continue basée sur l'année d'enregistrement officiel.

*** $p < 0,01$, ** $p < 0,05$, * $p < 0,1$.

Annexe 3 – Capacité d’adaptation au COVID-19

VARIABLES	(1) Livraisons	(2) Travail à distance	(3) Ventes en ligne
Dirigées par des femmes	-0,134 (0,128)	-0,00212 (0,134)	-0,0177 (0,135)
Commerce de détail	-0,183 (0,173)	0,0501 (0,189)	0,451** (0,181)
Commerce de gros	0,286 (0,213)	0,325 (0,245)	-0,286 (0,248)
Construction	-0,289 (0,283)	0,336 (0,282)	-0,0745 (0,319)
Hôtellerie et restauration	-0,519** (0,253)	-0,228 (0,272)	0,0249 (0,260)
Autres services	-0,293 (0,179)	0,381** (0,181)	0,427** (0,183)
Afrique australe	2,357*** (0,594)	3,135*** (1,011)	1,219*** (0,433)
Afrique de l’Ouest	2,337*** (0,611)	2,558** (1,028)	0,765 (0,472)
Moyennes (20-99)	0,300** (0,140)	0,622*** (0,149)	-0,614*** (0,149)
Grandes (100 et plus)	0,581*** (0,177)	1,020*** (0,182)	0,894*** (0,185)
Âge	-0,004 (0,003)	0,005 (0,003)	0,002 (0,003)
Constante	-3,378*** (0,594)	-4,931*** (1,013)	-3,065*** (0,438)
Observations	1 558	1 556	1 557

Remarques : erreurs types entre parenthèses. Le secteur de référence est l’industrie manufacturière et la région de référence est l’Afrique centrale. La catégorie de référence pour les variables muettes de taille (moyennes et grandes) est l’échantillon des petites entreprises comptant moins de 20 employés. La variable âge est une variable continue basée sur l’année d’enregistrement officiel.

*** $p < 0,01$, ** $p < 0,05$, * $p < 0,1$.

Annexe 4 – Impact permanent de la pandémie de COVID-19

VARIABLES	(1) Faillite	(2) Fermeture définitive
Dirigées par des femmes	-0,264 (0,283)	-0,232 (0,260)
Commerce de détail	0,360 (0,346)	0,0571 (0,326)
Commerce de gros	0,188 (0,401)	-0,0626 (0,432)
Construction	-0,144 (0,571)	0,170 (0,504)
Hôtellerie et restauration	-0,250 (0,560)	0,416 (0,385)
Autres services	0,00533 (0,366)	-0,0620 (0,355)
Afrique australe	-0,989** (0,390)	-0,0954 (0,447)
Afrique de l'Ouest	-0,114 (0,427)	-0,162 (0,507)
Moyennes (20-99)	0,0472 (0,303)	-0,603** (0,294)
Grandes (100 et plus)	0,692** (0,346)	-0,704* (0,418)
Âge	-0,013 (0,009)	-0,009 (0,008)
Année 2020	-	-
Constante	-2,022*** (0,392)	-2,831*** (0,456)
Observations	1 326	2 321

Remarques : erreurs types entre parenthèses. Le secteur de référence est l'industrie manufacturière et la région de référence est l'Afrique centrale. La catégorie de référence pour les variables muettes de taille (moyennes et grandes) est l'échantillon des petites entreprises comptant moins de 20 employés. La variable âge est une variable continue basée sur l'année d'enregistrement officiel.

*** $p < 0,01$, ** $p < 0,05$, * $p < 0,1$.

Annexe 5 – Indice de qualité de la gestion

VARIABLES	(1) Dirigées par des femmes
Indice de gestion	0,374*** (0,0866)
Afrique australe	0,511*** (0,139)
Afrique de l'Ouest	0,990*** (0,336)
Moyennes (20-99)	0,0303 (0,136)
Grandes (100 et plus)	-0,373** (0,164)
Âge	0,010*** (0,003)
Année 2019	-0,0742 (0,151)
Année 2020	0,060 (0,176)
	-
Constante	0,575*** (0,145)
Observations	1 362

Remarques : erreurs types entre parenthèses. Les variables de la qualité de gestion sont disponibles uniquement pour le sous-échantillon des entreprises manufacturières. La région de référence est l'Afrique centrale. La catégorie de référence pour les variables muettes de taille (moyennes et grandes) est l'échantillon des petites entreprises comptant moins de 20 employés. La variable âge est une variable continue basée sur l'année d'enregistrement officiel.

*** $p < 0,01$, ** $p < 0,05$, * $p < 0,1$.

Annexe 6 – Caractéristiques des entreprises : capacité d'innovation, commerce extérieur et formation

VARIABLES	(1)		(1)		(1)	
	Dirigées par des femmes		Dirigées par des femmes		Dirigées par des femmes	
Innovantes	0,342***	Exportatrices	0,00215***	Formation	0,338***	
	(0,0595)		(0,000710)		(0,0610)	
Commerce de détail	0,237***		0,252***		0,223***	
	(0,0724)		(0,0729)		(0,0721)	
Commerce de gros	0,132		0,150		0,124	
	(0,108)		(0,108)		(0,108)	
Construction	-0,0608		-0,0409		-0,0985	
	(0,118)		(0,118)		(0,117)	
Hôtellerie et restauration	0,720***		0,724***		0,685***	
	(0,088)		(0,089)		(0,089)	
Autres services	-0,086		-0,070		-0,123	
	(0,088)		(0,089)		(0,088)	
Afrique de l'Est	1,009***		0,947***		0,942***	
	(0,133)		(0,132)		(0,131)	
Afrique australe	0,695***		0,645***		0,663***	
	(0,117)		(0,116)		(0,116)	
Afrique de l'Ouest	-0,348***		-0,372***		-0,347***	
	(0,126)		(0,126)		(0,125)	
Moyennes (20-99)	0,147**		0,158***		0,117*	
	(0,061)		(0,061)		(0,061)	
Grandes (100 et plus)	0,152*		0,126		0,0968	
	(0,081)		(0,084)		(0,083)	
Âge	0,002		0,002		0,002	
	(0,002)		(0,002)		(0,002)	
Année 2017	-0,095		-0,083		-0,085	
	(0,134)		(0,135)		(0,134)	
Année 2018	-0,574***		-0,518***		-0,507***	
	(0,088)		(0,088)		(0,087)	
Année 2019	-0,585***		-0,593***		-0,577***	
	(0,099)		(0,099)		(0,099)	
Année 2020	-0,359***		-0,449***		-0,374***	
	(0,092)		(0,092)		(0,092)	
Constante	-1,046***		-0,939***		-0,983***	
	(0,120)		(0,118)		(0,118)	
Observations	6 408		6 362		6 439	

Remarques : erreurs types entre parenthèses. Le secteur de référence est l'industrie manufacturière et la région de référence est l'Afrique centrale. La catégorie de référence pour les variables muettes de taille (moyennes et grandes) est l'échantillon des petites entreprises comptant moins de 20 employés. La variable âge est une variable continue basée sur l'année d'enregistrement officiel. L'année de référence est 2016. Les entreprises considérées comme innovantes sont celles qui introduisent des produits ou des procédés nouveaux ou sensiblement améliorés, ainsi que des méthodes d'organisation et de commercialisation nouvelles ou sensiblement améliorées, ou qui investissent dans la recherche-développement. Les entreprises exportatrices sont définies comme celles dont au moins 10 % des ventes sont des exportations directes ou indirectes. La variable formation indique si une entreprise offre ou non des formations.

*** $p < 0,01$, ** $p < 0,05$, * $p < 0,1$.

Investissement climatique et risque climatique en Afrique

Ce chapitre a été rédigé par Colin Bermingham, économiste principal à la Banque européenne d'investissement. L'encadré sur les données climatiques a été rédigé par Bertrand Magné, économiste principal à la Banque européenne d'investissement. Celui consacré à l'investissement durable a été rédigé par Arthur Minsat, chef d'unité pour l'Afrique, l'Europe et le Moyen-Orient, et Elisa Saint Martin, analyste des politiques, tous deux du Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les auteurs tiennent à remercier Barbara Marchitto, Debora Revoltella et Ricardo Santos pour leurs commentaires sur une version précédente.

Les opinions exprimées dans le présent chapitre sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de la Banque européenne d'investissement. Toute erreur relève de la responsabilité des auteurs.

Messages clés

Ces dernières années, les flux de capitaux vers des projets en faveur du climat ont considérablement augmenté à l'échelle mondiale. Le financement de l'action climatique a également progressé en Afrique, mais il ne représente qu'environ 5 % du financement climatique mondial et se concentre dans les plus grandes économies du continent. L'Afrique est fortement tributaire de financements extérieurs, qui représentent près de 90 % du financement de l'action climatique sur son sol. Cette situation est en partie déterminée par le rôle dominant joué par les banques multilatérales de développement, qui ont financé 45 % des investissements climatiques en 2020. Les institutions financières¹ représentent environ un tiers des financements du secteur privé en faveur du climat en Afrique, mais le secteur financier privé joue un rôle relativement modeste, avec une contribution de 4 % seulement au financement total dans ce domaine. Pour financer des projets en faveur du climat, les institutions financières locales ont principalement recours à deux instruments que sont le financement sur bilan (dette) et le financement sur projet (dette) au taux du marché. En 2019-2020, tous les financements climatiques étaient destinés à l'atténuation. Cela reflète une tendance plus large de convergence des financements du secteur privé vers l'atténuation.

Étant donné que les risques climatiques vont en augmentant, il est important de comprendre l'ampleur de ceux qui pèsent sur le secteur financier. Le présent chapitre passe en revue les risques climatiques dans le bilan des banques. L'analyse porte sur l'exposition des banques nationales de 21 pays africains à la dette souveraine, à la dette des ménages et à la dette de divers secteurs d'activité. En outre, le niveau de risque climatique de chaque type d'emprunteur est apprécié sur la base du classement selon les risques climatiques par pays établi par la Banque européenne d'investissement (BEI) pour évaluer la dette souveraine et la dette des ménages, et sur la base des classifications sectorielles selon les risques climatiques de la BEI pour différents secteurs d'activité. Pour les banques africaines, le risque physique constitue un enjeu plus important que le risque de transition : 13 des 21 pays analysés sont classés dans la catégorie de risque physique élevé, tandis que le risque de transition est limité du fait du faible niveau actuel des émissions de carbone. L'exposition des banques au risque physique est considérée comme étant la plus élevée en Afrique de l'Ouest et la plus faible en Afrique australe. Toutefois, dans la plupart des pays où les banques ont un encours relativement important sur des emprunteurs à risque élevé, le secteur bancaire est généralement peu profond, ce qui signifie que l'exposition globale en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) est faible par rapport aux régions où le secteur bancaire est plus développé.

L'enquête de la BEI fait ressortir l'engagement indéfectible des banques interrogées à faire face aux effets des changements climatiques. Par exemple, l'enquête montre que 59 % d'entre elles ont déjà mis en place une stratégie de lutte contre les changements climatiques et qu'elles sont 22 % à envisager l'élaboration. Autrement dit, quatre banques sur cinq pourraient bientôt disposer d'une stratégie formelle en faveur du climat. En outre, 65 % des banques tiennent compte des risques climatiques lors de l'évaluation d'un nouveau client ou de l'instruction d'un nouveau projet, et 23 % prévoient de le faire. Il en ressort que le risque climatique est un élément important du processus de souscription. Les banques semblent intensifier leurs efforts pour fournir des produits verts, mais l'octroi de prêts verts peut être limité par des facteurs du côté tant de la demande (entreprises) que de l'offre (banques). Parmi les obstacles liés à l'offre figurent le manque de capitaux à long terme adaptés à l'horizon d'investissement plus long des investissements verts, le niveau de risque perçu comme plus élevé des projets verts et le défaut de compétences techniques internes dans les banques pour l'octroi et le suivi des prêts verts. Les obstacles liés à la demande ont généralement trait au manque d'expertise technique pour l'instruction des projets et l'élaboration de propositions bancables ou à la méconnaissance des produits financiers disponibles.

¹ Dans ce chapitre, on entend par « institutions financières » les entités nationales telles que les banques, intermédiaires financiers, banques d'investissement et gestionnaires d'actifs locaux. Leur profil est très différent des institutions financières internationales et des banques multilatérales de développement.

Le financement de l'action en faveur du climat en Afrique

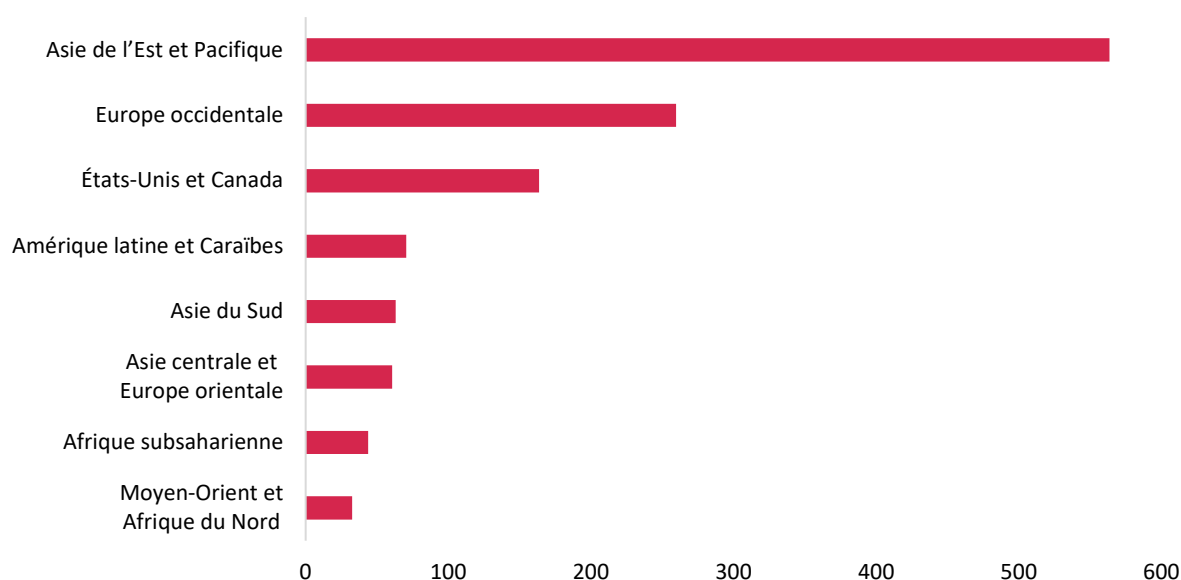
Flux de financement climatique en Afrique

Ces dernières années, les flux de capitaux vers des projets en faveur du climat ont considérablement augmenté à l'échelle mondiale. La Climate Policy Initiative (CPI, octobre 2022) fait état d'un doublement du financement de l'action climatique entre 2011 et 2020, atteignant en moyenne 653 milliards de dollars dans le monde en 2019-2020 sur la base d'un taux de croissance annuel d'environ 7 % au cours de la décennie. Les données pour 2021 n'étaient pas encore disponibles au moment de la rédaction du présent rapport, mais il ressort des premières estimations de la CPI que les flux de financement climatique sont de l'ordre de 850 à 940 milliards de dollars au total. Il s'agit là d'une forte accélération de la croissance malgré l'impact de la pandémie de coronavirus.

Au niveau mondial, le financement de l'action climatique est dominé par l'atténuation, qui représente environ 90 % des investissements. Environ 70 % de ce financement pour l'atténuation sont consacrés à la production d'énergie renouvelable, mais les transports à faible intensité de carbone constituent un important secteur de croissance. La répartition des financements était relativement égale entre les sources publiques et privées à l'échelle mondiale en 2019-2020. Le taux de croissance du financement public a néanmoins fortement progressé au cours des dix dernières années, du fait que le point de départ en était nettement plus bas que pour le financement du secteur privé.

Les pays africains représentent une part relativement modeste du financement mondial de l'action climatique (figure 1). Les flux de financement climatique mondiaux sont dominés par l'Asie de l'Est et le Pacifique en raison de la présence de la Chine dans la région. Viennent ensuite l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, le total des financements climatiques s'élevait à 32,6 milliards de dollars en 2019-2020 (2 % du total mondial), tandis que l'Afrique subsaharienne enregistrait 43,8 milliards de dollars d'investissements climatiques (3 % du total mondial). Même sur le continent africain, le financement de l'action climatique afflue plus facilement dans les plus grandes économies. Près d'un tiers de l'ensemble des financements climatiques en Afrique vont à cinq grands marchés : le Maroc (7 % des financements climatiques en Afrique en 2019-2022), le Nigeria (7 %), le Kenya (7 %), l'Éthiopie (6 %) et l'Afrique du Sud (5 %).

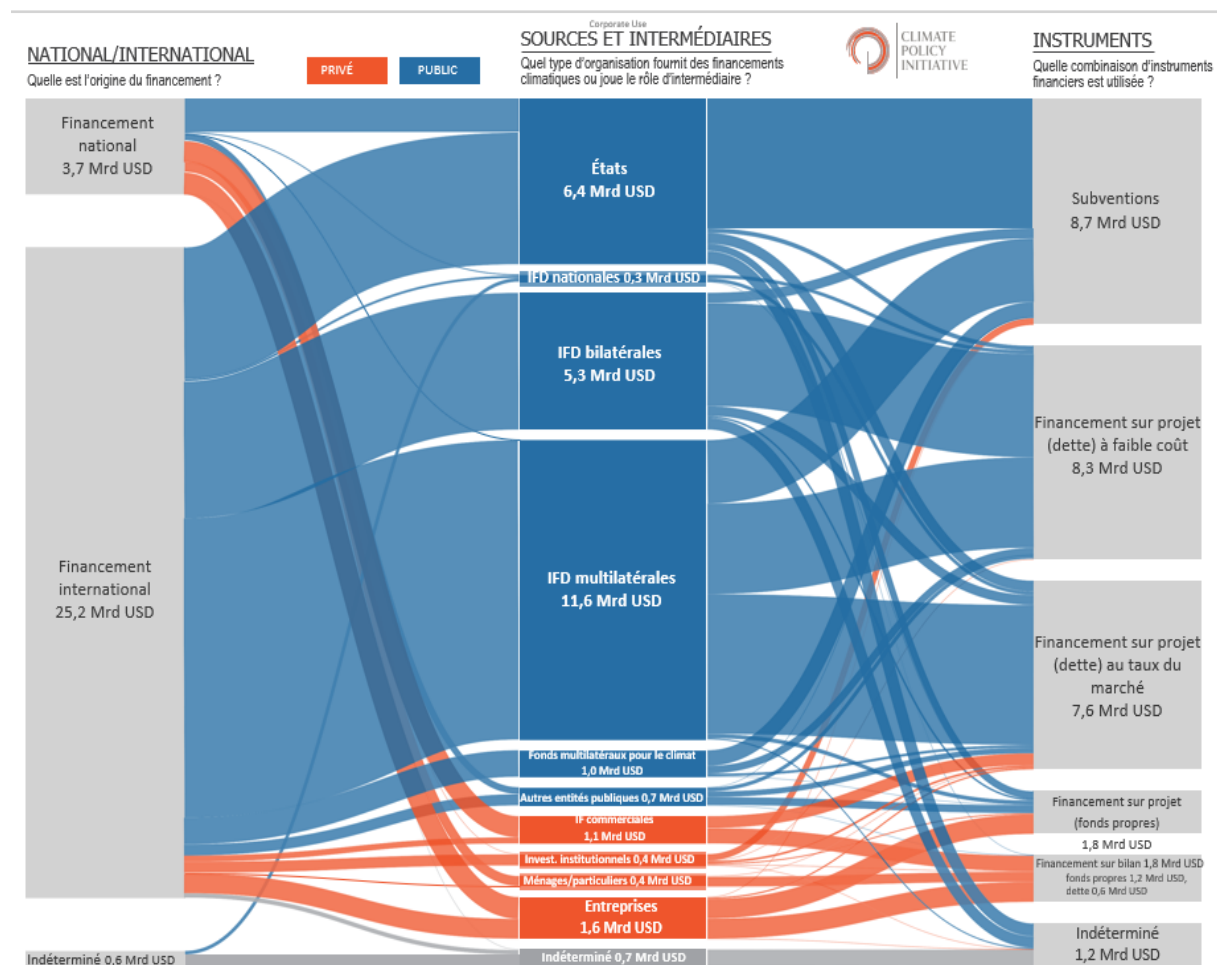
Figure 1 – Total des flux de financement climatique en 2019-2020, par région (milliards de dollars)



Sources : Climate Policy Initiative, *Global Landscape Database*, 2022. Disponible à l'adresse : <https://www.climatepolicyinitiative.org/publication/global-landscape-of-climate-finance-a-decade-of-data/> et calculs de l'auteur.

Les flux de financement climatique en Afrique présentent des caractéristiques nettement différentes de ceux d'autres régions. Tout d'abord, l'Afrique est fortement tributaire de financements extérieurs, qui représentent près de 90 % des investissements sur son sol (figure 2). Cette situation est en partie déterminée par le rôle majeur joué par les banques multilatérales de développement, qui finançaient 45 % des investissements climatiques en 2020. Toutefois, les États non africains et les institutions bilatérales de financement du développement (IFD) sont également d'importantes sources de financement. Par conséquent, la dichotomie entre financement local et financement extérieur se retrouve aussi dans l'écart du même ordre entre financement privé et financement public pour les investissements climatiques en Afrique. En 2020, seulement 14 % du financement de l'action climatique provenaient de sources privées. Dans d'autres régions en développement, les sources privées représentent 35 à 50 % du financement de l'action climatique. Stimuler le flux de crédit au secteur privé est un impératif politique pour aider les pays africains dans la lutte contre les changements climatiques.

Figure 2 – Flux de financement climatique en Afrique (2019-2020, milliards de dollars)



Source : Climate Policy Initiative, 2022.

Remarque : « IFD multilatérales » est un autre terme pour désigner les banques multilatérales de développement.

Le financement sur projet est le principal instrument financier en faveur de l'action climatique en Afrique (figure 2) parce que les institutions de financement du développement interviennent généralement au niveau du projet ; par conséquent, le financement revêt souvent la forme d'un prêt au taux du marché ou à faible coût. Au niveau global, les volumes de financement concernant ces instruments sont dans une large mesure similaires. Toutefois, les banques multilatérales de développement acheminent la plus grande partie de leurs financements sous la forme de prêts au taux du marché et, dans une moindre mesure, de prêts à faible coût et de subventions. En revanche, les institutions bilatérales de financement du développement recourent principalement à des prêts à faible coût.

L'investissement climatique en Afrique est réparti de manière relativement égale entre l'atténuation et l'adaptation, tandis que l'atténuation est nettement prépondérante à l'échelle mondiale. En moyenne, 49 % des investissements en 2019-2020 étaient destinés à l'atténuation, 39 % à l'adaptation et le solde servait ce double objectif. Le financement de l'adaptation provenait presque exclusivement de sources publiques : un peu plus de la moitié des financements étaient fournis par des banques multilatérales de développement et un quart par des États (dont 90 % d'États non africains). Le rôle de poids joué par les institutions publiques se reflète également dans les types d'instruments financiers utilisés pour financer des projets d'adaptation en Afrique, notamment les subventions et le financement sur projet à faible coût (figure 2). Il est rare que ces instruments soient déployés par le secteur privé.

Encadré 1 – La Climate Policy Initiative : contexte pour les données sur le financement climatique

Depuis sa création il y a plus d'une décennie, la Climate Policy Initiative s'est imposée comme une source de connaissance faisant autorité en matière de financement climatique mondial. L'initiative est présente à l'échelle mondiale et collabore avec un large éventail d'organisations, dont la Banque européenne d'investissement. Le rapport phare de l'initiative *Global Landscape of Climate Finance*² assure un suivi périodique des investissements primaires mondiaux des acteurs publics et privés en faveur d'activités qui réduisent les émissions et améliorent l'adaptation et la résilience aux changements climatiques. Cette évaluation complète des flux mondiaux de financement climatique sert notamment de base à la publication, par le Comité permanent du financement de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, de *l'évaluation biennale et de l'aperçu général des flux de financement climatique*³, une référence clé pour les négociateurs pour le climat.

Une analyse des besoins du continent africain en matière de financement climatique (CPI, septembre 2022) a récemment été menée dans le cadre de la Climate Policy Initiative suivant une méthode similaire à celle appliquée pour l'évaluation mondiale et vient combler un important déficit de connaissances. La consolidation systématique des données dans un cadre solide a été adaptée au paysage financier de l'Afrique et aux besoins et possibilités de développement propres aux populations africaines, bien que l'initiative reconnaisse les défis inhérents à la collecte de données sur le continent. Les informations quantitatives par domaine thématique, secteur et sous-secteur, ainsi que par fournisseur de financement climatique manquent souvent de précisions. Les besoins financiers et les flux de financement destinés à l'adaptation aux changements climatiques sont particulièrement difficiles à suivre, malgré l'exposition aiguë et la vulnérabilité du continent aux effets des changements climatiques.

Les flux de financement climatique dans *Landscape of Climate Finance in Africa* (CPI, septembre 2022) recensent des engagements en faveur du climat, qui comprennent des obligations concrètes pour des programmes d'investissement, la conclusion de contrats de financement ou des efforts similaires soutenus par des financements crédibles. Pour les institutions financières⁴, les données relatives au financement de l'action climatique portent en principe sur les flux de financement réels, généralement au niveau des projets. Des efforts sont déployés pour éviter une double prise en compte. En règle générale, le financement climatique n'est imputé à une institution financière nationale que si cette dernière apporte des ressources propres supplémentaires à un projet. Par exemple, les banques multilatérales de développement peuvent s'appuyer sur des produits de prêt intermédiés par des institutions financières locales pour financer des investissements climatiques en Afrique. Ce type de financement est imputé à la banque multilatérale de développement, à moins que l'institution locale n'engage également des ressources propres. L'émission d'obligations vertes par des banques en Afrique est prise en compte dans les données, mais seulement lorsque les fonds levés sont affectés à un projet vert, et pas nécessairement au moment de l'émission. Par conséquent, la transparence est nécessaire concernant l'utilisation du produit des fonds levés pour englober ce type d'émission obligataire. Plus généralement, les rapports des institutions financières nationales présentent des lacunes concernant la taille de leurs propres portefeuilles d'investissements et de prêts en faveur du climat. Cela signifie que les flux de financement climatique des institutions financières nationales sont susceptibles d'être plus élevés que ceux pris en compte dans les données.

Les institutions financières représentent environ un tiers des financements du secteur privé en faveur du climat en Afrique. Néanmoins, en raison du rôle relativement modeste joué par le financement privé, le secteur privé ne contribue qu'à hauteur de 4 % au financement climatique total. Entre 2019 et 2020, le financement climatique en Afrique a augmenté de 5,6 %, du fait d'une hausse de plus de 8 % des financements du secteur public. En revanche, les financements du secteur privé ont diminué de près de 9 %, sous l'effet d'une baisse de

² Pour la dernière édition, veuillez vous référer à la Climate Policy Initiative (octobre 2022). Disponible à l'adresse : <https://www.climatepolicyinitiative.org/publication/global-landscape-of-climate-finance-a-decade-of-data/>.

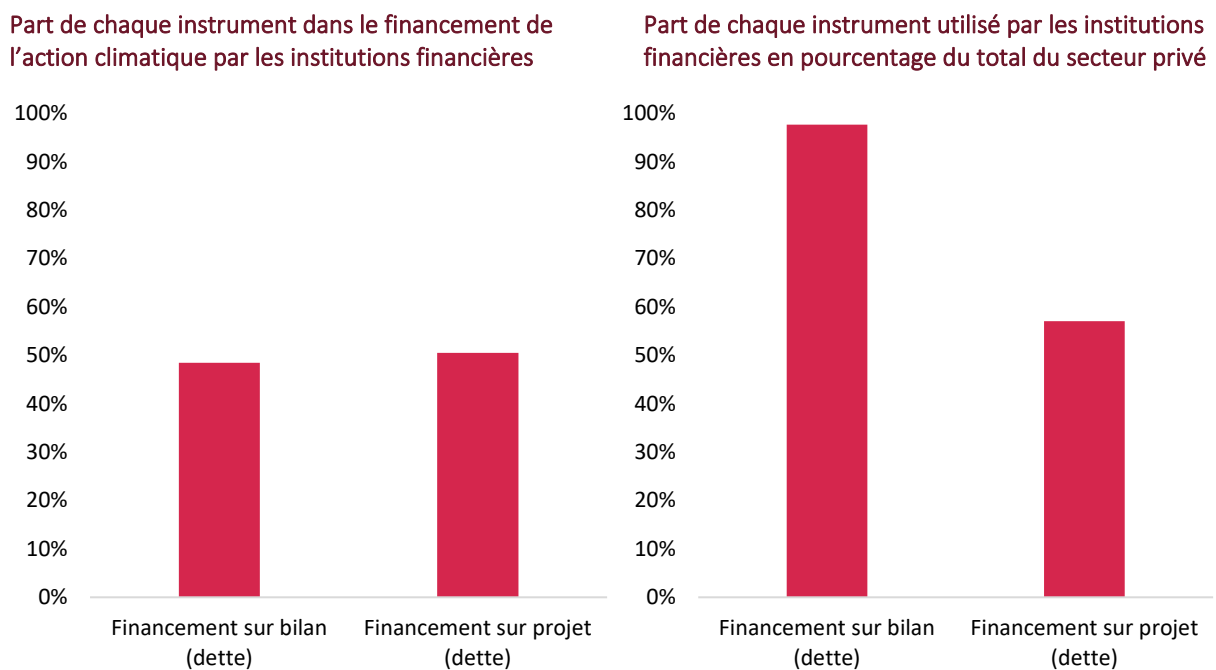
³ Pour de plus amples informations, se reporter au quatrième Comité permanent du financement de la CCNUCC (2020). Disponible à l'adresse : <https://unfccc.int/topics/climate-finance/workstreams/transparency-of-support-ex-post/biennial-assessment-and-overview-of-climate-finance-flows-background/fourth-2020-biennial-assessment-and-overview-of-climate-finance-flows>.

⁴ Les « institutions financières » désignent les intermédiaires financiers nationaux dans le jeu de données de la Climate Policy Initiative.

près de 30 % des investissements climatiques des entreprises. La pandémie semble donc avoir eu un impact important sur les volumes d'investissement climatique des entreprises. Le secteur financier, néanmoins, est devenu plus actif dans le domaine du climat. Les investissements des entreprises en faveur du climat ont diminué entre 2019 et 2020, mais les institutions financières ont presque doublé leur financement climatique au cours de cette période, malgré un environnement opérationnel difficile.

Le financement sur bilan et le financement sur projet au taux du marché sont les deux principaux instruments auxquels ont recours les institutions financières. Comme on le voit sur la partie gauche de la figure 3, ces deux instruments représentent une part à peu près égale du financement climatique des institutions financières, le recours à d'autres instruments étant rarissime. Dans le secteur privé, les institutions financières représentent la quasi-totalité du financement privé sur bilan (partie droite de la figure). Elles sont également à l'origine d'environ la moitié du financement privé sur projet au taux du marché. Toutefois, comme il est expliqué ci-dessus, le financement sur projet dans son ensemble est dominé par les institutions publiques plutôt que par les établissements privés.

Figure 3 – Instruments financiers utilisés par les institutions financières (moyenne 2019-2020)



Source : Climate Policy Initiative (septembre 2022).

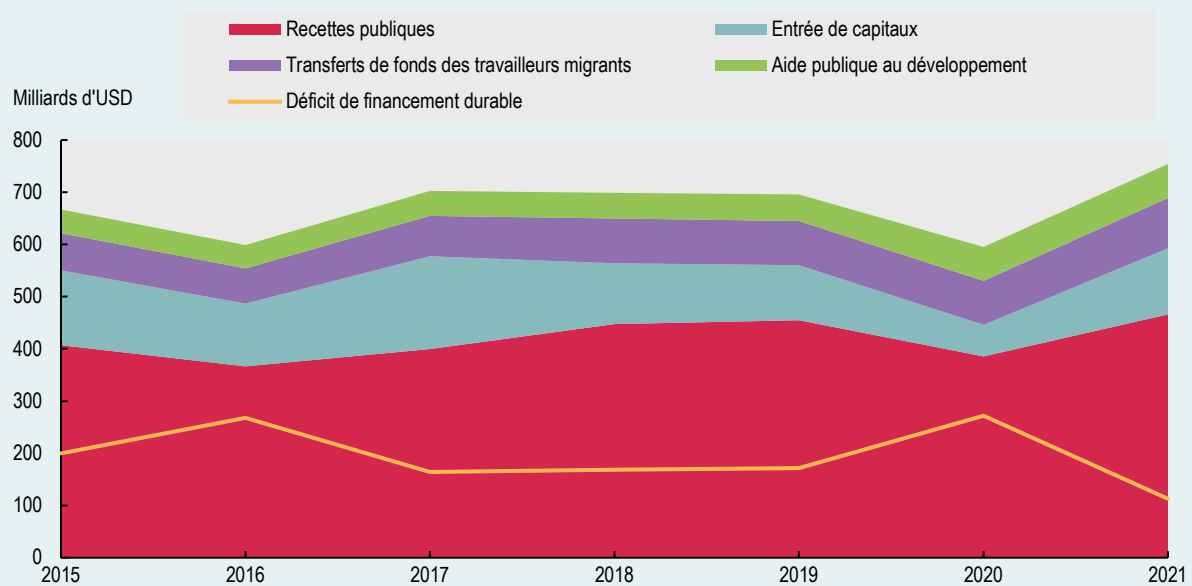
En 2019-2020, la totalité du financement climatique privé des institutions financières en Afrique était destinée à l'atténuation. Cela reflète une tendance mondiale plus large de convergence des financements du secteur privé vers l'atténuation. Environ trois quarts des financements climatiques du secteur privé sont consacrés à des projets énergétiques, qui présentent généralement un profil risque-rendement plus prévisible. Les ressources publiques restent prépondérantes dans le financement de l'action climatique, les institutions publiques internationales jouant un rôle immense en Afrique. La contribution du secteur privé doit croître, et le système bancaire commercial a un rôle important à jouer à cet égard : il achemine les flux financiers au secteur privé et permet aux établissements nationaux d'accroître leurs activités et de renforcer leur expertise dans le financement de l'action climatique.

Encadré 2 – Accélérer les investissements en faveur d’une économie sobre en carbone en Afrique

Cette contribution s’appuie sur les conclusions du rapport phare de la Commission de l’Union africaine (CUA) et de l’OCDE intitulé *Dynamiques du développement en Afrique 2023 : Investir dans le développement durable*.

Le déficit de financement durable de l’Afrique s’est accru en raison de crises mondiales concomitantes, mais il peut être comblé. Selon de nouvelles estimations publiées dans le rapport *Dynamiques du développement en Afrique 2023*, le continent a besoin d’environ 1 600 milliards de dollars⁵ pour atteindre les objectifs de développement durable des Nations unies d’ici 2030. Le déficit de financement durable de l’Afrique s’élevait en moyenne à 194 milliards de dollars par an sur la période 2015-2021, ce qui représente environ 7 % de son PIB (figure 4). Les capitaux internationaux disponibles sont suffisants pour combler ce déficit, malgré son ampleur. De fait, le déficit de financement durable de l’Afrique équivaut à 10,5 % du stock d’actifs sous gestion qu’elle détient, ce qui représente moins de 0,2 % des actifs mondiaux sous gestion (CUA/OCDE, 2023). Pourtant, le stock mondial et même le stock africain d’actifs sous gestion sont trop peu investis sur le continent. Comment les économies africaines peuvent-elles mobiliser davantage d’investissements privés et publics ?

Figure 4 – Financements disponibles et déficit de financement durable pour l’Afrique, 2015-2021



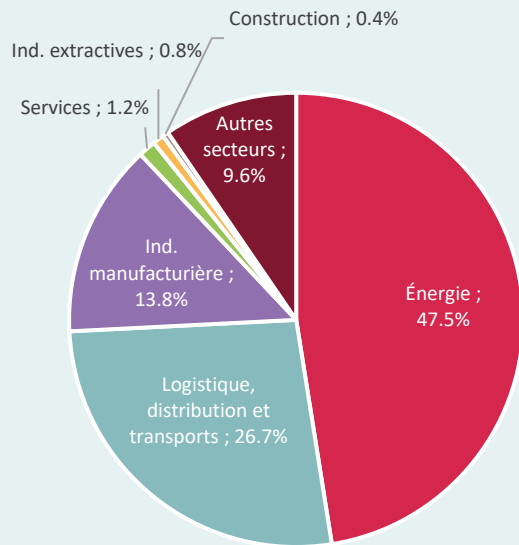
Source : calculs des auteurs basés sur la méthodologie de l’OCDE (2022), *Global Outlook on Financing for Sustainable Development 2023: No Sustainability Without Equity*. Disponible à l’adresse : <https://doi.org/10.1787/fcbe6ce9-en>.

L’augmentation des flux d’investissement direct étranger dans des secteurs durables offre des perspectives pour le développement sobre en carbone de l’Afrique. Au cours des dernières années, les flux mondiaux d’investissement direct étranger en faveur de projets nouveaux (c’est-à-dire les projets d’investissement direct étranger annoncés qui créent de nouvelles installations de production au lieu d’acquiescer des installations existantes) ont davantage ciblé l’industrie manufacturière et les services que les secteurs extractifs de l’Afrique (figure 5). À l’échelle du continent, l’analyse de la base de données Orbis montre que la majorité (69 %) des sociétés cotées basées en Afrique sont actives dans des secteurs en croissance axés sur les services tels que les services financiers (29 %), le commerce de détail (8 %), l’immobilier (6 %) et les technologies de l’information et de la communication (6 %). En outre, les investissements dans le secteur africain de l’énergie – la principale source d’émissions de CO₂ sur le continent – se tournent de plus en plus vers les énergies renouvelables au détriment des combustibles fossiles (figure 5). Les investissements d’infrastructure régionaux relevant du deuxième plan d’action prioritaire du Programme de développement des infrastructures en Afrique pourraient également accélérer la transition vers des modes de transport moins polluants ou le recours aux énergies renouvelables pour la production de biens (Roy, à paraître).

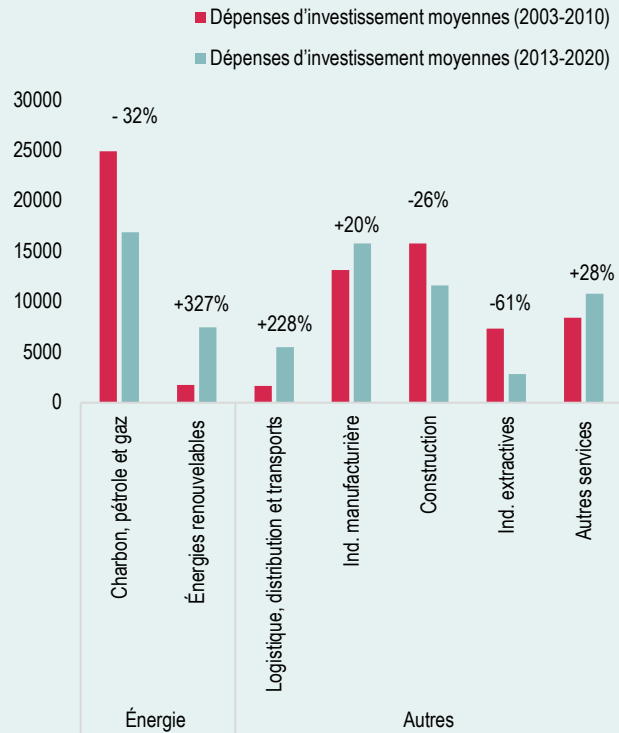
⁵ Ce chiffre représente l’écart entre les besoins annuels de financement en vue de la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies d’ici 2030 et la disponibilité des ressources financières. Le niveau de référence est un déficit de financement durable de 200 milliards de dollars par an pour l’Afrique jusqu’en 2030, à conditions de financement constantes (Cnuced, 2014, 2016, 2020). Conformément à l’approche retenue dans le rapport *Global Outlook on Financing for Sustainable Development 2023* de l’OCDE, le niveau de référence est ajusté en fonction de l’évolution des principales sources de financement extérieures et intérieures de l’Afrique par rapport à 2015, année de la projection de référence (OCDE, 2022). De plus amples informations sur l’approche retenue figurent dans l’annexe méthodologique du rapport *Dynamiques du développement en Afrique 2023*.

Figure 5 – Pollution de l'air et investissement direct étranger en faveur de projets nouveaux en Afrique, 2003-2020

Émissions de CO₂ dues à l'utilisation de combustibles, par secteur, 2003-2020



Investissement direct étranger en faveur de projets nouveaux en Afrique (variation en pourcentage des dépenses d'investissement moyennes entre 2003 et 2010 et entre 2013 et 2030)



Source : calculs des auteurs d'après fDi Intelligence (2022) et l'AIE (2022).

Remarque : le terme « énergie » recouvre les activités d'extraction, de production et de distribution dans les secteurs du charbon, du pétrole et du gaz, et des énergies renouvelables ; le terme « industrie manufacturière » englobe tous les autres secteurs manufacturiers ainsi que l'agriculture et la pêche.

Les flux de financement extérieur ont un rôle essentiel à jouer, mais ils restent insuffisants à eux seuls pour combler le déficit de financement durable de l'Afrique (tableau 1). Malgré des progrès considérables dans des secteurs durables comme les énergies renouvelables, le continent peine, ces dernières années, à attirer l'investissement direct étranger global en faveur de nouveaux projets. Au cours de la dernière décennie, les flux mondiaux d'investissement direct étranger en faveur de nouveaux projets ont enregistré une diminution moyenne de 3 % par an, la part globale de l'Afrique passant de 12 % du total en 2017 à moins de 6 % en 2021. L'investissement direct étranger en faveur de nouveaux projets ne représentait que 2,6 % du PIB de l'Afrique en 2021. Il n'en reste pas moins essentiel pour le transfert de technologie, l'intégration des chaînes de valeur et l'augmentation de la productivité (CUA/OCDE, 2022). De même, l'aide publique au développement et la philanthropie – qui portent principalement sur des secteurs sociaux tels que l'éducation, la santé ou l'aide humanitaire – ne représentaient respectivement que 2,5 % et 0,1 % du PIB en 2021. Les financements privés mobilisés par le biais de l'aide publique au développement ont quintuplé depuis 2012, mais environ 70 % d'entre eux sont allés à des pays à revenu intermédiaire. Enfin, les transferts de fonds des travailleurs migrants restent la principale source de flux financiers extérieurs vers l'Afrique, représentant 3,8 % du PIB en 2021. Toutefois, seulement 30 % environ de ces ressources sont allouées à des activités économiques, principalement dans des secteurs informels, ce qui limite leur utilisation potentielle pour la transformation productive.

L'affectation efficace des ressources existantes de l'Afrique à la réalisation d'objectifs de durabilité est la meilleure façon de mobiliser davantage d'investissements durables. En 2021, les recettes publiques nationales s'élevaient à 466 milliards de dollars, soit 17 % du PIB de l'Afrique. En 2020, les actifs détenus par les investisseurs institutionnels africains étaient estimés à 1 800 milliards de dollars, soit 73 % du PIB. Cependant, les grands fonds de pension africains – situés au Ghana, au Kenya, en Namibie, au Nigeria et en Afrique du Sud – allouent moins de 3 % de leurs actifs à des secteurs tels que les infrastructures et les actifs verts et durables. Les investisseurs institutionnels africains privilégient principalement des investissements dans des titres d'État à court terme (BAfD/IFC/MFW4A, 2022). Selon une étude réalisée en 2018 auprès de fonds de pension africains, seulement 11 % d'entre eux ont manifesté un intérêt pour des projets d'infrastructure en cours de développement (projets entièrement nouveaux).

Endiguer les flux financiers illicites augmentera les ressources. Chaque année, les flux financiers illicites font perdre à l'Afrique jusqu'à 89 milliards de dollars, un montant largement supérieur à l'aide publique au développement, qui s'élevait à 65 milliards de dollars en 2021 (Cnuced, 2020). Selon le *rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique* (CEA, 2015), le stock de capital de l'Afrique aurait augmenté de plus de 60 % si les flux financiers illicites étaient restés sur le continent, tandis que le PIB par habitant aurait augmenté de 15 %. Le renforcement de la transparence et de la responsabilité fiscales contribuera à relever une partie de ce défi. Depuis 2009 déjà, l'amélioration de l'échange international de renseignements avec les administrations fiscales a permis aux pays africains d'identifier 1,3 milliard de dollars de recettes supplémentaires dans le cadre d'enquêtes transfrontalières (CUA/ATAF/OCDE, 2022).

L'amélioration de la disponibilité des informations et la mise en place de cadres de durabilité peuvent faciliter l'allocation des investissements. L'absence de cadres pour l'investissement durable, conjuguée aux contraintes de capacité en matière de données et de gestion, rend difficiles les évaluations précises de la durabilité. Actuellement, moins de la moitié des fonds de pension africains de premier plan publient des informations concernant leur stratégie en matière de durabilité et la manière dont ils la mettent en œuvre (Stewart, 2022). Les décideurs africains peuvent faciliter les évaluations de la durabilité en imposant des obligations de publication pour les investisseurs, tout en renforçant la capacité des petites entreprises à collecter des données sur les investissements durables grâce à des formations, des incitations et des bases de données accessibles. En Égypte, par exemple, l'autorité de réglementation financière exige de toutes les sociétés cotées à la Bourse égyptienne avec un capital souscrit supérieur à 100 millions de livres égyptiennes (EGP) qu'elles établissent des rapports trimestriels en matière de conformité environnementale, sociale et de gouvernance (Atef, 2022). Les partenaires multilatéraux peuvent contribuer à la mise en place de cadres communs de durabilité et à l'amélioration des indicateurs. En 2022, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication de la Cnuced (Cnuced-ISAR) a lancé le Partenariat régional africain pour la durabilité et les rapports sur les ODD, afin de promouvoir la collaboration dans toute la région. En mars 2023, le partenariat comptait 53 membres, dont des réseaux nationaux de responsabilité sociale des entreprises et des ministères de 27 pays africains (Cnuced-ISAR, 2022).

Tableau 1 – Principales sources de financement de l’Afrique et leur contribution à la promotion du développement durable

	Sources	Montants	Atouts	Inconvénients
Financement extérieur	<u>Investissement direct étranger</u>	83 Mrd USD 2,6 % du PIB de l’Afrique (2021)	Externalités en matière de productivité pour les fournisseurs locaux ; formation de la main d’œuvre locale	Cohérence limitée avec les objectifs de développement durable ; externalités subordonnées à des liens efficaces ; vulnérabilité aux chocs
	<u>Transferts de fonds de travailleurs migrants</u>	96 Mrd USD 3,8 % du PIB de l’Afrique (2021)	Connexions avec les économies locales et le secteur informel	Coordination limitée des fonds ; efforts limités en faveur de la transformation productive
	<u>Aide publique au développement</u>	65 Mrd USD 2,5 % du PIB de l’Afrique (2021)	Résilience face aux chocs mondiaux	APD restant en deçà des engagements ; mobilisation limitée des investissements privés dans les pays à faible revenu
	<u>Investisseurs à impact dans le monde</u>	24,3 Mrd USD 1,0 % du PIB de l’Afrique (2019) (allocation d’actifs sous gestion à l’Afrique)	Priorité donnée aux secteurs porteurs de transformations (comme l’énergie, la finance et les PME)	Priorité donnée aux grandes économies plus avancées
	<u>Philanthropie privée</u>	2,1 Mrd USD 0,1 % du PIB de l’Afrique (2018-2019)	Priorité donnée aux secteurs sociaux (comme la santé et l’éducation)	Montants relativement modestes ; absence de ciblage des pays les plus pauvres
Financement national	<u>Recettes publiques</u>	466 Mrd USD 16,7 % du PIB de l’Afrique (2021)	Principale source de financement dans la plupart des pays : résilience à l’égard des conditions monétaires internationales	Défis propres à chaque pays ; diminution des recettes réelles par habitant ; données limitées concernant l’allocation en faveur du développement durable
	<u>Multinationales basées en Afrique</u>	2,7 Mrd USD 0,1 % du PIB de l’Afrique (2021) (sorties d’investissement direct étranger)	Ancrage régional ; résilience face aux chocs mondiaux	Montants de financement limités ; risque de renforcement des inégalités régionales
	<u>Investisseurs institutionnels nationaux</u>	1 800 Mrd USD 73,3 % du PIB de l’Afrique (2020) (actifs sous gestion détenus en Afrique)	Ressources financières immenses ; intégration dans les marchés financiers locaux	Aversion pour le risque ; investissements limités dans les actifs durables

Source : compilation des auteurs d’après Cnuccd (2022a), UNCTADstat (base de données), pour l’investissement direct étranger et les multinationales basées en Afrique ; FMI (2022b) pour l’investissement en portefeuille ; FMI (2022c), IMF Data Access to Macro Economic & Financial Data (base de données), KNOMAD/Banque mondiale (2022), KNOMAD Remittances (base de données), pour les transferts de fonds de travailleurs migrants ; OCDE (2022a), Versements d’aide (APD) vers les pays et régions (base de données), pour l’aide publique au développement ; GIIN (2020), Annual Impact Investor Survey, pour les investisseurs à impact dans le monde ; OCDE (2021b), Private Philanthropy for Development: Data for Action (base de données), pour la philanthropie privée ; FMI (2022a), Perspectives économiques mondiales (base de données), pour les recettes publiques ; Cnuccd (2022b), et Juvonen et al. (2019), pour les investisseurs institutionnels nationaux.

Remarque : on entend par « montants » les flux financiers au cours de la période de référence, à l’exception des montants concernant les « investisseurs à impact dans le monde » et les « investisseurs institutionnels nationaux » qui se réfèrent aux stocks de fin de période (actifs sous gestion). Les sources financières peuvent présenter des doublons et ne peuvent être agrégées. Les investisseurs à impact dans le monde et la philanthropie privée sont considérés comme des sources de financement extérieures, car principalement hors d’Afrique.

Les banques de développement locales et régionales peuvent aider les autorités nationales à mettre en place des cadres de financement vert favorables. Les pays africains peuvent tirer parti de leur réseau constitué de quelque 102 institutions de financement du développement régionales et nationales pour affecter stratégiquement des financements à des projets

viables conformes aux priorités de développement. Après la pandémie de COVID-19, de nombreuses institutions de financement du développement locales ont revu leur mandat afin d'inclure des objectifs de développement vert et mis en place de nouvelles initiatives visant à accélérer l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets (Attridge, Chen et Getzel, 2022). Étant donné que la plupart des institutions de financement du développement africaines ne disposent pas de ressources suffisantes – environ 2-3 % du PIB de leur pays –, la communauté internationale pourrait renforcer ces efforts en mettant davantage de fonds à la disposition de celles qui sont bien gérées et en augmentant l'affectation de financements en faveur de l'adaptation aux changements climatiques. Le financement de l'adaptation ne s'élevait qu'à 11,4 milliards de dollars en 2019-2020, ce qui est bien en deçà des besoins annuels fixés à 52,7 milliards de dollars jusqu'en 2030 (GCA, 2022).

Risques climatiques dans le bilan des banques

Méthodologie

Étant donné que les risques climatiques vont en augmentant, il est important de comprendre l'ampleur de ceux auxquels est confronté le secteur financier, et de déterminer dans quelle mesure le secteur est capable de résister à ces risques et de demeurer une source stable et régulière de financement pour le développement du secteur privé. Un moyen d'y parvenir est d'examiner l'exposition des banques aux secteurs de l'économie les plus vulnérables aux changements climatiques. Moody's (2021) a effectué une analyse de ce type pour les banques de 14 pays africains. Une approche similaire est adoptée ici, mais l'analyse est étendue à 21 pays d'Afrique. En raison de données disponibles encore incomplètes pour 2022, l'analyse repose sur des données relatives aux prêts ventilées par secteur pour 2021.

Moody's évalue l'exposition de chaque secteur aux risques environnementaux à travers une évaluation qualitative de la pertinence globale des risques environnementaux en ce qui concerne le crédit. Concrètement, l'approche retenue par Moody's aborde cinq aspects : le risque climatique physique, la transition bas carbone, la gestion de l'eau, les déchets et la pollution, et le capital naturel. Les deux premiers facteurs de risque (physique et de transition) sont les composantes typiques du risque climatique total, tandis que les trois suivants, tout en étant également liés aux changements climatiques, se rapportent à l'environnement. Moody's a élaboré des classifications du risque climatique pour 89 secteurs d'activité sur la base d'un calibrage global de la sévérité des difficultés liées à l'environnement auxquelles ils sont confrontés. Sur la base de cette approche, Moody's classe les secteurs d'activité en quatre catégories de risque : très élevé, élevé, modéré et faible. L'agence de notation passe ensuite en revue les encours de prêts des banques qu'elle note en Afrique sur la base de leurs rapports financiers et des présentations destinées aux investisseurs. Il s'agit là d'une approche ascendante. Dans la pratique, les banques ne communiquant pas leurs encours de crédit de manière suffisamment détaillée, les données ont été affectées à une vingtaine de secteurs d'activités au lieu de 89. Il a donc été procédé à un regroupement des secteurs.

La présente analyse est proche de celle conduite par Moody's, mais elle relève d'une approche méthodologique différente car elle se fonde uniquement sur les risques climatiques (physique et de transition), soit l'équivalent des deux premiers facteurs considérés par l'agence de notation dans son analyse. Les facteurs plus larges liés à l'environnement en sont exclus. Autre aspect important de notre approche, le risque physique et le risque de transition restent indépendants et ne sont pas agrégés en une note combinée pour le risque climatique, car il s'agit de deux types de risque climatique différents. Toutefois, le risque physique et le risque de transition sont combinés indépendamment par secteur afin d'obtenir une note globale pour chaque type de risque pour le secteur bancaire de chaque économie. Si Moody's passe en revue les prêts à différents secteurs d'activité, notre analyse tient compte de surcroît des risques climatiques auxquels les banques sont confrontées lorsqu'elles prêtent aux ménages et aux entités souveraines, car il s'agit d'éléments sectoriels importants de leur actif.

Une note combinée d'exposition au risque physique ou au risque de transition des banques doit donc comporter trois volets :

1. **l'exposition aux risques liés au secteur souverain.** Le rapport de la BEI *La finance en Afrique (2022)* présente un aperçu détaillé du classement de la Banque selon les risques climatiques par pays, avec une distinction entre risque physique et risque de transition, et comprend une explication de l'approche retenue. Pour chaque pays, il existe déjà une note pour le risque physique et une note pour le risque de transition. Le classement montre que les pays africains sont confrontés à un risque physique élevé par rapport à d'autres régions. L'exposition aux pertes agricoles en est un élément clé, en particulier en Afrique subsaharienne. En revanche, le risque de transition est généralement plus faible au regard d'autres régions du fait que l'intensité en carbone de la production est moindre. Le classement de la BEI selon les risques par pays est utilisé pour mesurer le risque physique et le risque de transition découlant de l'exposition des banques à la dette souveraine ;
2. **l'exposition aux risques liés au secteur des ménages.** Le classement selon les risques climatiques par pays sert également à évaluer l'exposition au secteur des ménages, car ce secteur est très large et susceptible de refléter des risques comme à l'échelle du pays. Certains pays d'Afrique subsaharienne se caractérisent par une note d'exposition au risque physique élevée, souvent en raison de leur exposition au secteur agricole. Dans la présente analyse, la dette des ménages dans ces pays se verra également attribuer une note d'exposition au risque physique élevée. Le tableau 1 met en évidence 26 pays d'Afrique subsaharienne où plus de 40 % de la population travaille dans l'agriculture. Par conséquent, les revenus des ménages y sont vulnérables aux effets des changements climatiques sur l'agriculture. Cependant, pour ce qui est du risque de transition, la plupart des pays africains sont classés dans la catégorie de risque faible, ce qui signifie que la dette des ménages sera également assortie d'une note d'exposition au risque de transition faible ;
3. **l'exposition aux risques liés au secteur d'activité.** Nous calculons la note que nous attribuons aux secteurs d'activité pour le risque physique et le risque de transition sur la base des notes détaillées au niveau des sous-secteurs. Ces notes pour les sous-secteurs ont fait l'objet de regroupements afin de correspondre aux secteurs d'activité plus larges pour lesquels des données sur les encours des banques sont disponibles. Si la plupart des secteurs d'activité correspondent de manière évidente aux secteurs concernés dans le bilan des banques, les regroupements impliquent qu'il a fallu dans certains cas exercer son jugement. En outre, des secteurs tels que l'industrie manufacturière ou l'exploitation minière peuvent être caractérisés par des risques physique ou de transition différents d'un pays à l'autre, en fonction de la structure sectorielle particulière du pays. En ce sens, notre analyse comporte un certain niveau d'approximation. Cependant, la méthodologie pourra être encore affinée au fil du temps. La plupart des secteurs seront classés dans la catégorie de risque moyen tant pour le risque physique que pour le risque de transition. En ce qui concerne le risque physique, l'agriculture et l'exploitation minière sont les activités qui présentent un risque plus élevé, tandis que le secteur des services présente un risque plus faible. En ce qui concerne le risque de transition, l'exploitation minière présente un risque plus élevé, tandis que le secteur des services présente un risque plus faible. En outre, certaines activités manufacturières présentent un risque de transition relativement élevé.

Tableau 2 – Part de l’agriculture dans l’emploi total (2019)

Pays	Part	Pays	Part	Pays	Part
Burundi	86	Zimbabwe	66	Sierra Leone	54
Somalie	80	Tanzanie	65	Kenya	54
Malawi	76	République démocratique du Congo	64	Angola	51
Tchad	75	Érythrée	63	Zambie	50
Niger	73	Mali	62	Lesotho	44
Ouganda	72	Rwanda	62	Cameroun	43
Mozambique	70	Guinée	61	Liberia	43
République centrafricaine	70	Guinée-Bissau	60	Côte d’Ivoire	40
Éthiopie	67	Soudan du Sud	60		

Source : Banque mondiale, <https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators>.

Nous procédons également à un ajustement des notes de risque par secteur en fonction des notes par pays.

En effet, nous partons du principe que le risque climatique sectoriel – qu’il s’agisse du risque physique ou du risque lié à la transition – est amplifié ou atténué en fonction du niveau de risque physique ou lié à la transition à l’échelle du pays. Par exemple, si le pays est classé comme présentant un risque physique élevé, la note d’exposition au risque physique est relevée pour tous les secteurs, tandis que si le pays présente un risque physique faible, la note d’exposition au risque physique de tous les secteurs est abaissée⁶. Il en va de même pour le risque de transition sectoriel. Le tableau 3 présente les modalités d’ajustement en pratique. Le classement selon les risques climatiques par pays va de 1,00 à 5,00, principalement par degrés de 0,50. Une note par secteur peut être relevée de 1,00 au maximum si le pays concerné est classé dans la catégorie de risque le plus élevé, ou abaissée de 1,00 au maximum si le pays est classé dans la catégorie de risque le plus faible. Pour les 21 pays, cela revient à appliquer 42 ajustements sectoriels (un ajustement pour le risque physique et un ajustement pour le risque de transition par secteur), dont seulement cinq s’élèvent à $\pm 0,75$. L’ajustement moyen est de 0,21 pour le risque physique et de -0,31 pour le risque de transition.

Tableau 3 – Notes de risque climatique par pays et ajustements des notes par secteur

Note pays	Ajustement	Note pays	Ajustement
1,00	-1,00	3,25	0,00
1,25	-0,75	3,75	0,25
1,75	-0,50	4,25	0,50
2,25	-0,25	4,75	0,75
2,75	0,00	5,00	1,00

Source : Banque européenne d’investissement.

Les notes pour les risques liés aux entités souveraines, aux ménages et aux secteurs d’activité sont pondérées en fonction de l’importance de l’encours des banques sur chaque secteur. Si l’exposition aux risques liés au secteur souverain est principalement le fait des emprunts d’État, l’exposition aux risques liés aux ménages et aux secteurs d’activité découle des portefeuilles de prêts. La note d’exposition au risque climatique des banques est calculée pour le risque physique et le risque de transition (séparément) comme suit :

⁶ L’ajustement à la hausse ne signifie pas que tous les secteurs d’activité d’un pays à risque physique élevé seront également classés dans la catégorie de risque physique élevé. Dans la pratique, les notes par secteur et par pays sont représentées sur une échelle de dix demi-points de 1 à 5, de sorte que l’ajustement peut induire une hausse ou une baisse de la note d’un secteur d’un maximum de deux demi-points sur l’échelle. L’échelle est ensuite convertie en un classement en risque élevé, moyen ou faible. Les notes inférieures à 2 correspondent à un risque faible, 3 désigne un risque moyen et 4 ou plus un risque élevé. Les notes retenues pour l’échelle sont arrondies à l’entier le plus proche. Par exemple, dans la pratique, les notes 3,5 à 5 représentent un risque élevé.

$$BCR_i = S_i w_s + S_i w_H + IND_i w_{IND},$$

où S_i est la note pour le risque climatique attribuée par la BEI au pays i , IND_i est la note pour le risque climatique attribuée par la BEI au secteur d'activité i , w_s est la pondération en fonction de l'encours du secteur bancaire sur les entités souveraines, w_H est la pondération en fonction de l'encours du secteur bancaire sur les ménages et w_{IND} est la pondération de l'encours du secteur bancaire sur le secteur d'activité. Les trois pondérations (secteur d'activité, ménages et entités souveraines) correspondent à la somme du total des dettes (prêts ou obligations) du système bancaire à l'égard de chaque secteur, exprimée en monnaie locale. Les pondérations sont les parts relatives des trois encours. De cette façon, la somme des pondérations fait 100. Il convient de noter que les pondérations ne correspondent pas à la part de l'actif total, étant donné que l'actif total du secteur bancaire est plus large que les actifs considérés ici.

Exposition du secteur bancaire aux risques climatiques par pays

Les encours de prêts sectoriels varient considérablement d'un pays à l'autre. Les données de crédit utilisées ici pour les ménages et les secteurs d'activité proviennent des sources des banques centrales et s'appliquent à l'ensemble du secteur bancaire suivant une approche descendante et non ascendante. Il en résulte une couverture plus large des encours de crédit, mais les données sont communiquées pour un plus petit nombre de secteurs d'activité. Le tableau 4 montre la répartition de l'encours des banques par secteur. En moyenne, dans les pays constituant notre échantillon, 52 % de l'encours des banques concernent les secteurs d'activité, 16 % le secteur des ménages et 32 % le secteur souverain. Une note est attribuée au secteur des ménages et au secteur souverain sur la base du classement selon les risques climatiques par pays, ce qui signifie que le risque pays est un élément important du risque global. Étant donné que 13 des 21 pays sont classés dans la catégorie de risque physique élevé, les encours sur les ménages et le secteur souverain ont tendance à amplifier le risque climatique physique dans le bilan des banques. L'Égypte, le Ghana et le Kenya présentent les plus grands encours sur des contreparties souveraines parmi les pays à risque physique élevé (65 % pour l'Égypte, 54 % pour le Ghana et 45 % pour le Kenya). Quant à la Tanzanie, elle a le plus grand encours sur le secteur des ménages parmi les pays à risque physique élevé (28 %), mais elle présente un faible encours sur des contreparties souveraines. Certains pays à risque physique élevé, tels que la Côte d'Ivoire et le Togo, présentent un encours combiné sur le secteur souverain et les ménages relativement faible, et un encours faible sur les secteurs d'activité présentant un risque élevé. En revanche, étant donné que la plupart des pays sont classés dans la catégorie de risque de transition faible, les encours sur ces secteurs tendent à modérer la note d'exposition au risque de transition.

Tableau 4 – Répartition des encours dans le bilan des banques par secteur (% de l'encours total, 2021)

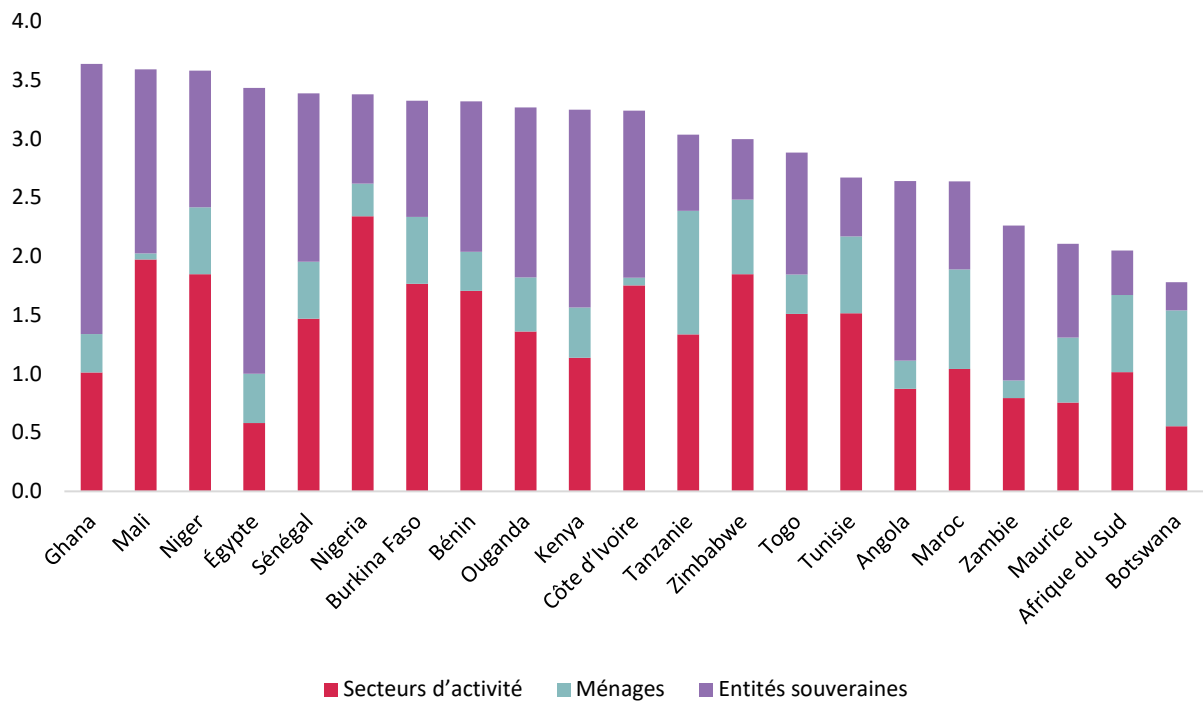
Pays	Secteur des entreprises							Ménages	Entités souveraines
	Agriculture	Industrie minière	Secteur manufacturier et industriel	Commerce de gros et de détail	Services	Autres	Immobilier et construction		
Angola	3%	2%	5%	13%	3%	3%	6%	9%	56%
Bénin	2%	1%	7%	10%	18%	4%	21%	8%	30%
Botswana	2%	2%	1%	6%	8%	4%	7%	56%	14%
Burkina Faso	1%	4%	9%	13%	15%	8%	13%	13%	23%
Côte d'Ivoire	3%	0%	11%	23%	18%	6%	4%	2%	33%
Égypte	1%	0%	10%	4%	9%	0%	0%	11%	65%
Ghana	1%	0%	4%	13%	14%	3%	3%	8%	54%
Kenya	2%	0%	10%	12%	4%	2%	13%	11%	45%
Mali	2%	2%	8%	29%	11%	8%	6%	1%	33%
Maurice	2%	0%	4%	6%	20%	0%	8%	25%	35%
Maroc	3%	1%	8%	0%	5%	16%	8%	31%	27%
Niger	1%	1%	5%	20%	19%	7%	10%	12%	24%
Nigeria	5%	21%	17%	6%	25%	0%	0%	7%	18%
Sénégal	2%	1%	9%	13%	20%	7%	3%	11%	34%
Afrique du Sud	1%	3%	4%	4%	32%	4%	5%	29%	17%
Tanzanie	4%	1%	5%	9%	27%	3%	4%	28%	17%
Togo	0%	0%	4%	21%	14%	11%	13%	10%	28%
Tunisie	2%	0%	24%	14%	4%	17%	5%	20%	15%
Ouganda	8%	0%	9%	11%	6%	0%	14%	12%	39%
Zambie	5%	2%	5%	4%	6%	13%	1%	7%	58%
Zimbabwe	25%	5%	10%	0%	25%	0%	1%	20%	16%

Source : BCN Angola (2023) ; BCN Botswana (2023) ; BCN Nigeria (2023) ; BCN Ouganda (2023) ; FMI (2023) ; S&P Global (2023).

Remarque : le secteur minier désigne toutes les industries extractives, y compris le pétrole, le gaz, le charbon et d'autres minerais. Le secteur « Autres » au bilan des banques n'est pas clairement défini. En conséquence, pour attribuer un risque physique ou de transition à ce secteur, nous avons utilisé les autres secteurs de la nomenclature NACE des activités économiques, comprenant l'énergie, l'approvisionnement en eau et les transports.

Le risque climatique physique combiné du secteur bancaire est le plus élevé au Ghana, au Mali, au Niger et en Égypte, et le plus faible au Botswana, à Maurice, en Afrique du Sud et en Zambie (figure 6). Cette note combinée est calculée à l'aide de la formule ci-dessus en fonction des pondérations du tableau 4, dont il résulte effectivement une note unique pour le risque physique par pays dans la figure 6. Ainsi, les pays présentant un faible risque physique sont concentrés en Afrique australe, tandis que ceux présentant un risque physique élevé le sont en Afrique de l'Ouest. Cela reflète en partie le classement selon le risque physique par pays au niveau régional, qui est particulièrement élevé en Afrique de l'Ouest, mais relativement faible en Afrique australe. Les pays qui présentent la plus grande concentration de risque physique au niveau sectoriel au bilan des banques sont le Zimbabwe, le Nigeria et le Mali. Le Zimbabwe enregistre la plus forte exposition combinée à l'agriculture (25 %) et à l'exploitation minière (5 %), des secteurs d'activité qui présentent un risque physique plus élevé. Le Nigeria a le plus grand encours sur l'exploitation minière (21 %) en raison des prêts consentis par les banques nationales au secteur des combustibles fossiles. Hormis ces deux pays, l'encours sur des secteurs à risque physique élevé est faible. Pour le Mali, la contribution considérable des secteurs d'activité au risque tient à deux facteurs. Premièrement, l'encours sur les secteurs d'activité en général (pas nécessairement des secteurs présentant un risque physique plus élevé) représente 66 % de l'encours total du secteur bancaire. Par conséquent, le Mali présente un encours sur les secteurs d'activité parmi les plus élevés de l'échantillon. Deuxièmement, le Mali affiche l'une des notes les plus élevées pour le risque physique par pays, de sorte que l'ajustement à la hausse du risque physique pour les secteurs d'activité est également l'un des plus élevés de l'échantillon. Il en résulte un fort impact sectoriel, même si le Mali n'est pas particulièrement exposé à des secteurs d'activité présentant un risque physique plus élevé.

Figure 6 – Exposition du secteur bancaire au risque physique par pays

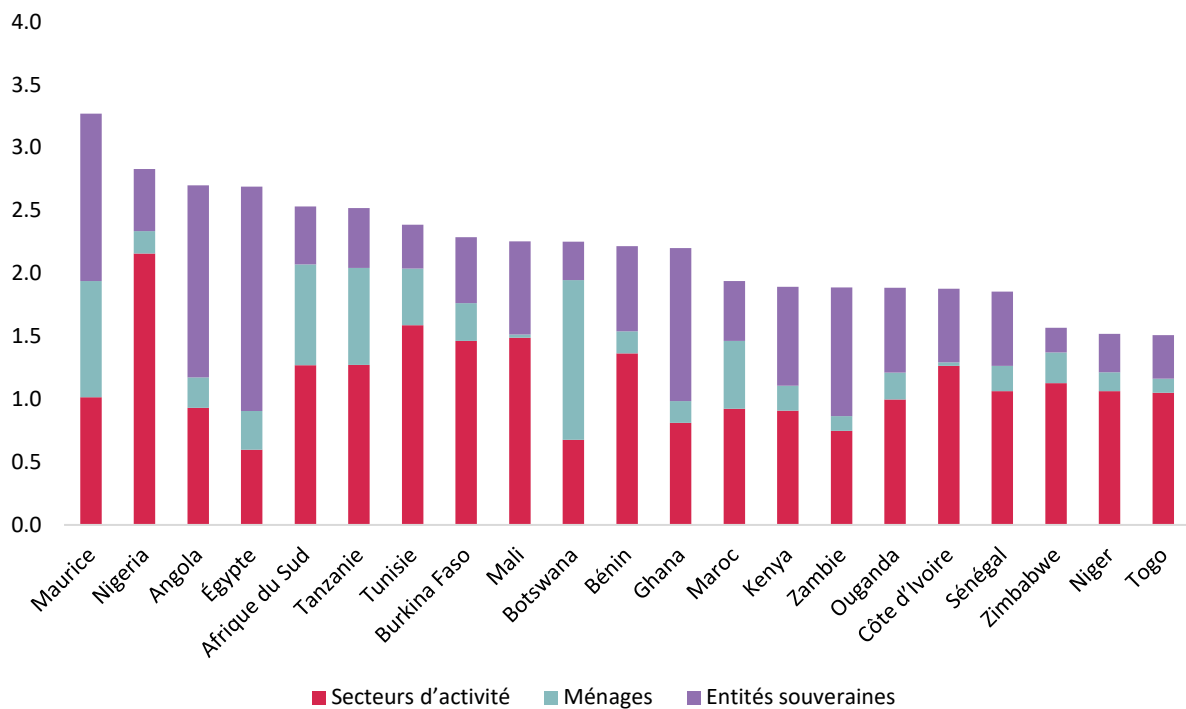


Sources : banques centrales nationales, classement de la BEI selon les risques par pays et par secteur d'activité et calculs de l'auteur.

Le risque de transition du secteur bancaire est moins important que le risque physique. Seule Maurice a une note combinée supérieure à trois pour le risque de transition (figure 7), alors que 13 pays ont une note combinée supérieure à trois pour le risque physique⁷. Maurice, le Nigeria et l'Angola sont les pays qui présentent les notes combinées pour le risque de transition les plus élevées. La note élevée pour le risque souverain dans ces pays induit une contribution importante au risque de transition pour les secteurs d'activité, les ménages et les entités souveraines, et la note pour le risque lié aux secteurs d'activité a été relevée à la suite de l'ajustement. Dans le cas du Nigeria, le risque découle principalement des encours sur les secteurs d'activité, compte tenu de l'importance de l'industrie pétrolière, et sur les entités souveraines dans une mesure beaucoup plus limitée. L'Angola est un pays producteur de pétrole, mais le risque lié aux secteurs d'activité est relativement faible parce que le financement bancaire de l'industrie pétrolière provient majoritairement de source extérieure. Par conséquent, l'exposition des banques nationales au risque de transition est due principalement au secteur souverain. Les pays présentant le risque de transition le plus faible sont le Togo, le Niger, le Zimbabwe et le Sénégal, ce qui tient généralement à leur très faible composante de risque souverain. Comme pour le risque physique, le secteur des ménages est généralement le plus petit contributeur au risque de transition.

⁷ Le graphique présentant les risques de transition classe les mêmes encours que ci-dessus, mais cette fois en fonction du risque de transition et non du risque physique.

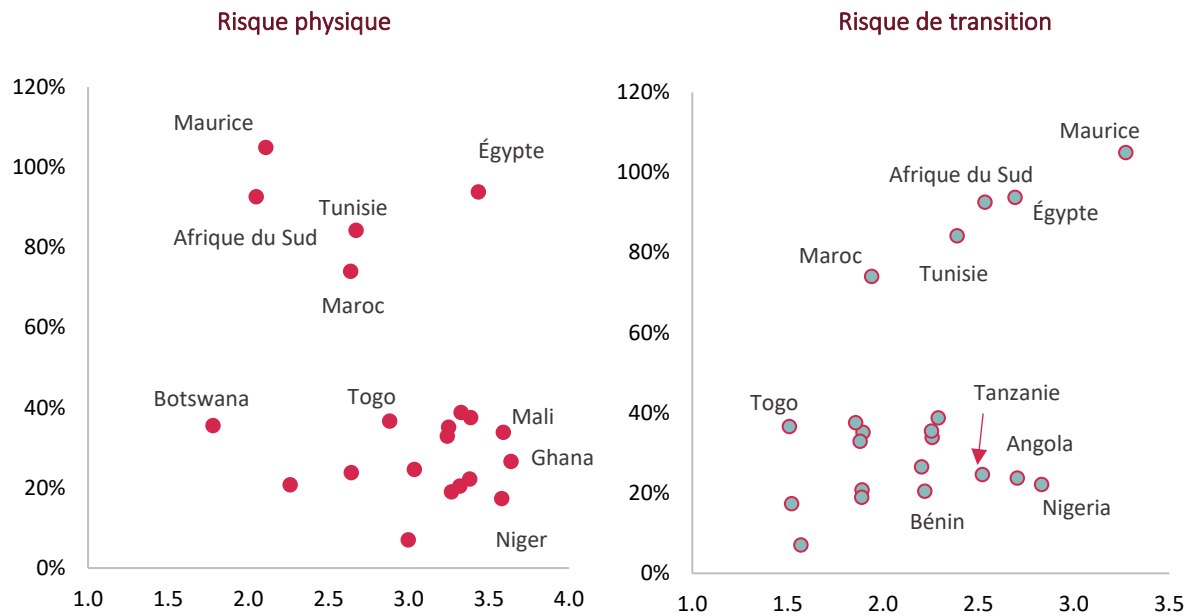
Figure 7 – Exposition du secteur bancaire au risque de transition par pays



Sources : banques centrales nationales, classement de la BEI selon les risques par pays et par secteur d'activité et calculs de l'auteur.

L'importance des encours doit également être prise en considération. Jusqu'à présent, l'analyse a pondéré le risque climatique en fonction de la taille relative des encours sans faire référence à leur taille globale. Toutefois, le positionnement d'un secteur bancaire qui présente des risques climatiques élevés n'est pas le même selon qu'il représente 5 % ou bien 50 % du PIB. La figure 8 présente le classement selon les risques physique et de transition ventilé dans les graphiques ci-dessus selon la taille de l'encours par rapport au PIB. Le Niger, le Mali, l'Égypte et le Ghana présentent les notes les plus élevées pour le risque physique, mais ces pays (à l'exception de l'Égypte) sont caractérisés par des marchés du crédit peu profonds. Par conséquent, l'importance de l'encours en Égypte est sensiblement différente de celle des trois autres pays. En général, les pays ayant les encours les plus importants sont ceux qui ont des secteurs financiers plus développés, comme Maurice, l'Afrique du Sud, la Tunisie et le Maroc, mais ils sont généralement classés dans la catégorie de risque physique faible – à l'exception de l'Égypte. Pour le risque de transition, parmi les pays présentant un risque plus élevé, le Nigeria et l'Angola ont des encours bien plus faibles que l'Égypte et Maurice. Il convient toutefois de relativiser cette distinction compte tenu du niveau relativement faible du risque de transition en général.

Figure 8 – Classement selon les risques par pays en fonction de l’encours total du secteur bancaire en % du PIB

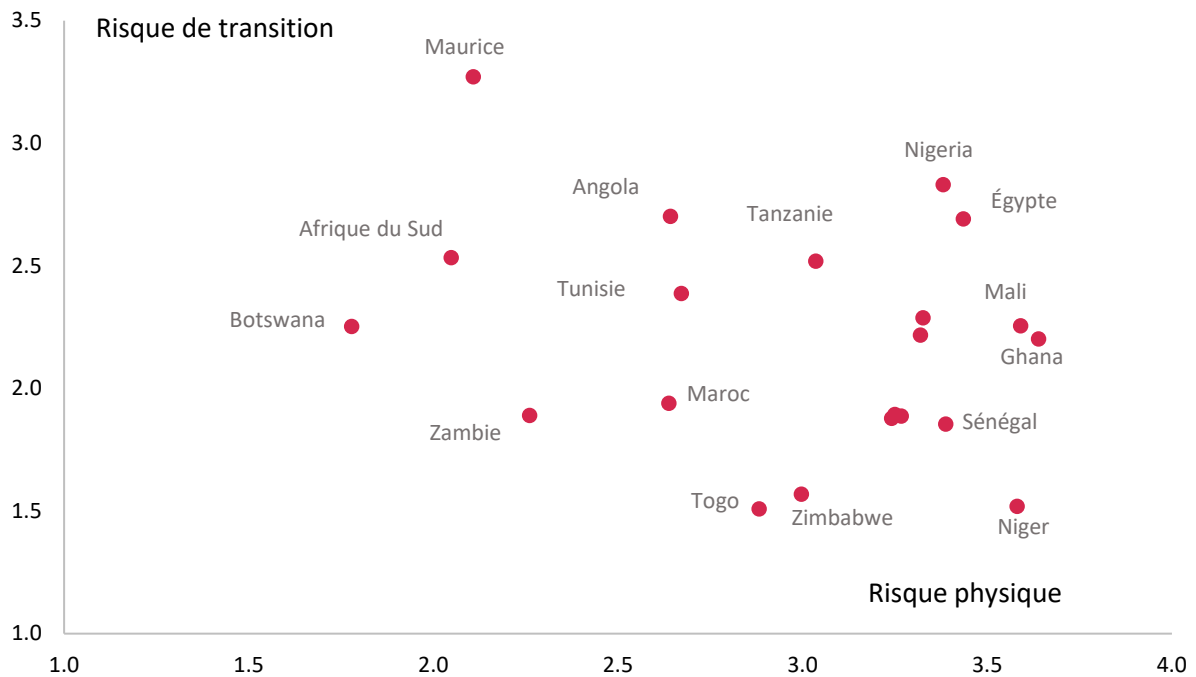


Sources : banques centrales nationales, classement de la BEI selon les risques par pays et par secteur d’activité et calculs de l’auteur.

Remarque : les points non définis représentent des pays de moindre importance parmi les 21 analysés et sont inclus dans les graphiques pour montrer la répartition complète des pays.

La coexistence du risque physique et du risque de transition dans le bilan des banques est un dernier point à considérer. Un système bancaire exposé à la fois au risque physique et au risque de transition est confronté à des défis plus importants que s’il n’est exposé qu’à l’un des deux. La figure 9 reprend le classement individuel par pays présenté dans les figures 6 et 7 ci-dessus sous la forme cette fois d’un graphique de dispersion. Les systèmes bancaires situés dans la partie droite du graphique présentent des notes de risque physique combinées plus élevées, tandis que ceux situés dans la partie haute du graphique présentent des notes de risque de transition combinées plus élevées. Cela signifie que les pays dans le coin supérieur droit ont une note élevée tant pour le risque physique que pour le risque de transition, tandis que ceux dans le coin inférieur gauche ont une note de risque faible pour les deux. Les pays en haut à droite comprennent le Nigeria, l’Égypte et, dans une moindre mesure, la Tanzanie, le Mali et le Ghana. Les pays en bas à gauche sont le Botswana et la Zambie. Le nuage de points est plus dense dans la partie droite du graphique, ce qui représente la fréquence plus élevée du risque physique par rapport au risque de transition. L’analyse développée dans la présente section explique l’ampleur du risque climatique dans le bilan des banques et souligne les motivations des banques à gérer plus activement ce risque. Bien que la méthodologie implique d’exercer un jugement et induit une certaine approximation, elle devrait aider à appréhender les risques climatiques relatifs auxquels sont confrontées les banques dans différents pays.

Figure 9 – Classement selon le risque physique et le risque de transition pour les systèmes bancaires africains



Sources : banques centrales nationales, classement de la BEI selon les risques par pays et par secteur d'activité et calculs de l'auteur.

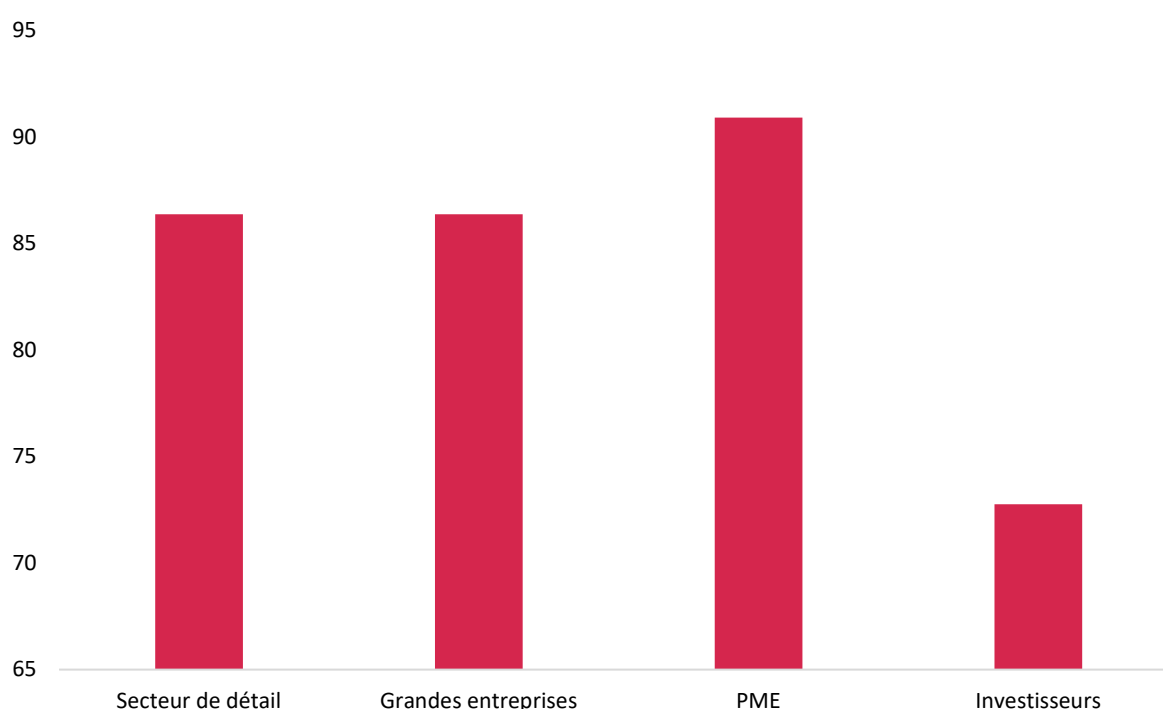
Approche des banques en matière de financement de l'action climatique

L'enquête de la BEI fait ressortir l'engagement indéfectible des banques interrogées à faire face aux effets des changements climatiques. Par exemple, l'enquête montre que 59 % d'entre elles ont mis en place une stratégie de lutte contre les changements climatiques et qu'elles sont 22 % à en envisager l'élaboration. Autrement dit, quatre banques sur cinq pourraient bientôt disposer d'une stratégie formelle en faveur du climat. Ce constat reflète les conclusions de 2022. Plusieurs motivations peuvent inciter les banques à se doter d'une stratégie de lutte contre les changements climatiques. Il peut s'agir de réduire les risques financiers découlant des changements climatiques, de tirer parti des possibilités liées aux changements climatiques, de se prémunir contre le risque de réputation et de répondre aux préférences des clients. Pour 44 % des banques de notre enquête, tous ces facteurs font partie de leurs objectifs climatiques. Cependant, 44 % citent les possibilités liées aux changements climatiques comme la principale motivation qui a conduit à la mise en place de leur stratégie climatique, et les 13 % restants se déclarent motivés par la nécessité de réduire le risque financier. En ce sens, lorsqu'elles sont sommées de choisir, les banques semblent mettre davantage l'accent sur les possibilités liées aux changements climatiques que sur les coûts potentiels.

Le climat est un élément important du processus d'évaluation des risques tant pour les nouveaux prêts que pour les portefeuilles existants. La raison en est claire, compte tenu de la prévalence des risques climatiques dans le bilan des banques qui a été exposée dans la section ci-dessus. Les banques sont 65 % à tenir compte de cet aspect lors de l'évaluation d'un nouveau client ou de l'instruction d'un nouveau projet, et 23 % prévoient de le faire. Par conséquent, rares sont les banques à ne pas envisager d'intégrer le climat dans leur processus de souscription. Pourtant, le climat n'est pas encore un facteur important de la tarification des prêts. À peine 15 % des banques déclarent que le risque climatique a une incidence sur les intérêts qu'elles appliquent à leurs prêts. Cependant, 33 % des banques prévoient d'intégrer le risque climatique dans la tarification des taux d'intérêt qu'elles appliquent. Il ressort également de l'enquête que 44 % des banques procèdent déjà à des évaluations des risques associés à leurs portefeuilles de prêts existants, et 33 % prévoient de le faire. Cela peut aussi s'expliquer par les préoccupations actuelles concernant la qualité des actifs, comme le montre le chapitre 3.

Les banques semblent redoubler d'efforts pour proposer des produits financiers verts, ce qui rejoint la conclusion selon laquelle les stratégies climatiques sont davantage axées sur l'élargissement des gammes de produits verts que sur l'atténuation des risques. Environ un tiers des banques déclarent proposer des produits de prêt verts, contre un cinquième l'année dernière. Cependant, l'échantillon est plus petit cette année, ce qui incite à une certaine réserve lors de l'interprétation des changements. L'enquête de cette année pose de nouvelles questions pour mieux comprendre les possibilités et les défis associés à la finance verte. Les banques considèrent qu'il existe des possibilités dans un éventail de secteurs, en particulier pour l'activité de prêt. Plus de 85 % des banques estiment que le marché de détail (tel que les prêts verts et les prêts hypothécaires), le marché des petites et moyennes entreprises (PME) et le marché des grandes entreprises recèlent un fort potentiel d'expansion des financements verts. Les trois quarts des banques estiment également que de nouvelles possibilités se font jour dans l'investissement vert (l'investissement dans des obligations vertes par exemple). Il semble toutefois que, dans ce domaine, les banques donnent plutôt la priorité aux prêts qu'à l'investissement.

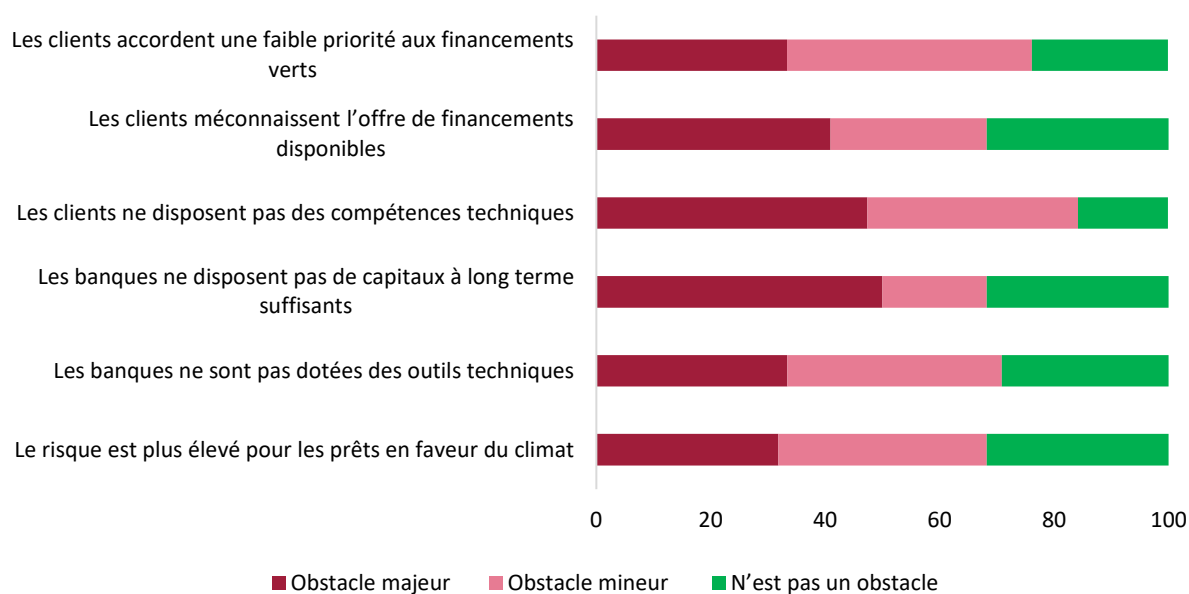
Figure 10 – Part des banques sensibilisées au potentiel des financements verts, par secteur (% des banques ayant répondu)



Source : Enquête de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique, 2023.

L'octroi de prêts verts peut être limité par des facteurs du côté tant de la demande (entreprises) que de l'offre (banques). Dans le cadre de l'enquête de cette année, des efforts accrus ont été déployés pour comprendre les obstacles qui freinent le financement vert. Parmi les obstacles du côté des banques figurent le manque de capitaux à long terme adaptés à l'horizon d'investissement des investissements verts, le niveau de risque perçu comme plus élevé des projets verts et le défaut de compétences techniques internes dans les banques pour l'octroi et le suivi des prêts verts. Cependant, il existe également plusieurs obstacles du côté des entreprises, comme cela a été exposé en détail par la BAFD (2021). Un des problèmes soulevés porte sur la demande limitée de prêts du fait que de nombreuses entreprises ne disposent pas des outils appropriés pour analyser les risques et les avantages qu'il y a à investir dans des projets verts. Deuxième obstacle, même les entreprises désireuses d'engager un investissement vert peuvent ne pas connaître les produits de financement climatique disponibles. Enfin, les entreprises qui souhaitent obtenir un prêt vert n'ont souvent pas les compétences techniques nécessaires pour élaborer une proposition d'investissement vert viable. Aussi les entreprises se heurtent-elles à de multiples obstacles dans le domaine de l'investissement vert.

Figure 11 – Freins à l’octroi de prêts verts (% des banques ayant répondu)



Source : Enquête de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique, 2023.

L'enquête montre que pour au moins un tiers des banques, les six facteurs constituent des contraintes majeures pour l'octroi de prêts en faveur du climat, ce qui met en évidence le caractère plurifactoriel du problème de l'expansion des prêts verts. La moitié des banques ayant répondu à l'enquête citent comme obstacles majeurs l'insuffisance de leurs capitaux à long terme et le manque de compétences techniques des entreprises pour élaborer des propositions de projets verts. La méconnaissance des clients concernant les possibilités de financement disponibles est considérée comme un obstacle majeur par 41 % des banques, tandis que les autres facteurs sont considérés comme des obstacles majeurs par environ un tiers des banques.

Une approche multidimensionnelle est nécessaire pour accroître les financements climatiques, compte tenu des divers obstacles à surmonter. La faible priorité accordée par certains clients aux changements climatiques souligne la nécessité de sensibiliser davantage le grand public dans certains pays. Les compétences techniques sont insuffisantes du côté des banques comme des entreprises. Il s'agit là d'un autre domaine sur lequel il convient de se pencher pour augmenter l'octroi de prêts verts. Les banques prennent déjà des mesures en ce sens. Elles sont 31 % à proposer une assistance technique à leurs clients pour les aider à évaluer et à atténuer les changements climatiques. Dans le cadre de l'enquête, il a également été demandé aux banques comment les institutions financières internationales pouvaient accompagner au mieux leurs efforts pour développer les financements verts. Les deux mesures principales qu'elles réclament sont le développement des compétences et l'assistance technique, d'une part, et une tarification plus attrayante pour les financements verts, de l'autre. La demande d'assistance technique auprès des institutions financières internationales est clairement le reflet des obstacles techniques recensés dans l'enquête. De surcroît, une tarification plus attrayante des financements verts pourrait aider les banques à remédier au manque de capitaux à long terme et au risque perçu des financements climatiques. Au troisième rang des mesures sollicitées, les banques demandent aux institutions financières internationales d'accroître l'offre de produits avec partage des risques, ce qui est probablement aussi lié à la perception qu'elles ont du degré de risque des projets verts. Comme il est expliqué en début du chapitre, les banques multilatérales de développement et les institutions financières internationales sont actuellement les principaux bailleurs de fonds de l'action climatique en Afrique subsaharienne. Par conséquent, leurs politiques et leurs efforts ont une incidence importante sur l'environnement du financement climatique.

Bibliographie

BAfD (2021). « Mainstreaming Climate Change and Green Growth into the Project Cycle for Lines of Credit – Volume 1 ».

BAfD (2022). « African Development Bank launches model for deploying green financing across the continent ». Banque africaine de développement, Abidjan. Disponible à l'adresse : www.afdb.org/en/news-and-events/africandevlopment-bank-launches-model-deploying-green-financing-across-continent-56903.

BAfD/IFC/MFW4A (2022). « Gauging Appetite of African Institutional Investors for New Asset Classes ». Banque africaine de développement, Société financière internationale et Making Finance Work for Africa. Disponible à l'adresse : www.mfw4a.org/sites/default/files/resources/gauging_appetite_of_african_institutional_investors_for_new_asset_classes_-_published.pdf.

Atef, N. A. (2022). « Scaling up sustainable finance and investment in the Middle East and North Africa » dans « Scaling Up Sustainable Finance and Investment in the Global South », Centre for Economic Policy Research (CEPR) Press, Londres. Disponible à l'adresse : https://cepr.org/system/files/publication-files/175477-scaling_up_sustainable_finance_and_investment_in_the_global_south.pdf.

Attridge, S., Chen, Y. et Getzel, B. (2022). « Weathering the storm: African public development banks' response to Covid-19 and their recovery role ». ODI Working Paper, Overseas Development Institute, Londres. Disponible à l'adresse : https://cdn.odi.org/media/documents/ODI_Working_paper_Weathering_the_storm_African_public_development_banks_response.pdf.

CUA/OCDE (2022). « Dynamiques du développement en Afrique 2022 : Des chaînes de valeur régionales pour une reprise durable ». CUA, Addis-Abeba/Éditions OCDE, Paris. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.1787/f92ecd72-fr>.

CUA/OCDE (2023). « Dynamiques du développement en Afrique 2023 : Investir dans le développement durable ». CUA, Addis-Abeba/Éditions OCDE, Paris.

CUA/ATAF/OCDE (2022). « Transparence fiscale en Afrique 2022 : Rapport de progrès de l'Initiative Afrique ». Disponible à l'adresse : <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/transparence-fiscale-en-afrique-2022.pdf>.

GCA (2022). « State and Trends in Adaptation in Africa 2022 ». Global Center on Adaptation, Rotterdam, Pays-Bas. Disponible à l'adresse : <https://gca.org/reports/sta22/>.

CPI (septembre 2022). « Landscape of Climate Finance in Africa ».

CPI (octobre 2022). « Global Landscape of Climate Finance: A decade of data ».

Danso, H. and Samuels, B. (2018). « Benchmark for Investing in African Infrastructure Project Development » (I4PD Benchmark), dans « Special Report Institutional Investment and Commercial Project Development in Africa ». Disponible à l'adresse : www.africaninvestor.com/wp-content/uploads/2022/02/I4PD-Benchmark-Report-2018-Update-D15-2.pdf.

Banque européenne d'investissement (2021). « Assessing climate change risks at the country level: the EIB scoring model ». Luxembourg.

Banque européenne d'investissement (2022). « La finance en Afrique : naviguer en eaux troubles ». Luxembourg.

fDi Intelligence (2022). « fDi Markets » (base de données). Disponible à l'adresse : www.fdiintelligence.com/fdimarkets.

GIIN (2020). « Annual Impact Investor Survey ». Global impact Investing Network. Disponible à l'adresse : <https://thegiin.org/assets/GIIN%20Annual%20Impact%20Investor%20Survey%202020.pdf>.

KNOMAD/Banque mondiale (2022). KNOMAD Remittances (base de données), Global Knowledge Partnership on Migration and Development. Disponible à l'adresse : www.knomad.org/data/remittances.

AIE (2022). Data and Statistics (base de données), Agence internationale de l'énergie, Paris. Disponible à l'adresse : www.iea.org/data-and-statistics/data-tools/greenhouse-gasemissions-from-energy-data-explorer.

FMI (2022a). Perspectives de l'économie mondiale (base de données), Fonds monétaire international. Disponible à l'adresse : <https://www.imf.org/fr/Publications/WEO/Issues/2022/10/11/world-economic-outlook-october-2022>.

FMI (2022b). Balance of Payments and International Investment Position Statistics (BOP/IIP) (base de données), Fonds monétaire international. Disponible à l'adresse : <https://data.imf.org/?sk=7a51304b-6426-40c0-83dd-ca473ca1fd52>.

FMI (2022c). Macro Economic & Financial Data (base de données), Fonds monétaire international. Disponible à l'adresse : <https://data.imf.org/?sk=1CE8A55F-CFA7-4BC0-BCE2-256EE65AC0E4>.

FMI (2023). International Financial Statistics (base de données), Fonds monétaire international. Disponible à l'adresse : <https://data.imf.org/?sk=4c514d48-b6ba-49ed-8ab9-52b0c1a0179b&sid=1409151240976>.

Juvonen et al. (2019). « Unleashing the potential of institutional investors in Africa ». AfDB Working Paper n° 325.

Moody's (2021). « Banks begin to take stock of intensifying environmental threats (Banks – Africa) ».

BCN Angola (2023). Estatísticas monetárias e Financeiras, Crédito por Setores de Atividade (base de données), banque centrale nationale de l'Angola. Disponible à l'adresse : <https://www.bna.ao/#/pt/estatisticas/estatisticas-monetarias-financeiras/nova-serie>.

BCN Botswana (2023). Economic and Financial Data, Historical Data, Monetary Statistics, Banking System (base de données), banque centrale nationale du Botswana. Disponible à l'adresse : <https://www.bankofbotswana.bw/content/banking-system>.

BCN Nigeria (2023). Statistics, Money and Credit Statistics (base de données), banque centrale nationale du Nigeria. Disponible à l'adresse : <https://www.cbn.gov.ng/rates/mnycredit.asp>.

BCN Ouganda (2023). Statistics, Credit by Sector (base de données), banque centrale nationale de l'Ouganda. Disponible à l'adresse : www.bou.or.ug/bouwebsite/Statistics/.

OCDE (2022). « Global Outlook on Financing for Sustainable Development 2023: No Sustainability Without Equity ». Éditions OCDE, Paris. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.1787/fcbe6ce9-en>.

OCDE (2022a). Versements d'aide (APD) vers les pays et régions (base de données). Disponible à l'adresse : <https://stats-1.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=TABLE2A>.

OCDE (2021b). Private Philanthropy for Development: Data for Action (base de données). Disponible à l'adresse : <https://oecd-main.shinyapps.io/philanthropy4development/>.

Roy, R. (à paraître). « Africa's developmental path as a solution to the problem of air pollution in Africa ». Document de référence pour « Dynamiques du développement en Afrique 2023 ».

S&P Global (2023). IHS Connect (base de données), Standard et Poor's Global. Disponible à l'adresse : [www.marketplace.spglobal.com/en/datasets/economic-data-\(13\)](http://www.marketplace.spglobal.com/en/datasets/economic-data-(13)).

Stewart, F. (18 janvier 2022). « The elephant in the room: Bringing sustainable investment to Africa ». World Bank Private Sector Development Blog. Disponible à l'adresse : <https://blogs.worldbank.org/psd/elephant-roombringing-sustainable-investment-africa>.

Cnuced (2014). « Rapport sur l'investissement dans le monde 2014 – L'investissement au service des objectifs de développement durable ». United Nations Publishing, New York. Disponible à l'adresse : https://unctad.org/system/files/official-document/wir2014_overview_fr.pdf.

Cnuced (2016). « Le développement économique en Afrique – Rapport 2016 : dynamique de la dette et financement du développement en Afrique ». Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, United Nations Publishing, New York. Disponible à l'adresse : https://unctad.org/fr/system/files/official-document/aldcafrica2016_fr.pdf.

Cnuced (2020). « Economic Development in Africa Report 2020: Press Conference ». Communiqué de presse, Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement. Disponible à l'adresse : <https://unctad.org/osgstatement/economic-development-africa-report-2020-press-conference>.

Cnuced (2022a). UNCTADstat (base de données), Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement. Disponible à l'adresse : <https://unctadstat.unctad.org/FR/>.

Cnuced (2022b), et Juvonen et al. (2019). « Unleashing the potential of institutional investors in Africa », AfDB Working Paper n° 325, pour les investisseurs institutionnels nationaux.

Cnuced-ISAR (2022). « African Regional Partnership for Sustainability and SDG Reporting – ARP ». Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement. Disponible à l'adresse : <https://isar.unctad.org/african-regional-partnership-for-sustainability-and-sdg-reporting-arp/>.

CEA (2015). « Flux financiers illicites : rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique ». Addis-Abeba. Disponible à l'adresse : <https://repository.uneca.org/handle/10855/22692>.

Banque mondiale (2021). « Green Public Procurement: An Overview of Green Reforms in Country Procurement Systems ». Groupe de la Banque mondiale, Washington D.C. Disponible à l'adresse : <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/36508>.

LA FINANCE EN AFRIQUE

Temps incertains, banques résilientes : le secteur financier africain
à la croisée des chemins



**Banque européenne
d'investissement**

Département Analyses économiques
economics@eib.org
www.eib.org/economics

Banque européenne d'investissement
98-100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg
+352 4379-22000
www.eib.org – info@eib.org